
Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 1920 - 2017



SCOUTS[®]
Créer un Monde Meilleur



SCOUTS[®]
Créer un Monde Meilleur

Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 1920 - 2017



LONDRES, ANGLETERRE, 30 JUILLET – 8 AOUT 1920

Note: Cette information est tirée d'une transcription publiée en 1957 dans "The Jamboree Story", sur l'histoire du 1er Jamboree Scout Mondial, 1920. Deux réunions internationales ont été organisées au Jamboree, d'où les décisions suivantes ont été enregistrées, celles-ci ne sont pas des résolutions officielles.

1920-01 Fréquence des réunions du Congrès International du Scoutisme

Deux réunions internationales ont été organisées. Il a été décidé qu'une conférence régulière aurait lieu tous les deux ans, et que la prochaine devrait être en 1922, à Paris.

1920-02 Emplacement du Bureau International

Il a également été recommandé qu'un Bureau International devrait être établi à Londres. Ceci a été rendu possible immédiatement grâce à des encouragements et à un soutien financier généreux de M. F.F. Peabody, Etats-Unis d'Amérique, appuyé par M. Mortimer Schiff, également des Etats-Unis. La direction et l'administration ont été assurées par M. Hubert S. Martin, C.V.D., C.B.E., qui pendant 18 ans a été Directeur honoraire du Bureau International des Boy Scouts.

PARIS, FRANCE, 22-29 JUILLET 1922

1922-01 Vote au Congrès

Le Congrès a décidé: que pour les votes, on accordera six voix à chaque pays, également divisées parmi les associations du pays s'il en existe plusieurs.

1922-02 Comité Exécutif

- 1) Qu'un Comité exécutif composé de 9 membres est nommé, pour agir au nom du Congrès International dans l'intervalle de ses sessions espacées de deux années.
- 2) Que les membres suivants sont élus pour être en fonction jusqu'au prochain Congrès:
 1. Cte Mario di Carpegna.
 2. Lord Hampton.
 3. Hon. Myron T. Herrick.
 4. Major Ebbe Lieberath.
 5. Cte. H. Marty.
 6. Sir Alfred Pickford.
 7. M. Mortimer Schiff.
 8. Dr. A. B. Svojsik.
 9. M. Emmerich Teuber.
- 3) Pouvoirs du Comité Exécutif
Que le Comité exécutif restera en fonction jusqu'au prochain Congrès et aura les pouvoirs suivants:
 1. Décider après enquête et consultation de toutes les associations affiliées l'admission d'associations demandant reconnaissance et enregistrement. L'opposition de trois des pays consultés entraînerait cependant le renvoi de la demande au Congrès suivant.
 2. Préparer le règlement et le programme du prochain Congrès.
 3. Contrôler la question-financière du Bureau International.
 4. Nommer le directeur du Bureau International auquel pourraient être déléguées les activités indiquées par le Comité, parmi lesquelles:
 - a) Documentation. Centralisation des journaux et revue, scouts de tous les pays du monde.
 - b) Liaison. Extension de la fraternité des éclaireurs par la correspondance internationale, échanges de visites, camps et représentation aux principales manifestations nationales.
 - c) Enquêter sur affiliations, demandes de secours, etc.
 - d) Publication du JAMBOREE avec la collaboration de correspondants choisis dans toutes les parties du monde.
 - e) Préparation générale des Congrès, Jamborees, etc.
 - f) Envoi d'instructeurs, d'imprimés de propagande, etc., sur demande d'une association reconnue ou des autorités constituées d'un pays où il n'existe pas encore d'associations.
 5. Représenter le Congrès International dans l'intervalle de ses assises et préparer les règlements et instructions nécessaires pour la conduite du travail au Bureau International.
 6. Pourvoir aux vacances qui pourraient se produire dans le sein du Comité;

Le Chief Scout et le directeur du Bureau International sont d'office membres du Comité, mais n'y votent pas.

1922-03 Chef Scout du Monde

Le Congrès réaffirme une fois de plus Sir Robert Baden-Powell dans sa position de Chef Scout du Monde, et exprime la conviction que l'idéal de "Scouting for Boys" est tellement fondamental qu'il dépasse les limites de races et de nations.

Il exprime au fondateur du Scoutisme sa reconnaissance pour l'immense obligation dont le monde lui est redevable pour le système qu'a inventé son génie et pour la propagation de ce système à toutes les nations, propagation à laquelle sa personnalité a puissamment contribué.

1922-04 Bureau International

Le Congrès exprime sa conviction que la formation du Bureau International, résultant du Jamboree de Londres en 1920, a constitué un éclatant succès en favorisant des relations harmonieuses entre les différentes associations d'éclaireurs du monde entier - succès auquel les efforts de Monsieur H.S. Martin, son premier directeur, ont largement contribué - et il exprime à M. Martin sa gratitude pour son travail désintéressé, sa largeur de vues, son tact et, sa courtoisie qui ne se démentent jamais.

1922-05 Hospitalité au Congrès

Le Congrès exprime ses remerciements chaleureux à tous ceux dont le travail et l'hospitalité ont fait le succès, l'inspiration et l'agrément de cette rencontre - au Gouvernement français pour sa sympathie et son patronage, à la Ville de Paris pour sa coopération, au Comité français pour l'organisation, à M. Marty, aux interprètes et à leurs adjoints; et finalement aux jeunes Eclaireurs, qui ont servi de messagers et d'autres aides avec une intelligence et une courtoisie incessantes.

1922-06 Collaboration avec les Institutions Axées sur les Jeunes

Le Congrès affirme son désir de travailler en harmonieuse collaboration avec toute institution et toute personnalité dont le but et le bien-être et la saine éducation de la jeune génération.

1922-07 Girl Guides

Le Congrès décide que les organisations de jeunes filles correspondant au Mouvement de "Girl Guides" ne devraient pas employer les mots *Scout*, *Eclaireuse* ou tout autre nom causant une confusion avec le Mouvement des Eclaireurs.

Il semble que les meilleurs résultats seront obtenus en gardant les deux mouvements séparés et distincts en tous points, mais chacun apportant à l'autre une collaboration efficace.

1922-08 Sauvetage de l'enfance

Qu'il soit porté à la connaissance des autorités intéressées et de tous ceux qui travaillent au Sauvetage de l'enfance que le Mouvement des Eclaireurs peut être utilisé comme un moyen efficace de prévenir et combattre la juvénile.

1922-09 Fleur de Lys

Que l'adoption universelle de la Fleur de Lys comme insigne Scout est impossible, puisque en certains pays (et notamment en France), la Fleur de Lys a une signification politique.

1922-10 Traduction de "Jamboree"

Qu'à l'avenir, le JAMBOREE sera publié seulement en français et anglais, et que la place ainsi récupérée soit utilisée pour des rubriques supplémentaires.

1922-11 Adhésion au Mouvement, Non Obligatoire

Le Congrès affirme qu'il est indésirable que le Scoutisme soit rendu obligatoire.

1922-12 Unité

Le Congrès a décidé que chaque fois que ce sera possible et pour le plus grand intérêt des garçons de chaque nation, on s'efforcera de fusionner ensemble les multiples associations scout des pays où il en existe plusieurs, et si c'est impraticable que les diverses associations intéressées s'entendront entre elles pour la désignation d'un Commissaire international commun chargé des relations avec le Bureau International.

1922-13 Cercles Scouts Universitaires

Considérant les possibilités de recrutement de chefs que représentent des groupes d'éclaireurs aînés dans les lycées et facultés, le Congrès reconnaît et encourage l'organisation de "Cercles scouts universitaires" comme un excellent moyen de répandre notre idéal d'Eclaireurs.

1922-14 Admissions

Que l'Egyptian, Boy Scouts Association, l'Iraq Boy Scouts Association et la Albanian Boy Scouts Association sont reconnues et affiliées par le Bureau International.

1922-15 Demandes d'affiliation

Que les demandes d'affiliation du Mexique et de Syrie sont renvoyées au Comité Exécutif.

COPENHAGUE, DANEMARK, 18-20 AOUT 1924

Note: Les résolutions 1924-01 à 1924-09 sont des résolutions de remerciements.

1924-10 Publications, Droits de Reproduction

Le Congrès suggère l'idée que toutes les publications officielles du mouvement éclaireur puissent être échangées, sauf réserve de droits de propriété: cet échange impliquant le droit de traduction gratuit et l'usage gratuit des clichés par toutes les associations du monde. De plus le Congrès suggère que l'on établisse et imprime à l'usage de tous un recueil complet de toute la musique, de tous les chants et cris employés par les diverses nations.

1924-11 Patrons du Scoutisme

Le Congrès suggère à toutes les Associations d'Eclaireurs du monde d'étudier s'il est désirable que les troupes se choisissent à elles-mêmes un Patron parmi les grandes figures de l'histoire, ce qui contribue à l'éducation civique de la jeunesse en conformité avec le plus haut idéal humain tel que chacune des races l'a conçu et réalisé pour elle-même.

1924-12 Protection Légale de l'Uniforme, etc.

Le Congrès désire que dans tous les pays où le scoutisme est organisé, un effort soit fait pour empêcher ou combattre tout emploi illégitime du nom, des uniformes et des insignes des éclaireurs, ou toutes tentatives faites, en dehors de l'action officielle des diverses associations d'éclaireurs, pour exploiter l'intérêt que prend le public au Scoutisme.

1924-13 Articles et Discours en Pays Etrangers

Le Congrès demande que les autorités du mouvement Eclaireur de chaque pays soient priées de se mettre en rapport avec celles du mouvement d'un autre pays, avant d'accepter des invitations à prononcer des discours en public ou à écrire pour le public dans ce pays, sur des sujets traitant du scoutisme, de sa conception, de son organisation ou de ses méthodes; cela afin d'éviter toute occasion de froissements ou de difficultés.

1924-14 Principes du Scoutisme

Le Congrès affirme que le Mouvement des Eclaireurs a des caractéristiques nationales, internationales, et universelles, qui tendent à donner à chaque nation en particulier et au monde en général, une jeunesse physiquement, moralement et spirituellement forte.

Le Mouvement est national en ce qu'il agit par l'intermédiaire des Associations nationales, en vue de former pour chaque nation des citoyens utiles et sains.

Il est international en ce qu'il ne connaît pas de barrières nationales à la camaraderie des Eclaireurs.

Il est universel en ce qu'il insiste sur la fraternité universelle entre tous les éclaireurs de toutes les nations, de toutes les classes, de toutes les religions.

Le Mouvement des Eclaireurs ne veut pas affaiblir, mais au contraire veut renforcer les croyances religieuses de chacun de ses membres. La Loi de l'Eclaireur exige que l'éclaireur pratique fidèlement et sincèrement sa religion et il entre dans les vues du mouvement d'interdire toute espèce de propagande confessionnelle dans les réunions où se trouvent des éclaireurs appartenant à des religions différentes.

1924-15 Relations avec les Mouvements de Jeunesse

Le Congrès, après avoir entendu le Dr. Nitobé, représentant de la Société des Nations, prie le Bureau International d'étudier les moyens de se mettre en liaison avec le Comité Consultatif du Secrétariat de la Société des Nations pour les mouvements d'Eclaireurs, d'Eclaireuses et autres mouvements de jeunesse, afin d'établir un programme de coopération mutuelle.

1924-16 Mouvement sans Caractère Militaire

Le Congrès affirme à nouveau et proclame que le mouvement des Eclaireurs n'a pas de caractère militaire.

Le Mouvement a pour but et pour idéal de développer un esprit d'harmonie et de bonne volonté entre les individus de toutes les nations. (Reconduite 1963-16)

1924-17 Reconnaissance Internationale

Le Congrès proclame que, vu le but principal du Bureau International, les demandes d'affiliation venant des organisations nationales d'Eclaireurs ne sont pas seulement reçues favorablement mais sont cordialement désirées. Afin de préserver l'unité essentielle du mouvement dans le monde et afin d'être sûr que le mouvement aura comme fondement inaltérable la reconnaissance de la fraternité des Eclaireurs sans conditions de race, de religion ou de classe, il ajoute que certaines conditions sont nécessaires pour prononcer ces affiliations.

Le Congrès désire que le Comité International, en statuant sur les demandes d'affiliation, en plus de ce qui est généralement exigé, obtienne dans la mesure du possible:

- a) que, dans les pays où existe plus d'une association, les diverses associations réalisent un accord basé sur l'identité de leur idéal éclaireur.
- b) que, dans l'ensemble du scoutisme de chaque pays, il n'y ait pas d'exclusion quant à l'affiliation des sujets ou citoyens de ce pays, pour des raisons de race, de religion, ou de politique.

KANDERSTEG, SUISSE, 22-28 AOUT 1926

Note : Les résolutions 1926-01 à 1926-10 sont des Résolutions de remerciements.

1926-11 Jamboree, Concours

Le Congrès recommande au Bureau International qu'à l'avenir dans les projets de Jamborees le programme soit basé sur des exploits de scoutisme ayant lieu dans des conditions où la concurrence sera réduite à son minimum et qu'on s'attache à faire ressortir l'efficacité générale des scouts par des actes permettant de démontrer les mérites de l'entraînement donné aux scouts.

Que dans tous les événements d'un caractère compétitif donnant lieu à des efforts physiques, la participation soit limitée à ceux qui auront été spécialement entraînés pour ces événements et dont l'aptitude physique aura été constatée après examen approprié fait immédiatement avant l'événement.

Et que les récompenses soient limitées à de simples symboles de scoutisme et qu'à l'avenir il ne soit point tenu de championnats internationaux.

1926-12 Admissions

Le Congrès approuve la reconnaissance immédiate et l'inscription au Bureau International des Exploradores Nacionales de la Republicana Mexicana. (Association des Boy Scouts du Mexique.)

1926-13 Congrès, Communication Préalable de Documents

Le Congrès demande que dans les prochains Congrès Scouts Internationaux le texte des rapports et communications soit remis aux délégués avant les séances, avec leur traduction. Cela permettrait d'étudier les questions avant de les discuter et rendrait inutiles beaucoup de traductions improvisées, ce qui gagnerait du temps.

1926-14 Modifications à la Promesse Scoute ou à la Loi Scoute

Le Congrès déclare que toute Association inscrite au Bureau International a le devoir d'aviser le Bureau si elle fait ou se propose de faire une modification quelconque à la promesse ou à la loi scout, ou à toute autre disposition concernant les principes essentiels du scoutisme.

1926-15 Minorités

Le Congrès exhorte instamment les associations nationales des pays dans lesquels se trouvent des minorités ethniques à donner à ces minorités le droit de former des troupes d'éclaireurs qui, tout en appartenant à l'association nationale et en se soumettant à ses règlements, aient le droit d'employer leur langue propre dans leur activité intérieure et de nommer elles-mêmes leurs chefs, à la condition toutefois que ces derniers soient citoyens de l'état.

En outre, le Congrès décide qu'à son avis toute difficulté relative à des éclaireurs appartenant à une minorité nationale devrait être résolue par un accord entre l'association scout de leur nation d'origine et celle de l'état dont ils sont citoyens. Si, après examen approfondi, ces deux associations ne pouvaient s'entendre, le Bureau international saisirait le Comité International de la question, pour solution et décision finale.

1926-16 Demande à la Presse

Le Congrès adresse une demande instante à la Presse du monde entier pour qu'elle n'emploie pas les expressions « Scout », « Eclaireur », « Scoutisme », dans ses articles lorsqu'il ne s'agit pas d'organisations reconnues par le Bureau International.

On a souvent observé que les rapports de presse confondent souvent le tourisme, les randonnées pédestres, les excursions à la campagne, les pique-niques, les camps, le canotage, etc., avec le scoutisme, appliquant ce dernier terme à des activités qui n'ont rien de commun avec le Mouvement Eclaireur.

La Presse, qui a toujours aidé le Mouvement lui rendrait un service inappréciable en distinguant le vrai Scoutisme des imitations qui en sont faites.

1926-17 Facilités de Transport

Le Congrès enregistre avec satisfaction qu'en ce qui concerne les facilités de transport pour les groupes de Scouts appartenant à des Associations reconnues par le Bureau International, on a obtenu de sérieuses améliorations. Considérant que si l'on veut multiplier les contacts entre jeunes gens de différentes nationalités, cette question est d'une importance capitale, le Congrès exprime l'espoir que dans les pays où aucune mesure n'a encore été prise en ce sens, ou presse l'adoption des dispositions convenables, et que dans les pays où ces facilités de transport ont déjà été accordées, on veuille bien examiner attentivement s'il n'est pas possible de les étendre, vu l'importance du but à atteindre, spécialement en ce qui concerne les scouts aînés, ou Rovers, âgés de plus de 18 ans.

1926-18 Protection de l'enfance

Le Congrès appuie vigoureusement la résolution dans laquelle le Comité consultatif de la Société des Nations pour la protection de l'enfance demande que les futurs plans de développement des villes comportent des espaces libres pour terrains de jeux et piscines de natation. Il demande à ses membres de soumettre la question à l'attention de leurs délégués nationaux respectifs à la Société des Nations.

1926-19 Bien-être général et développement de l'enfant

Le Congrès fait siennes les déclarations du Comité d'Entente des Grandes Associations Internationales, dont la teneur suit

« Enraciner l'enfant dans son milieu naturel, c'est-à-dire dans sa famille et son pays, tel demeure aujourd'hui comme autrefois le premier principe de toute éducation saine.

« Il y a là une nécessité permanente, mais encore plus marquée peut-être au lendemain du grand bouleversement qui a secoué l'humanité tout entière, brisé tant de cadres anciens et laissé tant d'éléments de trouble dans les esprits comme dans les choses.

« A la fois pour son propre équilibre et pour le bien général, l'enfant, futur citoyen, doit être élevé dans la notion du devoir et apprendre qu'il aura à remplir loyalement toutes ses obligations envers sa famille, envers ses camarades, envers son village ou sa cité, et envers son pays. On lui montrera, en outre, que cette nécessaire solidarité ne peut ni ne doit s'arrêter aux frontières nationales; car entre les divers peuples, comme entre les divers membres d'une même société, existe une communauté de droits et de devoirs, en même temps d'ailleurs qu'une interdépendance de fait, toujours plus grande.

« L'enfant doit apprendre que la civilisation a été et demeure l'œuvre commune de tous les peuples, y compris de ceux que l'histoire a le plus durement opposés; et que, du sentiment de cette communauté, du désir de la maintenir et de la développer. Malgré les inévitables divergences, est née la Société des Nations.

« Aussi, dès à la maison, et dès les débuts de l'éducation en commun, à l'école et dans les organisations qui complètent l'œuvre de l'école convient-il d'enseigner à l'enfant la courtoisie envers les étrangers et de lui inspirer la curiosité de connaître leurs coutumes, de comprendre leur langue et leur pensée.

« Le maître doit pouvoir trouver, pour illustrer dans cet esprit l'enseignement de la géographie, de l'histoire des lettres, des sciences et des arts, des auxiliaires précieux dans les livres de lecture, les projections lumineuses, les films, les images, etc.

« Des enquêtes doivent être entreprises pour donner à ces divers instruments pédagogiques leur efficacité la plus grande et les adapter aux besoins progressifs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

« Il convient également de mettre la jeunesse de chaque pays en contact, aussi direct que possible, avec celle des autres pays, par tous moyens, tels que les voyages à l'étranger, stages d'études, camps, échange de lettres, de dessins, d'ouvrages manuels, etc.

« Ces échanges internationaux complétés, prolongés à tous les degrés et dans tous les ordres d'enseignement par des contacts entre élèves, jeunes apprentis, étudiants, professeurs, sont propres à orienter la jeunesse vers les méthodes de co-opération intellectuelle, et à favoriser l'œuvre de la Société des Nations. »

1926-20 Jamboree International et Congrès International, 1929

Le Congrès décide que le prochain Jamboree et Congrès International sera tenu en 1929 et que la question de son lieu sera soumise au Comité International pour décision.

BIRKENHEAD, ROYAUME UNI, 7-8 AOUT 1929

Note : Les résolutions 1929-01 à 1929-12 sont des résolutions de remerciements.

1929-13 Comité International

Les Membres du Comité International sont réélus, à l'exception de Lord Hampton et du Capitaine Teuber qui n'acceptent pas la réélection. Ces deux vacances sont remplies par le Père J. Jacobs et le Comte P. Teleki.

1929-14 Camps à l'étranger

La proposition française sur les camps à l'étranger est approuvée dans son principe, en particulier en ce qui concerne l'avis préalable à donner au pays visité. Le Bureau International est chargé de préparer une formule d'avis.

1929-15 Facilités de voyage et logement

Selon la proposition hongroise, au sujet des facilités de voyage, de logement, etc., toutes les Associations Scoutes seront priées d'envoyer au B.I. les renseignements suivants:

- a) nom de la personne à qui s'adresser dans chaque pays;
- b) réductions accordées sur les chemins de fer (s'il y a lieu) Conditions détaillées.
- c) Formalités de passeports (s'il y a lieu).

A l'aide de ces renseignements le B.I. rédigera un tract d'information.

1929-16 Camps nationaux

Selon la proposition hollandaise, les Associations organisant des camps nationaux auxquels sont invités des étrangers sont invitées à le faire entre le 15 Juillet et le 15 Août, dans la mesure du possible.

1929-17 Congrès International, 1931

L'aimable invitation autrichienne à tenir le Congrès de 1931 à Salsbourg (Autriche) est acceptée, mais est soumise à l'approbation ultérieure du Comité International.

1929-18 Réunion Internationale de Routiers, 1931

L'idée d'organiser une réunion internationale de Routiers en 1931 à Kàndersteg, immédiatement avant ou après le Congrès de Salzbourg est approuvée.

1929-19 Scouts Etrangers, Admission

Le Congrès décide que les deux propositions norvégiennes dont le texte suit sont approuvées, en ce qui concerne l'admission de scouts étrangers dans une troupe:

- a) « le candidat devra fournir les références nécessaires, avec une recommandation de sa propre association »;
- b) « l'association dans laquelle il entre comparera les épreuves de classe ou de rang dans les deux associations auquel il appartient, et décidera ainsi s'il doit ou non être examiné à nouveau ».

1929-20 Scouts Etrangers, Troupes

Le Congrès international est d'avis qu'aucune troupe de scouts de nationalité étrangère ne peut se constituer dans un pays sans avoir consulté le quartier général de ce pays. La formulation des règlements appropriés concernant la formation de telles troupes est soumise au Bureau International.

BADEN-BEI-WIEN, AUTRICHE, 23-29 JUILLET 1931

Note : résolutions 1931-01 to 1931-08 sont des résolutions de remerciements.

1931-09 Promesse, Pays

Le Congrès désire faire ressortir que, dans la Promesse scoute, la promesse de « Devoir envers mon pays » signifie: devoirs envers les autorités constituées du pays en question.

1931-10 Rapport au Bureau International

La Conférence exprime le désir que toute association affiliée envoie un rapport annuel au Bureau International, non seulement sur ses effectifs mais sur toutes choses d'intérêt général (état de l'opinion publique vis à vis du Scoutisme, événements importants, initiatives prises, etc.).

1931-11 Difficultés, Conseil à Demander au Bureau

Le Congrès invite les associations subissant des difficultés dans lesquelles le Bureau International pourrait être de quelque secours, à communiquer ces difficultés au Bureau, non pas une fois qu'elles sont arrivées et qu'elles deviennent inextricables mais quand elles ne sont encore que de sérieuses menaces.

1931-12 Protection Légale des Uniformes, etc.

Le Congrès exprime sa satisfaction de constater que dans plus de pays que précédemment une protection légale est donnée à l'emploi par l'association scoute de ces pays des titres, uniformes, badges, etc. La nécessité prouvée d'une telle protection pour éviter de tromper le public n'est cependant pas reconnue dans quelques pays, et la Conférence demande à la S.D.N. de la secourir en insistant auprès des Nations, Membres de la Société, où cette protection n'est pas accordée, en vue de s'entendre avec leur Association de Scouts pour leur accorder une protection dans les limites de la Loi.

1931-13 Exonération des Droits de Douane sur les Films Cinématographiques avec un But Educatif

La Conférence accueille cordialement l'introduction à la S.D.N. d'une convention destinée à exonérer de droits de douane les films cinématographiques d'un but éducatif.

La Conférence est certaine que la portée de la définition "films éducatifs" comme indiqué dans la convention sera étendue pour admettre, dans cette convention, les films destinés à encourager les organisations dont la tâche est d'un caractère essentiellement formateur, ainsi que les films qui sont directement éducatifs. A cette fin, le Congrès demande les modifications suivantes:

- A. Les films destinés à faire connaître la Société des Nations et les autres organisations internationales, d'un caractère éducatif gouvernemental ou international, y compris les organisations internationales reconnues par la Société des Nations et enregistrées par elle dans ses livres officiels.
- B. Les films traitant d'hygiène, d'éducation physique, de protection sociale et de bienfaisance, expliquant les méthodes des organisations internationales ayant pour but de former le caractère.

En ce qui concerne (E) les mots comme "protection" et "bienfaisance" qui ont une signification déterminée, la valeur en sera soigneusement examinée.

La Conférence considéré comme d'une grande importance que, si cette convention comporte la création de comités destinés dans différents pays à délivrer des certificats pour l'exonération des droits de douane des films en question, des organisations comme l'Association des Scouts soient dûment représentées au sein de ces Comités.

1931-14 Jamboree Mondial, 1933

La Conférence désire exprimer ses remerciements aux Associations Scoutes de Tschéco-Slovaquie, des Etats-Unis d'Amérique, de Hollande et d'Australie, et décide que, après examen de la question, l'invitation de l'Association Scoute de Hongrie pour que le prochain Jamboree Mondial soit tenu à Gödölö près de Budapest du 1er au 15 août 1933 est acceptée.

1931-15 Congrès, Communication Préalable de Documents

Le Congrès demande au Bureau International de s'arranger pour qu'à l'avenir tous les documents ayant trait à des questions sujettes à discussion puissent être obtenus dans au moins deux langues et dans un temps suffisant avant que la Conférence ne s'ouvre, afin de permettre aux délégués d'arriver bien préparés avec les avis de leurs associations sur les sujets, et, de plus, que le pays responsable du sujet prépare et remette à la Conférence un résumé des principaux points qu'il demande d'examiner et sur lesquels une opinion définie est trouvée nécessaire.

Le Congrès croit qu'une telle façon de procéder aurait pour effet de faire gagner du temps, de simplifier le travail et de laisser un temps suffisant pour les discussions nécessaires.

1931-16 Modifications à la Promesse Scoute et à la Loi Scoute

La Conférence enregistre les termes de la Résolution de la Conférence de Kandersteg (numéro 29 dans le cahier des résolutions), se référant à tous changements dans l'énoncé de la Loi et de la Promesse Scoutes, ceci s'applique également à la Promesse et à la Loi des Louveteaux et des Routiers.

1931-17 Echanges de Correspondance entre les Scouts de Différentes Nations

La Conférence recommande et encourage l'échange de correspondance entre les scouts de nations différentes.

Il suggère que le contrôle de la correspondance s'échangeant actuellement soit limité à l'assurance que les Candidats correspondants sont des Louveteaux, Scouts ou Routiers recommandables. Il serait éventuellement possible de donner à la Correspondance un "caractère de patrouille" mais l'essentiel est que, et selon les précautions indiquées, les Scouts soient assurés de correspondre suivant les principes Scouts.

Il suggère que la possibilité soit étudiée d'émettre un timbre international qui serait placé sur ces correspondances.

1931-18 Collaboration entre le Scoutisme et les Ecoles

La Conférence est d'avis que le programme et les méthodes des Scouts et Louveteaux soient connus des professeurs et des garçons dans les Ecoles élémentaires:

Que, pendant les camps d'entraînement, on insiste auprès des chefs pour qu'ils travaillent autant que possible en collaboration avec les maîtres d'écoles de leurs garçons et qu'ils s'efforcent de susciter des rapports d'amitiés entre le Scoutisme, le Louvetisme et les Educateurs Scolaires.

GODOLLO, HONGRIE, 7-8 AOUT 1933

Note : Les résolutions 1933-01 à 1933-09 sont des résolutions de remerciements.

1933-10 Aide du Bureau International

La Conférence demande que lorsque quelque difficulté surgit pour laquelle le Bureau International peut être de quelque secours, les Associations fassent connaître ces difficultés au Bureau, non pas quand elles ont déjà surgi et sont de ce fait devenues aiguës, mais plutôt quand elles menacent sérieusement, donnant ainsi au Bureau International une meilleure chance de donner son aide d'une manière effective.

1933-11 Conférence Internationale, 1935

Cette Conférence offre ses remerciements à l'Association des Scouts de Suède pour son invitation à tenir la Conférence de 1935 en Suède, invitation que la Conférence accepte cordialement.

1933-12 Promesse et Loi, Modifications

Le Congrès décide que c'est un devoir pour toute association reconnue par le Bureau International d'informer ce Bureau dans le cas où cette association a effectué ou a l'intention d'effectuer une modification quelconque dans le texte de la Promesse des louveteaux, des scouts ou des routiers, ou de la loi des louveteaux, des scouts ou des routiers, ou encore dans tout autre règlement intéressant les principes essentiels du scoutisme. (Reconduite 1953-07)

1933-13 Echanges de Correspondance et Visites entre les Scouts de Différentes Nations

La Conférence recommande d'encourager les échanges de correspondance et des visites entre les Scouts des différentes Nations et conseille les principes fixés par Monsieur I. Wolkowicz, Commissaire International de l'Association des Scouts de Pologne, au sujet des échanges de visites.

1933-14 Loi Scoute

Le Congrès exprime le vœu que toutes les associations coopèrent dans un effort commun pour rendre universellement effectifs l'esprit et le contenu des dix articles de la loi tels qu'ils ont été établis par le Chef Scout et Fondateur du Mouvement et que, autant que les conditions locales le rendent possible, ces articles restent dans le même ordre numérique. En outre quand une nation trouvera désirable d'ajouter quelque chose en supplément à ces dix articles il est souhaitable qu'elle ajoute les articles supplémentaires à la suite des dix premiers.

1933-15 Propagande Politique

Le Congrès attire de nouveau l'attention sur le fait que toute propagande politique de n'importe quelle espèce qu'elle soit directe ou indirecte, nationale ou internationale, doit être interdite dans un camp ou à une assemblée scoute auxquels des représentants d'autres nations sont invités à participer. (Reconduite 1963-16)

1933-16 Durée de Service

Le Congrès recommande aux associations nationales de reconnaître la durée de service dans un autre pays, après authentification régulière, en autorisant le port des étoiles d'ancienneté pour le temps passé en ce pays.

STOCKHOLM, SUEDE, 5-7 AOUT 1935

Note : Les résolutions 1935-01 à 1935-08 sont des résolutions de remerciements.

1935-09 Jamboree Mondial, 1937

La Conférence remercie les Scouts de Hollande de leur invitation qu'ils espèrent pouvoir mettre au point dans les prochains trois mois pour que le prochain Jamboree Mondial de 1937 se tienne en Hollande. Cette invitation serait cordialement acceptée par la Conférence.

1935-10 Coopération Internationale pour le Louvetisme

En ce qui concerne le sujet de la coopération internationale pour le Louvetisme, la Conférence accepte la proposition d'un échange de renseignements et de correspondance pour ce qui est de la branche Louveteau; elle demande que le Bureau International prenne en considération les suggestions exposées dans le rapport de Monsieur Colquhoun et rassemble les rapports fournis par les autres Nations, en vue de construire un plan simple pour permettre aux spécialistes d'élargir leurs expériences et de considérer leurs propres programmes Louveteaux à la lumière de ce que font les autres Nations. Il est en outre suggéré que les Délégations futures à cette Conférence comprennent au moins un membre qui soit un spécialiste en Louvetisme.

1935-11 Publications, Droits de Reproduction

En rapport avec une précédente résolution à ce sujet, le Congrès suggère que dans le cas d'articles ou de photographies paraissant dans des périodiques scouts, dont l'association intéressée ne possède pas le droit de reproduction, ou dont, pour une raison quelconque, on ne désire pas la reproduction sans permission spéciale, ceci soit explicitement mentionné à la fin de l'article ou sous les photographies.

1935-12 Nomination de Chef d'un Ancien Membre du Scoutisme Féminin

Le Congrès suggère qu'avant qu'un membre ou un ancien membre des Mouvements de Guidisme ou de Scoutisme féminin ne soit gratifié d'une nomination de chef dans une association de scoutisme, l'association de guidisme ou de scoutisme féminin en question soit en premier lieu consultée pour savoir s'il est désirable qu'une telle nomination soit accordée.

1935-13 Jamborees, Fréquence

La Conférence décide que les Jamborees Mondiaux continueront à se tenir tous les quatre ans.

1935-14 Jamborees, Effectifs

Le Congrès décide que les Jamborees mondiaux devront se composer d'un seul camp, divisé en deux sections:

Section A: Un groupe de sous-camps comprenant les contingents de tous les pays, y compris le pays qui reçoit. Le contingent de ce dernier pays dans ce groupe ne doit pas dépasser en nombre le plus important contingent de n'importe quel autre pays.

Section B: Un autre groupe de sous-camps composé de scouts du pays qui reçoit seulement. Pas de limite de nombre total dans chacun de ces groupes, à moins que le pays qui reçoit ne désire limiter le nombre de la Section B.

1935-15 Jamboree, Age

Le Congrès décide que seuls des "garçons" scouts (avec une proportion normale de chefs) seront admis dans les contingents. Si des scouts routiers sont compris dans les contingents, leur nombre doit être strictement limité et ils doivent être là seulement pour remplir des fonctions de camp bien définies.

L'âge minimum des participants aux Jamborees mondiaux doit être ordinairement de 14 ans.

1935-16 Jamboree, Organisation

Le Congrès insiste pour que les recommandations du Comité International concernant l'organisation des Jamborees mondiaux soient prises en considération par les pays organisateurs autant que les conditions locales le permettent.

Les recommandations, remaniées par la Conférence et allégées des paragraphes qui sont inclus dans ces résolutions, seront publiées dans le "Jamboree."

1935-17 Jamboree, Salut

Le Congrès décide que dans les cas de cérémonies officielles, en défilant pour un salut, chaque nation observera les coutumes de son propre pays en inclinant ou non les drapeaux pour le salut.

1935-18 Congrès, Durée

Le Congrès décide que les futures Conférences internationales devront être allongées d'un ou de plusieurs jours, selon l'importance de l'ordre du jour, afin de donner plus de temps aux discussions, en particulier pendant la session ouverte.

LA HAYE, PAYS-BAS, 10-12 AOUT 1937

Note : Les résolutions 1937-01 à 1937-07 sont des résolutions de remerciements.

1937-08 Club Alpin Scout

Le Congrès accueille avec grande satisfaction le rapport du Major W. de Bonstetten sur les progrès réalisés par le Chalet de Kandersteg et le Club Alpin Scout. Il suggère à toutes les associations scoutées de coopérer à cette œuvre en faisant connaître la valeur pour le scoutisme de ce Chalet et de ce Club, et demande à celles qui le font de continuer l'aide qu'elles leur apportent déjà.

1937-09 Loup de Bronze

Le Congrès note avec grand plaisir l'acceptation par Lord Baden-Powell du premier Loup de Bronze et la remise faite à l'occasion de ce Congrès de la même décoration à le Major W. de Bonstetten, M. Hubert Martin et M.J.S. Wilson.

1937-10 Scoutisme d'Extension

Le Congrès demande au Bureau International de rassembler une documentation sur le Scoutisme d'Extension en s'adressant aux compétences médicales et Scoutées, et de la mettre à la disposition de toutes les Associations Scoutées.

Il demande aussi au Bureau International de saisir une prochaine occasion pour présenter cette question à des Congrès Internationaux de médecins, afin d'obtenir leur coopération en envoyant à ces réunions des Commissaires Scouts spécialement au courant de la branche d'Extension.

1937-11 Jamborees et Moots, Bénéfices

Sur la recommandation du Comité International, le Congrès suggère que tous les bénéfices appréciables faits sur les Jamborees ou les Moots soient partagés entre le pays invitant et le Bureau International, dans une proportion fixée par le pays invitant - la part revenant au Bureau International servira à la propagation du Mouvement scout.

1937-12 Résolution Principale

Le Congrès recommande à toutes les Associations Scoutées le contenu du rapport présenté par M. Tage Carstensen sur "Le Scoutisme est-il à la page?" Il leur recommande instamment de continuer à pratiquer le Scoutisme selon des méthodes conformes à l'idéal et aux principes donnés au monde par Lord Baden-Powell, son fondateur.

1937-13 Conférence de Chefs des Louveteaux

Le Congrès accepte l'invitation faite par la Grande-Bretagne de recevoir une Conférence de Chefs Louveteaux pendant l'été de 1938, d'après le projet élaboré par un sous Comité officieux composé de membres du Congrès intéressés pour le Louvetisme et présenté par eux au Congrès.

1937-14 Congrès Scout International, Ordre du Jour

Le Congrès a entendu avec grand intérêt diverses suggestions sur l'amélioration possible de ses prochaines réunions. Il les renvoie toutes au Comité International et au Directeur du Bureau International pour en tenir compte dans l'organisation du prochain Congrès.

Le Congrès a favorablement retenu l'idée d'insérer dans l'ordre du jour des réunions de sous-commissions se rapportant à des sujets particuliers, tels que la Route, les Scouts, le Louvetisme, etc., Ces sous-commissions se réuniront au début du Congrès et présenteront à une séance plénière le résultat de leurs études et de leurs discussions.

1937-15 Patriotisme

Le Congrès demande au Comité International de faire tous ses efforts pour que le scoutisme et la route dans tous les pays, tout en développant le vrai patriotisme, restent véritablement sur le

terrain de la coopération et de l'amitié internationale, sans exception de race ou de croyance, tel que l'a toujours défini le Chef Scout. Aussi, toute mesure tendant à militariser le scoutisme ou à y introduire des visées politiques, susceptibles de créer des malentendus et d'entraver ainsi nos efforts pour maintenir la paix et la bonne volonté entre les nations et les individus, doivent être entièrement exclues de nos programmes.

1937-16 Propagande Politique

Le Congrès, sur la recommandation du Comité International, eu égard aux expositions faites dans les différents camps à ce Jamboree et aux Jamborees précédents, décide que le Bureau International prendra les mesures nécessaires pour empêcher que dans les Jamborees il soit exposé des documents dont le caractère politique pourrait constituer une provocation à des frères scouts d'autres pays.

1937-17 Camp Auxiliaire pour les Chefs

Le Congrès recommande que le projet de camp auxiliaire pour Chefs pendant le Jamboree, présenté par Lord Hampton, soit renvoyé au Bureau International pour étude avec l'aide des diverses Associations Scoutes, afin de présenter une proposition au Congrès de 1939. A ce moment des arrangements seront faits pour le prochain Jamboree, si le pays invitant veut bien faire cette expérience.

Rappelant la résolution No. 15 du Congrès de Stockholm, le Congrès affirme de nouveau que seul les *garçons* Scouts (avec une proportion convenable des Chefs) doivent être autorisés dans les contingents.

1937-18 La Coopération Médicale Internationale dans le Mouvement Scout

Le Congrès appelle l'attention sur le rapport du Dr. J. Charvat sur "La Coopération médicale internationale dans le Mouvement Scout" et demande au Comité International de l'étudier et d'en tirer éventuellement des conclusions pratiques.

1937-19 Moot Routier International et Congrès International, 1939

Le Congrès remercie les Boy Scouts de Grande-Bretagne pour leur invitation de recevoir en Ecosse en 1939 le Moot Routier et le Congrès International, invitation que le Congrès accepte cordialement.

Le Congrès remercie aussi les Boy Scouts de Norvège et de Pologne pour leurs invitations et aussi pour leur courtoisie qui a permis d'arriver à une décision unanime.

Les résolutions, remises séparément à la Conférence y étaient toutes réassemblées.

EDIMBOURG, ROYAUME-UNI, 26-28 JUILLET 1939

Note : Les résolutions 1939-01 à 1939-05 sont des résolutions de remerciements.

1939-06 Rapport Bureau

Le Congrès désire renouveler l'expression de sa gratitude pour la valeur du compte rendu présenté par le Directeur Intérimaire du Bureau International à la 10^{ème} Conférence biennale; il recommande aux délégués de se servir des renseignements présentés en vue d'arriver à un plus grand développement, à une meilleure compréhension de la grandeur et de l'importance du mouvement scout, comme moyen de resserrer des liens de bonne volonté et d'amitié entre les nations.

Le Congrès dit combien il apprécie les services de Mr. J.S. Wilson qui, outre ses fonctions de Chef de camp de Gilwell, a répondu, sans hésiter, à l'appel du Comité International pour exercer les fonctions de Directeur. Il a déjà su gagner l'amitié et la confiance de la fraternité scout mondiale, par la façon si cordiale dont il s'acquitte de ses fonctions.

Le Congrès signale aussi combien il a apprécié les services de Mr. R.T. Lund, secrétaire du Bureau International, ainsi que ceux de ses collaborateurs.

1939-07 Rapports - Chalet Scout International de Kandersteg

Le Congrès a entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport de Mr. Ernst Trachsel sur l'activité du Chalet de Kandersteg et du Club Alpin scout. Le Congrès demande à nouveau que toutes les associations d'Eclaireurs continuent l'aide qu'elles apportent déjà au Club et au Chalet.

1939-08 Association Scoute de Chine

Le Congrès a été heureux d'avoir deux délégués de la Chine, qui ont apporté le salut de l'Association scout de Chine, récemment reconnue. Les délégués signalent qu'ils ont un effectif de 315,776 Eclaireurs et Chefs, qui pratiquent le jeu du scoutisme suivant l'idéal des Associations scout du Monde, en dépit de la gravité des circonstances. Le Congrès adresse ses meilleurs vœux à cette association et souhaite que ses efforts pour l'extension du mouvement Eclaireur en Chine soient couronnés de succès.

1939-09 Constitution

Le Congrès autorise le Comité à continuer à étudier la possibilité d'introduire des modifications dans les statuts, en ce qui concerne l'élection du Comité International.

1939-10 Publicité pour le Scoutisme

Le Congrès fait savoir qu'il apprécie beaucoup l'enthousiasme et le zèle du groupement qui a attiré l'attention sur l'organisation d'un bureau de presse et sur les moyens de propagande dans l'intérêt du scoutisme mondial.

Le Congrès accepte l'aimable proposition du Groupe de Pologne, qui s'est offert pour travailler, en collaboration avec le Bureau International et sous sa direction, à la question de la propagande et des revues scout, à titre d'expérience, et aider ainsi le Comité International et le Directeur du Bureau International à établir un plan de travail.

1939-11 Anciens Scouts

Le Congrès approuve les efforts faits dans les associations des différentes nations pour ramener les anciens scouts à l'application de l'idéal scout (et pour donner plus de force au scoutisme), sous le nom de "vieux scouts," ou "scouts alumni," ou autres noms. On demande aux associations nationales qui ont fait des expériences dans ce sens de faire part, de temps à autre, de leurs progrès aux autres, par l'intermédiaire du Bureau International.

1939-12 Personnes Déplacées

Les congressistes expriment leur sympathie et envoient un salut à leurs frères scouts et chefs scouts qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, ont été forcés de quitter leur patrie. Le Congrès demande instamment que les différentes associations nationales apportent autant qu'elles le pourront leur aide à ces éclaireurs et à leurs chefs. Que leur séjour soit temporaire ou définitif, il exprime le vœu qu'on les invite à participer, à titre temporaire, aux activités des groupes locaux, plutôt que de les encourager à fonder des groupes nationaux dans les pays étrangers qui les ont reçus. Il est bien entendu que ces principes ne doivent avoir aucun effet rétroactif.

1939-13 Services Religieux Scouts

Le Congrès recommande que, pour faire comprendre à tous la valeur internationale du scoutisme, on fasse appel aux postes d'émission de TSF pour obtenir qu'une fois par an, le Dimanche suivant l'anniversaire du Chef Scout du Monde (22 Février) ils veuillent bien unir tous les scouts du Monde dans un grand service international, de façon à ce que tous puissent d'une seule voix, et en même temps, renouveler leur Promesse.

1939-14A Camp Auxiliaire pour les Chefs

Le Congrès recommande l'organisation d'un camp auxiliaire pour les Chefs, comme celui installé expérimentalement au Moot, et demande que les dispositions nécessaires soient prises pour que des camps séparés de chefs soient organisés aux prochains Jamborees et Moots.

1939-14B Jamborees, Démonstrations

Le Congrès exprime l'espoir que les démonstrations faites par les différentes nations aux Jamborees et Moots mettront en valeur les activités scoutées, non seulement pour le bénéfice des éclaireurs qui y participent, mais aussi pour renseigner le grand public.

1939-15 Conférence des Chefs du Scoutisme d'Extension

Le Congrès accepte avec reconnaissance l'aimable invitation des Eclaireurs de Hollande à organiser, dans leur pays, pendant l'été de 1940 une conférence réunissant les Chefs du Scoutisme d'Extension des diverses associations.

1939-16 Conférence internationale de Chefs Louvetiers

Le Congrès a le grand plaisir de constater le parfait succès du premier rassemblement international de Chefs Louvetiers qui s'est tenu à Gilwell Park, en Juillet 1938.

Le Congrès accepte avec gratitude l'invitation faite par les scouts de Pologne à organiser une semblable réunion de Chefs Louvetiers en Pologne en 1940. Il demande au Bureau International de trouver un nom nouveau pour caractériser ce genre de réunion.

1939-17 Jamboree Mondiale et Conférence Internationale, 1941

Le Congrès adresse ses remerciements aux Associations du Scoutisme Français pour leur invitation à tenir le prochain Jamboree Mondial et la Conférence Internationale en France en 1941. Le Congrès accepte de tout cœur cette invitation.

CHATEAU DE ROSNY, FRANCE, 19-22 AOUT 1947

1947-01 Chef Scout du Monde

- A) Le Congrès exprime sa reconnaissance sincère envers la providence, pour la vie, la conduite et l'exemple de feu Lord Baden-Powell of Gilwell, Chef Scout du monde et Fondateur du Mouvement scout.
- B) Exprime sa sympathie profonde à Olave, Lady Baden-Powell, et à sa famille dans leur deuil, et
- C) Réaffirme sa loyauté envers les principes, buts et méthodes du scoutisme pour les Garçons, tel qu'il a été créé par feu Lord Baden-Powell, et sa foi dans la valeur du Scoutisme mondial pour faire progresser la compréhension et la bonne volonté entre tous les peuples.

Note : Les résolutions 1947-02 à 1947-07 sont des résolutions de remerciements.

1947-08 Rapports - Chalet Scout International de Kandersteg

A RECU avec grand plaisir le rapport sur le progrès du Chalet Scout International, Kandersteg et du Club Alpin Scout, et demande à nouveau que toutes les Associations membres de la Conférence apportent leur concours en faisant connaître le mieux possible le Chalet et le Club à leurs membres et continue l'appui qu'elles leur ont accordés.

1947-09 Conseil Scout Interaméricain

Le Congrès agrée l'inauguration du Conseil scout interaméricain (Consejo Interamericano de Escultismo) comme un projet pour le développement du scoutisme, au point de vue national et international, à travers le continent américain en consultation étroite avec le Bureau International.

1947-10 Jamboree de l'Afrique Occidentale

EXPRIME son grand plaisir de l'organisation du Jamboree de l'Afrique Occidentale à Lagos en Février 1947 et offre ses compliments aux Boy Scouts de Nigéria et à tous leurs aides dans l'organisation de ce Jamboree, pour le succès de la "plus grande réunion internationale jamais tenue en Afrique Occidentale."

1947-11 Admissions

EST HEUREUSE de confirmer que le "Magyar Cserkeszfiuk Szovetsege" est accrédité comme membre de la Conférence Internationale du Scoutisme, en succession de l'ancienne "Magyar Cserkeszszovetseg" et

AGREE la reconnaissance accordée depuis la dernière réunion de la Conférence aux organisations Scoutes suivantes:

- Pfadfinder Osterreichs,
- The Boy Scouts Association of Canada,
- Exploradores de El Salvador,
- Scouts d'Haiti,
- Federazione Esploratori Italiani,
- Fédération libanaise du Scoutisme,
- Boy Scouts de Nicaragua,
- Boy Scouts of the Philippines.

et exprime à tous ces membres les vœux les plus cordiaux de la Conférence.

1947-12 Transfert de Reconnaissance - Belgique

AGREE et confirme le transfert de la reconnaissance autrefois accordée aux associations en Belgique, à leur Conseil Interfédéral, "l'Interfédérale Belge du Scoutisme" ou "Interfédérale

Scoutsbond van Belgie" et attire l'attention des Association des pays où il y a actuellement plus d'une Association Scoute reconnue par la Conférence, sur la Résolution No. 1924-23 de la Troisième Conférence Scoute Internationale de 1924, paragraphe 2 (a).

1947-13 Constitution

Par application de l'Article IX de sa Constitution, APPROUVE certains changements à cette Constitution et décide que ces changements seront incorporés immédiatement dans le texte de la Constitution et Lois.

1947-14 Personnes Déplacées

Le Congrès adresse ses vœux aux groupements scouts institués parmi les personnes déplacées, connus sous le nom de D.P. scouts, et sur l'invitation du Comité International recommande l'adoption de la procédure suivante:

- a) Une nouvelle attribution sera immédiatement accordée au Bureau International du Scoutisme pour enregistrer toutes les associations et groupes de D.P. scouts à présent en Autriche et en Allemagne.
- b) En conséquence de cette nouvelle attribution le Bureau International s'attachera à aider de son mieux tous les D.P. scouts au moyen de conseils et d'avis - et, après consultation des autorités de contrôle, de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (O.I.R.) et de tout autre organisme compétent s'assurera que les buts, les principes et les méthodes scouts sont acceptés et mis en pratique, et qu'aucune propagande politique n'est faite.
- c) L'enregistrement par le Bureau International de ces D.P. scouts ne confèrera pas le droit de participer à titre de membres au Congrès international du Scoutisme mais leur confèrera la reconnaissance au titre de scouts sous la protection du Bureau International.
- d) Dans les pays autres que l'Autriche et l'Allemagne, il est recommandé aux scouts, qui sont encore dans une situation provisoire, de s'unir ou de s'affilier à la branche locale de l'association nationale reconnue come membre du Congrès. Il est demandé à ces associations nationales d'apporter toute la courtoisie et toute l'aide possible à ces groupes.
- e) Tout D.P. scout qui se fixe dans un pays où existe une association reconnue par le Congrès aura la faculté de devenir membre de cette association ou de renoncer à son titre de scout. Une fois fixés, ces D.P. scouts cessent d'être en situation provisoire et sont astreints au respect des lois du pays d'adoption.
- f) Il est recommandé aux associations scoutés du pays d'adoption d'autoriser ces D. P. scouts à se rattacher à des troupes organisées par des chefs du pays d'origine, et, jusqu'à ce que la citoyenneté du pays d'adoption soit conférée, de les autoriser à faire une Promesse scoute modifiée mais qui, cependant, devra inclure un serment de loyauté aux lois du pays de résidence.

1947-15 Jamborees, Participation

Sur la recommandation du Comité international, le Congrès désire que soient fixées les conditions qui régiront les participations

- aux Jamborees ou Rover Moots mondiaux,
 - à toute autre réunion scoute mondiale ou partielle, tenue sous l'égide de la Conférence,
 - aux camps nationaux et à toute autre réunion scoute tenue sous l'égide d'une Association Membre homologuée de la Conférence.
- a) Toute personne qui n'appartient pas à une association homologuée ne peut être invitée à participer à aucun Jamboree et Rover Moot mondiaux, ou à toute autre réunion scoute autorisée par le Congrès international du Scoutisme, ni même à venir y camper.

- b) Toute personne qui n'appartient pas à une association homologuée ne peut être invitée à participer à aucune manifestation scoute tenue sous l'égide d'une association homologuée, à laquelle des représentants, des contingents ou des groupes d'autres associations homologuées auraient été invités à prendre part; elle ne peut pas davantage être invitée à y camper.

En fixant ces conditions, le Congrès entend préciser que l'appartenance au scoutisme comporte certaines obligations et privilèges exclusifs.

1947-16 Camp de Formation de Gilwell

Le Congrès accueille avec satisfaction l'assurance donnée par le Chef Scout des Dominions et de l'Empire Britannique que Gilwell Park demeurera à la fois un centre international et national de formation, le Bureau International du Scoutisme sera associé à la direction de ses activités internationales. Et S'EN RAPPORTE au Comité International pour les diverses propositions faites dans l'excellente étude sur la "Formation des Chefs" présentée par le Scoutisme Français et dans l'entretien qui a suivi.

1947-17 Lettre de Recommandation

Sur l'invitation des Commissaires internationaux, le Congrès décide que toutes les nations membres du Congrès seront informées que les scouts isolés et les détachements scouts visitant toute autre nation membre du Congrès ne devront pas s'attendre à recevoir une hospitalité scoute, sauf lorsqu'une Lettre internationale de Recommandation aura été présentée. Elle recommande que figure sur cette Lettre de Recommandation un insigne international à trouver, et qui serait connu de tous les pays membres du Congrès. L'impression de ces Lettres par les soins du Bureau International serait effectuée de telle manière que toute falsification serait aussi difficile que possible.

1947-18 Correspondance, Contrôle

Le Congrès insiste pour que des scouts à titre individuel et plus spécialement des groupes entiers soient invités à entreprendre une correspondance scoute internationale, par le moyen d'une publicité adéquate dans la presse scoute de chaque pays membre, et en mettant en place les moyens d'établir et de maintenir celle-ci sous le contrôle des quartiers généraux scouts nationaux.

1947-19 Visites à l'Etranger

Pour obtenir le meilleur résultat, le Congrès recommande que ces contacts internationaux, par le moyen de visites de groupes scouts à l'étranger, soient conduits de la façon suivante:

- a) Le Commissariat international du pays d'origine doit faire remarquer au chef du groupe visiteur l'intérêt et l'importance qu'il y a à établir le contact avec les scouts du pays qui sera visité.
- b) Le Commissariat international du pays visité devra être averti dès que possible du départ de chaque groupe se disposant à visiter son pays; de préférence au moins deux mois à l'avance.
- c) Le Commissariat international du pays visité devra s'arranger pour que des groupes locaux de son pays préparent l'arrivée du groupe visiteur.

1947-20 Services Religieux Scouts

ELLE RECOMMANDE que le Dimanche qui unit l'anniversaire de la naissance du Fondateur du Scoutisme (22 Février) soit utilisé chaque année pour unir plus grand nombre possible de scouts pour des services religieux scouts, par le moyen de carrefours radiophoniques mondiaux ou plus limités.

ELLE DEMANDE au Comité International d'examiner, ou de nommer un sous-comité chargé d'examiner les moyens de réaliser ce projet.

1947-21 Appel des Nations Unies en faveur des enfants

Ayant pris bonne note de l'appel des Nations Unies en faveur des enfants, ELLE OBSERVE avec reconnaissance tout ce que font les mouvements pour le bien des enfants, et attire l'attention de ses membres sur ce grand but, laissant à chaque pays le soin de choisir les points d'application qu'ils jugeront les plus appropriés.

1947-22 Anciens Scouts

Le Congrès insiste pour que chaque association homologuée inspire et encourage le rassemblement d'un vaste nombre d'anciens scouts et chefs qui ont été membres d'associations reconnues pour les raisons suivantes:

- a) Entretien dans leur vie l'esprit de la Loi et de la Promesse scout.
- b) Répandre cet esprit dans les milieux où ils vivent et travaillent.
- c) Aider le scoutisme dans leurs milieux, leurs pays, et dans le monde, tout en se souvenant de leurs autres responsabilités.

Et recommande que:

- d) Le 40^e anniversaire du scoutisme présente une excellente occasion de créer et de développer des groupes d'anciens scouts.
- e) Le Comité International trouve une appellation autre que celle de "Vieux Scouts" qui semble gêner le développement de cette importante branche du scoutisme.
- f) Le problème de la création d'une Association internationale de Vieux Scouts et aussi peut-être des Anciennes Guides soit inscrit à l'ordre du jour du 12^e Congrès international.

1947-23 Jamboree Pacifique, 1949

ACCEUILLE la proposition tentative du Conseil Fédéral des Scouts de l'Australie d'organiser un Jamboree Pacifique en janvier 1949 et renvoie cette matière au Comité International pour l'action nécessaire;

et remercie l'Association Boy Scouts de Nouvelle Zelande pour leur courtoisie en donnant place à l'invitation d'Australie.

1947-24 Rassemblement des Commissaires Internationaux

RECOMMANDE qu'un rassemblement des Commissaires Internationaux de trois jours se rencontre chaque année où il n'y a pas de Conférence Internationale du Scoutisme, et

ACCEPTE avec grand plaisir l'invitation de la Délégation Suisse d'organiser une telle rassemblement à Kandersteg pendant l'été de 1948.

1947-25 4^{ème} Moot Routier International et 12^{ème} Conférence Internationale Scoute

Accepte avec grand plaisir l'invitation de la Norvège à tenir le 4^{ème} Rover Moot Mondial et la 12^{ème} Conférence Scoute dans ce pays en 1949, et exprime ses sincères remerciements à l'Australie, la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Jamaïque et Mexico pour leurs invitations.

ELVESAETER, NORVEGE, 8-10 AOUT 1949

Note : Les résolutions 1949-01 à 1949-05 sont des résolutions de remerciements.

1949-06 Reports – Kandersteg International Scout Chalet

A reçu avec beaucoup de plaisir le rapport sur le Chalet Scout International à Kandersteg et sur le Club Alpin Scout et signale à nouveaux aux membres de toutes les Associations les facilités qu'offre ce centre Scout en priant toutes les Associations membres d'encourager la participation au Club Alpin pour assurer les finances de ce Club.

1949-07 Rassemblement des Commissaires Internationaux

ACCEPTÉ avec plaisir l'organisation de réunions périodiques et officieuses des Commissaires Internationaux, organisation lancée par le "Get-together" de Kandersteg en Juillet 1948 et qui fut suivi par les Commissaires de 23 pays. Elle présente ses remerciements chaleureux aux organisateurs et à la Fédération des Eclaireurs Suisses pour son accueil et pour son aide.

1949-08 Jamboree Pan-Pacifique, 1949

APPREND avec beaucoup de plaisir qu'un Jamboree Pan-Pacifique s'est tenu à Yarra Brae, Victoria, de 29 décembre 1948 au 9 janvier 1949, avec la participation de 11,000 Scouts, et présente ses félicitations au Conseil Fédéral des Scouts d'Australie pour l'heureuse réussite de ce Jamboree.

1949-09 Camp International de Scouts de la Branche d'Extension

- a) APPREND avec beaucoup de plaisir qu'un camp international de Scouts de la branche d'Extension s'est tenu près de Lunteren aux Pays-Bas en Juillet dernier.
- b) OFFRE ses remerciements chaleureux aux National Padvinderraad pour l'organisation de ce camp et l'aide qu'il apporta à cette branche du Scoutisme.
- c) Recommande à toutes les Associations cette formation si sérieuse pour les enfants qui sont physiquement retardés, mentalement déficients ou qui relèvent de l'enfance délinquante.

1949-10 Camps Régionaux

Le Congrès apprend avec beaucoup de plaisir qu'un nombre toujours grandissant de rassemblements scouts régionaux se tiennent sous le nom de Jamborettes ou de camps internationaux de patrouilles. Il estime que ces camps ont une grande valeur pour développer des amitiés entre les garçons, pour créer une entente internationale et un sens plus grand de la fraternité internationale entre scouts de pays voisins.

1949-11 Armée du Salut

Le Congrès est très heureux d'apprendre l'accord intervenu entre la Section Jeunesse de l'Armée du Salut et le Bureau International du Scoutisme et l'affiliation qui a suivi des unités scoutées patronnées par l'Armée du Salut aux Associations Membres du Congrès dans plusieurs pays.

1949-12 Groupes Scouts de l'Organisation des Nations Unies

AUTORISE le Bureau International à procéder à la reconnaissance directe de groupes Scouts des Boy Scouts de l'organisation des Nations Unies.

1949-13 Admissions

- a) A appris avec joie la reconnaissance et l'affiliation séparée, accordées à l'unanimité depuis la dernière réunion de la Conférence à
- l'Association Scoute de Birmanie;
 - l'Association Scoute des Indes;
 - l'Association Scoute du Pakistan.
- b) Elle est heureuse de confirmer la reconnaissance à l'unanimité et l'affiliation séparées des
- Boy Scouts d'Irlande;
 - Boy Scouts de Syrie.
- c) PRESENTE les vœux les plus cordiaux de la Conférence à ces Associations.

1949-14 Le Scoutisme Rétabli – Après la Deuxième Guerre Mondiale

EXPRIME son admiration sans limites pour les efforts de milliers de Chefs Scouts, de Scouts et de personnes aidant le Mouvement qui dans de nombreux pays ont restauré et développé le Scoutisme sur le plan national et sur le plan international depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, par d'innombrables Bonnes Actions, individuelles ou en groupes, et aussi par l'intermédiaire des groupements suivants:

- Le fonds "Chins-up" au Canada;
- L'aide Scoute Internationale de Grande-Bretagne;
- Les camps de relèvement pour les garçons touchés par la guerre, de Suisse.
- Le Fonds d'amitié Mondiale des Boy Scouts des Etats-Unis;
- L'aide du Bureau International à la section Personnes Déplacées;
- L'aide apportée aux Nations Unies lors de leur appel en faveur de l'Enfance.

1949-15 Sauvegarde et Bien-Être des Enfants, Grèce

- a) EN tant qu'organisation universelle pour sauvegarder le bien-être de garçons, la Conférence condamne le crime commis en arrachant les enfants de leurs foyers et exprime sa profonde sympathie à la Fédération Grecque de Boy Scouts (Soma Hellinon Proskopon) pour les quelque 28,000 enfants arrachés de leurs foyers, parmi lesquels se trouvent plus de 100 Boy Scouts.
- b) REND hommage aux Scouts Grecs pour leur grand effort et leur réussite dans le développement du Scoutisme, malgré de grandes difficultés et les félicite surtout de leur excellent travail pour les enfants dans les Camps des Réfugiés et pour leurs nombreux efforts dans les œuvres sociales et publiques.

1949-16 Adhésion, Non Obligatoire

Le Congrès affirme que le Mouvement scout repose sur la libre adhésion de l'individu à la Loi scout, que la Promesse scout doit être un acte volontaire librement désiré et accompli, que tout scout doit vivre son scoutisme par un libre choix et non pas pour obéir à une contrainte quelconque.

1949-17 La Santé, l'Hygiène et l'Entraînement Physique des Scouts

Recommande qu'à l'avenir pendant des rassemblements Scouts, tels que les Jamborees et les Rover Moots, une réunion de docteurs Scouts et autres spécialistes des questions de santé publique sera incluse dans le programme pour discuter des problèmes qui les intéressent tous, surtout pour sauvegarder la santé, l'hygiène et l'entraînement physique des Scouts.

1949-18 Jamborees, Participation

Se référant à la résolution No. 1947-15 de la 11ème Conférence Internationale regardant la participation aux réunions scouts internationales de ceux qui n'appartiennent pas à une Association homologuée (P:P:P, No. 89).

Le Congrès réaffirme les décisions énoncées dans ce texte, mais accepte que des exceptions soient faites quelquefois à la règle générale lorsque les deux conditions suivantes se trouveront remplies:

- a) La réunion internationale considérée n'est pas une de celles qui sont organisées officiellement sous l'égide du Congrès international (Jamborees, Moots, etc.), ce n'est qu'une réunion à portée limitée organisée par une Association Membre du Congrès international.
- b) La liste des invités étrangers au scoutisme sera communiquée bien à l'avance aux associations scouts participantes et au Bureau International.

1949-19 Résolution Non Enregistrée

Note: La Conférence a décidé de retirer la Résolution 1949-19 du procès-verbal.

1949-20A Arriérés de Cotisations

RECOMMANDE que le travail du Bureau International ne soit pas réduit par le manque de fonds, et adresse un appel urgent à toutes les Associations membres de payer leurs cotisations promptement et en entier. Si cela n'est pas fait, le Bureau sera forcé de limiter ses activités.

1949-20B Cotisation Annuelle

ACCEPTTE que les cotisations pour 1950 soient fixés à £4 pour 1,000 membres mais exprime l'espoir que des revenus accrus par les cotisations, basées sur le nombre des membres actifs, et aussi d'autres sources rendront possible au Comité International de réduire le taux de payement pour l'année 1951, s'il n'intervient pas d'événements imprévisibles.

1949-20C Contributions financières volontaires

EXPRIME l'espoir qu'il sera possible pour d'autres Associations membres de faire des dons afin de restaurer les fonds de réserve.

1949-20D Directeur Adjoint du Bureau International

RECOMMANDE qu'il ne soit pas nommé autrement un Directeur adjoint du Bureau International, mais lorsqu'il sera nécessaire de trouver un successeur au Directeur du Bureau International, dans le cas d'une retraite éventuelle, il doit être prévu une projet de budget pour la nomination d'un adjoint qui deviendrait Directeur normalement et en temps voulu.

1949-20E Commissaire Mobile

RECOMMANDE qu'il ne soit pas fait de nominations des Commissaires mobiles, mais qu'un certain nombre, ne dépassant pas 3 à la fois, doit être nommé sur une base temporaire. La possibilité d'obtenir pour des travaux définis des collaborateurs volontaires des pays voisins ne doit pas être délaissée.

1949-20F Soutien au Journal "Jamboree"

RECOMMANDE qu'afin d'augmenter la diffusion de "Jamboree," et de le rendre viable par ses propres moyens tous les efforts possibles seront faits par les Associations membres pour fournir des articles d'intérêt pratique ou d'actualité pour les Chefs Scouts et les Associations sont priés instamment d'aider en encourageant leurs membres adultes à s'abonner.

1949-20G Rapports Financiers Annuels

DESIRE que tous les détails des paiements faits ou non faits par les pays membres fassent partie du rapport financier annuel du Bureau International.

1949-21 Association Mondiale d'Anciens Scouts

- a) RECOMMANDE qu'il soit formé un Comité spécial pour les anciens Scouts comme cela a été suggéré dans le rapport concernant les anciens Scouts (p. 54) pour faire d'autres enquêtes, pour discuter au sujet d'une coopération possible avec des mouvements similaires d'associations de Guides ou Eclaireuses, et de préparer en rapport avec le Bureau International la forme, la constitution et les statuts d'une Association Mondiale d'anciens Scouts.
- b) RECOMMANDE en outre que ce Comité comprenne le Directeur du Bureau International, pas plus de deux membres du Comité International, et un petit nombre de personnes possédant des connaissances spéciales sur les Associations d'anciens Scouts ou de ses branches, qui doivent être invités par le Comité International et qui doivent comprendre des représentants d'associations indépendantes d'anciens Scouts et de leurs branches contrôlées par leurs Associations Nationales.
- c) PROPOSE que le but principal de la future Association d'anciens Scouts doit être ce qui a été dit dans la résolution No. 1947-22 de la 11^{ème} Conférence Scoute Internationale (P:P:P, No. 96).
- d) DEMANDE que ce Comité concernant les anciens Scouts soumette ses conclusions au Comité International pour être mis à l'ordre de jour de la prochaine Conférence Internationale.

1949-22 Branche Route

- a) RECOMMANDE la constitution d'un Comité d'au moins 3 membres de pays différents, à désigner par le Comité International pour étudier de près les activités actuelles de la Route de toutes les Associations membres, de mettre au point les principes et les buts de la Route, et de présenter les résultats de ses recherches au Comité International.
- b) PRIE le Directeur du Bureau International et le Chef de Camp de Gilwell de considérer à nouveau un plan pour les cours de Wood Badge pour la Route avec le concours des Commissaires pour la formation des Chefs et les D.C.Cs. pour la Route.
- c) RECOMMANDE que le droit de participation au Rover Moot à l'avenir soit limité aux Routiers de 18 à 25 ans.

1949-23 Réunions Mondiales, Fréquence

- a) Le Congrès recommande que les réunions scoutiques internationales soient organisées de façon que les Jamborees, les Rover Moots et les réunions de chefs scouts de toutes les branches se succèdent régulièrement, comme suit:

Jamboree mondial tous les 4 ans, Rover Moot mondial tous les 4 ans, de sorte que les Jamborees et Moots mondiaux se succèdent avec 2 ans d'intervalle, et en outre des réunions internationales pour les chefs tous les 4 ans, mais jamais dans la même année qu'un Jamboree ou un Rover Moot, et propose que la première réunion de ce genre ait lieu en 1952.

- b) Les Congrès internationaux du scoutisme auront lieu comme auparavant, tous les 2 ans lorsqu'il y aura un Jamboree ou un Rover Moot mondial.

1949-24 Jamboree Mondial et Conférence Internationale, 1951

ACCEPTTE avec grand plaisir l'aimable invitation de l'Autriche d'organiser le 7^{ème} Jamboree Mondial et la 13^{ème} Conférence Internationale pendant l'été de 1951 et remercie chaleureusement les Scouts Danois pour leur invitation.

1949-25 Rassemblement des Commissaires Internationaux

ACCEPTE avec grand plaisir l'invitation des deux Associations Scoutes du Portugal d'organiser un rassemblement des Commissaires Internationaux en Septembre 1950.

1949-26 Conférence de Chefs des Louveteaux

ACCEPTE avec grand plaisir l'invitation présentée par la Grande-Bretagne d'organiser une Conférence des Chefs de Louvetisme en Ecosse pendant l'été de 1950.

1949-27 Résolution Fondamentale

Nous nous mettons de nouveau au service des principes de la liberté et de l'indépendance des peuples et des nations. Nous croyons que la cause de la paix et de la compréhension mutuelle sera au mieux en encourageant l'esprit de fraternité universelle parmi la jeunesse du monde par le scoutisme.

Nous, les délégués des associations nationales du Mouvement scout, consacrons à la jeunesse du monde tous nos efforts, tous nos services et tout notre dévouement.

SALZBOURG, AUTRICHE, 31 JUILLET-2 AOUT 1951

Note : Les résolutions 1951-01 à 1951-08 sont des résolutions de remerciements.

1951-09 Rapports - Chalet Scout International de Kandersteg

- a) La Conférence a pris connaissance avec intérêt du Rapport sur le chalet International Scout de Kandersteg et du Club Alpin Scout et de l'excellence des services rendus par ce centre international scout.
- b) Elle demande à toutes les associations affiliées de continuer à aider ce centre et parmi elles, plus particulièrement, les pays qui ont dans ce chalet une "chambre nationale", en sorte que l'aménagement et la décoration répondent toujours à la culture et aux caractéristiques nationales et scoutées de ces pays.

1951-10 Admissions

- a) La Conférence accueille joyeusement le transfert de la reconnaissance et de l'affiliation de l'Association membre des Indes aux
 - Scouts et Guides du Bharat (branche Masculine).
- b) Elle accueille la reconnaissance et l'affiliation des Associations suivantes au Bureau International, survenues depuis la précédente Conférence
 - Asociación de Scouts de Bolivia,
 - Ring Deutscher Pfadfinderbunde,
 - Boy Scouts of Japan,
 - Asociación de Scouts de Panama,
 - Turkiye Izcileri,
 - Boy Scouts del Uruguay.
- c) Est heureuse d'accorder la reconnaissance internationale et l'affiliation aux:
 - The Boy Scouts of Israel
- d) Transmet à toutes ces associations ses vœux les plus cordiaux.

1951-11 Publications, Droits de Reproduction

- a) Le Congrès approuve le rapport sur les éditions, traductions et droits de reproduction ainsi que sur les échanges de toute publication scoutée. Il recommande que ce rapport soit à l'avenir le coutumier auquel se référeront tous ceux qui sont chargés des éditions scoutées.
- b) Le Congrès recommande que toute nation désirant faire éditer la traduction d'un des livres fondamentaux du Fondateur du Scoutisme en informe simultanément le Bureau International, en sorte que le Bureau International puisse approuver cette traduction avant sa publication et consulter tout autre pays parlant cette même langue.
- c) La Conférence exprime sa fraternelle reconnaissance aux membres de la Commission des Editions pour leur Rapport et les services qu'ils ont rendus.

1951-12 Commission Routier

La Conférence remercie la Commission Routier pour son intéressant Rapport et le recommande à l'attention des responsables de la branche Route des Associations reconnues.

1951-13 Anciens Scouts

- a) La Conférence est persuadée que le Scoutisme forme un tout. Responsable du Scoutisme dans son ensemble, elle estime que le Mouvement scout mondial, pour éviter toute division, doit être représentée uniquement par la Conférence Internationale du Scoutisme, le Comité International et le Bureau International, sans organisation parallèle. Par contre, se sentant responsable de la question des Anciens, elle se fait un devoir de défendre leur cause et de recommander aux Associations nationales de faire tout leur possible pour favoriser les Anciens Scouts dans leur développement. Le Comité International pourra convoquer des réunions internationales des représentants des Organisations d'Anciens reconnues dans leur pays en vue de partager leurs expériences et de coordonner leurs efforts.
- b) La Conférence remercie le Comité des Anciens Scouts pour les services qu'il a rendus et demande au Comité International de maintenir ce comité pour consultations ultérieures.

1951-14 Visites à l'Étranger, Auto-Stop

- a) Le Congrès condamne énergiquement toute pratique de « l'auto-stop » ou tout appel à la générosité scout ou publique - à l'étranger - lors de déplacements au titre de scout. La Loi scout ne permet pas des fantaisies faites au dépend d'autrui.
- b) Autant l'esprit de découverte et d'entreprise doit être encouragé autant cependant - par courtoisie et pour permettre d'en assurer l'organisation - toute expédition à l'étranger doit être signalée suffisamment à l'avance au quartier général du ou des pays visités par l'intermédiaire du Commissaire international dont on dépend.

1951-15 Visites à l'Étranger, Couleurs Nationales

Sur la proposition des Commissaires Internationaux la Conférence recommande que tout scout voyageant en uniforme à l'étranger, individuellement ou en groupe, porte un insigne national - ou des couleurs nationales - de préférence au-dessus de la poche de la chemise.

1951-16 Correspondance, Transmission des Requêtes

Sur proposition du Comité International, le Congrès recommande que toute demande d'insignes scouts, documentation, uniforme, etc., reçue directement d'individus ou unités, par les quartiers généraux ou unités étrangères, soit transmise au quartier général national du pays du demandeur, et que de telles requêtes soient toujours faites par l'intermédiaire du quartier général national des demandeurs. Toutefois des exceptions à cette règle pourront être consenties dans le cas où ces demandes émaneraient de scouts qui sont officiellement associés pour ces échanges sous réserve toutefois que les règlements concernant la vente des insignes les y autorisent. Quand ces demandes émanent de pays qui n'ont pas d'association reconnue, le Bureau International sera consulté.

1951-17 Correspondance, "Boule de Neige"

Sur proposition des Commissaires Internationaux, la Conférence condamne toute pratique de correspondance dite "chaîne de bonheur" ou "boule de neige", qu'elle juge sans valeur durable et ouverte à tous les abus. Dans certains pays les autorités postales interdisent une telle pratique. Il est recommandé aux récipiendaires de détruire toute correspondance de cette nature.

1951-18 Brevet de Fraternité Mondiale

- (a) La Conférence exprime sa reconnaissance aux Scouts des Nations Unies pour leur publication intitulée: "Training in World Brotherhood".
- (b) recommande que des manuels et plans d'étude réservés aux garçons de 14 ans ou plus, appartenant à toutes les associations reconnues, prévoient des études ou activités se référant aux problèmes mondiaux à intervalles réguliers;
- (c) suggère que les associations reconnues envisagent l'institution d'un brevet de "fraternité mondiale";

(d) demande au Bureau International de mettre à la disposition des associations reconnues qui le désirent:

- i) des documents permettant cette instruction particulière;
- ii) un projet d'épreuves requises pour obtenir ce brevet de fraternité mondiale;
- iii) la documentation indispensable pour préparer un manuel et des plans d'étude destinés à des garçons de 14 ans ou plus.

1951-19 Scoutisme Rural

La Conférence remercie la délégation de Grèce pour son rapport sur le Scoutisme Rural et demande que le Bureau International collationne toute information utile des pays qui possèdent un programme d'action auprès des Scouts isolés ainsi que pour le scoutisme dans des régions à faible densité de population, pour l'étude des pays intéressés par ce problème.

1951-20 Usage Plus Répandu des Méthodes Scoutes

La Conférence remercie la délégation de Grèce pour son rapport sur: "L'usage plus étendu des méthodes scoutées" et recommande très vivement aux associations reconnues:

- i) l'extension la plus étendue du scoutisme à l'enfance malheureuse ou ressortissant de cas sociaux.
- ii) la valeur des méthodes scoutées pour la jeunesse masculine délinquante vivant en maisons de rééducation.

1951-21 Camps Nationaux, Dates

Se référant à la Résolution No. 35 (P.P.P.) la Conférence recommande la modification suivante de cette résolution:

Le Congrès demande que toute association organisant des camps auxquels des scouts étrangers sont invités, prenne toute disposition pour fixer ces camps pendant la saison la plus favorable dans tel pays ou telle région.

1951-22 Formation de Gilwell

Le Congrès affirme son attachement dans la valeur du Wood Badge training autant pour la formation des chefs scouts que pour assurer un scoutisme unifié à l'avenir.

Elle affirme son attachement aux principes qui sont appliqués à l'enseignement donné à Gilwell en tant que centre national et international de formation scoutée.

1951-23 1er Indaba International

- a) La Conférence accepte avec reconnaissance l'aimable invitation de la Grande-Bretagne d'accueillir le 1^{er} Indaba, en tant que Rencontre Mondiale de chefs scouts en activité en 1952, elle est d'accord pour que cette rencontre ait pour cadre général, celui qui a été proposé par le Comité International.
- b) La Conférence recommande qu'en préparant ce 1^{er} Indaba on prévoit dans le programme la rencontre de chefs d'unités de branches spécialisées-telle que la branche extension.
- c) La Conférence accepte avec joie l'aimable invitation de l'Italie d'accueillir en 1952 la 3^{ème} Rencontre des Commissaires Internationaux.

1951-24A 5e Moot Routier International et 14e Conférence Scoute Internationale

La Conférence accepte avec joie les invitations émanant de la Suisse pour le 5e Rover Moot Mondial et du Liechtenstein pour la 14e Conférence Scoute Internationale en 1953.

1951-24B Moots

Sur la proposition du Comité International, le Congrès souhaite que:

- i) Le Rover Moot soit ouvert aux branches aînées des associations nationales reconnues.
- ii) Les participants du Rover Moot, en dehors d'une proportion normale de chefs, aient au moins 17 ans révolus et au plus 25 ans révolus,
- iii) Le public ne soit pas normalement admis dans l'enceinte du camp après 20h.

1951-25 Evénements Régionaux

La Conférence accueille avec faveur les Jamborees régionaux suivants, en cours de préparation:

- 1er Caribbean Jamboree-Jamaïque, mars, 1952;
- Jamboree de l'Afrique Orientale, Rhodésie du Nord, août, 1952;
- Jamboree du Pacifique-à Sydney, Nouvelle Galle du Sud, décembre, 1952;
- Jamboree Régional pour la branche d'Extension-Belgique, 1953 (sous réserve des dispositions qui seront précisées par le Comité International);

et demande aux associations reconnues et à leurs branches de soutenir ces efforts dans toute la mesure du possible, là où elles sont directement intéressées.

VADUZ, LIECHTENSTEIN, 8-12 AOUT 1953

1953-01 Colonel John Skinner Wilson

Le Congrès désire exprimer ses plus sincères remerciements au Col. John Skinner Wilson pour le service si fidèle, si dévoué et si efficace qu'il a rendu au Scoutisme dans le monde entier.

Au moment où il se retire du service actif du Mouvement et de son poste de Directeur du Bureau International, nous tous, ses amis, réunis à l'occasion du 14ème Congrès International voulons rendre hommage à son esprit scout, à son altruisme et à sa loyauté aux idéaux et au buts du Mouvement, tels qu'ils ont été conçus par le Fondateur, Lord B.P.

Il a été un chef de file riche en vision, en sympathie et en compréhension. Il fut toujours le champion de la défense de la ligne et des valeurs établies. Pourtant il a, avec une rare vision, encouragé sans cesse les changements de programme et de manière de faire, lorsque l'exigeait l'évolution des conditions de notre temps.

Lui et sa famille ont fait de grands sacrifices pour remplir sa mission de servir les garçons du monde.

Il a été un ambassadeur de la paix, mais aussi un courageux chef du Scoutisme dans la lutte pour la liberté pendant les deux guerres mondiales.

Il a été l'espoir des garçons et des chefs dans les nations temporairement conquises par ceux qui voulaient asservir le monde.

Ses conseils, ses encouragements et son élan soutinrent leur esprit scout et leurs activités dans les pays dominés par l'agresseur, de sorte qu'ils poursuivirent la lutte à grand péril pour recouvrir leur liberté.

Persuadé que, par la fraternité mondiale nous pouvons finir par obtenir la paix du monde, il a diligemment poursuivi l'organisation, intensifié les méthodes en vue de la formation et par dessus tout développe l'esprit scout de façon si efficace que nous avons maintenant atteint l'unité scoute dans 57 pays.

Il a été un pionnier et un avant-coureur sur le chemin que nous voulons suivre vers la paix et la fraternité.

Nous exprimons ici à notre ami le Colonel John Wilson notre vive gratitude, nos remerciements les plus cordiaux et notre très profonde admiration.

Que Dieu vous bénisse, vous et par vous beaucoup d'autres, dans l'avenir comme il l'a fait dans le passé.

1953-02 Nomination du Directeur

Le Congrès prend acte avec reconnaissance de la nomination du Major-Général D.C. Spry, au poste de Directeur du Bureau International. Il lui présente ses souhaits les plus cordiaux et l'assure de son soutien et de sa collaboration pour sa tâche à venir.

1953-03 Rapport

Le Congrès approuve le Rapport présenté par le Bureau International du Scoutisme, qui donne un compte rendu des progrès réalisés depuis la réunion de la dernière Conférence.

Il exprime sa reconnaissance au Comité International, au Directeur, à son adjoint et à tous les membres du Bureau pour leur travail.

1953-04 Rapports - Chalet Scout International de Kandersteg

- a) Le Congrès prend acte des Rapports du Chalet International pour Eclaireurs de Kandersteg et du Club Alpin Eclaireur, établis à l'occasion de leur 30ème Anniversaire. Le Congrès félicite tous ceux qui ont contribué à l'amélioration des aménagements du Chalet et des

terrains de camp, améliorations qui, chaque année, permis d'offrir à un plus grand nombre d'éclaireurs un excellent centre d'escalade, de camping et d'entraînement.

- b) Le Congrès invite les Associations membres à faire connaître le travail de ce centre et d'encourager un plus grand nombre de membres individuels à s'inscrire et à soutenir le Club Alpin Scout en devenant membres cotisants.
- c) Le Congrès adresse plus particulièrement ses sincères remerciements au Comité du Club Alpin Scout, au gérant du Chalet et à leurs nombreux aides. Leurs efforts conjugués ont largement contribué au succès du 5e Camp Mondial Routier.

1953-05 Admissions

- a) Le Congrès est heureux de donner son agrément à la reconnaissance et à l'affiliation au Bureau International des organisations scoutistes suivantes, reçues et accordées depuis la réunion précédente du Congrès:
 - The Australian Boy Scouts Council;
 - The Ceylon Boy Scouts Association;
 - Ikatan Pandu Indonesia (Ipindo);
 - Boy Scouts of Korea;
 - The Boy Scouts Association, New Zealand.
- b) Il adresse à toutes ces associations ses vœux les plus cordiaux.

1953-06 Personnes Déplacées

Le Congrès adresse ses messages les plus fraternels aux éclaireurs vivant en exil et rend hommage aux centaines de chefs qui ont contribué à la formation scoutiste des garçons éloignés de leur patrie et qui assurent le contact entre eux quel que soit le lieu actuel de leur résidence.

Le Congrès attire l'attention des associations scoutistes appartenant à des pays où résident des réfugiés et d'anciens scouts déplacés sur l'importance qu'il y a à les accueillir et à les aider à poursuivre leur scoutisme en harmonie avec la résolution No. 1947-14 de la Conférence de 1947, paragraphes d), e) et f).

1953-07 Associations Membres Changements Constitutionnels

Conformément à deux résolutions prises antérieurement (PPP. 28 et 47 q.v.), le Congrès précise à toutes Associations reconnues qu'il leur revient de faire connaître au Bureau International tout projet de modifications affectant les principes essentiels du Scoutisme et le statut légal de leur Association, que ces modifications touchent à la Promesse Scoutiste, la Loi, les Directives et Règles d'action, les Statuts Charte ou à leur existence légale.

1953-08 Camps Nationaux, Invitations

- a) Le Congrès recommande très vivement l'organisation de camps nationaux et régionaux, tels qu'ils sont déjà pratiqués, avec invitation de contingents appartenant à des associations reconnues des pays voisins. Si possible ces contingents seront accueillis dans des familles scoutistes du pays d'accueil avant ou après le camp.
- b) Sur l'avis des Commissaires internationaux, le Congrès recommande que les invitations soient adressées aux quartiers généraux des associations invitées au moins 6 mois avant la date fixée pour les camps, en fournissant tous les renseignements préliminaires utiles concernant les dates, les effectifs des contingents et le prix approximatif, etc.

1953-09 Visites à l'Étranger, Avis Préalable

Pour préciser une résolution prise antérieurement (1947-19), le Congrès souhaite que lorsqu'une troupe projette de visiter un pays étranger et désire être aidée pour trouver un lieu de camp ou toute autre forme d'hospitalité, la demande en soit faite au moins trois mois à l'avance, au commissariat international du pays qu'on projette de visiter. Si le préavis est trop court on ne pourra compter sur aucune aide.

Le Congrès recommande très spécialement les camps qui accueillent à la fois une troupe étrangère et une troupe autochtone, et un ou deux ans plus tard un camp semblable dans l'autre pays. Le but de ces échanges est d'établir des amitiés durables entre éclaireurs de pays divers et d'améliorer la qualité du scoutisme des deux troupes mises en contact.

1953-10 Visites à l'Étranger, Conduite

Sur la recommandation des Commissaires internationaux, le Congrès désire que toute infraction à la bienséance et toute conduite indigne d'un éclaireur voyageant à l'étranger soient transmises avec les noms et unités des coupables, ainsi qu'un rapport sur les faits, au Commissaire international de l'association des coupables de telle sorte qu'il puisse intervenir dès leur retour. Aucune publicité ne sera donnée à ces rapports. Il est précisé que ces délits, bien qu'ils ne constituent qu'un très faible pourcentage du total des visites effectuées, doivent provoquer une ferme intervention auprès des coupables pour leur propre bien ainsi que pour sauvegarder le niveau général de conduite. (c.f. 1947-17 et 1951-14)

1953-11 Emigrants

Sur la recommandation des Commissaires internationaux, le Congrès conseille qu'à tout éclaireur ou chef ayant l'intention d'émigrer soit remise une Lettre internationale de Recommandation, un sommaire de son passé et l'adresse du quartier général scout du pays où il se rend.

Dans le cas de chefs détenteurs de la licence, il est conseillé d'adresser directement au quartier général du pays où ils se rendent, pour son information, un rapport confidentiel sur leurs capacités de chef. Chaque fois qu'il sera possible l'adresse de tout éclaireur émigrant sera communiquée au quartier général du pays intéressé.

Quand des quartiers généraux désireront vérifier le passé d'un éclaireur ou chef émigré il importera qu'en s'adressant au Commissaire international de son association d'origine, ils fournissent tous les détails intéressant son identité, son grade antérieur, le nom et l'adresse de son ancienne unité et les dates de son activité scout.

1953-12 Scouts Résidant Temporairement à l'Étranger

Aux scouts résidant provisoirement à l'étranger toute facilité devrait être accordée pour la poursuite de leur formation scout ainsi que pour leur admission dans une unité locale.

Le Congrès recommande que les louveteaux, éclaireurs et routiers résidant ainsi à l'étranger aient la possibilité de poursuivre leur formation technique sur la base des épreuves exigées par leur propre association, mais que par contre là où pour des raisons locales ce serait impossible, ils soient autorisés à passer des épreuves de remplacement adéquates. Dans le cas de garçons qui n'ont jamais été dans le scoutisme précédemment, toute facilité doit leur être offerte pour qu'ils se joignent à un groupe local en accord avec le quartier général de leur propre pays.

1953-13 Tenue Future des Conférences Internationales

Le Congrès remercie le Comité International pour la diffusion à toutes les Associations du document intitulé "De la Tenue future des Conférences internationales" et demande qu'aux vœux et recommandations qui y sont contenus, on accorde la plus grande attention pour les réunions futures, à l'exception toutefois de la recommandation inscrite au paragraphe 11 (a) qui sera annulée.

1953-14 Nomination d'un Président du Congrès et/ou Comité

Le Congrès demande au Comité International d'examiner s'il est souhaitable de nommer un Président et/ou bien un Président du Congrès International et/ou bien du Comité, et de soumettre un rapport sur ce sujet à la prochaine Conférence Internationale. Ce rapport devra parvenir aux Associations Nationales avant le 1 janvier 1955.

1953-15 Anciens Scouts

Le Congrès accueille favorablement le projet de création d'une Amitié internationale des Scouts et Guides adultes établi en accord avec les principes généraux du projet de statuts soumis en 1951 par la réunion des délégués des organisations existantes d'anciens éclaireurs à la 13e réunion du Congrès, il reste bien entendu que les assurances données par le Comité consultatif des anciens scouts et par tous ceux qui participèrent à la Conférence internationale des associations d'anciens éclaireurs en septembre 1952 concernant la sauvegarde des intérêts du mouvement éclaireur seront formellement stipulées dans les statuts de l'Amitié, quand ceux-ci auront été adoptés par cet organisme.

Le Congrès international précise qu'il appartient uniquement à chaque pays de décider de la forme et de l'organisation de son propre mouvement des anciens éclaireurs et éclaireuses, soit que cette organisation devienne une branche des associations d'éclaireurs et d'éclaireuses, soit qu'elle constitue un organisme indépendant mais approuvé par les associations.

Le Congrès charge le Comité International de s'assurer que ces garanties et toute autre procédure nécessaire soient acceptées par le Comité International du Scoutisme, par le Comité Mondial des Guides et Eclaireuses, et par le Conseil de l'Amitié. Le Congrès, en outre, demande au Comité International (ceci en son nom) d'adhérer à la création d'un organisme permanent de coordination représentatif des Comités et du Conseil susnommés. Cet organisme aurait pour tâches:

- a) De discuter tout sujet d'intérêt commun.
- b) De promouvoir par une coopération plus étroite une meilleure compréhension et un meilleur développement des buts, principes et pratiques du scoutisme masculin et féminin ainsi que des anciens Scouts et Guides.
- c) De résoudre au mieux par voie de consultations, tous les problèmes et litiges qui seraient portés à sa connaissance par le Comité International du Scoutisme, le Comité Mondial des Guides et Eclaireuses ou par le Conseil de l'Amitié.

1953-16 Maintien de l'Intérêt du Garçon

Le Congrès demande au Comité International:

- a) de porter le sujet "Maintien de l'intérêt du garçon" à l'ordre du jour du 15e Congrès International;
- b) d'envoyer en vue de ce Congrès un questionnaire à chaque Association membre, afin de connaître les pertes en garçons aux différents âges et aussi les pertes en chefs, et les raisons pour lesquelles ils sont partis.

1953-17 But du Journal "Jamboree"

Le Congrès demande au Comité International d'étudier le but que doit poursuivre le "Jamboree" et la forme à donner à cette publication pour qu'elle remplit son rôle d'information de nouvelles de nature internationale.

1953-18 UNICEF

Le Congrès pense que le Fonds International de Secours à l'enfance (UNICEF) est un instrument mondial de valeur pour le bien de l'enfance et pour son assistance. Il recommande aux Associations membres d'étudier l'aide et l'appui qu'elles peuvent apporter aux comités et agences nationaux et régionaux de l'UNICEF, tant en ce qui concerne le travail de ces Comités et agences que pour faire connaître aux membres des Associations scoutistes le but et le travail de l'UNICEF.

1953-19 Coopération avec le Mouvement des Guides

Le Congrès remercie la délégation suédoise pour son rapport intitulé "La Co-opération avec le Mouvement des Guides".

Le Congrès recommande et demande:

- a) Une étude complète de toute ce qui touche à la coopération et à la coéducation dans le scoutisme, étude faite par le Bureau International du scoutisme et par le Bureau mondial des Guides sur le plan international;
- b) Des études de projets nationaux de coéducation et les incidences que cela peut avoir sur les activités scoutées des différents mouvements scouts. Ces études doivent être libres de tout préjugé et faites en commun par des parents, des maîtres, des spécialistes des questions sociales et évidemment par les jeunes gens eux-mêmes.

1953-20 2ème Agoon

Le Congrès remercie la Délégation Belge pour le rapport sur le 2ème Agoon et remet les propositions y contenues au Comité International pour étude et rapport au 15e Congrès International de 1955.

1953-21 15e Conférence Internationale et 8e Jamboree Mondial

Le Congrès accepte avec reconnaissance l'aimable invitation des Boy Scouts du Canada de tenir le 8ème Jamboree Mondial et la 15ème Conférence Internationale au Canada en 1955, et remercie très chaleureusement les Boy Scouts de Syrie pour leur invitation.

1953-22 2e Indaba Mondial

Le Congrès accepte avec reconnaissance l'aimable invitation du Nationale Padvindersraad de tenir le 2ème Indaba Mondial aux Pays-Bas en 1956.

1953-23 Centenaire du Fondateur et Jubilé du Scoutisme

- a) Le Congrès accueille avec reconnaissance et enthousiasme l'offre faite par la Boy Scouts Association de célébrer en Grande-Bretagne pendant l'été 1957 le centenaire de B-P. et le cinquantenaire de la fondation du Scoutisme. Ces anniversaires revêtiront la forme d'un Camp Mondial Routier et d'un Jamboree combinés. Ce Camp Mondial Routier entrera dans la séquence quadriennale normale, mais le Jamboree s'intercalera le 8ème Jamboree prévu pour 1955 et le suivant fixé en 1959.
- b) Le Congrès insiste auprès de toutes les nations membres pour qu'en préparant le programme de l'année 1957, elles tiennent le plus grand compte de l'importance qu'il y a à commémorer ce double anniversaire par tous les moyens appropriés.

NIAGARA FALLS, CANADA, 28-31 AOÛT 1955

1955-01 Rapport Bureau

Le rapport du Bureau International du Scoutisme, soumis au Congrès par le Major General Spry concerne la période de ces deux premières années de fonctions. Le Congrès désire féliciter le Directeur pour l'efficacité vigoureuse de sa direction et approuve son rapport avec une grande satisfaction.

Le Congrès apprécie vivement les services que le Bureau International continue à rendre au Scoutisme Mondial et exprime sa cordiale reconnaissance pour le travail fait par MM. R.T. Lund, P.A. Siebold, L.F. Jarrett et tous les membres de l'équipe. Le Congrès salue spécialement avec plaisir la désignation de M. Lund comme Directeur adjoint du Bureau.

Le Congrès désire souligner tout spécialement les services rendus par M. Salvador Fernandez, Commissaire Itinérant pour l'Amérique Latine. Le Congrès accueille avec joie l'excellent rapport présenté par M. Fernandez au nom du comité consultatif inter-américain, sur les efforts constants faits en faveur du développement du scoutisme en Amérique latine et les brillants résultats qui ont été obtenus.

Le Congrès accepte avec enthousiasme les plans d'avenir et la réorganisation du Bureau International. Le Congrès considère que les projets du Bureau offrent de brillantes perspectives pour le développement du Scoutisme International.

1955-02 Amendements Aux Constitutions

En conformité avec l'article IX des Constitutions, le Congrès approuve certains amendements aux dites Constitutions et décide que ces amendements seront incorporés au texte des Constitutions et des Règlements

1955-03 Reconnaissance d'Organisations Membres

- A. Le Congrès accepte et confirme le transfert de Reconnaissance et d'inscription de l'Association Membre de la République Dominicaine a:
- L'Asociación de Scouts Dominicanos (à partir du 25 nov. 1955).
- B. Le Congrès est heureux d'accorder la Reconnaissance et l'inscription aux Associations suivantes:
- Iranian National Organisation of Scouting (30 août 1955)
 - Jordan Boy Scouts Association (30 août 1955)
 - Kuwait Boy Scouts Association (30 août 1955)

et adresse à ces Associations ses vœux les plus cordiaux.

1955-04A Cotisation Annuelle

Afin que le développement du Scoutisme international et le travail qui incombe au Bureau International ne soient pas gênés par l'insuffisance des ressources financières, le Congrès autorise le Comité International à porter la cotisation annuelle à 5 livres sterling par millier des membres en 1956.

1955-04B Système de Cotisation

Le Congrès demande au Comité International de rechercher s'il est possible de calculer le montant de la cotisation des Associations membres non seulement d'après le seul critère des effectifs de ces dernières mais aussi en fonction du degré de développement économique de chaque pays membre.

1955-04C Fonds pour le Développement

Le Congrès se félicite de la création du Fonds pour le développement du Bureau International et

salue les efforts déployés pour engager des sociétés privées à y verser des dons, afin d'augmenter les ressources du Bureau.

1955-04D Collecte de Timbres

Considérant les excellents résultats obtenus jusqu'ici par la collecte de timbres, autre moyen de se procurer des ressources financières, le Congrès demande à toutes les Associations Membres ainsi qu'à leurs branches d'outre-mer, d'appuyer cet effort en encourageant leurs membres et amis à envoyer au Bureau des timbres-postes oblitérés.

1955-05 Club Alpin Scout

Le Congrès prend note du rapport du Club Alpin Scout et du Chalet Scout international de Kandersteg et accueille avec plaisir l'annonce des diverses et importantes améliorations apportées au Chalet ainsi qu'au camp lui-même durant ces deux dernières années.

Il importe de noter que le travail des routiers ayant participé au Rover Moot mondial de 1953 a contribué à aménager le site, que trois fontaines, des douches et un abri sont venus s'ajouter aux biens du Chalet.

Le Congrès remercie particulièrement les associations qui ont construit de fort belles "chambres nationales" dans le Chalet et recommande aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'équiper de pareilles chambres qui augmenteront encore le caractère international de ce centre.

Enfin, le Congrès demande au Comité du Club Alpin Scout d'étudier la possibilité d'ouvrir le Chalet pour une durée limitée pendant la saison des vacances d'hiver.

1955-06 L'Equipe de Gilwell

Le Congrès adresse ses félicitations les plus cordiales, pour les services excellents qu'ils rendent au scoutisme international, à M. John Thurman, Chef de Camp de Gilwell Park, au personnel de Gilwell et à tous les membres de l'équipe de formation internationale.

1955-07 Insignes des Titulaires de la "Badge de Bois"

Le Congrès constate avec plaisir et satisfaction que le système de formation dit de la "Badge de Bois" est adopté presque partout dans le monde. Il estime qu'il est important d'affirmer et de protéger l'exclusivité des insignes qui s'y rapportent.

Le Congrès réaffirme que les divers insignes relatifs au système de formation dit de la Badge de Bois ne peuvent être attribués qu'à des chefs et commissaires scouts qui ont à cet effet obtenus les diplômes appropriés, et ce des mains du commissaire national à la formation de chefs ou des membres de la maîtrise internationale de Gilwell dans le cadre des associations dûment reconnues par le Congrès. Ces emblèmes sont les suivants:

Bague de Foulard de Gilwell: Bague à deux torons (tête de turc) en lacet de cuir rond.

Badge de Bois: Deux tisons, réplique du collier Dinizulu, enfilés à un lacet de cuir ou à un cordon porté autour du cou.

Foulard de Gilwell: Foulard gris à trame rouge portant à sa pointe un petit rectangle de tartan Maclaren.

Ce foulard ne peut être modifié ni surchargé d'autres insignes.

Le Congrès rappelle encore que les termes "Badge de bois" "Cours de Badge de bois", "diplôme de Badge de bois" et les titres d "Akela Leader" et "Deputy Camp Chief" ne peuvent être employés qu'à propos de ce système de formation, ce dernier étant appliqué par des chefs agréés et tel qu'il est exposé dans la brochure intitulée "La Formation des chefs et la maîtrise internationale de Gilwell."

1955-08 Responsables de l'Accueil dans les Ports

Le Congrès note avec satisfaction le projet de développement de l'équipe chargée de l'accueil des scouts dans les grands ports de mer, aéroports et gares où arrivent des étrangers. Il recommande aux Commissaires internationaux de tous les pays membres d'y affecter un membre ou un ami du mouvement. Tous renseignements concernant ces nominations devront être portés sur la fiche appropriée, au Bureau International qui les fera figurer dans le répertoire international des "responsables de l'accueil dans les ports."

1955-09 Réunion des Commissaires Internationaux

Le Congrès constate le bon travail accompli lors de la 4e réunion des commissaires internationaux qui a eu lieu en Finlande en 1954. Il est recommandé aux Commissaires Internationaux de toutes les Associations membres d'étudier le rapport complet établi à cette occasion.

1955-10 Formation Scoute Internationale

Le Congrès recommande à toutes les associations d'envisager d'introduire dans leurs manuels d'instruction un paragraphe exposant dans un style simple la portée de l'article de la Loi scout qui dit « Le Scout est l'ami de tous et le frère de tous les autres scouts », et le sens de la formule prononcée au moment de la Promesse « Désormais tu fais partie de la grande famille scout ».

Le Congrès demande au Bureau International de communiquer à toutes les Associations membres un projet de texte.

1955-11 La Perte des Garçons et des Chefs, Rapport

- a) Le Congrès remercie cordialement le Comité et tous ceux qui ont contribué au rapport remarquable sur « la perte des garçons et des chefs ».
- b) Le Congrès recommande fortement à toutes les Associations Membres que leurs quartiers généraux étudient ce rapport en détail pour voir lesquels de ces problèmes et de ces conclusions s'appliquent à leur scoutisme propre, et de chercher les solutions nécessaires à leurs problèmes particuliers.
- c) Le Congrès remercie M. J.F. Colquhoun pour la présentation excellente de ce sujet.

1955-12 Extension, Comité et Fonds

- a) Le Congrès remercie M. Junker de son admirable exposé sur les actions humanitaires en faveur des enfants handicapés.
- b) Le Congrès salue la création du Comité consultatif international pour le Scoutisme d'Extension et recommande vivement aux pays membres qui ne l'ont pas encore fait, de promouvoir l'admission de garçons handicapés dans les troupes normales et, si la chose est impossible, de former des troupes rattachées aux sanatoria, hôpitaux et écoles spéciales. Le Congrès est d'avis que le scoutisme a une grande importance dans le développement et la formation par le jeu de tous les garçons y compris ceux qui souffrent de déficiences diverses.
- c) Le Congrès recommande que, lors des prochaines réunions mondiales, tenues sous les auspices du Congrès, le pays hôte envisage d'attribuer le produit des collectes faites pendant les services religieux, au Fonds international pour le Scoutisme d'Extension, géré par le Bureau International, ou de le partager entre ce fonds et des réserves de bienfaisance nationales.

1955-13 Rapport sur les Publications

Le Congrès accueille avec joie la création du comité consultatif international sur les publications et les progrès réalisés dans ce domaine.

Le Congrès se déclare satisfait du nouveau format de la revue internationale "Scoutisme Mondial" et insiste auprès des associations membres pour qu'elles soutiennent les ventes en recueillant régulièrement des nouvelles et des photos.

Le Congrès apprécie tout spécialement la compétence de son rédacteur en chef, M.E.E. Reynolds, et les services qu'il a rendus pendant les années 1946-1955.

1955-14 Rapport Annuel au Bureau International

Le Congrès rappelle à toutes ses Associations Membres qu'elles sont priées d'adresser au Bureau International un rapport annuel sur l'état de leurs affaires. Ce rapport doit comprendre des renseignements sur les cadres nationaux, sur les effectifs de membres, sur les événements importants, sur l'opinion publique sur le scoutisme, ainsi que tous renseignements sur les changements de politique intérieure du scoutisme, modification des programmes, de l'organisation, de formation des chefs, etc.

1955-15 Projets de Service Communautaire

Le Congrès discute de la proposition faite aux associations scoutistes de prendre l'initiative de campagnes nationales pour les services communautaires pendant l'année qui précède le centenaire du Fondateur et le Jubilé du mouvement scout. Il appartient à chaque pays de choisir les thèmes et les services pour de pareilles Bonnes Actions mais il est souhaitable qu'ils soient exécutés après consultation avec les organisations nationales ou avec les services publics intéressés et éventuellement avec les agences locales de l'UNICEF, WHO, FAO.

Le Congrès demande au Bureau International d'envoyer aux associations membres une liste de suggestions.

1955-16 Année Géophysique

Le Congrès accueille avec joie l'invitation adressée par les organisateurs de l'année géophysique aux scouts pour les aider dans leur tâche et apporter l'aide nécessaire à leurs équipes locales et recommande cette invitation aux associations membres comme très utile pour la formation des scouts aînés, explorers et Routiers.

1955-17 Indabas

Le Congrès exprime sa sincère reconnaissance au Conseil Scout National des Pays-Bas pour son acceptation d'ajourner l'Indaba projeté en 1956 jusqu'à 1960 afin d'assurer le succès des célébrations de 1957

1955-18 Résolution Fondamentale

Le Congrès est convaincu que le scoutisme et ses méthodes, tels que B.-P. nous les a donnés, peuvent toujours attirer les garçons si nous insistons sur l'importance qu'il y a de leur apporter un vrai scoutisme, avec son romantisme, son esprit d'aventure, son programme de développement et une vie spirituelle.

Le Congrès étant le centre du corps mondial de notre Mouvement, exprime la conviction que le Scoutisme mondial peut, dans l'atmosphère internationale actuelle, jouer un rôle de premier plan pour en préparant demain de bons citoyens ayant des idées justes sur l'importance d'une compréhension mutuelle constructive entre toutes les nations, en vue d'une paix durable.

Le Congrès attend le centenaire de B.-P. en 1957 et exhorte toutes les associations à donner à leur scoutisme une qualité qui servira de mémorial valeureux à notre grand Fondateur Lord Baden-Powell pour l'année du Jubilé de notre Mouvement.

Que ces objectifs soient nos Horizons Nouveaux.

CAMBRIDGE, ROYAUME UNI, 14-16 AOUT 1957

1957-01 Rapport Bureau

Le rapport du Bureau International du Scoutisme pour la période 1955-1957, soumis au Congrès par le Major General Spry, a été chaleureusement reçu. Le Congrès félicite le directeur, pour l'efficacité vigoureuse de sa direction, ainsi que le personnel, et approuve le rapport avec une grande satisfaction.

1957-02 Commissaire Mobile, Région d'Extrême Orient

Le Congrès a reçu avec grand plaisir le rapport présenté par M. G.R. Padolina, Commissaire Itinérant pour l'Extrême Orient, et a exprimé sa gratitude aux Boy Scouts of the Philippines pour le soutien apporté au Représentant du Bureau, Région d'Extrême-Orient. Elle souhaite plein succès à M. G.R. Padolina et à ses assistants.

1957-03 Comité Consultatif pour le Scoutisme d'Extrême-Orient

Le Congrès accueille avec intérêt l'institution d'un Comité consultatif pour le Scoutisme d'Extrême-Orient. Certainement, ce Comité saura encourager le scoutisme à se développer dans cette région, autant sur le plan national qu'international. Il travaillera en accord avec le Bureau International du Scoutisme.

1957-04 Admissions

- A. Le Congrès agréé la reconnaissance accordée depuis la dernière réunion de la Conférence aux organisations Scoutes suivantes :
- Asociación Nacional de Scouts de Honduras (à partir du 11 avril 1957)
 - Iraqi Boy Scouts Council (à partir du 15 novembre 1956)
 - Sudan Boy Scout Association (à partir du 31 juillet 1956)
 - Hoi Huong Dao Viet Nam (à partir du 7 mai 1957)
- B. Le Congrès agréé et confirme le transfert de la reconnaissance, autrefois accordée à l'Association membre en Equateur, à :
- Asociación de Scouts Ecuatorianos (Scouts del Ecuador) (à partir du 19 octobre 1955)
- C. Le Congrès enregistre avec plaisir l'admission internationale supplémentaire en France de
- Les Eclaireurs Israélites de France (à partir du 8 août 1957)
- D. Le Congrès a la plaisir d'accorder la reconnaissance et l'admission séparée à :
- Federation of Malaya Boy Scouts Association (Persakutuan Bud ak Pengakap) (à partir du 1er septembre 1957)
- E. Le Congrès approuve l'admission directe par le Bureau International de
- International Boy Scouts of the Canal Zone (Panama Canal Zone) (à partir du 15 octobre 1955)
- F. et adresse à toutes ces Associations ses voeux les plus sincères.

1957-05 Fonds du Centenaire B.-P.

Le Congrès note avec satisfaction les contributions qui ont été versées au Fonds du Centenaire et recommande à tous ses membres de soutenir ce Fonds généreusement, afin de le rendre aussi efficace que possible.

1957-06 La Formation de Gilwell

- a) Le Congrès réaffirme sa conviction selon laquelle la formation en leadership est d'importance vitale pour le Mouvement et note avec satisfaction l'ampleur croissante de la Formation Wood Badge dans de nombreux pays et son extension à toujours plus de pays membres. Le Congrès exprime sa sincère gratitude au Chef de Camp et au personnel de Gilwell et à tous les membres de l'équipe de formation internationale en regard de leur précieux travail, contribuant à favoriser le véritable esprit du Scoutisme, à maintenir ses méthodes fondamentales et à promouvoir un niveau élevé des activités scoutées.
- b) Le Congrès est particulièrement heureux d'apprendre l'inauguration à Gilwell Park de cours spéciaux pour instructeurs ("la formation de l'équipe") et attend beaucoup de résultats de ces cours. Il recommande aux pays membres de profiter de l'occasion qui leur est offerte en envoyant les membres actuels ou les membres futurs des équipes de formation des chefs pour prendre part à ces cours.
- c) Le Congrès accueille avec joie l'organisation de congrès régionaux des équipes de formation des chefs et espère que ces congrès deviendront un développement normal des congrès de formation des chefs tenus à Gilwell tous les quatre ans.
- d) Le Congrès adresse ses chaleureuses félicitations aux Boy Scouts of America pour l'organisation admirable ayant contribué au succès du Congrès à la Formation de l'Hémisphère Occidental tenu à Schiff Scout Reservation, en Octobre 1956.
- e) Le Congrès soutient la proposition selon laquelle tous les Chefs de tout pays ayant pris part à la Formation Wood Badge doivent être encouragés à souscrire régulièrement et à titre personnel aux fonds du 1er groupe de Gilwell, et demande aux Chefs nationaux à la Formation de les encourager à le faire.

1957-07 Commissaires Internationaux

Complément de la Résolution No. 1922-12

- a) Le Congrès estime essentiel que les pays membres aient continuellement un Commissaire international qui sera leur Commissaire au quartier général chargé au premier chef des relations entre son association et celles des autres pays et de la liaison régulière avec le Bureau et le Comité International; Le Congrès estime que cela est d'une importance vitale pour un développement efficace et heureux du Scoutisme international et pour une compréhension toujours plus grande par les membres de chaque association nationale de ce qu'est notre fraternité mondiale.
- b) Il est souhaitable que chaque Commissaire international ait un ou deux assistants et organise ainsi une équipe pour entreprendre les différentes tâches qui lui incombent. Il est souhaitable aussi que les quartiers généraux nationaux apportent l'aide d'un secrétariat pour le travail du Commissaire international dans sa spécialité.
- c) Dans les pays qui ont plus d'une association, le Commissaire international doit être nommé par le conseil fédéral - ou avoir son appui complet - et il devrait y avoir un Commissaire international adjoint pour chaque association. Tour à tour chacune des associations de la fédération verra son propre Commissaire international remplir les fonctions de Commissaire international de la fédération.
- d) Le Congrès estime essentiel que le Commissaire international occupe d'office un siège au Conseil national (ou au Comité exécutif) et puisse toujours assister à ses réunions.

1957-08 Projets scouts internationaux

Le Congrès note avec grand plaisir la réussite des différents projets scouts internationaux:

- "Swedish Scout Mix", Suède
- Conférences et Camporees, Inter-Amérique
- "American Air and Sealifts" – Echanges Scouts Internationaux
- Clubs Scouts Internationaux

et adresse ses sincères félicitations à toutes les personnes concernées par l'organisation et le fonctionnement de ces projets.

1957-09 Programme "People to People" Etats-Unis

Le Congrès enregistre avec plaisir le succès du Programme "People to People" Etats-Unis, présenté au Congrès, et l'hommage qui a été rendu au Scoutisme par le Dr Arthur A. Schuck, Chef National Exécutif des Boy Scouts of America, suite à sa nomination à la tête du Comité de la jeunesse dédié à ce projet. Parce que ce programme offre une occasion exceptionnelle de bâtir des liens d'amitié entre garçons et filles de nombreux pays, le Congrès recommande que toutes les Associations Scoutes examinent la possibilité de soutenir activement et de participer au projet "People to People".

1957-10 Amitié Internationale

Le Congrès accueille favorablement l'évolution progressive de l'IFOF SAG et renouvelle sa recommandation aux pays membres d'assurer un soutien organisé aux anciens scouts.

1957-11 Chalet International de Kandersteg

Le Congrès note avec plaisir le succès de l'appel lancé au Congrès précédent pour l'ameublement en faveur du Chalet International de Kandersteg, Suisse, et exprime sa gratitude envers toutes les Associations ayant contribué depuis. Dans le même temps, elle recommande ce projet à toutes les Associations qui n'ont pas encore fait un don de cette nature, souhaitant que le Chalet puisse véritablement être représentatif de la Fraternité Mondiale.

1957-12 Associations Scoutes en Exil

Le Congrès enregistre avec satisfaction et plaisir la présence de la délégation d'invités au Jamboree et au Congrès des membres du Conseil des Associations Scoutes en exil. Il reconnaît le travail utile pour le Scoutisme qui se fait par ces Associations pour les garçons en exil dans de nombreux pays et recommande la nomination d'un agent de liaison permanent du Conseil des Associations Scoutes au Congrès. Il se félicite de l'intention du Conseil des Associations Scoutes en exil de continuer à travailler sur les lignes actuelles en attendant une décision du Congrès International sur l'avenir des relations permanentes du Conseil des Associations Scoutes en exil avec la Fraternité Mondiale des Scouts.

1957-13 Plan de Développement à Long Terme

Le Congrès accepte le plan proposé pour le développement et la promotion du Scoutisme Mondial au cours des cinq prochaines années, présenté sous le titre "Opération Jubilé". Il croit fermement que le début de ce plan entamera une nouvelle phase de l'expansion du Mouvement et que chaque pays membre donnera de tout cœur son plein appui pour assurer son succès. Le Congrès autorise le Comité International à procéder à sa mise en œuvre dès que possible.

1957-14 Remerciements aux Scouts Britanniques

Le Congrès transmet à la Boy Scouts Association de Grande-Bretagne, dont la formation en 1907 a marqué le fondement de notre mouvement mondial, ses vœux les plus sincères et exprime son appréciation pour l'aimable et substantielle aide et le soutien qu'ils ont si volontiers apporté aux pays ayant depuis introduit le Scoutisme.

1957-15 Remerciements à Toutes les Associations

Le Congrès exprime sa gratitude envers toutes les Associations Membres pour le soutien matériel et spirituel apporté aux autres tout au long de ces cinquante dernières années, et particulièrement en période de guerre et dans d'autres situations d'urgence.

1957-16 Jamboree et Conférence, 1959

Le Congrès accepte avec grand plaisir l'aimable invitation des Boy Scouts des Philippines pour tenir le 10e Jamboree Mondial dans leur pays, et celle des Bharat Scouts and Guides pour tenir la 17e Conférence Internationale, en Inde, durant l'année 1959.

1957-17 Hommage aux Chefs

Le Congrès enregistre avec reconnaissance le dévouement désintéressé au devoir de Chef, des Chefs qui consacrent leur temps à former les garçons au jeu du Scoutisme, et il rend hommage à leur travail.

Le bel et noble exemple de la grande compagnie des Chefs du monde au cours de ces cinquante années va inspirer ceux qui suivront dans les années à venir.

1957-18 Le Fondateur

Le Congrès rend hommage et honore la mémoire de notre Fondateur, B.-P., qui avec génie et esprit a créé Scouting for Boys. Son exemple et son dévouement pour l'enfant nous inspireront et nous guideront toujours.

1957-19 Résolution Principale

Le Congrès en tant qu'organisme central de la Fraternité mondiale des Scouts, réaffirme à l'occasion du Centenaire de son Fondateur et du cinquantième Anniversaire de la naissance du scoutisme dans le monde, sa foi dans les principes fondamentaux du scoutisme tel qu'il a été fondé par le premier Chef Scout du monde, le regretté Lord Baden-Powell of Gilwell.

1. Devoir envers Dieu.
2. Loyauté envers son pays.
3. Foi dans l'amitié et la fraternité mondiales.
4. L'acceptation et la libre pratique de l'idéal proposé par la Loi et la Promesse scouts.
5. L'indépendance à l'égard des partis politiques.
6. L'adhésion volontaire des garçons.
7. Le système unique de formation fondé sur le système des patrouilles sur des activités de plein air et sur un enseignement pratique.
8. Le service d'autrui.

Le Congrès croit fermement que ces principes qui ont eu tant de succès contribuent fortement à former le caractère du garçon de notre époque, de l'homme de demain, au grand bénéfice de chaque nation et du monde entier aussi par la diffusion de la compréhension et de l'identité des buts poursuivis. Que cet effort de notre part serve au renforcement de la liberté et de la paix.

NEW DELHI, INDE, 29 JUILLET-3 AOUT 1959

1959-01 Rapport Biennal

Le rapport du Comité et du Bureau International du Scoutisme pour les années 1957 à 1959, soumis par le Major Général D. C. Spry, fut chaleureusement accepté par le Congrès. Les progrès réalisés sous l'"Opération Jubilé" durant cette période furent notés avec plaisir et le Congrès transmet ses félicitations au Comité et au Bureau.

1959-02 Affiliations

Le Congrès accueille la reconnaissance et l'affiliation qui ont été accordées depuis la dernière réunion aux,

- Boy Scouts de Libye (effective le 22 Juillet 1958)
- Les Eclaireurs Tunisiens (effective le 2 Décembre 1957)

1959-03 Comité Scout Arabe

Le Congrès note avec plaisir l'établissement d'une branche régionale arabe du Bureau International et fait bon accueil aux plans du Comité arabe concernant l'encouragement et la stimulation du scoutisme dans leur région.

1959-04 Cotisation Annuelle

Le Congrès accepte la recommandation du Comité International pour l'augmentation du taux des cotisations annuelles et confirme le taux de \$20.00 pour 1,000 membres en uniforme, pour les années 1960 et 1961.

1959-05 1961 - Moot Mondial et Congrès International

Le Congrès accepte avec plaisir l'aimable invitation de l'Australie où se tiendra le 7e Moot Routier Mondial et celle du Portugal qui sera l'hôte du 18e Congrès International durant l'année 1961.

1959-06 Visites à l'Etranger

Le Congrès recommande aux Commissaires internationaux d'approvisionner les quartiers généraux de leurs pays voisins en pamphlets, informations et notes pour guider les visiteurs scouts venant camper ou excursionner dans leur pays.

1959-07 Protection Légale

Se référant aux résolutions du Congrès 1924-12 et 1931-12, il est à regretter que dans plusieurs pays le mouvement ne possède pas des statuts légaux adéquats pour l'association scout nationale, ni protection légale pour ses titres, emblèmes, etc. Le Congrès insiste fermement pour que les pays membres qui n'ont pas de protection légale étendue, fasse le nécessaire pour l'obtenir.

1959-08 Région d'Extrême-Orient

- A. Le Congrès a reçu avec plaisir et beaucoup d'intérêt les rapports de U Ba Htay, Président du Comité régional, et de N.G.R. Padolina, Commissaire exécutif régional.
- B. Le Congrès accueille cordialement l'inauguration du Congrès régional scout d'Extrême-Orient et note avec satisfaction que le Comité consultatif scout d'Extrême-Orient a été doté du statut consultatif par le Comité International. Il estime que ces deux organismes soutiendront fortement le développement du scoutisme sur les plans nationaux et internationaux à travers cette région.

1959-09 Projets Internationaux

Le Congrès se félicite d'apprendre les succès de plusieurs projets internationaux Scouts;

- Le Club Alpin Scout
- Le plan "Explorer Belt"
- Le Philia
- Caravanes Afro-Européennes

Le Congrès adresse ses félicitations le plus sincères à tous ceux qui participèrent à l'organisation et aux opérations de ces projets et pense que de telles manifestations contribuent de façon réelle et effective à propager le sens de fraternité au sein de notre communauté. Il recommande que toutes les associations adoptent autant que possible des projets similaires.

1959-10 Comité Consultatif et Fonds Pour Les Handicapés

C'est avec un vif plaisir que le Congrès a reçu le rapport présenté par M. K.C. Dassenaïke en faveur du Comité Consultatif international du Scoutisme avec les Handicapés et note avec satisfaction les efforts considérables faits par les associations membres et le Bureau International pour aider de nombreux enfants souffrant de diverses formes d'handicap. Le Congrès recommande fermement aux autres associations de considérer l'adoption de ce travail.

1959-11 Bourse Commémorative B.-P.

Le Congrès approuve de tout cœur la décision du Comité d'établir ces bourses de formation sur le revenu du Fonds du Centenaire B.-P. et recommande que les associations qui n'ont pas encore contribué à ce dernier, le fasse à la prochaine occasion de façon à ce que le nombre et la valeur des bourses puisse être accrus.

1959-12 Camp de Formation International de Gilwell

Le Congrès accueille avec joie le rapport suivant émis par le Boy Scouts Association (Grande-Bretagne);

« Au Congrès International de 1947, le Chef Scout de l'Empire et du Commonwealth Britannique a donné une assurance que le Gilwell Park serait maintenu comme centre de formation, tant sur le plan international que sur le plan national et que le Bureau International serait associé à ses activités internationales. Durant les 12 dernières années, la valeur de la formation du Badge de Bois a été reconnue par les Congrès internationaux successifs et le Boy Scouts Association de Grande-Bretagne et le Chef de Camp de Gilwell ont été heureux d'accueillir plus de 2,900 chefs venus de 113 pays assister au cours Badge de Bois. »

« Le Boy Scouts Association de Grande-Bretagne, à la veille de la nomination d'un nouveau Chef Scout, désire réaffirmer son intention de maintenir à Gilwell Park les facilités de formation, sur le plan international et pour le Commonwealth et de rendre ainsi un service toujours croissant pour le Scoutisme mondial, en entraînant ses chefs et en encourageant l'unité mondiale dans l'esprit fondamental du Scoutisme ainsi que l'a institué son Fondateur. »

1959-13 Résolution Clef

Le Jamboree mondial et le Congrès international venant pour la première fois de se réunir en Orient, le Congrès se réjouit de constater le succès avec lequel les principes et les idéaux du scoutisme sont mis en pratique dans cette partie du monde.

Il est particulièrement indiqué que ce 17e Congrès International se soit réuni dans l'Inde, pays qui a fourni à notre Fondateur les bases du Louvetisme et les idées qu'il devait ensuite développer pour en faire la méthode Scoute. En suivant fidèlement les préceptes formulés par B.-P. pour le plus grand profit des garçons, nous contribuerons tous, dans la mesure de nos moyens à "Bâtir aujourd'hui le monde de demain".

LISBONNE, PORTUGAL, 20-24 SEPTEMBRE 1961

1961-01 Rapport Biennal

Le rapport du Comité et du Bureau International du Scoutisme pour les années 1959 - 1961, soumis par le Major Général D.C. Spry, fut chaleureusement accepté par la Conférence. Les progrès réalisés furent notés avec plaisir et la Conférence transmet ses félicitations au Comité et au Bureau.

1961-02 Affiliations

La Conférence se félicite de la reconnaissance et de l'affiliation qui ont été accordées depuis la dernière réunion à :

- Association des Scouts Laos (à partir du 20 novembre 1959)
- The Ghana Boy Scouts Association (à partir du 16 décembre 1959)
- Fédération du Scoutisme Malgache (à partir du 16 décembre 1959)

- Boy Scouts of Nigeria (à partir du 16 février 1961)
- Boy Scouts of Cyprus (à partir du 1^{er} mai 1961)
- Fédération Nationale du Scoutisme Marocain (à partir du 8 août 1961)

ainsi qu'à la Communauté Européenne du Charbon et de L'Acier (Liste du Bureau) effective le 6 Nov. 1959, et les Scouts de Monaco, effective le 7 Juin 1961.

1961-03 Cotisation Annuelle

La Conférence accepte la recommandation du Comité International de ne prévoit aucune augmentation du taux des cotisations annuelles, et confirme que le taux pour les années 1962 et 1963 sera de 20 dollars (U.S.) pour mille membres en uniforme par année civile complété, et pour les périodes plus courtes-fixé au prorata.

1961-04 4^{ème} Indaba Mondial et 19^{ème} Conférence Mondiale

La Conférence remercie sincèrement tous les membres qui ont présenté une invitation pour le 4^{ème} Indaba Mondial et la 19^{ème} Conférence Mondiale et prie le comité de les étudier et de soumettre leurs propositions à la Conférence pour vote postal.

1961-05A Rapports

La Conférence a reçu avec un vif intérêt et avec plaisir les rapports des Comités Inter-Amérique, d'Extrême-Orient et de la Région Arabe, ainsi que celui qui a été présenté par le Club Scout Alpin.

1961-05B Région Européenne

La Conférence donne sa cordiale bienvenue à l'inauguration de la Conférence régionale européenne et à son Comité, et a entendu avec plaisir le rapport présenté par son premier président. Elle est fermement convaincue que ces deux organismes aideront à l'expansion future du scoutisme dans les pays du continent où le Mouvement est né.

1961-06 Formation

- a) La Conférence donne la bienvenue à l'inauguration du Comité consultatif international à la formation, sous la présidence de Monsieur W.D. Campbell, et félicite le Comité des progrès qu'il a réalisés en vue de l'unification et de l'extension de la capacité de chef dans le monde.
- b) La Conférence appuie de tout cœur la recommandation de la 3e Conférence internationale à la formation, à savoir:
 - Que la définition des exigences, précisées dans le document intitulé « Formation Wood Badge système international », soit acceptée.
 - Que les associations qui n'ont pas encore désigné de commissaire national à la formation, soient encouragées à le faire.
 - Que la procédure précisée dans le document "Administration de la formation internationale" soit acceptée.
 - Là où cela sera approprié, que tout encouragement soit donné à la Formation de professionnels.
- c) La Conférence accueille la proposition de publier un "Manuel de Commissaire national à la Formation", l'échange d'idées et d'expériences et, en particulier, la réunion de Conférences à la formation internationales et régionales.
- d) Camps de formation international. La Conférence enregistre son appréciation au Centre de formation international de Gilwell Park, pour la contribution irremplaçable qu'il a fait, continue à faire et continuera à faire au Scoutisme mondial, et exprime son appréciation à la (British) Boy Scouts Association pour avoir fait possible cette contribution.

1961-07 Espagne

La Conférence note avec plaisir la présence en son sein de représentants de l'Espagne, et espère qu'un jour il y aura de nouveau un mouvement scout florissant dans ce pays, capable de participer pleinement aux événements scouts du monde.

1961-08 Devoir Envers Dieu/Religion

(L'Argentine et le Venezuela se trouvent en dissentiment)

La Conférence reconnaît que le Devoir envers Dieu ou la religion est fondamental dans la philosophie et les intentions du Mouvement scout.

Pour les associations scoutistes qui le désirent, la Promesse doit pouvoir être formulée de telle sorte qu'elle tienne compte du fait que parmi ses membres existent des croyants en un Dieu personnel et aussi d'autres qui reconnaissent une réalité spirituelle.

Toute formule de ce genre doit être en accord avec l'esprit de la Promesse scoutiste originale qui reconnaît une Présence ou une Puissance spirituelle supérieure dans l'univers.

La Conférence considère qu'il est de la responsabilité des organisations scoutistes d'atteindre autant de garçons qu'il est possible de le faire dans la zone de notre influence, de les guider vers une vie spirituelle et de s'assurer que la foi religieuse à laquelle appartient un scout soit pleinement sauvegardée.

1961-09 Dépenses des Membres du Comité

La Conférence confirme la décision du Comité International et l'autorise à rembourser, si nécessaire, les dépenses raisonnables effectuées par ses membres pour assister à ses réunions.

1961-10 Nations Unies

La Conférence a appris avec stupeur et un profond regret la mort soudaine de Monsieur Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies. Il a rempli sa tâche avec une capacité exceptionnelle et sa perte sera ressentie par tous les membres du monde libre. La Conférence a donné des instructions pour que des messages, faisant part de sa sincère sympathie, soient adressés à sa famille et au secrétariat des Nations Unies.

1961-11 Délégués aux Réunions de la Conférence

La Conférence considère qu'il est souhaitable que les associations nationales désignent comme délégués à ses réunions les personnes de la plus grande envergure possible et recommande que les délégués soient désignés parmi les responsables à l'échelon national et ceux qui sont responsables de l'administration, de la formation, du programme et des relations internationales afin de donner à la délégation la plus large base d'expériences et de connaissances.

1961-12 Le Drapeau et l'Emblème Du Scoutisme Mondial

La Conférence décide que le drapeau officiel du mouvement scout mondial consistera d'un fond pourpre portant un fleur-de-lis blanche entourée d'un motif représentant une corde blanche, nouée au centre inférieur d'un nœud plat, et autorise l'utilisation de ce drapeau par ses Associations Membres, ou toute unité de celles-ci.

1961-13 Emblème et Drapeau du Comité International et du Bureau International

La Conférence décide que l'emblème officiel du Comité International et du Bureau International sera un fleur-de-lis entourée de deux cercles concentriques contenant les mots "Asie, Amérique, Europe, Afrique, Australasie," l'ensemble étant blanc sur fond pourpre.

1961-14 Changement de l'Exercice Financier

La Conférence approuve les recommandations du Comité International, proposant que l'année fiscale du Comité et du Bureau qui commence le 1^{er} janvier 1962 finisse le 30 septembre.

1961-15 Loi et Promesse

La Conférence désire mettre en évidence une fois de plus la nécessité vitale de passer au garçon - en accord avec son degré de compréhension et abilité - le vrai sens de la Promesse et de la Loi et de son engagement personnel qui en résulte.

1961-16 Relations Publiques

Réalisant la nécessité de faire mieux connaître les principes du scoutisme aux gouvernements et au public en général et par conséquent la nécessité pour nos scouts mêmes de vivre d'après ces principes, la Conférence relève l'importance d'une sélection et d'une formation judicieuse de chefs qui, par leur exemple personnel, forment les jeunes scouts et influencent la société.

1961-17 Constitution

Conformément à l'article IX de la Constitution, la Conférence a approuvé certaines révisions et certaines amendements apportés à ce texte Constitution, et décide que ces amendements et révisions seront incorporées dans le texte de la Constitution et ses annexes avec effet à partir du 25 sept. 1961. La Conférence désire que le texte révisé soit publié dans les langues officielles, et communiqué aux pays membres aussitôt que possible après cette date.

Le Comité est autorisé à réviser le numérotage des articles, vérifier la ponctuation et assurer que le texte française est exacte avant être publiée.

RHODES, GRECE, 12-19 AOUT 1963

1963-01 Relations, Nations Unies

Considérant l'importance de relations amicales et actives avec les organisations internationales tant gouvernementales que non gouvernementales, et en particulier avec l'ONU et l'UNESCO.

La Conférence exprime ses remerciements pour l'esprit de coopération dont ces organisations ont fait preuve par le passé et son espoir de voir ces relations se poursuivre et s'amplifier à l'avenir

1963-02 Relations, Croix-Rouge

La Conférence enregistre son admiration sans borne pour le travail humanitaire éminent que la Croix-Rouge a mené dans toutes les parties du monde depuis sa fondation il y a cent ans; exprime sa profonde reconnaissance aux travailleurs généreux qui ont donné leur vie pour secourir le malheur; partage l'idéal et les principes qui les ont inspirés; presse toutes les Associations Membres d'accroître leurs efforts pour renforcer la coopération avec la Croix-Rouge au niveau local, de sorte qu'il en résulte le maximum de profit pour la jeunesse du monde.

1963-03 Décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII

Se joint aux peuples de toutes les nations en déplorant la mort de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, qui, par son exemple personnel et l'inspiration qu'il a donné, a tant contribué à la paix mondiale et à la compréhension.

1963-04 Sympathie aux Boy Scouts of the Philippines et aux familles des garçons qui ont péri dans le tragique accident d'avion

Présente sa plus sincère sympathie aux Boy Scouts of the Philippines et aux familles des garçons qui ont péri dans le tragique accident d'avion en se rendant au Jamboree.

Se joint dans la peine aux 14,000 Scouts de Marathon pour la perte de leurs 26 frères Scouts.

Admire l'esprit et le courage des Boy Scouts of the Philippines et des parents des trois garçons qu'ils ont ensuite envoyé pour représenter leur pays.

1963-05 Procédure, Offres d'Aide

La Conférence approuve cordialement les nombreuses initiatives d'aide apportée à d'autres pays dans des désastres nationaux, la famine, les tremblements de terre etc., et les considère comme marquées de l'esprit véritable de la Loi scout.

Considère comme souhaitable qu'une telle aide, qu'elle soit financière ou matérielle, soit notifiée aux quartiers généraux nationaux scouts intéressés. Le Bureau mondial doit être informé de tout appel pour une aide de la part d'une association scout nationale.

1963-06 Fonds de Développement

Accepte la proposition d'instituer une "journée de l'amitié scout" en vue de renforcer les aspects internationaux du scoutisme et de donner une chance à tous les membres du mouvement de prendre part à un effort coopératif pour mettre le scoutisme à la disposition d'un plus grand nombre de garçons à travers le monde. Recommande que, ce jour-là, chaque scout soit invité à contribuer à un fond de la Journée de l'Amitié Mondiale.

Donne instructions au Comité Mondial d'utiliser les sommes ainsi recueillies exclusivement pour des entreprises de développement et de comptabiliser annuellement ces fonds dans un compte particulier.

La Conférence donne instructions au Comité Mondial d'utiliser les sommes ainsi recueillies exclusivement pour des entreprises de développement et de comptabiliser annuellement ces fonds dans un compte particulier. (Reconduite 1969-06)

Estime souhaitable qu'une information préalable des entreprises de développement soit communiquée aux associations membres.

1963-07 Expansion

La Conférence reçoit les propositions du Comité Mondial en vue d'assurer une augmentation des effectifs, spécialement dans les pays qui offrent de fortes possibilités d'expansion. Presse tous ces pays de participer pleinement à cet effort pour apporter le scoutisme à un plus grand nombre de garçons.

1963-08 Régions

La Conférence enregistre les résultats favorables obtenus dans les différentes parties du monde, grâce aux efforts continus des Conférences régionales et de leurs Comités exécutifs, souligne l'importance de cette action régionale et le besoin de renforcer les moyens à la disposition de ces organisations.

1963-09 Admissions

Reçoit la reconnaissance et l'enregistrement accordée depuis la dernière réunion à:

- | | |
|-----------------------------------------|------------------------|
| - Asociación de Scouts de Paraguay | (à compter du 10.3.62) |
| - Bureau du Scoutisme Congolais | (" 12.3.63) |
| - Collège du Scoutisme du Sénégal | (" 12.3.63) |
| - Tanganyika Boy Scouts Association | (" 12.3.63) |
| - The Boy Scouts Association of Jamaica | (" 30.4.63) |

A le plaisir d'accorder la reconnaissance et l'enregistrement à:

- | | |
|-----------------------------------------------|-------------------------|
| - Scouts Musulmans Algériens | (à compter du 13.8.63) |
| - Saudi Arabian Boy Scouts Association | (" 13.8.63) |
| - Boy Scouts Association of Trinidad & Tobago | (" 13.8.63) |

et présente ses vœux très cordiaux à ces Associations.

1963-10 Développement

Considérant le besoin urgent de développer le scoutisme au profit d'un plus grand nombre de garçons dans des pays qui ont récemment acquis leur indépendance, la Conférence exprime sa reconnaissance chaleureuse aux Associations Membres qui ont déjà apporté leur soutien dans cette intention, demande à toutes les Associations Membres d'offrir leur aide en quelque manière aux associations scoutistes qui sont en voie de développement.

Marque sa confiance dans les efforts entrepris dans ces pays pour un élargissement de notre fraternité mondiale.

1963-11 Emblème du Comité International et du Bureau International

Décide d'amender la résolution no. 1961-13 de 1961 par retrait des mots "et le drapeau". La résolution devient "... l'emblème officiel du Comité Mondial et du Bureau Mondial sera une fleur de lis entourée de deux cercles concentriques contenant les mots 'Asia, America, Europe, Africa, Australia-Asia', l'ensemble étant blanc sur fond pourpre".

1963-12 Jamboree-sur-les-Ondes

La Conférence note avec satisfaction la popularité croissante du "Jamboree-sur-les-Ondes" et recommande à ses membres d'encourager une participation encore plus grande à cette manifestation dans le but de promouvoir l'amitié mondiale et la fraternité mondiale et comme une introduction au domaine de l'électronique.

1963-13 Jamborees, Organisation

La Conférence apprécie la nouvelle expérience de mettre en place des équipes internationales pour la préparation et la direction du 12e Jamboree mondial, et suggère qu'elle soit envisagée pour les Jamborees à venir.

Approuve pleinement la réalisation d'un programme étendu d'activités pour les participants - ce qui s'est avéré un succès - et exprime le souhait que tous les futurs Jamborees mondiaux présentent un programme d'activités sur une base identique.

1963-14 Moots

La Conférence accepte la recommandation du Comité Mondial de:

- a) déclarer 1965 année de Rover Moot, à la place d'un Rover Moot mondial.
- b) Laisser latitude à chaque région ou zone d'organiser un Rover Moot cette année-là.
- c) Destiner ces Moots principalement aux membres du Mouvement de 17 à 23 ans, appartenant à la zone intéressée.
- d) Les renseignements concernant tous ces Moots seront diffusés à l'avance à tous les pays membres, afin que tout membre de ce groupe d'âge qui le souhaiterait puisse participer à l'un d'eux (par exemple un étudiant ou un technicien travaillant à l'étranger qui voudrait participer à un Moot proche de son lieu de travail).

Prie le Bureau Mondial de coordonner les projets de tous les Rover Moots organisés dans ce cadre.

1963-15 Conférences Mondiales et Jamboree Mondial

Présente ses remerciements sincères aux membres qui ont invité les 20e et 21e Conférences mondiales et le 12e Jamboree mondial, et accepte avec plaisir l'invitation:

- du Mexique pour la 20e Conférence Mondiale en 1965
- des Etats-Unis d'Amérique pour le 12e Jamboree Mondial et la 21e Conférence Mondiale en 1967.

1963-16 Événements Mondiaux – Propagande Politique

Considérant que lors de récentes rencontres internationales scoutées, s'est manifestée une propagande politique et militaire, par distribution ou exposition, rappelle à tous ses membres qu'une telle action est contraire à la Résolution No. 1924-16

« Le Congrès affirme à nouveau et proclame que le mouvement des Eclaireurs n'a pas de caractère militaire. Le Mouvement a pour but et pour idéal de développer un esprit d'harmonie et de bonne volonté entre les individus et les nations. »

et à la Résolution No. 1933-15:

« Le Congrès attire de nouveau l'attention sur le fait que toute propagande politique de n'importe quelle espèce qu'elle soit, directe ou indirecte, nationale ou internationale, doit être interdite dans un camp ou une assemblée scoutée auxquels des représentants d'autres nations sont invités à participer. »

1963-17 Rapport Biennal

Après avoir pris avec intérêt connaissance du rapport biennal, propose;

- 1) que les prochains rapports adoptent d'avantage la forme d'un rapport moral;
- 2) qu'en conséquence ils soulignent plus les efforts, les recherches et expériences sur le plan éducatif et manifestent d'avantage le désir de renouvellement et d'approfondissement de la méthode scoutée dans le monde;
- 3) que le bulletin du scoutisme mondial soit utilisé comme moyen de communication dans de telles expériences par les associations membres;
- 4) qu'en outre la communication de documents de travail et de recherches par le Bureau Mondial soit intensifiée.

1963-18 Publications

La Conférence décide qu'en cas de désaccord entre les textes en anglais et les autres textes dans tout document de la Conférence, du Comité ou du Bureau, et dans toute publication ou autre écrit, le texte en anglais sera considéré comme la version originale et authentique.

1963-19 Cotisation Annuelle

Accepte la recommandation du Comité Mondial de ne pas augmenter le taux des cotisations annuelles, et confirme que la cotisation pour les années 1963 et 1964 sera de \$20 (dollars américains) par 1,000 membres actifs, pour l'année complète et au pro rata pour des périodes plus courtes.

1963-20 Cotisation Annuelle - Boy Scouts of America

Accepte avec gratitude l'offre généreuse des Boy Scouts of America d'annuler l'agrément mutuel existant qui limite leur cotisation annuelle à 49% du total, de sorte qu'ils puissent payer la totalité de leur part en proportion de leurs effectifs scouts.

Marque ses remerciements sincères pour cette expression du réel esprit de fraternité mondiale.

1963-21 Finances, Cotisation

La Conférence note avec regret le nombre d'associations qui ne paient pas leur cotisation annuelle dans un délai raisonnable, et prie toutes les associations de la payer dès que possible après le 1^{er} octobre et en tout cas avant le 1^{er} avril.

1963-22 Constitution, Cotisation Annuelle

Confirme la règle provisoire du Comité Mondial concernant l'article VII, paragraphe vii, de la Constitution et décide que ce paragraphe sera: "toute organisation membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle (article XV) jusqu'à et y compris pendant la période fiscale se terminant dans l'année précédant la conférence, à moins que le Comité Mondial ait autorisé au préalable une suspension ou un ajournement des droits.

1963-23 Publications, Droits d'Auteur

La Conférence apprécie le geste des Boy Scouts of Canada qui ont mis à la disposition du Bureau Mondial les droits d'auteur de leurs livres, etc., hors des limites territoriales canadiennes, au profit de tous les membres de la Conférence et demande aux autres Associations Membres de considérer une action identique.

1963-24 Résolution Fondamentale

La Conférence réaffirme sa confiance dans les principes fondamentaux du scoutisme et sa conviction qu'ils conservent leur pleine valeur dans le monde présent, ressent toutefois vivement la nécessité de maintenir le programme scout dans l'actualité, note avec satisfaction les résultats positifs obtenus par les suggestions présentées à Rhodes.

Recommande avec instance aux Associations Membres de réexaminer leurs méthodes selon ces bases afin que le scoutisme corresponde à l'intérêt des garçons d'aujourd'hui et qu'il les prépare à prendre leur place comme hommes de demain.

En s'inspirant du thème du Jamboree "Scout plus haut et plus large", en approfondissant et en évaluant ses bases, le scoutisme continuera à s'améliorer à travers le monde, pour le profit des garçons qu'il désire servir.

MEXICO, MEXIQUE, 26 SEPTEMBRE-3 OCTOBRE 1965

1965-01 Admissions

La Conférence souhaite la bienvenue aux membres suivants qui furent reconnus et enregistrés après la dernière Réunion:

- Fédération du Scoutisme du Dahomey (effective le 11 janvier 1964)
- The Kenya Boy Scouts Association (effective le 11 janvier 1964)
- The Uganda Boy Scouts Association (effective le 11 janvier 1964)
- Da Afghanistan Zaranduy Tolanah (effective le 1er juin 1964)
- Sierra Leone Boy Scouts Association (effective le 24 août 1964)
- Boy Scouts of Liberia (effective le 26 mai 1965)
- Zambia Boy Scouts Association (effective le 31 août 1965)

Rappelle avec plaisir l'établissement et le transfert de la reconnaissance internationale.

A la Fédération des Associations scoutés Irlandaises (transfert du 23 mars 1965)

et exprime à tous ces pays membres ses souhaits cordiaux.

1965-02 Cessation de la Qualité de Membre de l'OMMS

La Conférence informe avec regret la cessation des activités des Scouts de Burma et la Kemarak Kayarith du Cambodge en 1964 et exprime sa sympathie aux milliers des Scouts de ces deux pays qui sont maintenant privés de la possibilité d'être membres de notre fraternité.

Exprime l'espoir qu'ils nous rejoindront bientôt.

1965-03 Ville de Quezon, Philippines

La Conférence exprime sa reconnaissance au Conseil Municipal de la ville de Quezon aux Philippines pour son initiative de donner à 24 rues les noms des 24 Scouts morts dans un accident d'avion en route pour le XI Jamboree Mondial, ainsi qu'une rotonde. "Scouts Circle" et deux rues "Rue Marathon" et "Rue XI Jamboree Mondial", respectivement.

1965-04 Rapport Biennal

La Conférence accepte le Rapport Biennal du Comité Mondial, 1963-1965, présenté par le Directeur du Bureau Mondial et fait l'éloge des efforts constants et couronnés de succès du personnel du Bureau Mondial à Ottawa, ainsi que des Bureaux Régionaux.

Enregistre avec satisfaction que le nombre des membres a atteint les 10,000,000 pendant cette période.

1965-05 Futurs Projets

La Conférence a été vivement intéressée par la Déclaration relative aux projets futurs présentée par le Comité Mondial, auquel elle renouvelle sa confiance, surtout en vue du travail qu'il sera nécessaire de réaliser avant la 21ème Conférence Mondiale

à laquelle seront prises les décisions finales sur le développement futur du Scoutisme Mondial et son administration.

En outre, elle recommande aux Associations Membres de coopérer étroitement avec le Comité Mondial en soumettant des propositions et suggestions sur ce sujet.

1965-06 Procédure, Offres d'Aide

La Conférence recommande et apprécie vivement les échanges de visites et les offres d'aide et de conseils de toute sorte entre les associations scoutées de divers pays, dans l'esprit de fraternité scoutée et d'entraide.

Demande, pour fin de procédure, que ces visites, ainsi que les demandes et offres d'aide et de conseils, aient reçu l'approbation préalable du quartier général de l'association scoutée reconnue concernée; dans le cas d'un pays n'ayant pas d'association scoutée reconnue l'approbation doit être donnée par le Comité Mondial.

Réprouve catégoriquement la pratique par toute association scoutée, corps ou groupe consultatif, ou membre du Mouvement, encourageant l'aide ou les conseils sans observer la procédure plus haut établie.

Mande le Comité Mondial de recourir à toute mesure nécessaire afin d'empêcher ou de faire obstacle à toute infraction à cette règle.

1965-07 Relations Publiques

La Conférence reconnaît l'importance d'intensifier les programmes des relations publiques des Associations Membres et recommande le renforcement des services de relations publiques au niveau mondial.

1965-08 Formation Civique

La Conférence maintient qu'un des buts principaux du Mouvement scout est de former les garçons de façon à ce qu'ils deviennent des citoyens actifs et utiles. Il incombe aux associations scoutées nationales de veiller à ce que leur programme d'unité fournisse l'occasion aux scouts de développer leurs qualités de chef, de s'entraîner dans le service des autres et de devenir de bons citoyens.

La Conférence recommande en outre que les associations nationales s'assurent que les informations et les idées en rapport avec l'entraînement au service soient largement répandues, afin que tous leurs membres mettent en pratique ces buts.

1965-09 Directeur – Bureau Mondial

La Conférence enregistre sa profonde et très sincère appréciation pour les services rendus au Mouvement Scout Mondial par le Major-Général D.C. Spry, Directeur Adjoint de 1951 à 1953 et Directeur de 1953 à 1965 du Bureau Mondial.

Ses efforts inlassables, la poursuite désintéressée de ses devoirs, sa loyauté aux idéaux du Scoutisme, sa foi en l'avenir et dans les possibilités du Mouvement, ont contribué de façon décisive à l'expansion et à la consolidation du Scoutisme Mondial; pour nous son exemple sera toujours une source d'inspiration.

La Conférence exprime en outre sa reconnaissance à Madame Betty Spry et la remercie de son constant support et de sa compréhension.

1965-10 Résolution Principale

- Que le Scoutisme est un Mouvement aussi vigoureux qu'à sa conception par son fondateur, Lord Baden-Powell.

- Qu'il est impérieux de soutenir les idéaux et de maintenir les hauts standards du Scoutisme dans un monde en évolution.

- Que, cependant, une étude approfondie portant sur tous les aspects du Scoutisme soit les règlements, la politique générale ou l'organisation administrative, la méthode de formation ou l'ébauche de plans, les buts et les moyens, ou même les principes fondamentaux ne peuvent que bénéficier au Mouvement aux échelons national et mondial.

- Que c'est notre devoir à tous de ne point compter nos efforts afin de rejoindre le plus grand nombre de garçon possible, leur apportant le meilleur Scoutisme que nos études nous aurons aidé à concevoir.

Comme membres de cette Conférence, nous nous exhortons à rester uni dans le vrai Esprit Scout au service du Garçon.

Que cette Unité motive tous nos efforts.

SEATTLE, WASHINGTON, ETATS-UNIS, 11-17 AOUT 1967

1967-01 Admissions

La Conférence reçoit la reconnaissance et l'enregistrement accordée depuis la 20e réunion à:

- Qatar Boy Scouts Association (à compter du 16 décembre 1965)
- The Singapore Boy Scouts Association (" 20 août 1966)
- The Malta Boy Scouts Association (" 28 octobre 1966)

A le plaisir d'accorder la reconnaissance et l'enregistrement à:

- The Boy Scouts Association of Guyana (à compter du 12 août 1967)

La Conférence présente ses vœux très cordiaux à ces quatre Associations.

1967-02 Région Européenne

La Conférence note avec satisfaction que les statuts de la Conférence scoutie européenne ont été agréés par les Comité Mondial et que le Comité exécutif régional a été doté du statut consultatif par le Comité Mondial.

1967-03 Afrique

La Conférence a reçu avec plaisir le rapport sur les progrès réalisés en Afrique et suggère au Comité Mondial de considérer des entreprises de développement.

1967-04 Fonds de l'Amitié Scoutie Mondiale

La Conférence exprime sa sincère gratitude aux associations nationales ainsi qu'aux membres individuels du Mouvement qui ont contribué au Fonds de l'amitié scoutie mondiale; elle attire l'attention de tous les pays membres aux multiples besoins qu'a le scoutisme dans beaucoup de parties du monde, pour des services et installations améliorés afin d'assurer le plein développement du scoutisme.

La Conférence demande à tous les membres du Mouvement de donner leur appui inconditionnel à ce fonds pour assurer les moyens nécessaires pour mener à bonne fin ces projets essentiels. (Titre du fonds révisé 1969-06.)

1967-05 Formation

La Conférence recommande que les pays membres tiennent compte de la nécessité d'une étude suivie et encore plus intensifiée de la formation de chefs, comme étant une des parties vitales du programme de développement à longue échéance du Mouvement Scout; elle recommande spécifiquement que le Bureau Mondial et le Comité Consultatif à la Formation réalisent les études et formulent les plans nécessaires à ce programme.

1967-06 Formation, développement

La Conférence attire l'attention sur les recommandations de la 4e Conférence mondiale sur la formation, qui a eu lieu à Gilwell Park, et demande aux pays membres de les mettre en œuvre immédiatement, en particulier celles à propos d'un frais supplémentaire de 5% pour les cours de la Badge de Bois et la célébration du "Golden Jubilee" de Gilwell Park en 1969.

1967-07 Relations Publiques

Etant donné que nous considérons qu'il est nécessaire que tous les chefs adultes du Mouvement soient capables de communiquer avec succès, cette Conférence recommande qu'on prenne les mesures nécessaires pour inclure la formation en relations publiques aux programmes des cours appropriés de formation de chefs adultes, aux niveaux national et international.

1967-08 Insigne Mondiale

Consciente du fait que le port de l'uniforme scout est un facteur important pour encourager le compréhension et l'amitié internationales, mais que l'uniforme Scout ne peut être porté tout le temps, la Conférence recommande au Comité Mondial d'étudier la possibilité de créer un Insigne Mondial commun à toutes les organisations scoutistes membres, pour être porté avec ou sans l'uniforme.

1967-09 Finances

La Conférence désire que tous les efforts soient faits pour que les cotisations d'inscription couvrent les frais d'opération aussitôt que possible. Elle désire aussi que les dons spéciaux soient dirigés, en principe et au plus tôt, vers les besoins de développement.

1967-10 Cotisation Annuelle

La Conférence accepte la proposition du Comité Mondial et fixe désormais à 30 dollars U.S. la contribution annuelle par 1000 membres en uniforme.

1967-11 Constitution Mondiale

D'accord avec l'article XVI de la Constitution de 1961, la Conférence a approuvé en due forme certains amendements et révisions à la sus-dite Constitution, et ordonne que ces amendements et révisions soient incorporés au texte d'une Constitution et Statuts, dont la date effective sera le 18 août 1967.

Là où le mot "Association" est employé dans le sens d'une Organisation Nationale Membre de la Conférence, il doit être remplacé par le mot "Organisation".

La Conférence ordonne au Comité Mondial de réviser le texte, selon les amendements de la Conférence, et de le publier.

Le Comité est autorisé à s'occuper de la révision des textes nécessaire, de la numération des clauses à assurer la traduction correcte et à la publier dans les langues officielles de la Conférence.

1967-12 Emplacement du Bureau Mondial

La Conférence confirme la décision de déplacer, dès que ce sera possible, le siège central du Bureau Mondial du Scoutisme à Genève (Suisse). Elle exprime sa reconnaissance au Canada, où ce Bureau se trouve actuellement, ainsi qu'à tous les pays qui ont proposé leur aide et leurs services pour accueillir ce Bureau.

1967-13 Organisations Scoute et Guide

La Conférence prend connaissance avec intérêt et accepte la déclaration sur les rapports entre les Organisations guide et scout, telle que l'ont proposée en commun les deux Comités mondiaux.

1967-14A Jamboree Mondial et Conférence Mondiale, 1971

La Conférence présente ses remerciements sincères aux membres qui ont invité la 23e Conférence mondiale et le 13e Jamboree mondial, et accepte avec plaisir l'invitation:

- du Japon pour la 23e Conférence Mondiale et le 13^e Jamboree Mondial en 1971.

1967-14B Conférence Mondiale, 1969

La Conférence présente ses remerciements sincères aux membres qui ont invité la 22e Conférence mondiale, et accepte avec plaisir l'invitation:

- de la Finlande pour la 22e Conférence Mondiale en 1969.

1967-15 Résolution principale

Au moment où le scoutisme commence sa soixante-et-unième année, il regarde son passé avec fierté et se tourne vers l'avenir avec enthousiasme.

Tout en maintenant les principes que lui a donnés son fondateur Lord Baden-Powell, le scoutisme veu adapter ses standards au monde de demain.

Par une forte organisation mondiale, se consacrant au service à tous les niveaux, le scoutisme est devenu une importante force de cohésion pour les peuples et la jeunesse.

Intérêts et expériences communs lient le scouts du monde entier, en dépit des évènements. L'idéal et la formation scouts, inspirant tant les hommes que les garçons, ont créé des liens qui perdurent toute la vie

La XXIème Conférence mondiale réaffirme avec un zèle renouvelé son adhésion aux intérêts du scoutisme et de la fraternité mondiaux, ainsi qu'à la compréhension mutuelle des hommes.

OTANIEMI, FINLANDE, 21-27 AOUT 1969

1969-01 Affiliations

Souhaite la bienvenue aux associations suivantes, reconnues depuis la 21e Conférence mondiale de Seattle:

- Botswana	2 janvier 1968
- Suriname	28 mars 1968
- Swaziland	8 novembre 1968
- Nepal	16 avril 1969
- Barbade	26 juin 1969
- République centrafricaine	30 juillet 1969
- Ethiopie	22 août 1969

1969-02 Comité Scout Africain

La Conférence salue avec joie la formation du Comité régional scout africain; elle pense qu'il sera un moyen efficace de renforcer le scoutisme sur les plans national et international, avec la collaboration du Bureau Mondial ainsi que du Comité Mondial.

1969-03 Déclaration de Principe

La Conférence mondiale du Scoutisme:

- a) Affirme que l'idéal scout, tel qu'il est exposé dans le livre "Eclaireurs" a une valeur humaine, telle qu'il transcende les différences de races et de pays.
- b) Rappelle que les buts, le sens et les principes fondamentaux du scoutisme sont définis par la Constitution de la Conférence mondiale du Scoutisme (Articles III et IV).
- c) Déclare que le scoutisme est un mouvement à caractère national, international et universel qui veut doter chaque pays, aussi bien que le monde entier, d'une jeunesse spirituellement, moralement et physiquement saine. Il est national en ce sens qu'il s'efforce, par ses associations nationales, de former des citoyens sains et utiles.

Il est international en ce qu'il ne reconnaît aucune barrière nationale au sein de la camaraderie scoute.

Il est universel, puisqu'il met l'accent sur la fraternité qui lie les scouts sans distinction de classes, de races et de croyances religieuses.

- d) Réaffirme son ferme attachement aux buts, principes et méthodes du scoutisme tel que Baden-Powell l'a fondé, ainsi que sa foi dans la valeur du scoutisme international pour promouvoir la compréhension et la bonne volonté entre les peuples.
- e) Affirme que, bien que l'appartenance au scoutisme dans chaque pays doive engendrer un authentique patriotisme, celui-ci doit être maintenu effectivement dans les limites qu'imposent la coopération internationale et l'amitié, indépendamment de toutes croyances religieuses ou différences de races.

En conséquence:

1. La Conférence réaffirme que les conditions de reconnaissance d'une association scoute nationale comme membre de la Conférence sont fixées par sa Constitution.

Cette reconnaissance n'implique aucune ingérence dans le domaine de la politique, et aucun gouvernement ni individu ne doit la considérer comme un acte affectant la souveraineté ou le statut diplomatique du pays en question.

2. De plus, la Conférence réaffirme que "le mouvement scout a pour but de développer chez les garçons le sens du civisme en forgeant leur caractère; en les habituant à l'observation, à l'obéissance et à compter sur eux-mêmes en leur inculquant la loyauté et la prévenance envers autrui; en leur apprenant à se rendre utiles aux autres; en leur enseignant une habileté manuelle utile à eux-mêmes; et en faisant épanouir leurs possibilités physiques, mentales et spirituelles".

1969-04 Unité du Mouvement Scout Mondial

Convaincue que l'unité du Mouvement scout mondial dans la fraternité, dans sa structure et dans son action est de la plus haute importance dans ses efforts en vue de servir les garçons du monde moderne et d'apporter le scoutisme à tous les garçons qui désirent y participer:

La Conférence ayant soigneusement étudié le document présenté par la délégation britannique intitulé "L'Unité du Mouvement mondial" est profondément impressionnée par sa pertinence dans un monde divisé. Elle en recommande l'étude attentive à tous les pays membres et au Comité Mondial.

Elle demande aussi avec insistance que tous les efforts soient faits pour que les propositions, que contient ce document en vue de l'unité et de la pratique internationale du scoutisme, soient appliquées aussi rapidement que possible et que son esprit éclaire le travail du Mouvement mondial. Elle charge le Comité Mondial de s'assurer que tout nouveau pays désirant devenir membre de la Conférence soit encouragé et aidé s'il le faut à établir une seule Organisation nationale unie et ouverte à tous les garçons.

1969-05 L'Emblème, l'Écusson et le Drapeau du Scoutisme Mondial

1. L'Emblème du Scoutisme mondial

La Conférence décide que l'emblème du Scoutisme mondial sera constitué d'un fer de lance blanc stylisé (modèle international) entouré d'une corde de même couleur disposée en cercle et nouée à sa partie inférieure par un nœud plat, le tout sur champ violet; elle autorise l'utilisation et la reproduction de cet emblème, à des fins non commerciales, par les associations affiliées ainsi que leurs membres, et prescrit que cet emblème soit incorporé aux ensembles emblématiques des manifestations internationales officielles.

2. Diffusion et protection légale de l'emblème mondial

La Conférence est consciente de l'importance que représente pour le Mouvement l'utilisation de l'emblème du Scoutisme mondial, et charge le Bureau Mondial de veiller, au nom du Mouvement, à la protection légale de celui-ci et à sa fabrication sous licence à des fins commerciales, lorsque celle-ci est motivée.

3. Articles de fraternité mondiale

La Conférence encourage les associations affiliées à familiariser les scouts et le public avec cet emblème et son importance, et charge le Bureau Mondial de continuer à étudier et mettre sur le marché des « articles de fraternité mondiale » portant l'emblème mondial; enfin, elle encourage vivement les associations affiliées à mettre ces articles à la disposition de leurs membres par l'entremise des économats scouts, de même qu'à l'occasion des camps et des manifestations spéciales.

4. L'Écusson et le drapeau du Scoutisme mondial

- a) L'Écusson du Scoutisme mondial est constitué exclusivement de l'emblème mondial circonscrit dans un cercle, tel qu'il est défini au paragraphe 1.
- b) Le drapeau du Scoutisme mondial est constitué exclusivement de l'emblème mondial sur un champ rectangulaire de trois unités sur deux, l'emblème étant disposé au centre et d'un diamètre d'une unité un quart.
- c) L'utilisation de l'Écusson mondial et du drapeau mondial par les associations affiliées, leurs unités et leurs membres, est autorisée et recommandée en toutes circonstances appropriées.

5. De ce fait, les résolutions 1961-12, 1961-13 et 1963-11 sont annulées.

1969-06 Fonds Spéciaux

La Conférence

1. Approuve les propositions du Comité Mondial relatives aux fonds existants et aux fonds qui pourront être constitués à l'avenir et le prie de:
 - a) Créer un Fonds de dotation auquel seront transférées les donations en capital faites au "B.-P. Fund". (Il est bien précisé que toutes les nouvelles donations seront en principe attribuées à la Fondation du Scoutisme mondial.) Le sous-comité pour l'administration sera responsable de la gestion de ce capital.

Les revenus du Fonds de dotation seront utilisés ou mis en réserve de la manière stipulée par le donateur; s'ils ne trouvent pas d'affectation, ils seront virés au "Scout Universal Fund" (voir paragraphe 3).
 - b) i) Conserver pour la commodité de la comptabilité, leurs dénominations actuelles aux:
 1. "B.-P. Memorial Grants Fund"
 2. "Fund for Scouting with the Handicapped"
 3. Tout fonds spécial qui serait créé à l'avenir.
 - ii) Transférer les avoirs du "World Friendship Day Fund" et du "World Jamboree Fund" au « Scout Universal Fund » (voir paragraphe 3).
2. Autorise la fusion de tous les comptes bancaires en vue de procéder à des investissements et pour autant que cela permette d'en améliorer la rentabilité. Le sous-comité pour l'administration présentera une fois par an, au Comité Mondial, un rapport spécial sur sa gestion et les comptes des Fonds.
3. Autorise la création d'un nouveau Fonds sous la dénomination de « Scout Universal Fund » qui recevra les nouvelles donations et les avoirs des « World Friendship Day Fund » et du « World Jamboree Fund » comme indiqué au paragraphe 1.b.ii. Les dépenses de ce Fonds seront arrêtées par le Comité Mondial, comme indiqué dans la résolution no. 1963-06 de la 19e Conférence mondiale. Un rapport spécial présentera le bilan annuel des revenus et des dépenses.
4. Approuve la proposition selon laquelle serait organisée chaque année, le 22 février (anniversaire du Fondateur), une « Journée du Fonds Scout Universel » et recommande à toutes les associations ainsi qu'à tous les membres du Mouvement dans le monde de faire un effort commun, en cette journée, pour alimenter ce fonds et, de ce fait, rendre le scoutisme accessible à un plus grand nombre de garçons dans le monde.

1969-07 Service à la Communauté

- a) La Conférence souligne l'importance fondamentale que revêt, dans le scoutisme, la préparation des garçons à se rendre utiles à autrui et à servir la communauté, comme étant partie intégrante de leur formation de futurs citoyens actifs.
- b) La Conférence recommande en particulier à l'attention des pays;
 1. la valeur d'avoir, au quartier général, un commissaire ou un membre du Comité national des programmes, spécialement chargé du service à la communauté;
 2. l'importance de la méthode des projets qui aide les scouts en les faisant participer au planning et à la direction des projets de service afin que ceux-ci aient plus de signification;
 3. le besoin d'une formation appropriée en vue d'un service d'urgence, de la formation d'équipes locales de secours et d'escouades de service prêtes à l'action et d'assurer, à l'avance, la liaison nécessaire avec les autorités;
 4. l'importance que les associations nationales doivent mettre sur la nécessité d'apporter le scoutisme à des garçons qui sont orphelins, déshérités ou handicapés.

1969-08 Publicité pour les Projets de Service à la Communauté

Dans le but de pousser les associations scoutées à adopter et à entreprendre des projets d'aide à la communauté, comme partie intégrante de leurs programmes scouts, dans le but de procurer à ces associations des exemples et des modèles de tels projets, il est recommandé que le Bureau Mondial étudie la possibilité de réunir une documentation - films, imprimés et disques - sur les réalisations les plus significatives en la matière, pour porter ces projets à l'attention de toutes les associations scoutées, en leur donnant la plus large publicité possible, notamment par le truchement des réseaux de radiodiffusion.

1969-09 Formation

Ayant consacré la plus grande partie de ses travaux à la formation des cadres, et après avoir discuté des différents aspects de ce thème, la Conférence:

1. Salue avec plaisir la reconstitution d'un sous-Comité Mondial pour la formation et souscrit à la décision du Comité Mondial de déléguer à ce sous-comité, agissant au nom de la Conférence mondiale et du Comité Mondial, l'autorité, au niveau mondial, pour la coordination des règles de formation des chefs adultes.
2. Réaffirme que l'adhésion volontaire des organisations scoutées nationales à un schéma coordonné de formation des chefs adultes, est un des moyens les meilleurs et les plus pratiques de tendre à l'unité du scoutisme mondial; elle est d'accord de continuer dans cette voie pour atteindre cet objectif.
3. Ayant entendu et discuté le rapport du sous-Comité Mondial à la formation, exprime son accord complet et unanime avec la conception de base et les principes contenus dans le rapport et ses recommandations. Elle considère que ces propositions permettent une réalisation à la fois souple et pratique et exprime sa reconnaissance au sous-comité pour le travail remarquable qu'il a accompli.
4. Décide que les règles concernant la formation, établies par les résolutions 1955-07 de la 16e Conférence internationale et 1961-06 de la 19e Conférence internationale, sont modifiées par l'adoption de toutes les recommandations contenues dans le rapport du sous-Comité Mondial pour la formation daté du 21 août 1969 et traitant de la formation des chefs d'unité, des instructeurs nationaux, des cours pour instructeurs, des centres internationaux de formation, de Gilwell Park, de l'administration des cours et des ressources disponibles.
5. Se réjouit que le manuel pour le Commissaire national à la formation continue à être utilisé et ait été récemment édité en français et en arabe; elle approuve sa révision progressive et sa diffusion comme publication officielle de la politique générale et des règles de coordination de la formation des chefs adultes, décidées par le sous-comité pour la formation.
6. Demande au Comité Mondial d'accorder au sous-Comité Mondial pour la formation l'autorité nécessaire à la réalisation de la politique générale exposée ci-dessus, et demande à ce sous-comité de poursuivre son effort vers une coordination meilleure de la formation des chefs adultes à travers le monde; elle prie le sous-comité de présenter un nouveau rapport à la 23e Conférence mondiale en 1971.

1969-10 Aide Internationale – Procédure

Suite à sa résolution No. 1965-06, la Conférence demande à toutes les Associations d'avertir le Bureau Mondial à l'avance de leurs projets d'aide technique internationale ou d'aide financière.

1969-11 Formation des Chefs

En conformité avec l'intérêt manifesté par la Conférence pour la nécessité de chefs scouts mieux formés, et pour favoriser une meilleure compréhension du mouvement scout et de ses principes parmi les personnes assumant les plus hautes responsabilités, la Conférence recommande aux associations affiliées, de pousser les responsables élus ou nommés dans les conseils ou comités nationaux, provinciaux, régionaux et locaux à participer à une session formation sur les principes

fondamentaux du scoutisme, avant d'entrer en fonction.

1969-12 Forums de Jeunes

La Conférence invite les associations nationales et les régions scoutées à organiser des rencontres et des forums de jeunes pour accroître la participation de ceux-ci dans l'évolution du mouvement.

1969-13 Jeunes Chefs

La Conférence exhorte les pays membres à inclure dans leur délégation aux Conférences mondiales au moins un jeune adulte qualifié. Les pays membres devraient être incités également à donner toute occasion aux jeunes cadres dûment qualifiés d'exprimer leurs vues et de participer aux processus de décision à tous les niveaux des associations scoutées.

TOKYO, JAPON, 12-17 AOUT 1971

1971-01 Admissions

Accueille avec plaisir l'admission, depuis la 22e Conférence mondiale, des organisations suivantes

- Les Scouts de Bahrein 7 août 1970
- La Fédération nationale du scoutisme, Cameroun 26 mars 1971

Est heureuse d'accorder la qualité de membre à

- L'Association des Scouts de Fidji 12 août 1971
- La Fédération du scoutisme gabonais 12 août 1971
- L'Association des Scouts du Lesotho 12 août 1971
- L'Association des Scouts de l'Ile Maurice 12 août 1971

Prend note de la fondation de

- L'Association des Scouts du Congo

à laquelle la reconnaissance internationale a été transférée le 20 octobre 1969.

1971-02 Annulation de Reconnaissance

A son grand regret, annule, en vertu de l'Article V (iv) de la Constitution de la Conférence mondiale du scoutisme, sa reconnaissance à l'"Asociación de Boy Scouts de Chile" avec effet au 14 août 1971.

1971-03 Conférence Scoute Africaine

La Conférence accueille avec plaisir l'instauration de la Conférence scoute africaine ainsi que l'élection de son Comité régional. Elle estime que ces deux organismes permettront, en collaboration avec le Bureau Mondial et le Bureau africain, de stimuler le scoutisme dans toute la Région africaine.

1971-04 Région Européenne

La Conférence note avec satisfaction l'instauration officielle de la Région européenne et de son Bureau régional, ainsi que les plans établis par le Comité régional européen pour l'expansion du scoutisme en Europe.

1971-05 Plan Quinquennal, Cotisations

La Conférence approuve, avec enthousiasme, le plan quinquennal de développement du scoutisme qui lui a été présenté par le Comité Mondial; invite toutes les Organisations Membres à participer sans réserve à la réalisation de ce plan; et accepte, pour assurer son succès, la recommandation du Comité Mondial fixant le taux des cotisations, dès le 1^{er} octobre 1971, à US\$0,05 par membre en uniforme, et la contribution minimale par Organisation nationale à US\$100. - par an.

1971-06 Trésoriers Régionaux

La Conférence consent à ce que le trésorier du Comité Mondial désigne, après consultation du Comité régional, les trésoriers régionaux; prescrit que les Comités régionaux soient avisés que les trésoriers ainsi désignés seront membres statutaires du Comité régional, et que, le cas échéant, la constitution et/ou les statuts régionaux soient modifiés à cet effet.

1971-07 Permanents Scouts

La Conférence enregistre avec satisfaction les améliorations quantitatives et qualitatives obtenues, de par le monde, lorsque les chefs adultes bénévoles reçoivent l'assistance et l'appui de permanents compétents et bien formés.

Insiste auprès des associations qui n'ont pas encore de corps de permanents, pour qu'elles envisagent sérieusement la création d'un tel corps se conformant aux principes énoncés dans le document du Bureau Mondial intitulé "Le Service professionnel du scoutisme."

1971-08 Recensement

La Conférence prescrit que toutes les Organisations nationales effectuent un recensement au 31 décembre de chaque année et que le Bureau Mondial utilise ces données pour établir les cotisations annuelles. Si une organisation nationale utilise, par tradition, une autre date, le Comité Mondial peut la considérer comme un cas d'espèce et autoriser que cette date serve au recensement et au calcul de la cotisation.

1971-09 Relations avec les Eclaireuses

La Conférence marque la profonde estime dans laquelle elle tient les relations de longue date et de confiance cordiale existant entre les Mouvements Guide et Scout, reflets de l'inspiration reçue de leur Fondateur commun et de leurs objectifs identiques. Elle réaffirme et souligne l'impérieuse nécessité, en ces temps d'évolution rapide du contexte social, de contacts fréquents entre les deux mouvements, à tous les échelons, permettant de traiter tous les sujets de préoccupation et d'intérêt mutuels dans le but de mieux servir la jeunesse du monde.

1971-10 Comité Scout Interaméricain

La Conférence prie le Comité Mondial de mettre à profit les services offerts par le Comité interaméricain dans son ensemble, ou par ses membres pris individuellement, pour redoubler d'efforts en vue d'instaurer au Chili une organisation scoutie conforme aux exigences de la Conférence mondiale du Scoutisme.

1971-11 Scoutisme Rural

La Conférence prescrit que davantage d'appui soit donné au scoutisme en zone rurale par la diffusion de véhicules d'information, et l'organisation de séminaires à son propos.

1971-12 Ecologie

La Conférence rappelle à toutes les associations scouties que notre souci de protection de l'environnement est le prolongement de notre formation et de nos activités de plein air; les incite, vu son impérieuse nécessité, à ne pas relâcher leur action dans ce domaine; encourage les Organisations scouties nationales à accroître leur coopération avec les autres organisations s'occupant de la sauvegarde de l'héritage naturel de l'homme.

1971-13 Formation Des Chefs

Adopte le programme prospectif que lui a proposé, dans son rapport, le sous-comité mondial à la formation et charge le Comité Mondial de veiller à sa réalisation.

1971-14 Développement

La Conférence souligne l'importance du rôle que la jeunesse assume dans ce domaine, actuellement si critique; rappelle aux chefs des pays industrialisés leur devoir de rendre les scouts conscients des problèmes de développement; rappelle aux chefs des pays moins privilégiés qu'ils doivent trouver des moyens d'associer les scouts au développement de leur pays.

1971-15 Conférence Mondiale, 1973

Accepte l'invitation du Kenya d'organiser la 24^e Conférence mondiale du scoutisme à Nairobi en 1973, et remercie tous les pays ayant formulé une offre similaire.

1971-16 Jamboree Mondial et Conférence Mondiale, 1975

Confirme sa décision d'organiser le 14e Jamboree mondial et la 25e Conférence mondiale du scoutisme en Scandinavie, en 1975, et remercie les pays qui s'étaient également proposés pour accueillir ces manifestations.

1971-17 Rapport Biennal 1969-1971

Accepte et approuve le Rapport biennal du Comité Mondial du scoutisme et du Bureau Mondial couvrant la période écoulée depuis la 22e Conférence mondiale.

NAIROBI, KENYA, 16-21 JUILLET 1973

1973-01 Constitution

Conformément à l'article XVIII de la présente Constitution, la Conférence a approuvé les amendements qui y ont été apportés et décidé que ces amendements seront introduits dans le texte de la Constitution et du Règlement additionnel avec effet au 22 juillet 1973. La Conférence désire que le texte révisé soit publié dans les langues officielles et distribué aux Organisations Membres le plus tôt possible après cette date.

Le Comité est autorisé, en cas de nécessité, à apporter des modifications à la rédaction et à la numérotation des clauses et est mandaté pour s'assurer, avant sa publication, que le texte français est correct et fidèle.

1973-02 Admissions

Accorde avec plaisir l'admission, au 23 septembre 1972, à:

- la Fédération du scoutisme ivoirien
- la Fédération voltaïque du scoutisme.

1973-03 Chili

La Conférence note avec grande satisfaction les progrès accomplis en vue de réorganiser et d'unifier le scoutisme au Chili, se réjouit du prochain retour du Chili comme membre de cette Conférence et prie le Comité Mondial de procéder aux formalités nécessaires.

1973-04 Espagne

La Conférence fait part au Comité de liaison des scouts espagnols de sa confiance en l'évolution du scoutisme en Espagne, grâce au travail accompli par les associations dans un esprit de collaboration fraternelle et exprime le souhait qu'il soit possible d'accueillir officiellement le scoutisme espagnol en tant que membre de la Conférence mondiale, dans un proche avenir.

1973-05 Forums Scouts

La Conférence réitère la Résolution 1969-12 encourageant une participation accrue du garçon dans le processus de prise de décision du mouvement et prend note avec satisfaction de l'augmentation du nombre des Forums scouts organisés dans les pays membres et les régions.

La Conférence soutient les recommandations suivantes, communes à la plupart des forums de jeunes, et les recommande au Bureau Mondial et aux Organisations Membres en vue de leur mise en vigueur.

- a) La mise à jour régulière du programme de base, afin de répondre aux intérêts et aux besoins des jeunes ainsi que de donner l'occasion aux scouts de prendre une part active dans la planification et la prise de décision.
- b) L'introduction d'activités coéducationnelles à partir de l'âge de 15 ans ou avant.
- c) Une plus grande importance donnée à la protection de la nature dans le programme scout, y compris une participation active dans les projets d'ordre écologique au niveau de la communauté.
- d) Les Forums scouts nationaux doivent faire partie intégrante du programme pour les branches aînées.

1973-06 Séminaires sur le Programme

La Conférence, afin de mettre sur pied un système de synthèse et de développement régulier du programme scout, recommande aux Comités régionaux d'organiser régulièrement des séminaires sur le programme, pour chefs nationaux directement responsables du programme de base, sa mise en application pédagogique et sa signification pour les besoins actuels des jeunes, ainsi que

pour les chefs nationaux s'occupant de sujets spécialisés tels le développement communautaire et la protection de la nature, etc.

1973-07 Projets de Développement Communautaire

La Conférence recommande que, en application des résolutions 1969-07 et 1971-14 par l'intermédiaire de projets de développement communautaire, une association nationale s'aligne avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées et, le cas échéant, prenne l'initiative.

1973-08 Protection de la Nature

Réaffirmant l'intention contenue dans sa Résolution 1971-12 à propos de l'écologie, la Conférence se réjouit de la création du Comité Mondial de protection de la nature; prend note avec plaisir de la Déclaration conjointe d'intention entre le Fonds mondial pour la Nature (WWF) et le Scoutisme mondial, en vue d'une coopération étroite en matière de protection de la nature; soutient le Projet en quatre points sur la protection de la nature entre le Scoutisme mondial et le Fonds mondial pour la Nature et encourage vivement chaque association nationale à négocier un accord semblable et à organiser des activités conjointes au niveau national.

1973-09 Planification à Long Terme

La Conférence note avec satisfaction les progrès accomplis pendant les deux premières années du Plan quinquennal approuvé à Tokyo, et accueille avec enthousiasme le projet de programme pour les années restantes ainsi que celui prévu pour la période 1975/1977, si nos ressources le permettent.

La Conférence encourage les associations nationales à adopter et à mettre en pratique la planification à long terme à tous les échelons de leurs opérations afin d'obtenir l'utilisation la plus efficace des ressources tant humaines que financières.

1973-10 Collecte de Fonds

La Conférence demande au Comité Mondial de planification financière de prévoir une série de séminaires de formation pour la collecte de fonds au niveau régional ou sous-régional en vue de former des hommes habiles, tant bénévoles que professionnels, pour la collecte de fonds sur le plan national ainsi que de promouvoir des campagnes organisées de collecte de fonds au profit du scoutisme.

1973-11 Relations avec le Mouvement des Guides

La Conférence prend note avec satisfaction de la récente ratification, par les Comités mondiaux des Mouvements scout et guide, d'une déclaration commune révisant la politique de leurs relations mutuelles et qui remplace le document JAC4. (Remplace 1967-13)

1973-12A Finances du Bureau

Décide qu'à partir du 1^{er} octobre 1973, les comptes du Bureau Mondial seront tenus en francs suisses et que la cotisation, exprimée en francs suisses, sera calculée, selon l'interprétation de la Résolution 1971-05, au taux de change alors en vigueur, qui était de US\$ 0,05, équivalant à FS 0,20 par garçon par année et que le Comité Mondial appliquera cette résolution selon les instructions de la Conférence.

1973-12B Fonds "U"

La Conférence décide, étant donné que l'existence de plusieurs fonds gérés par le Bureau Mondial, selon la Résolution 1969-06 approuvée par la Conférence mondiale, entraîne des complications et des dépenses administratives inutiles, que le solde actuel du Fonds pour scouts handicapés (US\$ 2.867) et du Fonds d'allocations Mémorial B-P. (US\$337) sera incorporé dans le compte courant du Fonds "U" et gardé, avec les dons futurs pour le même objet, dans des comptes spéciaux dont les montants seront dépensés conformément aux désirs des donateurs; que le solde actuel du Fonds "U" sera transféré au crédit du compte « Capital » de la Fondation du Scoutisme mondial, à condition que ses revenus soient utilisés pour les buts originalement fixés.

1973-12C Cotisations

La Conférence décide, afin de se conformer aux pratiques comptables judicieuses des Nations Unies et d'autres institutions internationales, que toute somme reçue d'un pays membre en retard dans le paiement de ses cotisations sera portée au crédit de sa dette la plus ancienne, sans tenir compte de l'intention que pourrait exprimer ledit pays membre.

1973-12D Budget du Bureau Mondial

La Conférence prend acte du budget de base proposé par le Comité Mondial et destiné au Bureau Mondial pour l'année fiscale 1973/1974 et encourage vivement le Comité Mondial à revoir ses priorités pour les postes inscrits sous "Services essentiels de Développement" afin que le bénéfice de fonds supplémentaires soit versé surtout dans les régions.

1973-13 Centres Internationaux de Formation

Prenant en considération l'intention du Comité Mondial à la formation d'encourager le développement de centres internationaux de formation propres à servir à tous les types de formation, la Conférence approuve la suppression du terme « Centres internationaux de formation » de la Résolution 1969-09, paragraphe 4.

1973-14 Rapports Annuels sur la Formation

La Conférence accède à la demande du Comité Mondial à la formation, à savoir qu'à l'avenir la partie Formation du rapport annuel national au Bureau Mondial, selon la Résolution 1955-14, soit envoyée au Comité régional de formation qui, à son tour, soumettra un Rapport régional de formation complet au Bureau Mondial.

1973-15 Ecrits du Fondateur

- a) La Conférence réaffirme l'importance des écrits de feu Lord Baden-Powell en tant que sources d'inspiration et d'unité pour le Mouvement;
- b) demande que le Bureau Mondial établisse, aussi rapidement et aussi économiquement que possible, une liste des principaux ouvrages du Fondateur, y compris des articles écrits pour différents périodiques;
- c) suggère aux pays dont la langue n'est pas l'une des langues officielles de la Conférence de faire leur possible pour que les écrits principaux du Fondateur soient traduits dans leur idiome.

1973-16 Rapport Biennal 1972-1973

La Conférence accepte et approuve le Rapport biennal établi par le Comité Mondial et le Bureau Mondial, rapport couvrant la période s'étendant entre la 23e et la 24e Conférence mondiale.

1973-17 Conférence Mondiale, 1977

La Conférence accepte l'invitation du Canada pour l'organisation de la 26e Conférence mondiale, en 1977, et adresse ses remerciements au Brésil pour son invitation.

1973-18 Jamboree Mondial & Conférence Mondiale, 1979

La Conférence accepte l'invitation faite par l'Iran d'accueillir, en 1979, le 14e Jamboree mondial et la 27e Conférence mondiale.

LUNDTOFTE, DANEMARK, 8-15 AOUT 1975

1975-01 Constitution

Conformément à l'article XXIII de la Constitution, la Conférence a approuvé le remplacement de l'Article XIX, 2. (c) par le texte suivant:

« (c) Un Bureau scout régional, dirigé par un commissaire exécutif régional. Le Bureau régional constitue aussi une branche du Bureau Mondial, conformément à l'Article XVI, paragraphe 2, de la présente Constitution. Le commissaire exécutif régional est nommé par le Bureau Mondial, sur avis conforme du Comité régional, est payé par le Bureau Mondial et il fait rapport au Secrétaire général envers lequel il est responsable, et au Comité régional. »

1975-02 Règlement Additionnel

Conformément au Titre V du Règlement additionnel, la Conférence a approuvé l'addition d'une nouvelle Section 1 (A) au Titre I du Règlement additionnel, libellée comme suit:

"Section 1 (A): Ordre du jour des réunions

Le Comité Mondial invitera les Organisations Membres à suggérer ou proposer les sujets à inscrire à l'ordre du jour d'une réunion ordinaire de la Conférence mondiale au moins neuf mois avant la réunion.

Tout sujet proposé par cinq Organisations Membres ou plus devra être inscrit à l'ordre du jour sous la forme proposée."

1975-03 Inscriptions

La Conférence a le plaisir d'accorder leur reconnaissance et leur inscription auprès du Bureau Mondial du Scoutisme aux organisations suivantes:

- | | |
|-----------------------------------------|-----------------------------|
| - Bangladesh Boy Scouts Samity, | à dater du 1er juin 1974 |
| - Asociación de Scouts de Chile, | à dater du 1er juillet 1974 |
| - The Scout Association of the Bahamas, | à dater du 1er août 1974 |
| - Fédération du Scoutisme Tchadien, | à dater du 21 décembre 1974 |
| - Association des Scouts du Rwanda, | à dater du 22 juin 1975. |

1975-04 Buts, Principes et Méthodes (Constitution, Chapitre II)

La Conférence mondiale

Considérant que l'enquête sur les Buts, Principes et Méthodes du Mouvement scout (Constitution, Chapitre II) constitue, de la part de ceux qui y ont répondu, une réaffirmation globale de la validité du contenu du Chapitre II, à laquelle s'ajoute le désir de reformuler ce chapitre en des termes plus forts et plus expressifs,

Convaincue qu'une rédaction plus claire et plus précise leur donnerait un rayonnement plus large et une plus grande autorité

Demande au Comité Mondial de constituer un groupe de travail, aussi représentatif que possible des diverses sociétés et cultures existant parmi les membres de l'Organisation Mondiale, et de soumettre à la 26e Conférence Mondiale des propositions relatives au Chapitre II à la lumière des positions prises dans l'enquête et de tout point de vue qui serait exprimé par les Associations Membres avant le 1^{er} janvier 1976.

1975-05 Relations entre l'Organisation Mondiale et ses Régions

La Conférence

Enregistre avec satisfaction l'annonce par le Comité Mondial de la création d'un groupe de travail chargé d'examiner, entre autres, les problèmes de la délimitation des responsabilités et attributions de l'Organisation mondiale par rapport à ses organismes régionaux.

Recommande au groupe de travail d'étudier en particulier la question des rapports entre le commissaire régional, le Bureau Mondial et le Comité régional, afin de préciser les responsabilités respectives ayant trait à la gestion, à l'application des textes constitutionnels et réglementaires et à la politique du Mouvement, tant au niveau mondial que régional.

Souhaite que le groupe de travail présente dans son rapport d'ensemble à la prochaine Conférence mondiale en 1977 le résultat de ses investigations sur cette question spécifique avec des suggestions concrètes.

1975-06 Programmes Pré-Louveteau

La Conférence

Note avec intérêt l'introduction ou l'expérimentation de programmes pour la tranche d'âge pré-louveteau dans un certain nombre d'Organisations Membres.

Exhorte les Organisations Membres désirant introduire de tels programmes à étudier attentivement les besoins des garçons de la tranche d'âge pré-louveteau ainsi que les implications que de tels programmes auraient sur la structure générale de l'Organisation Membre.

Encourage un échange d'idées et d'information sur la tranche d'âge pré-louveteau par l'intermédiaire du Bureau Mondial.

1975-07 Second Forum Scout Mondial

La Conférence

A pris connaissance avec plaisir du rapport du second Forum scout mondial et prend note des résolutions qu'il contient.

Félicite chaleureusement les participants pour leur travail remarquable et leur contribution positive.

Demande au Comité Mondial d'étudier le rapport du Forum, de déterminer les suites qu'il convient de lui donner et d'en informer les Organisations Membres.

1975-08 Jamboree-Pour-Tous

La Conférence

Recommande vivement la pratique du "Jamboree-pour-tous" en relation avec l'organisation des Jamborees mondiaux.

Confirme que le "Jamboree-pour-tous" deviendra une caractéristique permanente de tous les prochains Jamborees mondiaux et

Exhorte toutes les Organisations Membres à organiser leurs activités de "Jamboree-pour-tous" aussi efficacement que possible afin de porter l'esprit du Jamboree et le sens de participation à tous les scouts du monde.

1975-09 Planification à Long Terme

La Conférence

Prend note des progrès accomplis dans certains domaines du plan quinquennal de développement depuis que celui-ci a été approuvé par la Conférence de Tokyo.

Regrette que, pour des raisons financières ou autres, les modifications introduites à Nairobi n'aient pu être entièrement réalisées.

Demande au Comité Mondial et au Bureau Mondial de faire tout leur possible pour mettre à jour ce plan et en assurer la diffusion la plus large parmi les Organisations scouts nationales.

Ordonne à ces deux organismes de maintenir le principe d'une planification quinquennale continue.

1975-10 Communications

La Conférence

Consciente de la nécessité d'améliorer et de renforcer les communications aux niveaux mondial, régional et national,

Accepte le rapport du groupe de travail sur les communications internes et

Exhorte les Organisations Membres à se donner pour objectif, au cours de l'année 1976, d'assurer de la manière la plus efficace possible la circulation des idées et de l'information entre les différents niveaux de l'Organisation.

1975-11 Association Internationale des Transports Aériens (IATA)

La Conférence

Consciente du fait que le prix élevé des transports constitue un sérieux obstacle au développement des échanges internationaux,

Désireuse de promouvoir le développement de la paix et de la compréhension par des échanges scouts internationaux,

Demande à toutes les Organisations Membres de convaincre leur compagnie aérienne nationale membre de l'Association internationale des Transports aériens (IATA) de soutenir activement les initiatives visant à offrir au scoutisme des tarifs réduits semblables à ceux consentis aux étudiants, propositions qui seront faites lors d'une prochaine conférence IATA par la compagnie aérienne nationale d'Irlande; et

Demande au Bureau Mondial de coordonner les efforts nécessaires pour que cette résolution soit acceptée par IATA.

1975-12 Année Mondiale des Rassemblements de Routiers

La Conférence enregistre avec plaisir le succès de l'Année mondiale des Rassemblements de Routiers 1973/1974 et approuve l'organisation, sur des bases semblables, d'une autre Année des Rassemblements de Routiers en 1977/1978.

1975-13 Etablissement du Siège International du Bureau Mondial

La Conférence

Reçoit avec gratitude l'offre généreuse de Son Excellence le Président des Philippines et des Scouts des Philippines d'établir le siège international du Bureau Mondial du scoutisme à Manille.

Demande au Comité Mondial de considérer cette offre dans le cadre de la question générale du siège du Bureau Mondial et de lui soumettre un rapport à la prochaine Conférence.

1975-14 Coopération avec le Service Radio Amateur

La Conférence demande à toutes les Organisations Membres:

1. De presser leurs gouvernements pour qu'ils résistent à toute tentative pour réduire le nombre et la gamme des fréquences attribuées au Service Radio Amateur et
2. De coopérer avec les organisations de radio amateurs de leur pays dans toute action entreprise dans ce but.

1975-15 Cotisation

La Conférence prie le Comité Mondial de procéder à un nouvel examen de la base de calcul et de la structure de la cotisation, afin de la rendre plus réaliste et plus équitable, et de soumettre un rapport et des recommandations à toutes les Organisations Membres, avant le 1^{er} janvier 1977.

1975-16 Rapport Biennal 1973-1975

La Conférence accepte et approuve le Rapport Biennal du Comité Mondial et du Bureau, sur la période écoulée depuis la 24^e Conférence Mondiale.

MONTREAL, CANADA, 18-23 JUILLET 1977

Note: Les résolutions 1977-01 à 1977-04 sont des résolutions de remerciements.

1977-05 Admission de Nouvelles Organisations Membres

La Conférence enregistre avec plaisir l'admission au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, depuis sa dernière session, des Organisations Nationales suivantes:

- | | |
|----------------------------------------------|----------------------------|
| - The Scout Association of Papua New Guinea, | à dater du 29 juillet 1976 |
| - The Scout Association of Hong Kong, | à dater du 16 avril 1977 |
| - Les Scouts d'Oman, | à dater du 26 mai 1977 |
| - Les Scouts des Emirats Arabes Unis, | à dater du 26 mai 1977 |
| - Les Scouts du Togo, | à dater du 16 juillet 1977 |

Note: Les résolutions de 1977-06 à 1977-09 sont des résolutions de remerciements.

1977-10 Insigne Mondial de Protection de la Nature

La Conférence note avec plaisir que l'Insigne mondial de protection de la nature est maintenant utilisé en 32 pays membres et décide que toutes les associations n'utilisant pas encore l'Insigne mondial de protection de la nature doivent être encouragées à développer leurs propres critères d'attribution et à adopter l'Insigne mondial de protection de la nature comme une partie de leur programme de base.

1977-11 Plan pour le Scoutisme Mondial pour 1977/1981

La Conférence accepte et soutient en principe le Plan pour le Scoutisme mondial pour 1977/1981 dans sa version actuelle, comme ligne conductrice pour le développement du scoutisme dans le monde entier et demande au Comité Mondial d'en poursuivre l'élaboration en termes d'objectifs mesurables et en intégrant les éléments budgétaires indispensables pour atteindre les objectifs du Plan.

1977-12 Jamboree-pour-tous 1979

La Conférence estime que les Organisations Membres ont suffisamment de temps pour préparer et promouvoir les activités de "Jamboree-pour-tous" de l'année 1979 liées au Jamboree mondial d'Iran et encourage les Organisations Membres à utiliser toutes les ressources du programme et des communications pour permettre au plus grand nombre possible de leurs membres, qui ne pourront pas aller au Jamboree, d'y participer par les activités de "Jamboree-pour-tous" dans le courant de 1979.

1977-13 Comité Consultatif Mondial Guide/Scout

La Conférence reconnaît l'importance du travail confié au Comité consultatif mondial guide/scout et recommande au Comité Mondial de continuer son travail afin qu'une coopération plus étroite entre les deux Organisations facilite pour les membres des deux Mouvements l'organisation de manifestations internationales communes.

1977-14 Année Internationale de l'Enfant

La Conférence décide que l'Organisation Mondiale du Mouvement scout jouera un rôle important pour assurer le succès de "l'Année internationale de l'Enfant" en 1979.

1977-15 Formation des Formateurs

La Conférence décide que les règles concernant la formation acceptées par la Résolution 1969-09, paragraphe 4, le 27 août 1969, sont maintenant modifiées en ce qui concerne la formation des formateurs, par l'adoption de toutes les recommandations contenues dans le document No. 3 de cette Conférence, en date du 22 février 1977 (comprenant l'addition du paragraphe suivant):

« Afin d'assurer que pour l'avenir, l'unité des objectifs généraux et du but du scoutisme, en particulier dans la formation des responsables adultes, soit maintenue et renforcée, les Comités régionaux à la formation devront organiser, à intervalles réguliers, des séminaires de formation à l'échelon de la région ou d'une sous-région, de telle sorte que le partage des expériences, l'échange d'idées et l'amélioration des techniques de formation soient maintenus d'une manière continue dans les associations de la région ».

1977-16 Cotisations

La Conférence décide:

1. Qu'une étude plus approfondie du système des cotisations soit entreprise par un groupe de travail élargi du Comité Mondial, conjointement à une analyse de la distribution des fonctions entre l'échelon mondial et les régions et de la structure financière de l'Organisation mondiale, et qu'un plan complet et détaillé soit présenté à la Conférence mondiale de 1979.
2. Que, pour les prochains exercices (1977/1978, 1978/1979), la cotisation soit fixée à FS 0,24 par membre en uniforme et le minimum par Organisation nationale à FS 300.
3. Qu'à titre intérimaire, pour les deux prochains exercices, l'échelle suivante soit appliquée mais seulement aux pays versant la totalité de leur cotisation avant le 31 mars ou à des échéances fixées par un accord:

		Taux Individuel de Cotisation
1 ^{re} catégorie	R.N.H. supérieur à \$ 1.200	FS 0,24
2 ^e catégorie	R.N.H. inférieur à \$ 1.200 R.N.H. supérieur à \$ 400	FS 0,21
3 ^e catégorie	R.N.H. inférieur à \$ 400	FS 0,18

Le R.N.H. devra être tiré de statistiques publiées par les Nations Unies.

4. Aucune cotisation à verser pour les effectifs en uniforme au-dessus de 3% de la population totale du pays.
5. La Conférence recommande que le Comité Mondial décide de l'opportunité d'une analyse de gestion de l'ensemble des opérations du Bureau Mondial. Celle-ci serait effectuée par une firme de conseillers agréée impartiale, et correspondant aux moyens financiers de l'Organisation mondiale, en utilisant les fonds disponibles ou des ressources spéciales. Cette analyse fournira des informations essentielles à la poursuite de l'étude par le groupe de travail sur les cotisations ainsi que des renseignements extrêmement utiles pour guider le Comité Mondial et le Secrétaire général dans toutes les affaires financières.

1977-17 Articles de la Fraternité Mondiale

La Conférence

reconnait que la diffusion et l'utilisation des articles de la fraternité mondiale est bénéfique au Mouvement:

- par le maintien et l'édification de l'identité du Mouvement en multipliant l'emblème scout mondial et en le rendant visible sous de nombreuses formes,
- en fournissant la littérature et le matériel qui permettent d'enrichir et d'exécuter le programme scout,

et exhorte toutes les Associations Membres à revoir l'éventail disponible de leurs articles de la fraternité mondiale en vue d'en mettre davantage à la disposition directe des membres .

1977-18 Structure de l'Organisation Mondiale

La Conférence propose que les rapports du groupe de travail Stella et du groupe de travail sur le nouvel emplacement du Bureau Mondial soient menés plus avant et, étant donné l'étroite relation entre les deux sujets, qu'un groupe de travail soit maintenant formé avec des représentants de toutes les régions scoutées pour entreprendre une étude approfondie de la structure, de l'organisation et de la philosophie du fonctionnement de l'Organisation mondiale du Mouvement scout, qui comprenne également le déplacement possible du Bureau et soumette un rapport sur ces deux points à la Conférence mondiale de 1979.

1977-19 Déclaration des Droits de l'Homme

L'Organisation mondiale du Mouvement scout qui a un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies réaffirme son soutien à la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

1977-20 Constitution

Conformément à l'Article XXIII de la Constitution, la Conférence a approuvé les amendements qui y ont été apportés et décide que ces amendements seraient introduits dans le texte de la Constitution avec effet au 22 juillet 1977. La Conférence désire que le texte révisé soit publié dans les langues officielles et distribué aux Organisations Membres le plus tôt possible après cette date.

Le Comité Mondial est autorisé, en cas de nécessité, à apporter des modifications à la rédaction et à la numérotation des clauses et est mandaté pour s'assurer, avant sa publication, que le texte français est correct et fidèle.

BIRMINGHAM, ROYAUME-UNI , 15-21 JUILLET 1979

1979-01 Admission de Nouvelles Organisations Membres

La Conférence enregistre avec plaisir l'admission au sein de l'Organisation mondiale du Mouvement scout, depuis sa dernière session, des Organisations nationales suivantes :

- Federación de Escultismo en Espana à dater du 16 mars 1978
- Association des Scouts du Burundi à dater du 25 avril 1979
- The Scout Association of Grenada à dater du 15 juillet 1979

1979-02 Cessation d'Activités de Certaines Organisations Membres

La Conférence prend acte avec regret de la cessation des activités des anciennes Organisations scoutistes nationales du Laos et du Viet-Nam depuis 1975:

- Association of Boy Scouts of Laos
- Hoi Huong-Dao Viet-Nam

et adresse ses plus sincères remerciements aux Organisations scoutistes nationales qui ont accueilli fraternellement des milliers d'anciens membres de ces deux pays, réfugiés chez eux.

La Conférence prend acte avec regret de la dissolution de l'Organisation scout nationale d'Afghanistan en août 1978 mais décide de maintenir son nom sur la liste des pays membres jusqu'à la prochaine Conférence mondiale où sa situation sera ré-étudiée.

1979-03 Renvoi de la Conférence mondiale et du Jamboree mondial - Iran 1983

Vu les événements se déroulant actuellement, la Conférence décide que les dispositions prises avec le Scoutisme Iranien concernant la Conférence mondiale et le Jamboree mondial de 1983 soient reportées.

1979-04 Préparation de la Conférence Mondiale

La Conférence, afin d'aider ceux qui sont concernés ou doivent étudier et discuter en profondeur à l'avance les documents, propositions ou résolutions de chaque Conférence, décide que ceux qui sont chargés de préparer de tels documents devront s'organiser de telle manière que la documentation soit distribuée et parvienne aux membres de la Conférence mondiale au moins 4 mois avant la date d'ouverture de ces Conférences mondiales.

1979-05 Nouvelle Formule de Cotisation

La Conférence adresse ses plus vifs remerciements au groupe de travail pour le temps et les efforts considérables consacrés à l'élaboration d'une nouvelle formule de cotisation. Elle demande au Comité Mondial de constituer un nouveau groupe de travail chargé de mener une étude devant aboutir à une nouvelle formule de cotisation et soumettre ses conclusions à la prochaine Conférence mondiale.

1979-06 Année Internationale de l'Enfant

La Conférence décide d'exprimer sa gratitude et ses plus vives félicitations à l'UNICEF et à ses diverses commissions nationales pour tout ce qu'elles ont accompli en désignant l'Année 1979 comme Année Internationale de l'Enfant. Bien que beaucoup ait déjà été fait au cours des six premiers mois, la Conférence invite instamment toutes ses Organisations Membres à intensifier leurs activités d'ici à la fin de l'année afin d'assurer le succès d'une année réellement dédiée à notre plus grande ressource, les enfants du monde.

1979-07 "Enfants du Monde"

La Conférence décide de reconnaître l'éminente contribution apportée par l'Organisation "Enfants du Monde" (Ninos del Mundo) pour soulager les souffrances des enfants et recommande vivement à toutes ses Organisations Membres d'observer, le dimanche 9 septembre, une "Journée de la Fraternité" et de participer à une chaîne mondiale de prière pour la paix et une meilleure compréhension.

1979-08 La Coopération avec l'AMGE

La Conférence décide d'exhorter le Comité Mondial à élaborer, en collaboration avec le Comité Mondial de l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses, une politique visant à permettre la participation de tous les membres des Associations scouts mixtes ou fusionnées aux manifestations internationales, préparées en tant que manifestations communes par les deux Organisations ensemble, ou préparées par une seule des deux Organisations.

1979-09 75e Anniversaire du Scoutisme 1982

La Conférence décide d'honorer et de marquer le 75e Anniversaire du Mouvement scout et le 125e Anniversaire de la naissance de son Fondateur Lord Baden-Powell of Gilwell en déclarant l'année 1982 comme Année du Scoutisme qui sera célébrée d'une manière appropriée dans l'ensemble du Mouvement.

La Conférence prie le Comité Mondial et le Bureau Mondial d'étudier des célébrations au niveau mondial et régional et invite instamment les Organisations scouts à promouvoir et à créer le maximum de soutien pour les programmes du scoutisme dans les années 80.

1979-10 Emission de Timbres Poste Scouts

La Conférence décide que toutes les Associations Membres devront demander à leurs autorités postales d'émettre une ou plusieurs séries de timbres postaux sur le thème du scoutisme, si possible avec une surcharge pouvant être utilisée au bénéfice du scoutisme à l'occasion du 75e Anniversaire du Mouvement scout en 1982.

1979-11 Soutien des Efforts de la Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence se réjouit des efforts encourageants déployés par la Fondation du Scoutisme mondial pour constituer un capital important afin d'assurer à long terme la stabilité et l'indépendance financières du Mouvement scout mondial. Elle exprime sa gratitude aux gouvernements, fondations, organisations et personnes privées qui ont déjà apporté leur contribution ou se sont engagés à soutenir son effort.

La Conférence, stimulée par l'exemple de certaines de ses Organisations Membres, qui, à titre individuel, ont décidé de soutenir les efforts de la Fondation du Scoutisme mondial, fait appel à toutes les Organisations scouts nationales afin qu'elles s'engagent activement dans cette tâche, étape importante dans l'édification et le renforcement de la fraternité mondiale.

La Conférence engage toutes les Organisations scouts nationales à consacrer une journée - de préférence le 22 février, anniversaire du Fondateur et jour anniversaire du Mouvement - afin d'entreprendre, pour une fois seulement, la collecte de fonds destinés au capital mondial, en utilisant la méthode de leur choix.

La Conférence ne doute pas qu'en une seule journée, toutes ses Organisations Membres puissent contribuer d'une manière substantielle à réaliser, pour l'avenir, la stabilité financière et un développement harmonieux.

1979-12 Cotisations Annuelles

La Conférence accepte le nouveau système des cotisations contenu dans le document No. 3 de la Conférence tel qu'il a été amendé lors de la réunion du Comité de direction le 19 juillet 1979, et DECIDE:

1. Que ce système entre en vigueur le 1^{er} octobre 1979.
2. Que le montant de la cotisation individuelle pour les deux années à partir du 1^{er} octobre 1979 est de FS 0,28 par membre en uniforme.

DAKAR, SENEGAL, 10-14 AOÛT, 1981

1981-01 (a) Admission de Nouvel les Organisations Membres

La Conférence enregistre avec plaisir l'admission au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement scout, depuis sa dernière session, des Organisations nationales suivantes:

- Association scout de Yémen à dater du 31 décembre 1980
- Association scout de Zimbabwe à dater du 31 décembre 1980
- Association scout de l'Etat de Brunei à dater du 1^{er} juillet 1981

(b) Annulation

La Conférence enregistre avec regret la dissolution en août 1978 de Da Afghanistan Zaranduy Tolanah, l'organisation nationale scout de l'Afghanistan.

1981-02 Cotisations Annuelles

La Conférence accepte la recommandation du Comité Mondial que la cotisation annuelle en vigueur soit maintenue pendant les deux exercices 1981/1982 et 1982/1983, que le taux de cotisation reste fixé à 28 centimes suisses par membre en uniforme et que les données quantitatives de population restent inchangées.

1981-03 Obligations Financières

La Conférence considère avec une profonde inquiétude le fait qu'un si grand nombre d'Associations Membres n'aient pas rempli leurs obligations financières envers l'Organisation mondiale. La Conférence demande au Comité Mondial de prendre d'urgence, avec chaque pays concerné et selon les circonstances, les mesures propres à régler cette situation.

1981-04 L'Année du Scout

- a) La Conférence prend acte avec plaisir du travail déjà réalisé pour préparer l'Année du Scout et félicite le groupe de travail du Comité Mondial et les autres personnes ayant participé à ce travail préparatoire.

La Conférence invite instamment tous les pays membres à préparer leurs projets de manifestations d'ici à la fin de 1981; de tenir le Bureau Mondial informé de leurs programmes nationaux et de participer dans toute la mesure du possible à la célébration de cet Anniversaire au niveau mondial.

- b) La 28^e Conférence mondiale du scoutisme souhaite que les manifestations prévues dans le cadre des 75 ans du scoutisme mondial soient organisées en coopération avec l'AMGE, chaque fois que possible.

1981-05 Reconnaissance par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout

- a) En exerçant sa responsabilité selon l'Article VI de la Constitution de l'Organisation Mondiale, le Comité Mondial devra s'assurer que l'Organisation scout nationale se trouve dans un pays politiquement indépendant et que, par la qualité de ses responsables, l'organisation de la formation de ses chefs, son effectif et ses ressources, elle est en mesure de subvenir à ses besoins, de fournir à ses membres les services adéquats et d'assumer toutes les tâches et responsabilités d'une Organisation Membre. Généralement, ces conditions seront remplies par une Association comptant au moins 1,000 membres.
- b) Une Organisation scout nationale d'un pays politiquement indépendant et qui ne serait pas en mesure de répondre totalement à ces conditions mais remplirait par ailleurs les conditions requises à l'Article V (3) peut, à sa demande et à la discrétion du Comité Mondial, être inscrite sur une Liste Officielle, en attestation de sa reconnaissance par l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Cette inscription sera communiquée à la Conférence mondiale.

- c) En application des dispositions du paragraphe b. et avant l'inscription des Organisations scouts nationales sur la Liste Officielle, la Conférence demande au Comité Mondial de fixer les droits et obligations des Organisations inscrites sur la Liste Officielle et de les lui soumettre lors de la session de 1983.
- d) Rien dans cette résolution ne porte atteinte aux droits et prérogatives des Organisations déjà reconnues en tant que Membres de la Conférence mondiale du scoutisme lors de l'adoption de cette résolution.

1981-06 Jeunes Etrangers Habitant dans d'Autres Pays

La Conférence mondiale recommande aux associations nationales de tout mettre en œuvre pour favoriser l'intégration dans leur mouvement de jeunes étrangers habitant dans leur pays, avec le souci permanent de préserver et de développer leur identité culturelle en vue d'une meilleure compréhension mutuelle et de la reconnaissance des différences comme des valeurs positives.

1981-07 Développement Communautaire

La Conférence,

considérant le travail efficace accompli par le Service du Développement communautaire du Bureau Mondial du scoutisme pour la diffusion de matériel éducatif dans le domaine de ses compétences, et l'adaptation de ce matériel aux besoins des diverses organisations du monde en général et du tiers monde en particulier,

considérant que les divers séminaires organisés en matière de développement communautaire, de formation et de programme, contribuent à créer une source de vie nouvelle dans le Mouvement scout,

souhaite encourager le BMS et son personnel responsable de ces activités à poursuivre leur travail avec détermination;

les exhorte à développer la réalisation sur le terrain du programme et de la formation;

encourage les bureaux régionaux à s'engager dans toutes ces activités afin d'en assurer l'amélioration constante.

1981-08 Formation

Ayant considéré les résultats de la mise en pratique de la politique mondiale de formation introduite à Helsinki en 1969 et complétée à Montréal en 1977, la Conférence mondiale réaffirme que cette politique, fondée sur le principe du maintien de l'unité par l'acceptation volontaire d'objectifs communs et de la nécessaire adaptation aux besoins des Organisations scouts nationales, constitue l'approche la plus apte à soutenir le développement de la Formation des responsables adultes;

invite toutes les instances de l'Organisation mondiale - Comités régionaux et mondial à la Formation, Services du Bureau Mondial, au niveau régional et mondial - à continuer d'assister les Organisations scouts nationales dans leurs efforts pour remplir leurs obligations en matière de formation des responsables adultes;

et souligne qu'une attention particulière devra être portée sur le développement d'une formation spécialisée pour les responsables d'adultes, la production au niveau national de documents de formation adéquats, la collecte et l'utilisation de l'information pour améliorer la gestion de la formation.

1981-09 Manuel des Commissaires Internationaux

La Conférence demande au Comité Mondial de revoir et d'actualiser le Manuel des Commissaires internationaux et d'en distribuer une copie à toutes les Associations Membres d'ici novembre 1982.

1981-10 Relations entre Guides et Scouts

La Conférence ayant discuté les récents développements dans les relations entre guides et scouts:

- a) reconnaît que les conditions locales sont telles que les associations pratiquent la coéducation sous des formes diverses, et prie donc toutes les associations de respecter le choix des autres associations en matière de coéducation;
- b) recommande vivement au Comité Mondial et à tous ses organes subsidiaires de tenir compte des différents types de coéducation pratiqués dans les pays membres;
- c) recommande aux Associations Membres, lorsqu'elles lancent une invitation pour une manifestation à caractère international, de permettre, sur un pied d'égalité, la participation de groupes composés de filles et de garçons, lorsque la culture du pays hôte le permet, et d'indiquer clairement dans leur invitation toute restriction à la participation de groupes composés de filles et de garçons.

1981-11 Mécanisme pour la Coopération Guide/Scoute

Compte tenu de l'évolution actuelle de la jeunesse dans les différentes parties du monde,

Compte tenu des situations variées - séparées, mixtes et fusionnées - des différentes Associations Membres des deux Organisations mondiales,

Considérant que la coopération scoute/guide est une question importante et prioritaire pour le développement harmonieux des Associations Membres dans un grand nombre de pays,

Considérant que le mécanisme prévu actuellement pour la coopération guide/scoute, et notamment les attributions du Comité consultatif guide/scout, n'est plus en mesure de répondre aux besoins d'un tel développement harmonieux,

la Conférence demande au Comité Mondial du scoutisme de faire tout son possible afin qu'un mécanisme capable d'assurer une coopération efficace, harmonieuse et pratique, adaptée aux besoins des associations, soit mis en place.

La Conférence demande en outre au Comité Mondial du scoutisme de tenir les Associations Membres au courant de ses travaux et d'informer la prochaine Conférence des progrès accomplis.

1981-12 Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence, ayant noté avec satisfaction les résultats de la Résolution votée lors de la dernière Conférence mondiale en faveur de la Fondation du Scoutisme mondial, et souhaitant renforcer cette Résolution, recommande que:

- Les Organisations Membres fassent participer directement les scouts aux manifestations de cet anniversaire ce qui, comme le démontrent les succès obtenus par certaines associations, peut non seulement être d'un apport financier important mais aussi promouvoir l'image du scoutisme dans le public et rendre les garçons conscients de cette fraternité internationale.
- La direction nationale de chaque Organisation scoute prenne contact avec son gouvernement pour demander que le Mouvement reçoive une part des produits de l'émission des timbres scouts anniversaires et des autres projets associant les gouvernements.

1981-13 Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement 1981/1990

L'eau étant à la base de toute action de développement, la Conférence mondiale du scoutisme demande aux associations nationales de soutenir les efforts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1981-14 L'Année Internationale de la Jeunesse

La Conférence décide que l'Organisation mondiale du Mouvement scout jouera un rôle important pour assurer le succès de "L'Année Internationale de la Jeunesse", qui a pour thème "Participation, Développement, Paix".

La Conférence encourage les associations scoutesses nationales à se joindre au Comité national de la Jeunesse qui pourra être formé pour l'occasion et à entreprendre des programmes spéciaux dans le cadre de l'A.I.J., à partir de 1982.

DEARBORN, ETATS-UNIS, 18-22 JUILLET 1983

1983-01 Admission de Nouvelles Organisations Membres

La Conférence

enregistre avec plaisir l'admission de "l'Association Mauritanienne du Scoutisme" en tant que Membre de l'Organisation mondiale du Mouvement scout, à dater du 20 juillet 1983.

1983-02 Coopération avec l'UNICEF

La Conférence

constate avec satisfaction que de nombreuses Organisations Membres travaillent déjà avec succès avec l'UNICEF et souhaite développer ce travail,

demande au Comité Mondial de coopérer avec l'AMGE pour élaborer un plan d'action commun et obtenir de l'UNICEF les documents nécessaires afin de les distribuer aux Organisations Membres.

1983-03 Coéducation

La Conférence,

reconnaissant qu'un programme de coéducation devrait aider les garçons et les filles dans leur développement personnel, estime qu'il est important de reconnaître les besoins personnels du garçon et de la fille et de s'efforcer d'y répondre,

recommande au Bureau Mondial du scoutisme de mener une étude et d'analyser la dimension de la coéducation dans le scoutisme dans le monde entier et de diffuser cette information à toutes les associations scoutistes,

demande à l'OMMS de coopérer avec l'AMGE pour élaborer des directives et fournir des documents de référence sur les questions de coéducation, en matière de programme et de formation et d'organiser des activités jointes aux plans régionaux et mondial, afin de fournir davantage d'occasions de coopérer,

recommande à toutes les Organisations scoutistes nationales d'étudier d'une manière continue les avantages et inconvénients potentiels d'une extension de la coéducation à l'intérieur de leurs propres sociétés et de prendre les mesures appropriées au mieux des intérêts de tous les jeunes de leurs sociétés.

1983-04 Education à la Paix

La Conférence charge le Comité Mondial de porter « l'Education à la Paix » à l'ordre du jour de la 30e Conférence mondiale du scoutisme en 1985 et de faire le nécessaire pour que soit offerte la possibilité d'échanger des expériences concrètes et que soit encouragée la discussion d'actions à entreprendre.

1983-05 Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence réitère son appel aux membres du scoutisme dans le monde entier à soutenir les efforts de la Fondation du Scoutisme Mondial et invite toutes les Organisations scoutistes nationales à participer au travail de la Fondation pour constituer un capital mondial pour le bénéfice à long terme du Mouvement scout.

1983-06 Rapport du Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence demande au Comité Mondial du scoutisme de faire le nécessaire pour que son rapport et ceux des sous-comités sur la période entre deux Conférences mondiales soient diffusés auprès des Organisations Membres au moins 30 jours avant la Conférence.

1983-07 Conditions Pratiques

La Conférence recommande que le lieu retenu pour les Conférences mondiales du scoutisme remplisse, dans la mesure du possible, les conditions suivantes:

- a) un confort raisonnable sans être luxueux, une université par exemple
- b) de bonnes installations de conférence
- c) la possibilité de logements à prix modiques pour les délégués.

(Reconduite 1985-11)

1983-08 Cotisation Annuelle

La Conférence ordonne que:

- a) le système de calcul des cotisations adopté par la Conférence de Birmingham soit reconduit;
- b) la base de calcul de la cotisation individuelle par membre en uniforme soit portée de FS 0,28 à FS 0,32 pour les deux exercices à partir du 1^{er} octobre 1983.

1983-09 Organisations Scoutes Nationales Accréditées

La Conférence adopte le document sur les Organisations scoutistes nationales accréditées et charge le Bureau Mondial de sa publication sous forme d'annexe à la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement scout.

1983-10 Amendement à la Constitution

Conformément à l'Article XXIII de la Constitution, la Conférence a approuvé que l'Article XI, paragraphe 1 et l'Article XII, paragraphe 4, soient amendés comme suit:

Article XI, 1 "Les Membres de la Conférence mondiale se réuniront tous les trois ans au lieu et date que la Conférence pourra décider."

Article XII, 4 "Aucun membre élu ne pourra rester en fonction pendant plus de six ans, la moitié d'entre eux sortant à chaque Conférence triennale, et six membres nouvellement élus venant les remplacer. Les membres sortant ne pourront être rééligibles qu'après un intervalle de trois ans. Cette restriction ne s'appliquera pas aux membres désignés ou élus pour pourvoir à une vacance, qui pourront être réélus immédiatement."

La Conférence ordonne que l'amendement à l'Article XI, 1 prenne effet pour la première fois après la 31^e Conférence mondiale du scoutisme et que, par conséquent, la 32^e Conférence ait lieu en 1990.

La Conférence charge en outre le Comité Mondial du scoutisme d'arrêter les mesures transitoires nécessaires à l'application de l'Article XII, 4 tel qu'il a été demandé, et dont la mise en œuvre ne devra commencer qu'avec les élections à la 31^e Conférence mondiale en 1987 et être achevée au plus tard aux élections à la 33^e Conférence en 1993; elle demande au Comité Mondial du scoutisme de tenir la Conférence informée du détail de ces mesures lors de la 30^e Conférence mondiale du scoutisme en 1985.

1983-11 Année Internationale de la Jeunesse

La Conférence,

reconnaissant que jouit l'Organisation mondiale du Mouvement scout du statut consultatif auprès des organisations des Nations Unies,

réaffirme son soutien à l'Année internationale de la Jeunesse et recommande aux Organisations scoutistes de participer aux activités organisées au plan national.

1983-12 Manuel des Commissaires Internationaux

Suite à la Résolution de Conférence 1981-09, la Conférence,

considérant la proposition du Comité Mondial de publier un dossier intitulé « L'Organisation mondiale du Mouvement scout » qui comprendrait une section consacrée particulièrement au Commissaire international,

reconnaissant qu'un tel dossier atteindrait un plus large public et serait un meilleur outil de communication qu'un Manuel séparé des Commissaires internationaux,

approuve la suggestion du Comité Mondial de publier le dossier en lieu et place d'un Manuel des Commissaires internationaux révisé et recommande que cela soit fait aussi rapidement que possible.

1983-13 Fonds Scout Universel

La Conférence

se réjouit de la réaction spontanée et généreuse de l'Agence canadienne de Développement international à l'effort de revitalisation du Fonds "U",

accepte le défi de trouver des fonds équivalents de sources scouts locales pour la liste de projets distribuée par le Fonds "U" et recommande le Fonds "U" à l'attention active de toutes les Associations Membres.

MUNICH, ALLEMAGNE, 15-19 JUILLET 1985

1985-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence enregistre avec plaisir l'admission de l'Association scout de la Gambie au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout en date du 15 novembre 1984.

1985-02 Cotisations

La Conférence

- décide que le système de calcul des cotisations basé sur le double objectif d'équité et de stabilité de revenus soit poursuivi,
- décide que les adaptations suivantes soient introduites afin de s'assurer que le système continue à atteindre ses objectifs:
 - i) le plancher, en dessous duquel une organisation paie une cotisation annuelle fixe de FS 300, soit porté de US\$ 125 à US\$ 250,
 - ii) le taux de base de la cotisation utilisé pour le calcul des cotisations annuelles soit augmenté :
 - de FS 0,32 à FS 0,34 par membre en uniforme pour l'année fiscale commençant le 1^{er} octobre 1985,
 - de FS 0,34 à FS 0,35 par membre en uniforme pour l'année fiscale commençant le 1^{er} octobre 1986,
 - de FS 0,35 à FS 0,36 par membre en uniforme pour l'année fiscale commençant le 1^{er} octobre 1987.

1985-03 Année Internationale du Logement des Sans-Abri

La Conférence prenant acte du fait que 1987 sera l'Année internationale du Logement des Sans-abris,

- recommande aux organisations scout nationales
 - i) d'adapter les programmes déjà existants visant à l'amélioration de l'habitat humain tels que des programmes de logement, d'eau potable, de santé et d'hygiène,
 - ii) de promouvoir cette Année dans leurs programmes, conférences et publications.

1985-04 UNICEF

La Conférence

- accueille favorablement la coopération de l'AMGE et de l'OMMS avec l'UNICEF pour la promotion de la "Révolution de la Survie et du Développement de l'Enfant",
- exprime sa reconnaissance à l'UNICEF pour le soutien accordé aux projets communs de l'AMGE et l'OMMS relatifs à la santé de l'enfant,
- recommande aux organisations nationales de coopérer activement avec l'UNICEF dans leurs pays respectifs et de s'efforcer d'atteindre les buts et objectifs du programme de l'Organisation mondiale de la Santé de "Santé pour Tous en l'An 2000".

1985-05 Paix et Compréhension entre les Hommes

La Conférence reconnaissant que, depuis sa création, le scoutisme a toujours été une force de paix dans le monde et que, de par sa nature universelle, il dispose de possibilités uniques pour traduire l'éducation à la paix dans des activités concrètes,

- accueille avec faveur la publication du dossier sur la paix et la compréhension entre les hommes et invite les organisations scouts nationales à utiliser ce document dans leurs pays respectifs et en coopération avec d'autres pays,
- recommande au Comité Mondial que la possibilité de partager des expériences concrètes sur l'éducation à la paix soient offertes lors de la prochaine Conférence mondiale.

1985-06 Fonds Mondial pour la Nature

La Conférence recommande aux organisations scouts nationales de s'engager davantage dans la coopération avec le Fonds mondial pour la Nature et dans les activités qui s'y rattachent dans leurs pays respectifs.

1985-07 Reboisement

La Conférence

- recommande aux organisations scouts nationales de développer leurs activités et projets de reboisement et de protection des sols, dans les pays frappés par la sécheresse,
- encourage les initiatives de coopération visant à apporter un soutien concret aux efforts entrepris dans les pays les plus sévèrement affectés.

1985-08 Contribution Volontaire

La Conférence invite instamment les organisations membres à étudier sérieusement la possibilité de verser une contribution volontaire au Bureau Mondial pour chacun des exercices 1985-1986 et 1986-1987.

1985-09 Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence

- prend acte avec gratitude de la remarquable contribution faite par la Fondation du Scoutisme mondial,
- recommande à chaque organisation scout nationale de soutenir régulièrement et par tous les moyens à sa disposition la Fondation, compte tenu des conditions dans lesquelles elle se trouve, afin que la communauté scout soit perçue comme se prenant en charge elle-même.

1985-10 Invitations pour les Conférences et Jamborees Mondiaux

La Conférence

- demande au Comité Mondial
 - i) de s'assurer que les invitations lancées par des organisations scouts nationales pour accueillir les Conférences et Jamborees mondiaux soient accompagnées d'une garantie écrite de leur gouvernement 4 mois au moins avant la Conférence mondiale appelée à statuer sur cette invitation, garantissant la libre entrée dans le pays-hôte de tous les participants,
 - ii) de vérifier que le lieu, le programme et les plans du Comité d'accueil correspondent aux conditions requises pour les manifestations au niveau mondial,
- déclare que seules les invitations répondant à ces deux conditions pourront lui être soumises pour être étudiées.

1985-11 Frais des Conférences Mondiales

La Conférence

- reconnaissant que les organisations membres doivent constamment s'efforcer d'allouer des ressources limitées au profit immédiat et direct de leurs jeunes membres,
 - consciente que l'augmentation constante du coût de la vie et des transports rend difficile, voire impossible, la participation des pays membres aux Conférences mondiales, et que les problèmes financiers et économiques que connaissent tous les pays rend leur participation de plus en plus difficile,
 - prenant acte que la résolution no. 1983-07 de la 29e Conférence mondiale, à Dearborn, recommandait que les Conférences à venir maintiennent leur coût à un niveau raisonnable,
- décide
- i) de réaffirmer la résolution susmentionnée,
 - ii) qu'il soit demandé instamment au Comité d'organisation de la 31e Conférence mondiale de prévoir des structures d'accueil à des prix accessibles aux délégués des pays moins nantis (par exemple, cités universitaires, foyers de jeunes).

1985-12 Rover Moots Mondiaux

A l'occasion de l'Année internationale de la Jeunesse 1985, la Conférence

- consciente des changements importants se produisant dans le monde aujourd'hui,
 - acceptant la responsabilité qui est la sienne de contribuer au développement des jeunes adultes de ses organisations membres,
 - reconnaissant l'intérêt qu'il peut y avoir à développer les occasions offertes aux jeunes adultes d'acquérir une conscience plus aigüe des défis et responsabilités en participant à des activités scouts internationales,
- accepte le principe de la tenue de Rover Moots mondiaux en tant qu'occasions pour les routiers et autres jeunes adultes du Mouvement scout de se rassembler afin d'accroître leur compréhension internationale de citoyens du monde,
- demande au Comité Mondial d'élaborer les instructions nécessaires et de demander aux organisations scouts nationales de proposer des invitations afin que la première rencontre de ce type puisse avoir lieu au plus tard en 1990.

1985-13 Comité Consultatif Mondial Guide/Scout

La Conférence

- prend acte des résultats positifs acquis par le Comité consultatif mondial guide/scout,
- recommande au Comité Mondial de poursuivre ses efforts pour développer les relations et la coopération entre l'AMGE et l'OMMS.

MELBOURNE, AUSTRALIE, 11-15 JANVIER 1988

1988-01 Reconnaissance d'organisations membres

La Conférence

- enregistre avec plaisir l'admission de l'association scout de Belize au sein de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout en date du 15 décembre 1987.

1988-02 Vers une Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- adresse ses compliments au Comité mondial pour la production du document "Vers une stratégie pour le Scoutisme" et recommande fermement que tous les niveaux de l'Organisation mondiale suivent les indications fournies dans ce document afin de permettre au mouvement de continuer à grandir et à offrir de meilleurs services pour le bénéfice des jeunes;
- recommande à toutes les organisations scoutistes nationales d'étudier avec soin ce document lors de réunions de leurs comités nationaux, et de considérer l'adoption de stratégies similaires, adaptées à leur propre pays.

1988-03 Développement du Programme

La Conférence

- reconnaissant l'importance déterminante d'un programme des jeunes pertinent pour la poursuite de la croissance du Scoutisme à travers le monde
- invite instamment les Organisations scoutistes nationales à renforcer leurs instances de développement du programme et à utiliser les documents disponibles sur le développement du programme
- demande au Comité Mondial d'élaborer les instructions relatives aux instances de développement du programme dans les Organisations scoutistes nationales et de poursuivre les efforts entrepris pour les aider à développer et à améliorer leur programme pour les jeunes afin qu'il reflète les besoins et aspirations des jeunes d'aujourd'hui, les besoins de la société et les principes fondamentaux du scoutisme.

1988-04 Scoutisme avec les Handicapés

La Conférence

- approuve l'idée selon laquelle tous les chefs du Mouvement ont la responsabilité de promouvoir le Scoutisme avec les handicapés
- invite instamment toutes les Organisations scoutistes nationales à réviser leurs programmes afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins de tous les jeunes sans distinction de capacité
- encourage vivement toutes les Organisations scoutistes nationales à prendre des dispositions pour qu'une personne clé, influente dans l'équipe du programme au niveau national, soit spécifiquement chargée de la promotion du Scoutisme avec les handicapés
- invite instamment les Organisations scoutistes nationales à allouer des ressources suffisantes à la promotion d'un Scoutisme de qualité avec les handicapés.

1988-05 Développement

La Conférence

- prend acte des progrès considérables accomplis dans le domaine du développement par les Organisations scouts nationales depuis l'adoption de la Résolution 1971-14
- accueille avec satisfaction la publication des dossiers "Scouts dans la Communauté" et "15 jeux d'éducation au développement pour les Scouts" et recommande vivement aux Organisations scouts nationales de les utiliser pour intégrer une dimension de développement comme un élément essentiel de leur programme des jeunes
- encourage les Organisations scouts nationales à jouer un rôle de plus en plus actif d'engagement dans la communauté sous des formes variées (service de la communauté, développement communautaire, éducation au développement), en s'assurant que les activités concernées sont réalisées en suivant la méthode scout afin de contribuer au développement global du scout et de la communauté.

1988-06 Education à l'Environnement

La Conférence

- reconnaissant l'importance fondamentale de l'environnement et de l'éducation à l'environnement dans le Scoutisme
- reconnaissant le lien étroit qui existe entre la protection de l'environnement et le développement sur lequel insiste la Stratégie Mondiale de la Conservation et le récent rapport de la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- accueille avec plaisir l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) pour une collaboration étroite du Scoutisme
- encourage le Comité Mondial à entretenir des relations étroites avec l'UNEP
- recommande vivement aux Organisations scouts nationales de continuer à renforcer leurs activités dans le domaine de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.

1988-07 Education à la Paix et à la Compréhension

La Conférence

- reconnaissant que le Scoutisme de par son caractère international et sa tradition offre des occasions uniques de construire la compréhension et l'amitié entre les jeunes
- encourage les Organisations scouts nationales à réviser leur programme pour les jeunes afin de faire en sorte que l'éducation à la paix et à la compréhension en constitue une partie intégrante
- recommande aux Organisations scouts nationales de mettre un accent particulier sur des activités d'éducation à la paix et à la compréhension à l'occasion d'une "Semaine de la paix" située autour de l'anniversaire du Fondateur en février 1989.

1988-08 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Conférence

- considérant que 1988 est l'année du 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme par les Nations Unies
- réaffirme sa Résolution 1977-19 soutenant cette déclaration.

1988-09 Cotisations

La Conférence

- décide de maintenir en vigueur le système de calcul des cotisations basé sur les deux principes d'équité et de stabilité des revenus;
- décide que le taux de base de la cotisation utilisé pour le calcul des cotisations annuelles soit augmenté
- de FS 0,36 à 0,39 par membre en uniforme pour l'année fiscale commençant le 1er octobre 1988
- de FS 0,39 à 0,42 par membre en uniforme pour l'année fiscale commençant le 1er octobre 1989.

1988-10 Emblème Scout Mondial

La Conférence

- reconnaissant l'importance de l'emblème Scout mondial comme symbole d'unité de la fraternité du Scoutisme mondial
- consciente du besoin de se procurer les fonds nécessaires au développement du Scoutisme dans le monde entier
- demande la coopération de toutes les Organisations scouts nationales pour assurer la protection légale nécessaire de l'emblème scout mondial
- encourage les membres de toutes les Organisations scouts nationales à porter sur leur uniforme, en plus de leurs insignes nationaux, l'insigne scout mondial
- invite les Organisations scouts nationales à attribuer une partie du revenu provenant de la vente d'insignes scouts mondiaux au développement du Scoutisme dans le monde par l'intermédiaire de la Fondation du Scoutisme Mondial.

1988-11 Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence

- exprime à la Fondation du Scoutisme Mondial sa gratitude pour la très remarquable contribution financière versée à l'Organisation Mondiale
- renouvelle son appel à toutes les Organisations scouts nationales à soutenir les efforts de la Fondation par tous les moyens possibles.

1988-12 Fraternité Baden-Powell

La Conférence

- adresse à la Fondation du Scoutisme Mondial ses compliments pour le succès de la Fraternité Baden-Powell (un programme destiné à obtenir et à reconnaître le soutien de donateurs privés)
- encourage toutes les Organisations scouts nationales à aider la Fondation à promouvoir ce programme et à assurer une représentation appropriée dans tous les pays membres.

1988-13 Contribution volontaire destinée à permettre la poursuite du programme de développement communautaire

La Conférence

- notant avec regret que les ressources de l'Organisation mondiale dans des domaines prioritaires comme celui du développement communautaire ont été réduites et risquent d'être réduites davantage en 1988
- reconnaissant le besoin urgent de procurer à l'Organisation mondiale des fonds supplémentaires pour 1987/1988 avant que l'augmentation de la cotisation prévue pour 1988/1989 ne prenne effet afin, en particulier, d'assurer le maintien des services de développement communautaire du Bureau mondial
 - invite instamment les organisations scouts nationales à envisager sérieusement la possibilité de faire en 1988 une contribution volontaire spéciale à l'organisation mondiale selon leurs possibilités, en augmentant volontairement leurs cotisations pour 1987/88 à SF 0.39 par membre en uniforme;
 - en appelle à toutes les organisations scouts nationales ayant des arriérés dans le paiement de leurs cotisations afin qu'elles fassent des efforts exceptionnels pour trouver de nouveaux moyens de recueillir les fonds qui leur permettront de porter leur part du fardeau financier de l'Organisation mondiale;
 - en appelle aux organisations scouts nationales des pays dans lesquels les règlements monétaires ou autres ne permettent pas le paiement direct de cotisations à l'Organisation mondiale, afin qu'elles recherchent la coopération d'organisations scouts d'autres pays pour prendre des dispositions spéciales qui leur permettront de payer leurs cotisations.

1988-14 Finances de l'Organisation Mondiale

La Conférence

- considérant la nécessité pour l'Organisation Mondiale de disposer de ressources suffisantes et stables pour développer ses diverses activités
- prenant en considération les difficultés qu'éprouvent de nombreuses Organisations scouts nationales à payer leurs cotisations à l'OMMS qui constituent l'essentiel des ressources de l'Organisation
- demande instamment aux Organisations scouts nationales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour payer leurs cotisations dans les délais impartis afin de renforcer les liquidités de l'Organisation Mondiale et ses réserves financières
- recommande aux Organisations scouts nationales de soutenir l'OMMS dans sa recherche de fonds, autres que ceux provenant des cotisations, afin d'aider l'OMMS à s'assurer des ressources stables pour les prochaines années
- demande au Comité Mondial de s'efforcer de gérer son budget de telle manière qu'il ne soit pas nécessaire de proposer une nouvelle augmentation de la cotisation lors de la Conférence Mondiale de Paris en 1990.

1988-15 Participation des Jeunes Adultes aux Conférences

La Conférence

- reconnaissant la valeur d'une participation des jeunes à la prise de décisions
- attire l'attention sur la Résolution 1969-13 relative à l'inclusion de jeunes adultes dans les délégations aux Conférences Mondiales et invite instamment les Organisations scouts nationales qui n'ont pas encore suivi cette résolution à le faire lors de la préparation de toutes les Conférences à venir
- recommande au Comité Mondial d'étudier les moyens d'accroître la participation de jeunes délégués et observateurs dans les présentations à la Conférence et dans ses débats.

1988-16 Relations AMGE/OMMS

La Conférence

- apprécie le travail accompli par le Comité Consultatif Guide-Scout
- recommande au Comité Mondial d'étudier les possibilités de poursuivre dans l'avenir cette coopération bénéfique
- reconnaît que certaines activités jointes entre l'AMGE et l'OMMS feraient ressortir davantage la force du Scoutisme et du Guidisme au plan mondial et par conséquent demande au Comité Mondial d'étudier la possibilité d'organiser l'une des Conférences Mondiales à venir des deux Organisations au même moment et à proximité l'une de l'autre.

1988-17 Coopération Bilatérale en tant qu'Expression de la Fraternité Mondiale

La Conférence

- exprime sa gratitude aux Associations scouts qui, dans le cadre de la coopération bilatérale, participent au développement du Scoutisme à travers le monde et ont permis à des associations moins nanties d'être représentées au 16^e Jamboree Mondial et à la 31^e Conférence Mondiale
- recommande vivement l'amplification et la multiplication de telles initiatives qui contribuent à faire des jamborees, occasions uniques de rencontre entre tous les Scouts du monde, une expression concrète de la fraternité mondiale.

1988-18 Programme sur la Santé des Enfants (Aidons les Enfants à Grandir)

La Conférence

- exprime sa grande satisfaction pour le succès du programme sur la santé des enfants "Aidons les enfants à grandir" de l'OMMS/AMGE et UNICEF
- exprime ses remerciements à l'UNICEF pour avoir soutenu ce programme
- recommande vivement aux Organisations scouts nationales de poursuivre leur programme de santé des enfants en coopérant activement avec l'UNICEF dans leurs pays respectifs
- invite le Comité Mondial à rechercher à l'avenir d'autres possibilités de programmes similaires pouvant être entrepris en coopération avec d'autres agences.

PARIS, FRANCE, 23-27 JUILLET 1990

1990-01 Reconnaissance d'organisations membres et d'organisations scoutés nationales accréditées

La Conférence

- enregistre avec plaisir la reconnaissance des organisations suivantes en qualité de membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, à compter du 23 juillet 1990:
 - Association Nationale du Scoutisme Comorien
 - Czech and Slovak Association of Scouts and Guides
 - The Scout Association of Dominica
 - Association Nationale des Scouts de Guinée
 - Council of Hungarian Scouting
 - Maldives Boy Scouts Association.
- prend acte avec plaisir de la décision prise par le Comité Mondial, conformément à la Constitution, d'ajouter à la liste officielle des organisations scoutés, en qualité d'Organisations scoutés nationales accréditées, les Associations suivantes:

A compter du 28 avril 1990:

- L'Association des Guides et des Scouts catholiques de Saint-Marin

A compter du 22 juillet 1990:

- Boy Scouts of Namibia
- St Lucia Scout Association
- The Scout Association of St Vincent and the Grenadines

1990-02 Croissance du Scoutisme

La Conférence

- prenant acte du fait que les effectifs de l'Organisation mondiale du Mouvement scout ont doublé au cours des 20 dernières années
- considérant qu'à l'heure actuelle dans les pays où le scoutisme existe, 2,65% en moyenne des jeunes d'âge scout sont membres du Mouvement
- estimant que, en conséquence de la Stratégie pour le Scoutisme, le Mouvement devrait atteindre un plus grand nombre de jeunes et en particulier ceux qui en ont davantage besoin
- considérant que, dans un mouvement de bénévoles, la croissance est un signe de santé et de qualité
- reconnaissant qu'il appartient à chaque organisation scout nationale de fixer le taux, les objectifs et le rythme de sa propre croissance et que la croissance des effectifs de l'OMMS est la résultante de la croissance de chaque organisation nationale
- consciente de ce que l'OMMS tiendra sa première Conférence Mondiale du Scoutisme du 3e millénaire en 2002
- invite chaque organisation nationale à se doter d'un plan de croissance et à se fixer un objectif chiffré en termes d'effectifs pour l'année 2002
- demande aux cinq Régions, avant la Conférence Mondiale de Bangkok en 1993, d'enregistrer tous les objectifs nationaux fixés, puis de déterminer sur cette base un objectif régional d'effectifs et d'aider les associations nationales à atteindre cet objectif
- demande au Comité mondial de présenter un rapport à la 33e Conférence Mondiale de Bangkok sur l'ensemble des objectifs de croissance de l'OMMS pour l'an 2002, comme base à partir de laquelle la phase suivante de la Stratégie pour le Scoutisme pourra être développée
- décide de mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de ces objectifs lors de chacune des Conférences à venir.

1990-03 Cotisations

La Conférence

- reconnaissant que les cotisations annuelles continuent à représenter 70% des ressources opérationnelles de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et devraient en conséquence être adaptées, au moins partiellement, à l'inflation
- prenant acte que la notion d'une cotisation par membre est inscrite dans la Constitution et Règlement additionnel de l'OMMS en son Article XXII, paragraphe 1
- estimant que la croissance des effectifs ne devrait pas se traduire par une charge financière exagérée pour les organisations membres
- décide d'apporter les adaptations suivantes au système actuel de calcul des cotisations afin de lui permettre de continuer à atteindre son objectif:
 - i. la ligne plancher de US\$250 [Revenu national par habitant du pays, en dessous de laquelle une Organisation membre paie la cotisation fixe de FS 300) est portée à US\$300
 - ii. le taux de base de la cotisation est partiellement adapté à l'inflation et augmenté de FS 0,02 chaque année pour la période jusqu'à la prochaine Conférence mondiale, devenant ainsi:
 - FS 0,44 pour l'exercice 1990-1991 (augmentation de 4,76% par rapport à 1989-1990)
 - FS 0,46 pour l'exercice 1991-1992 (augmentation de 4,55% par rapport à 1990-1991)
 - FS 0,48 pour l'exercice 1992-1993 (augmentation de 4,34% par rapport à 1991-1992)
- décide que les effectifs du recensement au 31 décembre 1986 serviront de base au calcul de la cotisation pour l'exercice 1990-1991 et que les effectifs recensés au 31 décembre 1990 serviront de base au calcul de la cotisation pour les exercices 1991-1992 et 1992-1993
- décide que, quels que soient les effectifs d'une organisation membre au 31 décembre 1990, toute augmentation de la cotisation annuelle en francs suisses payable pour 1991-1992 ne pourra excéder 5%, par rapport à la cotisation payable pour 1990-1991, et que le principe de limiter toute augmentation annuelle à un maximum de 5% par rapport à l'année précédente sera appliqué aux années suivantes.

1990-04 Politique Mondiale de Programme

La Conférence

- reconnaissant que le programme des jeunes est le moyen essentiel par lequel se réalise le but du Scoutisme, propre à attirer et retenir les membres
- consciente du fait que le document "Vers une Stratégie pour le Scoutisme" faisait ressortir, dans le domaine du programme des jeunes, une faiblesse qui constitue peut-être le problème majeur auquel le Scoutisme se trouve confronté
- adopte le contenu du Document N° 6 de la Conférence en tant que Politique mondiale de programme
- invite instamment les Organisations scouts nationales à prendre les mesures nécessaires pour que leurs propres orientations et procédures soient l'expression de cette politique et à consacrer des ressources suffisantes au développement et à la mise en œuvre de leur programme des jeunes
- demande au Comité Mondial de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à soutenir les Associations scouts nationales dans ce domaine.

1990-05 Adultes dans le Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant la nécessité de définir une politique globale concernant les adultes qui apportent leur soutien aux jeunes dans le Mouvement scout, et comme partie intégrante de la Stratégie pour le Scoutisme
- adopte les principes d'*Adultes dans le Scoutisme* présentés dans le Document de Conférence N° 7 relatif à la gestion des ressources humaines adultes
- demande aux Organisations scouts nationales d'étudier les moyens selon lesquels les principes d'*Adultes dans le Scoutisme* pourraient être intégrés à leurs propres politiques et procédures
- invite les Conférences régionales à inscrire *Adultes dans le Scoutisme* à leur ordre du jour et à rendre compte régulièrement au Comité Mondial
- demande au Comité Mondial de prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre concrète de ces principes à tous les niveaux et de présenter un rapport à la prochaine Conférence
- invite les Organisations scouts nationales à contribuer au travail du Comité Mondial en se portant volontaires pour essayer sur le terrain certains éléments particuliers des principes énoncés dans *Adultes dans le Scoutisme*.

1990-06 Solidarité internationale (Tchernobyl)

La Conférence

- considérant la manière positive et enthousiaste dont les groupes et associations scouts, les autorités locales et nationales se sont engagés dans le programme de solidarité avec les enfants de Tchernobyl
- considérant les effets positifs de cette action sur les enfants qui en ont été les bénéficiaires, sur la solidarité entre les scouts et entre les nations, ainsi que sur l'image du scoutisme
- recommande au Comité Mondial, aux Comités Régionaux et aux organisations scouts nationales de promouvoir et développer des actions de ce genre dans toutes les régions.

1990-07 Renaissance du Scoutisme dans les Pays de l'Europe Centrale et de l'Est

La Conférence

- souligne le caractère historique de la renaissance du Scoutisme dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est
- en appelle au Comité Mondial et aux Organisations scouts nationales pour qu'ils soutiennent par tous les moyens appropriés la renaissance d'Organisations scouts dans ces pays
- demande que, dans ces pays, la pratique du Scoutisme se fasse dans le respect du pluralisme culturel, spirituel et social.

1990-08 Participation aux Événements Mondiaux

La Conférence

- reconnaissant l'évolution rapide des structures politiques du monde d'aujourd'hui, qui ouvre à de nombreuses Associations nationales la possibilité de devenir membres de l'OMMS dans un proche avenir
- prescrit au Comité Mondial d'étudier la question de la participation à des événements mondiaux de ces Organisations scouts nationales de pays non membres, en nombre réduit et avec un encadrement adulte adéquat et d'élaborer des instructions relatives à cette question
- autorise le Comité Mondial, dans l'intervalle, à suspendre les Résolutions 1947-15 et 1949-18
- demande au Comité Mondial de rendre compte à la 33^e Conférence Mondiale du Scoutisme et de confirmer la situation actuelle ou de proposer de nouvelles dispositions dans ce domaine.

1990-09 Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- prend note avec satisfaction des progrès remarquables accomplis dans la réalisation des priorités de l'OMMS définies dans le document "Vers une Stratégie pour le Scoutisme" (Résolution 1988-02) et de l'identification de la nouvelle priorité concernant la croissance du scoutisme (Résolution 1990-02)
- recommande au Comité Mondial de poursuivre son travail de mise en œuvre de la "Stratégie" et de soumettre un rapport à la prochaine Conférence Mondiale
- recommande au Comité Mondial de continuer à impliquer les organisations scouts nationales dans le développement de la "Stratégie"
- encourage les organisations scouts nationales à aider le Comité Mondial dans la mise en œuvre de la "Stratégie" et à développer des stratégies à leur propre niveau.

1990-10 Scoutisme et Transmission des Valeurs

La Conférence

- tient à féliciter le Président du Comité Mondial du Scoutisme et le Secrétaire Général pour leurs rapports et l'accent particulier placé sur:
 - l'importance de la dimension spirituelle dans le développement personnel des jeunes et dans les programmes qui leur sont proposés
 - la nécessité des activités de développement communautaire comme expression de la solidarité entre les Scouts et d'une prise de conscience par les Scouts de leur prochain
 - la priorité qu'il est prévu de donner à la protection de l'environnement afin de développer l'harmonie entre l'Homme et la Nature, en application de la méthode scout
 - l'éducation de toute la personne proposée par le Scoutisme et la nécessité qui en découle de coordonner les efforts entrepris dans les domaines de l'organisation, du programme des jeunes, de la formation des responsables adultes et, en particulier, de la recherche, afin d'amplifier le dynamisme du Mouvement Scout et sa croissance
- remercie le Bureau Mondial pour le travail accompli et pour les liens de plus en plus clairs et étroits tissés entre les Organisations scouts nationales
- encourage le Comité Mondial et le Secrétaire Général à poursuivre dans cette voie et à promouvoir l'approfondissement des valeurs fondamentales de la méthode scout
- invite les Organisations scouts nationales et le Bureau Mondial à accroître et intensifier une communication efficace sur les progrès accomplis et la prise de conscience de la pleine dimension mondiale du Mouvement.

1990-11 Pour un Scoutisme de Meilleure Qualité

La Conférence

- considérant que le but commun de toutes les Organisations scoutes nationales est d'offrir aux jeunes un Scoutisme adapté à leurs centres d'intérêt et à leurs besoins
- considérant que la croissance du Mouvement scout et la qualité du Scoutisme proposé par chaque Organisation scoute nationale sont intimement liées
- reconnaissant qu'une philosophie et une méthodologie sont d'indispensables soutiens à l'amélioration de la qualité
- demande au Comité Mondial de soumettre à la 33^e Conférence Mondiale du Scoutisme une proposition visant à améliorer la qualité du Scoutisme
- suggère au Comité Mondial d'inclure dans cette proposition:
 - les principes de base d'une philosophie de la qualité
 - une méthode de mise en œuvre et d'évaluation de la qualité, tenant compte des priorités établies dans le document "Vers une Stratégie pour le Scoutisme" avec un accent particulier sur le programme des jeunes
- demande aux Organisations scoutes nationales ayant déjà élaboré un processus ou un système d'amélioration de la qualité de le faire connaître aux autres organisations de leur région.

1990-12 Principes du Programme des Jeunes dans les Événements Mondiaux

La Conférence

- reconnaissant et appréciant la proposition éducative adoptée par le Comité Mondial dans le document "Programme des Jeunes: Politique mondiale de programme"
- demande au Comité Mondial de faire le nécessaire pour que ces principes soient appliqués aussi largement que possible quand des événements internationaux pour les jeunes (Jamborees mondiaux, Moots mondiaux, etc.) sont organisés.

1990-13 Environnement

La Conférence

- notant que, selon la Constitution de l'Organisation Mondiale, le respect de l'intégrité de la nature est l'un des principes fondamentaux du Mouvement Scout et que les activités de plein air, au contact de la nature sont un élément de sa méthode éducative
- reconnaissant que la protection de la nature et de l'environnement constitue pour notre époque un défi majeur et d'importance capitale
- consciente du rôle de pionnier que, dans son histoire, le Mouvement Scout a joué en matière d'éducation et d'action en faveur de l'environnement
- consciente de la nécessité de revitaliser le rôle du Scoutisme et son image dans un domaine aussi important
- demande aux Organisations scoutes nationales de renforcer les aspects d'écologie et d'environnement dans leurs programmes des jeunes, la formation de leurs responsables adultes et toute l'activité de l'organisation
- demande au Comité Mondial d'aider les Organisations scoutes nationales en produisant les outils dont elles ont besoin pour atteindre cet objectif.

1990-14 Année mondiale du Scoutisme pour l'environnement

La Conférence

- se réjouit de la décision du Comité Mondial de décréter une Année mondiale du Scoutisme pour l'environnement et invite instamment les organisations scouts nationales de trouver des moyens nouveaux et imaginatifs pour encourager leurs scouts à participer à des activités d'éducation à l'environnement et agir dans ce domaine tout au long de l'année
- accueille avec plaisir la publication de "Help to Save the World" et "Scouting: Action for the Environment" et remercie le Fonds Mondial pour la Nature (WWF International) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour leur concours technique et financier qui a permis la réalisation de ces outils à l'intention des associations scouts nationales
- encourage l'étroite coopération entre ces organisations et le Mouvement Scout aux niveaux mondial, régional et national.

1990-15 Journée Internationale de la Paix

La Conférence

- prenant acte de la variété des activités ayant impliqué des Scouts et des Guides qui ont eu lieu au cours de la Semaine de la Paix 1989
- adhérant à l'idée "La Paix - un jour au moins"
- reconnaissant que 26 millions de Scouts et de Guides constituent une force importante dans le monde
- notant qu'en novembre 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 36/67 a décrété que chaque année le jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale serait officiellement déclaré Journée Internationale de la Paix, dédiée à la commémoration et au renforcement des idéaux de paix à l'intérieur des nations et entre les peuples
- décide, afin de promouvoir l'éducation à la paix et de témoigner son engagement sincère en faveur de la paix, que l'Organisation Mondiale fera la promotion de la Journée internationale de la Paix des Nations Unies, le troisième mardi de septembre chaque année
- invite toutes les Organisations scouts nationales à organiser et prendre part ce jour-là à des activités en faveur de la paix, sous le thème de "La Paix - un jour au moins".

1990-16 Convention sur les Droits de l'Enfant

La Conférence

- considérant que le respect et la protection de la dignité de l'enfant et de ses droits moraux, sociaux, légaux et culturels sont la base élémentaire pour assurer un avenir plus sain et plus sûr à l'humanité
- reconnaissant l'obligation fondamentale qu'a un mouvement de jeunes de protéger et de promouvoir le meilleur intérêt des enfants et des jeunes
- se réjouit de l'adoption de la Convention sur les Droits de l'Enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989
- exprime son soutien aux dispositions de la Convention
- invite toutes les Organisations scouts nationales à jouer un rôle actif pour inciter leur gouvernement à ratifier la Convention et pour promouvoir sa diffusion parmi les adultes et les enfants

- encourage les Organisations scouts nationales à trouver les moyens de familiariser leurs responsables avec le contenu de la Convention et de l'appliquer dans le respect des besoins des enfants et des jeunes.

1990-17 Camp mondial de développement communautaire

La Conférence

- accepte la proposition des Gerakan Pramuka d'organiser en Indonésie un Camp Mondial de Développement Communautaire (CADECOM), à l'intention des 16-25 ans, sous réserve que la garantie écrite du Gouvernement indonésien que les membres de toutes les organisations scouts nationales seront autorisés à entrer dans le pays hôte lui soit parvenue avant le 31 décembre 1990
- demande au Comité Mondial de discuter les dates envisageables pour 1993 avec les Gerakan Pramuka, en tenant compte des possibilités des Gerakan Pramuka et en évitant que ces dates ne coïncident avec celles d'autres activités déjà prévues et destinées à la même tranche d'âge
- demande que l'invitation à participer à ce camp soit faite à toutes les organisations membres de l'OMMS ainsi qu'aux organisations membres de l'AMGE, selon la même procédure que pour les Jamborees mondiaux
- accueille avec intérêt l'idée d'organiser une "Université d'été sur Scoutisme et Développement" conjointement au CADECOM mondial et demande au Comité Mondial de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette idée, en coopération avec les Gerakan Pramuka.

1990-18 Partenariat entre Associations

La Conférence

- considérant le nouveau contexte global des relations internationales et la volonté exprimée par 20 associations scouts et guides du Nord et du Sud réunies au Forum de Kigali en janvier 1990 de développer des relations harmonieuses entre partenaires
- invite les organisations scouts nationales à étudier les conclusions du Forum, que l'on a appelées "La charte de Kigali" et à utiliser cette charte comme cadre de référence du partenariat entre les organisations scouts et guides
- recommande au Comité Mondial de saisir toutes les occasions de promouvoir le partenariat, élément clé de cette charte.

1990-19 Relations entre l'AMGE et l'OMMS

La Conférence

- appréciant les efforts déployés par le Comité Consultatif AMGE/OMMS pour améliorer encore la coopération entre les deux Organisations Mondiales
- reconnaissant que les Associations scouts et guides peuvent avoir des opinions différentes sur les questions de structure d'organisation et de groupes cibles dans lesquels elles recrutent
- réaffirmant que chaque association a le devoir et le privilège de prendre toute décision concernant ses propres affaires, dans le cadre de la Constitution de l'OMMS
- recommande au Comité Mondial de poursuivre le dialogue avec l'AMGE afin d'encourager les Associations nationales scouts et guides à rechercher un terrain d'entente sur les meilleurs moyens de proposer aux jeunes le Scoutisme et le Guidisme.

1990-20 Relations entre l'AMGE et l'OMMS

La Conférence

- insistant sur les principes fondamentaux communs à l'AMGE et à l'OMMS
- prenant acte des bonnes relations qui ont prévalu entre l'AMGE et l'OMMS au cours des dernières années, en dépit des difficultés inhérentes à ce genre de coopération
- demande au Comité Mondial de l'OMMS de poursuivre la coopération entre les deux Organisations pour répondre aux besoins d'éducation de toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes du monde.

1990-21 Langues Officielles de l'OMMS

La Conférence

- considérant l'importance de la communication internationale entre les Scouts
- considérant le caractère positif de l'introduction de l'espagnol et de l'arabe comme langue de travail de la 32^e Conférence Mondiale du Scoutisme
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à offrir le même service lors des Conférences Mondiales à venir
- demande au Comité Mondial de rechercher les moyens d'offrir la possibilité de travailler en espagnol et en arabe comme langues supplémentaires pendant les séances plénières, lors des Conférences Mondiales à venir.

1990-22 Lieu de Déroulement de la Conférence Mondiale

La Conférence

- remarquant que des Conférences Mondiales antérieures ont déjà recommandé que des dispositions soient prises pour offrir aux délégués l'hébergement et un lieu de rencontre dont le coût serait à la portée de toutes les Organisations scouts nationales
- reconnaissant les nombreux avantages qu'il y a pour les membres des délégations à la Conférence Mondiale de pouvoir se rencontrer de manière informelle
- demande instamment au Comité Mondial d'assurer une liaison très étroite avec les Comités d'organisation des Conférences Mondiales à venir afin d'assurer que les membres de toutes les délégations puissent être accueillis à un prix abordable et, dans la mesure du possible, dans un même lieu.

1990-23 Participation aux Événements Mondiaux

La Conférence

- souligne avec une grande satisfaction le grand nombre de délégations présentes et la possibilité qui est ainsi donnée aux Associations nationales d'exprimer leurs points de vue
- demande au Comité Mondial d'examiner toutes les possibilités d'organiser chaque événement mondial d'une manière propre à faciliter la participation de toutes les Organisations scouts nationales.

1990-24 Méthodes de Travail de la Conférence

La Conférence

- ayant adopté des orientations nouvelles capitales relatives au programme des jeunes et aux adultes dans le Scoutisme qui constituent la base d'un travail important pour les années à venir
- apprécie les efforts déployés par le Comité Mondial du Scoutisme pour offrir aux participants à la Conférence des possibilités accrues de s'exprimer en séance plénière sur les sujets principaux
- recommande au Comité Mondial, lors de la préparation des Conférences Mondiales à venir d'accroître encore la participation active de tous pendant la Conférence en utilisant des méthodes de travail plus variées et d'offrir aux Organisations nationales davantage de possibilités d'apprendre les unes des autres et d'améliorer le dialogue indispensable à la définition de la Stratégie du Scoutisme mondial pour demain.

1990-25 Coût des Publications

La Conférence

- adresse ses compliments au Bureau Mondial du Scoutisme pour la production de documents qui contribuent à la réalisation des buts du Mouvement Scout
- demande que des efforts supplémentaires soient entrepris pour réduire le coût de certaines publications destinées à soutenir le programme des jeunes et la formation des responsables adultes afin de permettre aux associations les moins riches d'acheter ces documents et d'en profiter davantage
- recommande au Bureau Mondial d'effectuer une étude de marché pour rechercher les moyens de réduire le prix des publications et de leur distribution et, tout en gardant le contrôle indispensable sur le contenu, les maquettes, la qualité, le marketing et les priorités de circulation, de faire produire ses documents dans les pays offrant des prestations adéquates au moindre coût.

1990-26 Arriérés de Cotisations

La Conférence

- relevant que de nombreux pays ont accumulé un retard dans le paiement de leurs cotisations
- considérant qu'il serait dommage que leur situation financière constitue un obstacle à la croissance et au développement des activités pour les jeunes, auxquels les invite la Résolution 1990-02
- invite les Organisations scouts nationales à manifester leur solidarité et leurs sentiments fraternels avec des Organisations scouts nationales moins fortunées ayant des impayés de cotisation envers l'Organisation Mondiale en les aidant à remplir les obligations financières fixées par la Constitution.

1990-27 Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence

- considérant que la croissance du Mouvement, en qualité et en quantité, exige de nouvelles ressources financières
- exprime sa profonde gratitude à la Fondation du Scoutisme Mondial pour la contribution substantielle qu'elle apporte de manière continue à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
- apprécie le fait que la Fondation soit disposée à considérer les besoins immédiats et à long terme de l'Organisation Mondiale en lançant et en développant une politique active d'investissements et d'efforts importants pour ses dons
- renouvelle son appel à toutes les Organisations scoutistes nationales à soutenir les efforts déployés par la Fondation du Scoutisme Mondial pour accroître sa capacité de répondre aux besoins financiers de l'Organisation Mondiale.

1990-28 Fraternité Baden-Powell

La Conférence

- adresse ses félicitations à la Fondation du Scoutisme Mondial pour la croissance de la Fraternité Baden-Powell qui compte 270 membres de plus, recrutés dans le monde entier y compris 8 nouveaux pays, depuis la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme
- salue les 782 Compagnons de 65 pays et les remercie pour la contribution qu'ils ont apportée à la constitution du capital de la Fondation du Scoutisme Mondial
- remarque que la Fraternité Baden-Powell aura dix ans le 22 février 1992 et invite toutes les organisations scoutistes nationales à soutenir la "Campagne 1000" par laquelle la Fraternité sera forte de mille membres au moment de son dixième anniversaire.

1990-29 Emblème Scout Mondial

La Conférence

- considérant que l'adoption de la Résolution 1988-10 invitant les Organisations scoutistes nationales à reverser une partie du revenu de la vente de l'Emblème scout mondial au profit du développement du Scoutisme dans le monde, par l'intermédiaire de la Fondation du Scoutisme Mondial a eu pour effet:
 - de permettre à 8 millions de Scouts et de responsables d'arborer l'Emblème scout mondial, signe d'appartenance à une organisation mondiale
 - le versement de FS 100.000 à la Fondation du Scoutisme Mondial par neuf associations en conséquence de cet effort, aidant par là la Fondation à maintenir le niveau de son soutien à l'Organisation Mondiale
 - de donner la possibilité aux membres du Mouvement Mondial, y compris les Scouts, d'apporter un soutien financier à l'Organisation Mondiale
 - de donner aujourd'hui à la moitié de tous les Scouts et responsables scouts du monde, membres de 24 Associations scoutistes, la possibilité de porter l'Emblème scout mondial et d'apporter par là leur contribution à la Fondation du Scoutisme Mondial
- invite les Organisations qui ne l'ont pas encore fait à appliquer la Résolution 1988-10 et à verser une partie du revenu de la vente de l'Emblème scout mondial au profit du développement du Scoutisme dans le monde par l'intermédiaire de la Fondation du Scoutisme Mondial.

1990-30 Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme

La Conférence

- se félicite de la création de l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme
- en appelle à la coopération des Organisations scouts nationales pour renforcer l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme, pour la promotion des intérêts du Mouvement dans le monde entier.

BANGKOK, THAILANDE, 19-23 JUILLET 1993

1993-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence

- enregistre avec plaisir la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation mondiale du Mouvement scout:

A compter du 15 janvier 1993

- 2) L'Association Scoute de Kiribati

A compter du 15 juillet 1993

- 3) L'Association Scoute de Sainte-Lucie

A compter du 19 juillet 1993

- 4) L'Association Scoute de Croatie
- 5) L'Organisation Scoute Nationale de Roumanie

A compter du moment de la ratification de sa constitution par son assemblée

- 6) L'Organisation Centrale des Scouts et Guides Lettons

1993-02 Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décision

La Conférence

- reconnaissant l'importance de la participation des jeunes à la prise de décision par rapport aux buts du Mouvement Scout
- considérant que le Scoutisme n'est pas seulement un Mouvement *pour* les jeunes, mais aussi un Mouvement *de* jeunes
- convaincue que le Scoutisme est un Mouvement fondé sur des principes démocratiques
- reconnaissant l'intérêt que présentent pour les personnes concernées et pour le Mouvement tout entier chaque occasion offerte aux jeunes d'exercer une responsabilité
- soulignant avec satisfaction la réussite du 4^e Forum Mondial de Jeunes en Australie (1990/1991) et du 5^e Forum Mondial de Jeunes en Suisse (1992)
- accueillant avec satisfaction la décision du Comité Mondial d'encourager la participation de jeunes délégués à la 33^e Conférence Mondiale du Scoutisme en proposant une réduction des droits d'inscription à la Conférence
- encouragée par les résultats de la participation des jeunes au Réseau Environnement du Scoutisme mondial
- adopte la *Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décision*
- reconnaît que cette nouvelle politique apportera une contribution importante à la mise en œuvre effective de la Politique Mondiale de Programme adoptée par la 32^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1990
- invite instamment les Organisations scouts nationales à mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de leurs associations
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'étudier les moyens de mettre en œuvre cette politique au sein de l'Organisation Mondiale, aux niveaux régional et mondial.

1993-03 Cotisations

La Conférence

- reconnaissant que le système de cotisation actuel est devenu inéquitable pour un grand nombre d'organisations membres, et que le Scoutisme mondial a besoin de ressources financières stables et suffisantes pour accomplir ses tâches constitutionnelles
 - a. demande au Comité mondial du Scoutisme:
 - a. de revoir le système existant et d'en développer un plus équitable sur la base des recommandations du "Groupe de Travail sur les Cotisations" créé à cet effet; le nouveau système proposé doit garantir un montant global de cotisations identique à celui d'aujourd'hui, augmenté d'un taux annuel pour compenser l'inflation
 - b. de proposer pour adoption à la 34e Conférence mondiale du Scoutisme à Oslo en Norvège, en 1996, un nouveau système qui deviendra opérationnel pour l'exercice 1996-1997 de l'OMMS
 - b. décide que:
 - afin de compenser l'inflation, le taux de base de la cotisation du système actuel sera augmenté de FS 0,02 chaque année jusqu'à la 34e Conférence mondiale du Scoutisme, devenant ainsi:
 - FS 0,50 pour l'exercice 1993-1994, soit une augmentation de 4,2% par rapport à 1992-1993
 - FS 0,52 pour l'exercice 1994-1995, soit une augmentation de 4,0% par rapport à 1993-1994
 - FS 0,54 pour l'exercice 1995-1996, soit une augmentation de 3,8% par rapport à 1994-1995
 - le seuil de RNH de US\$ 300 (au-dessous duquel une organisation membre paie une cotisation forfaitaire de FS 300) sera porté à US\$ 350
 - c. demande à toutes les organisations membres de continuer à s'efforcer de payer leur cotisation due selon le système actuel jusqu'à ce qu'un nouveau système soit adopté, en principe à Oslo en 1996
 - d. encourage les organisations membres des pays les plus privilégiés à aider les organisations membres moins privilégiées qui sont actuellement dans l'impossibilité de payer la totalité de leur cotisation.

1993-04 Adultes dans le Scoutisme

La Conférence

- après avoir reconnu la nécessité de formuler une politique générale concernant les adultes à tous les niveaux et dans toutes les fonctions dans le Scoutisme
- après avoir adopté les principes d' "Adultes dans le Scoutisme" appliqués à l'ensemble des ressources adultes du Mouvement Scout
- accueille avec intérêt le travail accompli par le Comité Mondial du Scoutisme pour élaborer une politique, en application de la Résolution 1990-05
- adopte le texte de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes* en tant que politique de l'OMMS en matière de constitution, formation et développement personnel, et de gestion des ressources adultes dans le Mouvement Scout
- décide que les politiques et les procédures sur la Formation des Responsables Adultes énoncées dans les résolutions antérieures sont désormais modifiées par l'adoption des dispositions de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes*
- demande au Comité Mondial de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'application intégrale des textes de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes*

- invite les Organisations scoutes nationales à mettre en application les textes de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes*.

1993-05 Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- prenant note avec satisfaction des progrès remarquables accomplis dans la réalisation de la Stratégie pour le Scoutisme et des cinq priorités de l'OMMS
- exprime sa grande satisfaction que la Stratégie pour le Scoutisme soit devenue le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités de l'OMMS à tous les niveaux et la force dynamique qui la conduit vers 2002
- demande au Comité mondial de poursuivre son travail de mise en œuvre de la Stratégie à tous les niveaux de l'OMMS et de soumettre un rapport à la prochaine Conférence mondiale
- encourage les organisations scoutes nationales à aider le Comité mondial dans la mise en œuvre de la Stratégie et à poursuivre le développement de stratégies à leur propre niveau.

1993-06 Coéducation

La Conférence

- considérant qu'il est important d'offrir les mêmes possibilités aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes
- encourage les Associations scoutes nationales dont les programmes sont ouverts aux garçons et aux filles, ainsi qu'aux jeunes, hommes et femmes, à faire le nécessaire pour que ces programmes soient élaborés de telle sorte qu'ils représentent réellement un processus de coéducation
- encourage ces Associations scoutes nationales à faire également le nécessaire pour que la formation des responsables adultes reflète le but, le processus et le programme de coéducation de l'association
- demande au Comité Mondial de soutenir les Associations nationales dans ce domaine, par l'intermédiaire du Comité Mondial au Programme.

1993-07 Jeunes Adultes dans le Mouvement

La Conférence

- considérant l'adoption de la *Politique de Participation des Jeunes à la Prise de Décisions* par cette Conférence
- reconnaissant la qualité des contributions faites par de jeunes adultes à cette Conférence et dans le Comité Mondial au Programme
- accueillant avec satisfaction la réduction des frais d'inscription qui a facilité la participation de jeunes adultes à cette Conférence
- demande au Comité Mondial de maintenir le principe de frais d'inscription réduits pour les jeunes adultes lors des Conférences Mondiales à venir
- demande au Comité Mondial de continuer à concevoir des moyens permettant aux jeunes adultes de participer à la définition des politiques et à la prise de décisions au niveau mondial.

1993-08 Adultes dans le Scoutisme: Egalité des Chances

La Conférence

- considérant l'adoption par cette Conférence de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes*
- considérant que l'OMMS est une organisation ouverte aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles
- considérant l'importance d'offrir des chances égales aux hommes et aux femmes
- demande au Comité Mondial et aux Organisations scoutistes nationales ouvertes aux femmes d'assurer aux deux sexes des chances égales et de considérer cela comme un élément important dans la mise en œuvre de la *Politique Mondiale des Ressources Adultes*.

1993-09 Besoins des Jeunes dans leur Communauté

La Conférence

- considérant l'adoption de la Politique Mondiale de Programme par la 32^e Conférence Mondiale du Scoutisme
- reconnaissant l'adoption par la présente Conférence de la résolution sur la participation des jeunes à la prise de décision comme une étape utile dans la mise en œuvre de cette politique
- soucieuse d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Politique Mondiale de Programme à tous les niveaux de l'organisation
- prenant en compte l'évolution rapide et continue du monde et des réalités auxquelles les jeunes sont confrontés
- considérant la nécessité de proposer aux garçons et aux filles, jeunes hommes et jeunes femmes, un Scoutisme fidèle aux principes fondamentaux et toujours plus adapté aux besoins et aspirations des jeunes et aux réalités sociales et culturelles de leur communauté
- consciente de l'importance d'offrir aux jeunes la possibilité d'être des acteurs réels dans leur communauté afin de mieux les préparer à relever les défis de notre société
- encourage chaque Association scoutiste nationale à considérer comme prioritaire l'identification permanente des besoins des jeunes dans leur communauté et l'adaptation continue du Programme des Jeunes à ces réalités et à privilégier la participation des jeunes eux-mêmes à cette tâche essentielle
- demande au Comité Mondial et au Bureau Mondial d'accorder une priorité au développement de démarches et d'outils utiles aux Associations scoutistes nationales pour assumer cette responsabilité et de leur apporter un soutien réel dans ce domaine.

1993-10 Forums de Jeunes

La Conférence

- considérant l'adoption de la *Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décision* par cette Conférence
- convaincue que les Forums de Jeunes constituent un moyen parmi d'autres de compléter la participation réelle des jeunes au processus de prise de décision à tous les niveaux
- reconnaissant dans les Forums de Jeunes un moyen offert aux jeunes de discuter les problèmes qui les intéressent, de proposer des recommandations et, en outre, de développer les compétences qui leur permettront de participer activement à la prise de décision au sein du Mouvement

- adhérant à l'idée que les Forums mondiaux de Jeunes devraient être associés, en tant qu'organe consultatif, au processus de prise de décisions du Mouvement
- recommande que des Forums mondiaux de Jeunes soient organisés simultanément aux réunions statutaires telles que les Assemblées générales nationales et les Conférences régionales et mondiales; que ces Forums soient habilités à formuler des recommandations et à transmettre des avis aux réunions statutaires et aux organes directeurs, et que des délégués aux Forums de Jeunes participent à ces réunions statutaires avec le statut de délégués ou d'observateurs
- recommande que les délégués aux Forums de Jeunes soient choisis de manière démocratique et bénéficient du soutien logistique et matériel de leur association
- décide que les prochains Forums mondiaux auront lieu juste avant les prochaines Conférences Mondiales du Scoutisme et que les délégués à ces rassemblements devront avoir entre 18 et 26 ans
- invite le Comité Mondial à élaborer dans les meilleurs délais les procédures et lignes directrices des prochains Forums mondiaux de Jeunes
- recommande que les Forums mondiaux de Jeunes soient organisés sur des bases identiques à celles des Conférences Mondiales du Scoutisme, le Comité Mondial ayant la responsabilité de l'ordre du jour et des procédures du Forum Mondial des Jeunes et l'organisation matérielle et la logistique étant confiées à un Comité d'organisation
- encourage le Comité Mondial et le Comité d'organisation à déléguer à des jeunes la préparation, l'organisation et le déroulement de ces rassemblements
- invite le Comité Mondial à allouer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires, comme c'est le cas pour d'autres événements mondiaux, tels que les Conférences mondiales, afin d'assurer le succès des prochains Forums mondiaux de Jeunes
- invite les cinq Comités régionaux du Scoutisme à organiser des Forums régionaux avant chacune des prochaines Conférences régionales, ceci dès la Conférence régionale de 1995 et dans le même esprit que les Forums mondiaux de Jeunes
- encourage les Associations scoutistes nationales à organiser des Forums de Jeunes simultanément à leurs réunions statutaires (par exemple, les assemblées générales) aux niveaux national et local.

1993-11 Scoutisme pour la Nature et l'Environnement

La Conférence

- consciente de l'importance croissante de l'éducation et de l'action en faveur de l'environnement pour assurer l'avènement d'un monde durable
- reconnaissant qu'environnement et développement sont indissociables pour assurer l'amélioration des conditions de vie
- réaffirme le rôle fondamental de la nature et de l'environnement dans le Scoutisme, selon les principes et la méthode du Scoutisme énoncés dans la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
- accepte la définition suivante comme orientation générale de l'action du Mouvement *"L'Education à l'environnement dans le Scoutisme est le développement, à travers la méthode scout, des connaissances, compétences et attitudes débouchant sur une action destinée à améliorer et à maintenir la qualité de toute vie sur la terre"*

- félicite le Comité Mondial pour les efforts entrepris en vue de renforcer la dimension de l'environnement dans le Scoutisme non seulement en ce qui concerne ce que le Scoutisme peut faire pour l'environnement mais aussi pour faire du Scoutisme une force plus crédible, mieux adaptée et plus efficace dans l'éducation des jeunes, y compris la dimension spirituelle
- approuve les buts et principes, le contenu et les méthodes du programme spécial de trois ans *Scoutisme pour la Nature et l'Environnement* élaboré par l'Organisation Mondiale
- accueille avec satisfaction l'initiative prise par de jeunes membres du Mouvement de développer le Réseau Environnement du Scoutisme mondial, se félicite du souci du réseau de prendre en compte le lien entre environnement et développement et invite instamment le réseau à développer d'autres liens productifs entre les Scouts du monde entier
- accueille avec satisfaction le développement d'un réseau de Centres Scouts d'Excellence pour la Nature et l'Environnement comme un moyen de renforcer le rôle de la nature et de l'environnement dans le Scoutisme
- accueille avec satisfaction les outils préparés par l'Organisation Mondiale pour aider les associations à développer l'éducation *par* la nature et l'environnement, l'éducation à la nature et l'environnement et l'action *pour* la nature et l'environnement
- demande au Comité Mondial et au Bureau Mondial, ainsi qu'aux Associations nationales, de faire tous les efforts nécessaires pour se procurer les ressources humaines et matérielles nécessaires et les affecter à une stratégie de mise en œuvre du programme *Scoutisme pour la Nature et l'Environnement*
- invite instamment les Associations scoutées à participer sans réserve aux initiatives et aux activités organisées dans le cadre du programme *Scoutisme pour la Nature et l'Environnement* et à intégrer dans leur programme des jeunes les activités et démarches adaptées.

1993-12 Action en Faveur de l'Environnement

La Conférence

- considérant l'intérêt que le Scoutisme porte à l'environnement et dont témoigne le débat sur le *Scoutisme pour la Nature et l'Environnement*
- considérant que l'exemple dans ce domaine est le meilleur moyen de promouvoir l'action
- en appelle aux Organisations scoutées nationales, au Comité Mondial et au Bureau Mondial pour réduire leur consommation de matières non renouvelables, d'utiliser davantage de matières recyclables et d'éviter l'utilisation de matières nuisibles à l'environnement.

1993-13 Education Interculturelle

La Conférence

- préoccupée par le développement de phénomènes inquiétants tels que des poussées d'intolérance, de nationalisme, de racisme et d'exclusion sociale dans de nombreuses parties du monde débouchant de plus en plus sur des actes violents voire des conflits armés
- rappelant que le Scoutisme est un Mouvement d'éducation ouvert à tous sans distinction d'origine, de race ni de croyance et fondé sur un principe de promotion de la paix, de compréhension et de coopération sur le plan local, national et international
- réaffirme que le Scoutisme a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre ces phénomènes inquiétants par l'éducation de ses membres à la compréhension mutuelle, à la tolérance et à la recherche de la justice entre les personnes et les communautés

- invite instamment les Associations scoutées nationales à revoir leur programme des jeunes pour y renforcer la dimension d'éducation interculturelle, à ouvrir toujours plus largement leur association à toutes les personnes et toutes les communautés sans exclusive aucune, dans l'esprit du droit à l'égalité dans le respect des différences, à mobiliser leurs ressources adultes et les moyens nécessaires sur ces objectifs
- demande aux Associations scoutées nationales accueillant un événement international ou mondial de renforcer dans le programme de ces rencontres la découverte, la compréhension et le respect des différentes cultures
- demande au Comité Mondial et au Bureau Mondial de renforcer le soutien aux Associations scoutées nationales pour les aider à agir dans ce sens.

1993-14 Solidarité et Partenariat

La Conférence

- rappelant les nombreuses résolutions adoptées par la 32^e Conférence Mondiale du Scoutisme au sujet de la solidarité et du partenariat
- accueillant positivement la résolution sur les cotisations adoptée par la présente Conférence comme participant du même esprit
- souligne cependant que la solidarité et le partenariat ne sont pas seulement une question de soutien financier mais qu'ils doivent être intégrés au projet éducatif du Mouvement en tant que contribution au respect de la dignité des enfants et des jeunes, des femmes et des hommes
- invite les Associations scoutées nationales à renforcer dans le programme des jeunes cette dimension d'éducation à la solidarité et au partenariat
- invite les Associations à traduire cet esprit de solidarité et de partenariat dans des actions concrètes telles que le soutien aux associations renaissantes; l'aide ponctuelle aux régions victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés; la participation à des programmes de développement sur le long terme en coopération avec d'autres organisations ou agences; l'établissement de partenariats bilatéraux ou multilatéraux avec d'autres Associations scoutées; les programmes d'échange de jeunes
- encourage particulièrement les Associations scoutées nationales à inscrire leur action dans le cadre de projets de partenariat multilatéral proposés ou soutenus par le Bureau Mondial du Scoutisme y compris ses Bureaux régionaux comme moyen privilégié permettant d'éviter toute dépendance
- demande au Comité Mondial de mieux faire connaître les réalisations déjà accomplies dans ce domaine et de promouvoir ce type d'action.

1993-15 Prévention du SIDA

La Conférence

- reconnaissant les dangers et les effets mortels du SIDA
- notant que parmi les personnes infectées un grand nombre se trouve dans les tranches d'âges auxquelles s'adresse le Mouvement et qu'aucun continent n'échappe à la pandémie
- se félicite des efforts entrepris par de nombreuses Organisations scoutées nationales du monde entier, engagées dans des programmes nationaux de lutte contre le SIDA
- exprime aux organisations partenaires son appréciation pour la collaboration étroite entre la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Programme mondial de lutte contre le SIDA de l'OMS et l'Organisation Mondiale du Mouvement scout

- invite instamment l'ensemble des Organisations scouts nationales à promouvoir des activités d'information et de lutte contre le SIDA susceptibles de conduire à un changement dans les attitudes et le comportement, élément essentiel de la lutte contre la maladie
- invite instamment les Organisations scouts nationales à promouvoir l'engagement de la communauté non seulement pour soigner et apporter un soutien aux personnes atteintes du SIDA, mais aussi pour prévenir la diffusion du virus
- en appelle à toutes les Organisations scouts nationales pour qu'elles participent activement aux niveaux national et local à la Journée Mondiale contre le SIDA, le 1er décembre de chaque année.

1993-16 Usage et Abus des Substances Toxiques

La Conférence

- prenant en considération le fait que, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), des centaines de milliers de décès sont dus chaque année à l'usage et à l'abus de diverses substances toxiques telles que le tabac, l'alcool et autres drogues
- remarquant qu'à l'heure actuelle tous les pays du monde sont touchés et que tous les secteurs de la société devraient se sentir concernés
- déplorant, en particulier, le fait que la plupart des personnes touchées par ce fléau sont des jeunes et que les membres des Associations scouts ne sont pas épargnés
- persuadée que les Scouts et leurs responsables, agissant en tant qu'éducateurs et agents de santé dans leurs communautés, peuvent faire beaucoup pour décourager l'usage et l'abus des diverses substances toxiques et favoriser un changement des attitudes
- accueille avec satisfaction les mesures prises par quelques Associations ainsi que la coopération engagée par l'OMMS avec l'UNICEF et l'OMS pour promouvoir des habitudes de vie saines; elle se félicite du fait que l'OMS ait reconnu les efforts déjà entrepris dans ce domaine par de nombreuses Associations scouts nationales à travers le monde
- recommande aux Organisations scouts nationales de développer des plans d'action dynamiques pour lutter contre l'usage et l'abus de substances toxiques
- recommande aux Organisations scouts nationales de participer activement aux initiatives lancées dans ce domaine dans leur propre pays.

1993-17 Travail des Enfants

La Conférence

- notant que l'exploitation du travail des enfants est toujours un problème de grande ampleur à l'échelle du monde et que le nombre des enfants mis au travail de manière précoce et de ce fait exposés à des dommages physiques, intellectuels et psychologiques, s'accroît d'année en année
- prenant en considération l'importance que l'Organisation Mondiale donne aux Droits de l'Enfant tels qu'ils sont exprimés dans la Convention des Droits de l'Enfant des Nations Unies
- consciente du fait que la protection des enfants et des jeunes gens est un objectif central de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
- recommande aux Associations scouts nationales de jouer un rôle actif de manière à accroître la prise de conscience de l'exploitation du travail des enfants en tant que problème mondial et de développer des moyens d'action créatifs pour contribuer à améliorer la situation actuelle

- encourage le Comité Mondial à renforcer la coopération avec l'OIT dans l'intérêt réciproque des deux organisations
- recommande aux Associations scoutées établies dans les pays où l'OIT dispose de représentants permanents de prendre contact avec ces derniers pour rechercher toutes les possibilités d'une approche conjointe du problème du travail des enfants.

1993-18 Contribution Volontaire 1995 et 1996

La Conférence

- accueillant avec satisfaction l'adoption par cette Conférence de la résolution sur le système de cotisation
- estimant qu'il ne faut pas attendre la prochaine Conférence en 1996 pour agir concrètement
- souhaitant répondre aux besoins immédiats décrits par le Comité mondial dans le Document de Conférence N° 6
- encourage toutes les organisations membres des pays dont le RHN est supérieur à US\$ 5.000 de verser, pour chacune des années budgétaires 1994-1995 et 1995-1996, une contribution volontaire minimum de FS 0,02 par membre à l'Organisation mondiale, plus particulièrement pour aider les pays qui ne sont pas en mesure de payer leurs cotisations.

1993-19 Participation aux Instances du Scoutisme Mondial

La Conférence

- considérant la nécessité de parvenir à une participation de qualité et à une représentation équilibrée dans les réunions des comités de l'Organisation Mondiale
- reconnaissant les implications financières que cela représente pour les Organisations scouts nationales et soucieuse de la situation financière de l'OMMS
- demande au Comité Mondial d'étudier et de déterminer les occasions pour lesquelles un soutien financier pour le déplacement et les frais qui en découlent pourrait être apporté aux personnes appelées à participer aux réunions des comités mondiaux.

1993-20 Candidatures pour l'Accueil d'Événements Mondiaux

La Conférence

- rappelant que la 32^e Conférence Mondiale du Scoutisme avait adopté une résolution demandant que les principes du Programme des Jeunes soient pris en compte dans l'organisation d'événements tels que les Jamborees mondiaux et les Moots mondiaux
- convaincue que de tels événements devraient contribuer à la mise en œuvre des buts éducatifs du Scoutisme
- notant avec plaisir le succès du premier Village Mondial du Développement organisé dans le cadre du Jamboree Mondial de Corée
- rappelant que le mot d'ordre traditionnel de la branche Route était "Servir" et souhaitant le renforcement de cette dimension particulière
- notant l'importance toujours actuelle dans le Mouvement de l'engagement communautaire (service communautaire, développement communautaire, éducation au développement et coopération au développement)
- accueillant avec satisfaction la tenue prochaine en Indonésie du premier Camp mondial de développement communautaire
- reconnaissant l'importance de tels événements pour développer une image positive du Mouvement aussi bien vis-à-vis de ses membres que de l'extérieur
- demande aux Organisations scouts nationales candidates à l'accueil de futurs Jamborees mondiaux, Moots mondiaux et événements similaires d'inclure, dans leur document de candidature, des informations concernant les objectifs éducatifs de l'événement en question et leur mise en œuvre à travers les activités proposées

- encourage les organisations chargées de l'accueil des prochains Jamborees mondiaux à renforcer encore le contenu éducatif de ces événements
- demande au Comité Mondial d'établir un nouveau document définissant les buts des Moots mondiaux en insistant particulièrement sur l'engagement communautaire.

1993-21 Camps de Développement Communautaire

La Conférence

- considérant que dans un Camp de développement communautaire (COMDECA) les jeunes développent la capacité d'apprendre comment mener une action de service tournée vers la solidarité dans une communauté, et de travailler en respectant les besoins et l'implication de celle-ci
- considérant que la participation à un COMDECA contribue au développement de la personnalité des jeunes et des membres de la communauté qui les accueille
- décide que le COMDECA mondial devrait faire l'objet d'une évaluation après le premier essai en Indonésie afin d'étudier la possibilité de le transformer en événement mondial
- recommande aux Associations scoutistes nationales d'inclure dans leur programme d'année des actions de développement communautaire
- recommande aux cinq Régions, en fonction de l'évaluation du premier COMDECA, d'étudier la possibilité de le faire au niveau régional.

1993-22 50e Anniversaire des Nations Unies

La Conférence

- notant que les Nations Unies célébreront en octobre 1995 cinquante ans de service envers les peuples du monde
- reconnaissant que les Nations Unies ont fourni direction et soutien à travers leurs multiples activités et programmes, améliorant ainsi les conditions sanitaires, la sécurité, l'éducation à la paix, la croissance économique, le développement communautaire et l'action humanitaire
- exprime ses sincères félicitations
- apprécie l'étroite collaboration qu'elle entretient avec les Nations Unies dans de nombreux domaines
- recommande à l'OMMS de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer ses relations avec les Nations Unies.

1993-23 Rapport Annuel au Bureau Mondial du Scoutisme

La Conférence

- rappelle à toutes les Organisations scoutistes nationales que selon l'Article V de la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, rappelé par la Résolution 1955-14, elles ont l'obligation de soumettre un rapport annuel au Bureau Mondial du Scoutisme
- félicite le Bureau Mondial pour sa décision de regrouper dans un seul formulaire de "rapport annuel" les différents questionnaires envoyés précédemment séparément aux Associations Membres et pour sa proposition que ce formulaire, accompagné d'un exemplaire du rapport annuel publié par l'association, constitue le rapport requis par la Constitution.

1993-24 Méthodes de Travail de la Conférence Mondiale

La Conférence

- rappelant les demandes formulées par les Conférences antérieures concernant une plus grande implication des participants au cours de la Conférence en utilisant des méthodes de travail plus variées
- accueille avec satisfaction les nouvelles méthodes de travail comme celles utilisées dans les séances sur le *Programme des Jeunes* et le *Scoutisme pour la Nature et l'Environnement* et suggère au Comité Mondial de poursuivre dans cette voie
- demande au Comité Mondial de susciter un nombre encore plus grand d'occasions permettant aux participants à la Conférence d'être impliqués de manière plus active et créative.

1993-25 Comité Mondial

La Conférence

- considérant que le Scoutisme n'est pas seulement un mouvement *pour* les jeunes, mais aussi un mouvement *de* jeunes
- soutenant pleinement la conception d'un mouvement dans lequel les jeunes sont encouragés à participer aux instances de prise de décisions
- notant l'importance de l'engagement que l'on attend des membres du Comité Mondial
- estimant que de telles personnes devraient être perçues comme représentants d'un mouvement dynamique de jeunes
- demande au Comité Mondial de définir une description de poste et le profil idéal d'un candidat afin d'aider les Organisations scouts nationales à proposer des nominations pour le Comité Mondial
- incite instamment les Organisations scouts nationales à faire usage de cette description de poste pour étudier la possibilité de présenter des candidats plus jeunes lors des futures élections au Comité Mondial du Scoutisme.

OSLO, NORVEGE, 8-12 JUILLET 1996

1996-01 Association Scoute Palestinienne

La Conférence

- approuve la recommandation du Comité Mondial du Scoutisme d'accorder à l'Association Scoute Palestinienne une reconnaissance sous condition justifiée par le caractère unique du cas de l'association
- prend note de ce que cette reconnaissance sous condition donnera à l'Association Scoute Palestinienne la jouissance des principaux droits et privilèges attachés à la qualité de membre, à l'exception du droit de vote
- prend acte du fait que cette situation durera jusqu'à l'établissement au niveau international de la souveraineté de la Palestine et que, à ce moment-là, l'Association Scoute Palestinienne pourra devenir membre de plein droit conformément aux dispositions de la Constitution de l'OMMS
- déclare que cette reconnaissance sous condition ne saurait constituer un précédent.

1996-02 Système de Cotisation

La Conférence

- considérant que le système de cotisation actuel adopté par la 27e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1979 est devenu inéquitable pour un grand nombre d'Organisations Membres
- considérant que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a besoin de ressources financières stables et suffisantes, indexées à l'inflation, pour accomplir ses tâches constitutionnelles de manière durable
- adopte le système de cotisation présenté dans le Document de Conférence n° 4 comme système de cotisation de l'OMMS à compter de l'année fiscale 1996- 1997, débutant le 1er octobre 1996
- décide que les paramètres suivants seront applicables pour les années fiscales 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999:
 - cotisation de base par membre individuel : FS 0,86
 - catégorie A: PNB par habitant jusqu'à US\$ 725
 - catégorie B: PNB par habitant de US\$ 726 à US\$ 2.895
 - catégorie C: PNB par habitant de US\$ 2.896 à US\$ 8.955
 - catégorie D: PNB par habitant de US\$ 8.956 à US\$ 39.850
 - cotisation annuelle minimum à payer: FS 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Membre située dans un pays avec un PNB par habitant inférieur à US\$ 300: FS 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Scoute Nationale Accréditée: FS 200
- adopte les dispositions transitoires pour les Organisations Membres appartenant aux catégories A et B.

1996-03 Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- prenant note avec satisfaction des progrès remarquables accomplis dans la réalisation de la Stratégie pour le Scoutisme depuis la 31^e Conférence Mondiale du Scoutisme à Melbourne en 1988
- réaffirme sa grande satisfaction que la Stratégie pour le Scoutisme soit devenue le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités de l'OMMS à tous les niveaux et la force dynamique qui la conduit vers 2002
- accueille avec satisfaction l'orientation proposée par le Comité Mondial du Scoutisme pour la Stratégie et en particulier le besoin de se concentrer sur la mission du Scoutisme qui devrait imprégner la Stratégie tout entière pour lui donner plus de force et une orientation plus claire
- se félicite du processus qui a permis à la Conférence, dans le cadre des Commissions sur les sujets relatifs à la mission "Scoutisme, pour qui?" et "Scoutisme, pour quoi?", d'entamer un examen approfondi des orientations pour l'avenir de la Stratégie
- demande au Comité Mondial, sur la base des résultats des deux Commissions mentionnées ci-dessus et avec la participation des Organisations Scoutes Nationales et des Régions, d'élaborer un énoncé de mission basé sur la Constitution de l'OMMS pour adoption par la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.

1996-04 Forum Mondial des Jeunes

La Conférence

- accueille avec satisfaction les contributions du 6^e Forum Mondial des Jeunes, en particulier les réflexions du Forum sur les thèmes "Scoutisme, pour quoi?" et "Scoutisme, pour qui?" et les recommandations du Forum
- invite le Comité Mondial du Scoutisme et ses comités éducatifs à prendre en considération dans leur travail les résultats du Forum Mondial des Jeunes
- recommande que la direction de chaque Association Scoute Nationale se réunisse avec les délégués au 6^e Forum Mondial des Jeunes pour discuter les résultats du Forum et ses implications pour le travail de l'association
- recommande que les Associations Scoutes Nationales soutiennent leurs délégués au 6^e Forum Mondial des Jeunes à diffuser les résultats du Forum des Jeunes au sein de leur propre association et à rester en contact avec les participants d'autres associations
- encourage les délégués aux Forums Régionaux des Jeunes et au Forum Mondial des Jeunes à maintenir des contacts étroits et à coopérer entre eux
- réaffirme l'importance de la politique de l'OMMS sur la participation de jeunes à la prise de décisions et recommande à toutes les Organisations Scoutes Nationales d'envoyer au moins un délégué aux futurs Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial et des différentes Régions et d'inclure au moins un participant de moins de 26 ans dans leur délégation aux Conférences Régionales du Scoutisme et à la Conférence Mondiale du Scoutisme.

1996-05 Femmes et Hommes dans l'OMMS

La Conférence

- réaffirmant les Résolutions 6 et 8 de la 33^e Conférence Mondiale du Scoutisme à Bangkok en 1993
- prenant en considération le fait que beaucoup d'Organisations Membres de l'OMMS comprennent des femmes dans leurs effectifs
- considérant le besoin d'un programme orienté spécialement vers le développement des femmes, des hommes et - dans les Associations scouts nationales qui proposent leurs programmes à la fois aux garçons et aux filles, aux jeunes hommes et jeunes femmes - aussi vers le développement des femmes et des hommes ensemble
- prenant note des différents besoins et expériences des femmes et des hommes dans le cadre de la formation des responsables
- rappelant que peu de membres féminins sont représentés dans les organes de décision les plus importants de l'OMMS
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme s'assure que dans toutes ses activités, particulièrement dans le cadre du programme des jeunes et la formation des responsables, il prenne en considération les différents besoins et expériences des femmes et des hommes et recommande à toutes les Organisations scouts nationales qui ont des effectifs féminins d'agir de même
- recommande instamment aux Organisations scouts nationales et aux organes au niveau mondial de travailler en vue d'une représentation plus équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux.

1996-06 Organisations Nationales Scoutes et Guides

La Conférence

- notant avec préoccupation les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les Organisations Nationales Scoutes et Guides (ONSEG) qui, sur la base de la Déclaration sur les relations entre l'AMGE et l'OMMS, ne peuvent participer à tous les aspects de l'OMMS que par rapport à une partie de leurs effectifs nationaux
- réaffirme, en tant que principe et conformément à la Constitution de l'OMMS, l'importance d'éliminer les barrières qui compliquent la structure des associations nationales, compromettent leur unité et les détournent de la réalisation de leur mission éducative par rapport à tous les jeunes qu'elles représentent, quel que soit leur sexe
- convaincue que de bonnes relations entre l'OMMS et l'AMGE profitent aux jeunes
- invite instamment le Comité Mondial du Scoutisme à reconsidérer, avec l'AMGE, la Déclaration sur les Relations afin de faciliter la situation des ONSEG et d'éliminer dans toute la mesure du possible les obstacles qui entravent actuellement leur fonctionnement et de présenter des propositions en ce sens à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme afin de permettre à la Conférence d'en assurer le suivi.

1996-07 Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses

La Conférence

- notant que le Comité Mondial de l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses propose à sa Conférence Mondiale à Halifax (Document de Conférence de l'AMGE N° 5) la recommandation suivante:
 - "a) L'AMGE est une organisation pour les filles et les jeunes femmes qui accepte qu'en raison des circonstances différentes dans chaque pays, les méthodes de travail pourront varier et incluront éventuellement l'admission au sein des Organisations nationales de garçons et d'hommes dans le cadre de la réalisation du but de l'AMGE, à savoir la promotion des filles et des jeunes femmes.
 - b) Que les membres masculins adultes d'une Organisation nationale qui ne sont pas membres de l'OMMS soient acceptés comme membres de l'AMGE, qu'ils fassent la promesse et paient la cotisation."
- soulignant en outre les implications de certaines des explications fournies pour appuyer la recommandation
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de suivre de près ces développements et d'évaluer leurs conséquences pour l'OMMS et ses relations avec l'AMGE.

1996-08 Organisation des Scouts en Exil

La Conférence

- notant la renaissance remarquable et encourageante du Scoutisme dans les pays anciennement communistes et en particulier ceux de l'Europe Centrale et Orientale et de la CEI
- exprime sa profonde admiration et gratitude à tous ceux qui, à travers les générations, ont gardé la flamme du Scoutisme vivante malgré les nombreuses sombres années d'oppression politique dans leur pays, où le Mouvement avait été banni, suspendu de force ou supprimé et ses membres emprisonnés ou persécutés autrement
- reconnaît le rôle unique de ces organisations, groupes et individus en exil qui, face à la migration forcée, la séparation des familles et les tribulations inhérentes à l'établissement dans de nouveaux pays, ont préservé et maintenu les traditions de leurs mouvements nationaux d'origine
- exprime sa gratitude à ces organisations, groupes et individus exilés qui ont joué un rôle dans la renaissance du Scoutisme dans leur pays d'origine, accomplissant ainsi leur objectif originel et ultime qui était de voir le Scoutisme restauré dans leur pays et reconnu comme membre de l'OMMS
- note que, selon la Constitution de l'OMMS, les membres des organisations et des groupes en exil qui sont maintenant des citoyens de leur pays d'adoption ne peuvent pas être membres des Organisations scouts nationales dans leur pays d'origine et peuvent seulement être reconnus à travers l'appartenance à l'Organisation scout nationale de leur pays de résidence, sans pour autant renier leur identité culturelle ou leurs liens amicaux avec les Scouts de leur pays d'origine
- encourage chaque Organisation scout nationale concernée à revoir ses relations avec les organisations et les groupes en exil existant dans son pays avec l'objectif de les intégrer dans l'Organisation scout nationale et par ce biais dans la famille mondiale du Scoutisme et demande aux Organisations scouts nationales des pays d'où proviennent les organisations et les groupes d'exilés d'appuyer pleinement ce processus.

1996-09 Charte de Marrakech

La Conférence

- rappelant le succès du Symposium International "Scoutisme: Jeunesse sans frontières, Partenariat et Solidarité" organisé à Marrakech en novembre 1994
- adopte le texte de la "Charte de Marrakech" contenu dans le Document de Conférence N° 8 qui exprime la détermination du Mouvement Scout Mondial d'approfondir le partenariat , d'une part entre les Associations Scoutes Nationales et, d'autre part, entre ces associations et les autres organisations au service de l'éducation des jeunes pour bâtir un monde "sans frontières".

1996-10 Dialogue Interreligieux

La Conférence

- considérant l'importance fondamentale et universelle des dimensions spirituelles et religieuses dans le cadre de la méthode éducative du Scoutisme
- considérant que le Mouvement Scout offre un cadre privilégié pour que les Scouts des différentes religions qui existent dans le monde échangent leur connaissance, leur compréhension et leur amitié
- accueillant avec satisfaction la première réunion des représentants des diverses familles religieuses qui s'est tenue à Genève en mars 1996
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et aux familles religieuses d'organiser des rencontres de représentants des diverses religions présentes dans le Mouvement
- encourage le Bureau Mondial du Scoutisme à promouvoir la dimension spirituelle et à améliorer la compréhension réciproque entre les diverses religions
- en appelle au Comité Mondial et aux Associations scoutes nationales pour utiliser pleinement le potentiel œcuménique et interreligieux du Scoutisme.

1996-11 Coûts des Evénements Mondiaux

La Conférence

- se référant aux résolutions 1985-11, 1990-22 et 1990-23 adoptées précédemment par la Conférence
- considérant que l'obtention d'un visa d'entrée dans les pays du nord présente beaucoup de difficultés pour les ressortissants de certains pays en voie de développement
- considérant que les droits d'inscription aux Conférences Mondiales et autres événements scouts reviennent très chers à beaucoup de pays en voie de développement
- considérant que les coûts d'hébergement dans les hôtels sont difficilement supportables pour bon nombre de pays moins avancés
- demande que tout pays invitant une manifestation scout internationale fasse connaître, au moment de sa candidature, les dispositions suivantes:
 - 1) Le montant approximatif des droits d'inscription à la manifestation prévue
 - 2) Les efforts menés pour l'obtention de réductions sur les titres de transport
 - 3) Les diverses possibilités d'hébergement et leurs prix respectifs accessibles aux pays en voie de développement
- recommande que le pays hôte adresse une invitation à tous les délégués et observateurs qui se sont inscrits avant la date d'échéance afin de leur permettre d'entreprendre toute démarche nécessaire (comme l'obtention d'un visa) pour leur participation effective à la manifestation.

1996-12 La Lèpre

La Conférence

- considérant que le but de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est l'éradication de la lèpre en tant que problème de santé publique
- reconnaissant qu'un partenariat a déjà été établi entre l'OMMS et l'Organisation de lutte contre la lèpre (AHM), Munich, pour la prévention et le contrôle de la lèpre
- invite instamment toutes les Associations scoutes nationales concernées à engager leurs membres dans le travail d'éradication de la lèpre en concertation avec les autorités concernées de l'OMS et les ministères de la santé.

1996-13 La Paix

La Conférence

- se référant à la résolution 1988-07 adoptée à Melbourne concernant l'éducation à la paix et à la compréhension
- notant la multiplication des conflits qui ravagent le monde détruisant des vies humaines et des infrastructures socio-économiques et culturelles
- accueillant positivement les initiatives des Associations scoutes en vue de la sauvegarde ou du retour de la paix, notamment l'organisation par les Associations scoutes de la région des Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre) d'un séminaire sur le rôle du Scoutisme face aux crises socio-politiques
- luttant contre la xénophobie et le racisme, et notant que des programmes d'apprentissage interculturel pour les jeunes remettent en question les stéréotypes nationalistes et offrent une éducation à la paix et à la tolérance
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme encourage les Associations scoutes à revoir leur programme des jeunes afin:
 - de permettre aux scouts et à leurs responsables de rechercher et d'analyser les causes qui sont à la base des conflits
 - de promouvoir la paix, la tolérance et la réconciliation entre les communautés, particulièrement parmi les jeunes, contribuant ainsi à instaurer la solidarité
 - d'encourager la coopération et les échanges qui transcendent les différences ethniques, religieuses et culturelles
- recommande que le Bureau Mondial du Scoutisme appuie les initiatives prises dans ce sens par les Associations scoutes par un accompagnement pédagogique et en les aidant à trouver les ressources financières et humaines.

1996-14 90e Anniversaire du Scoutisme

La Conférence

- notant que 1997 sera le 90e anniversaire de la fondation du Scoutisme consciente du fait que certaines organisations scoutes ont exprimé un intérêt à commémorer cet événement
- décide d'attirer l'attention de toutes les Organisations Scoutes Nationales sur ce 90e anniversaire et leur demande d'envisager de célébrer cet anniversaire de manière adéquate.

DURBAN, AFRIQUE DU SUD, 26-30 JUILLET 1999

1999-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout:

en date du 18 avril 1997

- le Mouvement national du Scoutisme arménien, l'Organisation scout nationale de Moldavie et l'Association scout nationale du Tadjikistan

en date du 27 juillet 1997

- l'Association scout nationale de l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Scoutisme lithuanien

en date du 26 décembre 1997

- l'Organisation géorgienne du Mouvement scout

en date du 30 décembre 1997

- le Scoutisme slovaque

en date du 13 mars 1998

- l'Association scout nationale de Belarus

en date du 13 juin 1998

- l'Association scout nationale d'Angola

en date du 7 janvier 1999

- l'Organisation des scouts bulgares

en date du 26 juillet 1999

- l'Association scout nationale d'Albanie, l'Association scout nationale du Bhoutan, la Fédération des Associations scouts de Bosnie et Herzégovine, l'Association des scouts du Mozambique et l'Association scout nationale de St. Vincent et des Grenadines.

1999-02 Suspension et Cessation de la Qualité de Membre de l'OMMS

La Conférence

- considérant que:
 - il est devenu évident que les Organisations scouts nationales en Ethiopie et en Iran, telles qu'originellement reconnues par l'OMMS, ont cessé d'exister,
 - les conditions requises pour être membre et en particulier le respect de la constitution de l'Organisation et le fonctionnement comme un Mouvement scout national démocratique n'ont pas été remplies par l'Association Nationale des Scouts de Guinée les huit (8) dernières années,
 - l'obligation de paiement régulier de leur cotisation n'est plus remplie par quatre (4) Organisations scouts nationales,
- décide:
 - A) Organisations scouts nationales en Ethiopie et en Iran:
 - d'autoriser le Comité Mondial du Scoutisme à supprimer de la liste des Organisations Membres de l'OMMS l'Association scout nationale d'Ethiopie et l'Association scout nationale de la République Islamique d'Iran,
 - B) Organisation scout nationale en Guinée:
 - d'expulser l'Association Nationale des Scouts de Guinée de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout,
 - C) Autres Organisations scouts nationales:
 - d'attribuer un délai supplémentaire jusqu'à la prochaine réunion du Comité Mondial du Scoutisme prévue pour le 13 novembre 1999 pour régler leurs arriérés de cotisations aux Organisations scouts nationales des pays suivants: République Centrafricaine - Iraq - Liberia - Syrie,

- de mandater le Comité Mondial du Scoutisme pour poursuivre le dialogue avec les Organisations concernées et de mobiliser tous les moyens possibles afin d'atteindre une solution acceptable quant à la situation des pays concernés pour la date de sa prochaine réunion,
- que les Organisations Membres concernées seront automatiquement expulsées de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout si elles n'ont pas réglé leur situation à la date de la prochaine réunion du Comité Mondial du Scoutisme prévue le 13 novembre 1999.

1999-03 Déclaration de Mission

La Conférence

- adressant ses compliments au Groupe de travail sur la Stratégie du Comité Mondial du Scoutisme pour le travail de préparation des discussions sur la déclaration de mission
- exprimant sa satisfaction vis-à-vis de la démarche adoptée depuis la Conférence d'Oslo pour permettre la participation la plus large possible à l'élaboration de la déclaration de mission pour le Scoutisme
- adopte la déclaration de mission pour le Scoutisme présentée par le Comité spécial, telle qu'amendée
- invite instamment le Comité Mondial du Scoutisme, les Comités Régionaux du Scoutisme et les Organisations scouts nationales à diffuser cette déclaration le plus largement possible et faire tout ce qu'ils peuvent pour qu'elle soit bien comprise et mise en œuvre
- prie le Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre l'élaboration des diverses formulations de la déclaration de mission et des conditions indispensables à l'accompagnement de la mission en respectant le résultat des discussions qui ont eu lieu au cours de cette Conférence et de rendre compte des progrès accomplis à la prochaine Conférence Mondiale.

1999-04 Politique sur les Garçons et les Filles, les Femmes et les Hommes dans le Mouvement Scout

La Conférence

- considérant que depuis près d'un quart de siècle, la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout définit le Scoutisme comme étant "*... un mouvement éducatif pour les jeunes (...) ouvert à tous sans distinction ...*"
- prenant acte du fait qu'à l'heure actuelle les Associations scouts nationales ouvertes aux filles et aux garçons sont les plus répandues
- faisant référence aux résolutions adoptées en cette matière lors de précédentes Conférences Mondiales du Scoutisme
- consciente de la très grande variété des contextes, sociétés et cultures dans lesquelles les Associations scouts nationales sont implantées et de l'éventail des situations en matière d'effectifs, situations qui varient très largement d'une association à l'autre, et reconnaissant la souveraineté de chaque Association nationale en matière de recrutement et d'effectifs
- adopte la "Politique sur les garçons et les filles, les femmes et les hommes dans le Mouvement scout" énoncée dans le Document de Conférence N° 9, telle qu'amendée
- invite instamment les Associations scouts nationales à inscrire cette politique dans le cadre de leur travail au service de la mission du Scoutisme et à mettre en œuvre cette politique dans tous ses aspects
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et aux Comités Régionaux du Scoutisme d'appliquer cette politique à leur propre niveau et de mettre au point tous les outils et autres moyens nécessaires pour en soutenir la mise en œuvre dans toute l'Organisation Mondiale.

1999-05 Système de Cotisation de l'OMMS

La Conférence

- adopte le système de cotisation décrit dans l'Annexe 9 du Document de Conférence N° 4 comme étant le système de cotisation de l'OMMS à partir de l'année fiscale 1999-2000, qui démarre le 1er octobre 1999
- décide que les paramètres suivants seront applicables pour les années fiscales 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002:
 - cotisation de base par membre: CHF 0,92,
 - catégorie A : PNB par habitant jusqu'à US\$ 785,
 - catégorie B : PNB par habitant de US\$ 786 à US\$ 3.125,
 - catégorie C : PNB par habitant de US\$ 3.126 à US\$ 8.955,
 - catégorie D : PNB par habitant de US\$ 8.956 à US\$ 45.440,
 - cotisation annuelle minimum à payer: CHF 300,
 - cotisation annuelle forfaitaire pour les Organisations Membres dans des pays avec un PNB par habitant inférieur à US\$ 350: CHF 300,
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation scout nationale accréditée: CHF 200,
- note que le Comité Mondial du Scoutisme entreprendra une analyse de la définition de la courbe d'ajustement pour les pays qui appartiennent à la catégorie A et présentera à la Conférence Mondiale du Scoutisme 2002 une proposition visant à alléger la charge des cotisations pour les Organisations Membres de cette catégorie,
- note que le Comité Mondial du Scoutisme entreprendra une analyse du niveau de ressources dont il devrait disposer pour lui permettre de mettre en œuvre les décisions politiques de la Conférence Mondiale du Scoutisme et pour permettre au Bureau Mondial du Scoutisme de continuer à fournir les services de qualité à un nombre croissant d'Organisations scout nationales.

1999-06 Stratégie de Collecte de Fonds de la Fondation du Scoutisme Mondial

La Conférence

- consciente du rôle essentiel joué par la Fondation du Scoutisme Mondial pour assurer la santé financière de l'OMMS
- consciente du fait que la collecte de fonds par la Fondation du Scoutisme Mondial est le fruit d'un partenariat intense entre la Fondation et chaque Organisation scout nationale
- consciente du fait que l'efficacité d'une collecte de fonds aux niveaux national, régional ou mondial dépend essentiellement du fait qu'elle ait été organisée en fonction d'un groupe cible déterminé
- réitère son soutien total à la stratégie de collecte de fonds de la Fondation du Scoutisme Mondial
- invite instamment toutes les Organisations scout nationales à collaborer étroitement avec la Fondation du Scoutisme Mondial pour:
 - mettre en place les canaux efficaces par lesquels les éventuels donateurs d'un pays pourraient acheminer leurs dons vers la Fondation du Scoutisme Mondial
 - préparer la création d'un Comité national de soutien à la Fondation du Scoutisme Mondial afin que, dans les années à venir, de tels Comités soient mis en place dans tous les pays concernés

- lancer un programme de soutien à l'insigne du Scoutisme Mondial destiné à générer des ressources pour la Fondation du Scoutisme Mondial
- invite le Comité Mondial du Scoutisme et la Fondation du Scoutisme Mondial à présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution lors de sa prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.

1999-07 Organisations Nationales Scoutes et Guides (ONSEG)

La Conférence

- réaffirme que:
 - i) au niveau individuel seuls les membres de l'OMMS peuvent participer au processus de décision et de formulation des orientations politiques au niveau mondial ou régional à travers les instances statutaires de l'OMMS, soit en tant que membre de l'une de ces instances ou en tant que délégué à l'une d'entre elles. Cette restriction s'applique également à tout organe émanant de l'une de ces instances statutaires et appelé à lui rendre compte directement ou indirectement, au niveau mondial ou régional comme, par exemple, les sous-comités ou les forums de jeunes; ceci ne saurait cependant empêcher l'une ou l'autre de ces instances à faire appel à des non-Scouts en fonction de leur expertise dans le domaine sur lequel ils sont appelés à travailler
 - ii) dans tous les autres cas, dans la mesure où l'Association scoute nationale ne s'y oppose pas et sous réserve de la participation des membres masculins de l'ONSEG concernée, les membres féminins d'une ONSEG auront la possibilité:
 - de participer sur un pied d'égalité avec les membres de l'OMMS:
 - à tous les événements non statutaires organisés par l'OMMS tels que des stages ou séminaires
 - à tous les événements statutaires ayant un caractère d'activité pure tels que les Jamborees Scouts Mondiaux ou les Moots Scouts Mondiaux qui, par nature, se distinguent nettement des événements mentionnés au paragraphe i).
 - de participer en tant qu'observateurs à tous les autres événements de l'OMMS, en respectant toutes les règles régissant le statut d'observateur pour chacun de ces événements.

1999-08 Conférences Mondiales du Scoutisme

La Conférence

- cherchant les moyens d'améliorer les relations entre les Organisations Membres et le Comité Mondial du Scoutisme lors des Conférences Mondiales du Scoutisme
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'étudier la possibilité d'allouer suffisamment de temps pour des réunions bilatérales avec un ordre du jour approuvé à l'avance
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme que suffisamment de temps soit consacré, lors de chaque Conférence Mondiale du Scoutisme, à des présentations par les Organisations Membres qui le souhaitent sur différents thèmes importants pour le scoutisme les concernant ou sur le Mouvement Scout lui-même.

1999-09 Méthodes de Travail de la Conférence

La Conférence

- consciente des différences de cultures, modes d'expression et expériences entre les participants aux Conférences Mondiales
- convaincue de ce que les Organisations scoutes nationales comprennent l'importance d'une bonne communication entre les participants dans l'une des deux langues officielles, mais que cela n'est pas toujours possible
- reconnaissant l'expérience positive de la Conférence Mondiale d'Oslo où les participants avaient été regroupés selon les langues: espagnol et arabe, anglais et français
- reconnaissant que la diffusion des documents de Conférence dans les différentes langues de travail des différentes régions a été une expérience positive
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'étudier, pour les prochaines Conférences Mondiales, la possibilité de diffuser les documents de Conférence en espagnol, arabe et russe
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme que, lors de l'organisation des groupes de discussion, ceux-ci soient constitués selon les langues de travail de la Conférence et animés par des personnes pratiquant couramment ces langues.

1999-10 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- appréciant et admirant le travail accompli par les jeunes au 7^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
- convaincue qu'il est essentiel de tenir compte de l'opinion des jeunes dans notre Mouvement
- invite instamment le Comité Mondial du Scoutisme à étudier avec soin les recommandations du 7^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial dans le travail qu'il entreprendra à l'avenir.

1999-11 Rôle des Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial à l'Avenir

La Conférence

- prend acte avec satisfaction des mesures prises pour mettre en œuvre la Résolution de Conférence 1993-02, mais reconnaît qu'il reste un chemin à parcourir
- convaincue que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial est un instrument de transition dans le processus de développement de la participation des jeunes avec les adultes au sein des Organisations scoutes nationales et des délégations nationales à la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- convaincue que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial devrait répondre aux défis auxquels les jeunes adultes sont confrontés en s'engageant activement dans la prise de décisions au sein des Organisations scoutes nationales
- espérant qu'il ne sera plus nécessaire d'organiser des Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial quand la participation totale et active des jeunes adultes aux Conférences Mondiales du Scoutisme et à tous les niveaux de prise de décisions aura été assurée
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'entreprendre une révision majeure du rôle et de la forme du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, avec la participation des jeunes adultes et de leurs partenaires adultes
- recommande que les résultats de cette étude soient présentés à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme et pris en considération dans la préparation du prochain Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.

1999-12 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- remerciant le Comité l'Organisation et le Comité Mondial du Scoutisme pour l'organisation du 7^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
- appréciant et respectant la manière dont les jeunes travaillent et la nécessité de la participation des jeunes dans la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre son travail d'intégration des jeunes dans la Conférence Mondiale du Scoutisme à travers la préparation faite au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.

1999-13 Participation des Jeunes

La Conférence

- prenant acte du fait que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial s'efforce de promouvoir entre jeunes et adultes une relation de partenariat et de respect mutuel
- reconnaissant le travail accompli au cours du 7e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial lors de la séance sur la participation des jeunes
- reconnaissant les progrès substantiels accomplis dans de nombreuses associations
- convaincue qu'un long chemin reste à parcourir avant que la Résolution 2/93 (par laquelle la Politique sur la participation des jeunes au processus de prise de décisions avait été adoptée) ait été intégralement mise en œuvre
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme
 - qu'il consacre une journée, lors de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme en 2002, à des groupes de travail chargés de discuter sans concession la question de la participation des jeunes
 - que les discussions proposées incluent notamment
 - un échange entre jeunes et adultes sur leurs contributions réciproques au processus de prise de décisions, dans le cadre de leur Organisation
 - une évaluation sur la Résolution 1993-02 au bout de 9 ans d'efforts
 - que ce travail soit effectué avant la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme pour stimuler la discussion sans concession au sein des Organisations scoutistes nationales sur ce qui précède.

1999-14 Etude de Faisabilité

La Conférence

- accueillant la décision prise par le Comité Mondial du Scoutisme d'entreprendre une étude sur les relations futures avec l'AMGE
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme
 - implique les jeunes dans cette étude
 - et présente un rapport à la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme.

1999-15 Partenariats

La Conférence

- se référant à l'adoption de la Charte de Marrakech par la 34^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1996
- notant la nécessité d'agir pour renforcer les relations entre les Associations scouts nationales comme le stipule la Charte de Marrakech
- notant en particulier la situation actuelle des Associations scouts nationales dans les pays en développement
- encourage les Associations scouts nationales concernées à intensifier ou à renouveler leurs partenariats, tant entre les Associations scouts nationales qu'entre ces associations et d'autres organisations concernées par l'éducation des jeunes
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de réexaminer la mise en œuvre de la Charte de Marrakech et de présenter un rapport sur cette révision lors de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme
- recommande aux Associations scouts nationales d'étudier ce qu'elles peuvent entreprendre pour améliorer les partenariats entre les Associations scouts nationales dans le cadre de la Charte de Marrakech, en prêtant une attention particulière aux partenariats avec les Associations scouts nationales dans les pays en développement.

1999-16 Ensemble contre le SIDA

La Conférence

- rappelant la Résolution 1993-15 sur la prévention du SIDA adoptée par la Conférence Mondiale du Scoutisme à Bangkok
 - se félicitant des initiatives prises depuis lors par de nombreuses Organisations scouts nationales et reconnaissant l'intérêt du matériel éducatif développé par le Bureau Mondial du Scoutisme en la matière
 - reconnaissant le rôle important que l'ONUSIDA joue dans le combat contre le SIDA
 - saluant la coopération entre l'OMMS et l'ONUSIDA lors du 19^e Jamboree Scout Mondial et la récente décision d'associer le Scoutisme à la Campagne mondiale contre le SIDA
 - consciente que l'épidémie du Sida est loin d'être vaincue en particulier dans les pays en développement et qu'elle touche de manière dramatique les jeunes
 - exprime sa volonté de voir renforcer l'engagement du Scoutisme dans la lutte contre le SIDA, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts
 - souhaite que ces programmes, conformément aux valeurs du Scoutisme, contribuent à l'adoption par les jeunes d'attitudes et de comportements:
 - de responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres, contribuant à une réelle prévention du SIDA
 - de solidarité envers les personnes vivant avec le VIH/SIDA
 - recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations nationales pour concrétiser cet engagement, particulièrement:
 - en établissant un cadre de coopération à long terme avec l'ONUSIDA
 - en mettant à jour et en complétant le matériel éducatif existant
- et en prenant toute mesure dans le cadre des événements scouts mondiaux et régionaux pour concrétiser et promouvoir un tel engagement

- invite les Organisations scouts nationales à multiplier les initiatives dans ce domaine, en particulier en partenariat avec l'ONUSIDA et les Agences des Nations Unies soutenant ce programme.

1999-17 Mines

La Conférence

- considérant qu'il existe des dizaines de millions de mines disséminées à travers le monde et que, statistiquement, quelqu'un marche sur une mine toutes les vingt minutes
- notant qu'un grand nombre des victimes sont des enfants et des jeunes vivant dans un pays en paix
- rappelant à ses membres que c'est un problème humanitaire et non politique, et que le Scoutisme, comme l'a dit Baden-Powell, est un mouvement d'éducation à la paix
- accueillant l'accord de coopération signé récemment entre l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et Handicap International et que le premier produit résultant de cet accord est le dossier de sensibilisation au problème des mines comprenant le jeu de sensibilisation développé par la branche genevoise du Mouvement Scout de Suisse
- encourage les Organisations scouts nationales à inclure ce dossier dans leurs programmes et activités pour une meilleure prise de conscience du problème et à coopérer avec Handicap International au niveau national
- se déclare solidaire avec les organisations non gouvernementales travaillant dans le cadre de la "Campagne Internationale pour Interdire les Mines" en vue d'exclure totalement toute fabrication, exportation, stockage, transport, commerce et utilisation de tous les types de mines antipersonnel.

1999-18 Année Internationale de la Culture de la Paix

La Conférence

- notant que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2000 Année Internationale de la Culture de la Paix et confié à l'UNESCO la coordination de cette année
- notant que l'OMMS et l'UNESCO partagent la même vision sur la contribution de l'éducation à l'établissement d'une paix durable
- se félicitant de la coopération établie depuis de nombreuses années entre l'OMMS et l'UNESCO
- rappelant les nombreuses résolutions adoptées précédemment par la Conférence Mondiale du Scoutisme à propos de l'éducation à la paix
- saluant les initiatives prises par de nombreuses Organisations scouts nationales pour contribuer à l'avènement d'une Culture de la Paix à travers l'éducation
- invite les Organisations scouts nationales à s'associer aux programmes et activités organisés sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre de l'Année Internationale de la Culture de la Paix et à mettre à profit cette année pour lancer, au niveau national, de nouvelles initiatives en matière de promotion de la Culture de la Paix, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts ayant ce but
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations scouts nationales dans ce domaine par tous les moyens appropriés.

1999-19 Patrimoine

La Conférence

- persuadée avec l'UNESCO de l'importance de l'engagement des jeunes pour la protection et la mise en valeur du patrimoine national et du patrimoine culturel tangible et intangible de l'humanité
- notant avec satisfaction les résultats concrets atteints lors de chantiers internationaux des jeunes en faveur du patrimoine organisé à l'Ile de Gorée (Sénégal) et à Luxor (Egypte)
- consciente du fait que ces chantiers internationaux peuvent mobiliser les jeunes pour des activités utiles, concrètes et visibles qui contribuent largement à la compréhension mutuelle, à la solidarité et à la paix
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de renforcer la coopération avec l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel
- recommande aux Organisations scoutistes nationales de développer des moyens d'action créatifs, de manière à accroître la prise de conscience de l'importance de mettre en valeur le patrimoine de proximité et le patrimoine tangible et intangible de l'humanité et d'intégrer ces actions au programme des jeunes de leurs associations.

THESSALONIQUE, GRECE, 15-19 JUILLET 2002

2002-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout:
 - en date du 20 août 2000*
 - Association of Scouts of Azerbaijan
 - en date du 1 octobre 2000*
 - All Russia National Scout Organization
 - en date du 15 juillet 2002*
 - Associação dos Escuteiros de Cabo Verde
 - Ethiopia Scout Association
- prend acte avec plaisir de la reconnaissance par le Comité Mondial du Scoutisme de l'Association Scoute des Seychelles en tant qu'Organisation Scoute Nationale accréditée en date du 14 juillet 2002.

2002-02 Suspension et Cessation de la Qualité de Membre de l'OMMS

La Conférence

- accepte d'accorder à l'Association Scoute d'Albanie (Besa Skaut Albania) dix-huit mois, à savoir jusqu'au 15 janvier 2004, pour confirmer de manière démocratique la composition de sa direction nationale, pour régler d'autres problèmes et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS, sous la supervision du Comité Européen du Scoutisme; décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Besa Skaut Albania sera expulsée de l'Organisation mondiale; accepte, suite au rapport favorable et encourageant transmis par le Bureau Européen du Scoutisme après une récente visite en Albanie, d'autoriser exceptionnellement le représentant de Besa Skaut Albania à participer à la Conférence en tant qu'invité
- accepte d'accorder à l'Organisation Scoute Nationale du Bélarus dix-huit mois, à savoir jusqu'au 15 janvier 2004, pour organiser une Assemblée générale légitime, pour faire contrôler ses comptes par une fiduciaire indépendante et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS; décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Scoute Nationale du Bélarus sera expulsée de l'Organisation mondiale.

2002-03 La Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant les progrès excellents accomplis et les résultats atteints depuis l'adoption de "Vers une Stratégie pour le Scoutisme" par la Conférence Mondiale du Scoutisme de Melbourne en 1988
- félicitant le Groupe de travail sur la Stratégie du Comité Mondial du Scoutisme pour la préparation du document "Une Stratégie pour le Scoutisme: le cadre conceptuel" comme un moyen pour réaliser la mission du Scoutisme
- reconnaissant la valeur du processus de participation qui a été suivi depuis la Conférence de Durban pour développer ce document et notant le fort consensus qui s'est manifesté parmi les OSN avant la Conférence sur la vision, les domaines stratégiques et les sept priorités stratégiques contenus dans ce document
- soulignant combien il est important pour le Scoutisme à tous les niveaux d'adopter une stratégie qui, s'appuyant sur les résultats obtenus depuis la Conférence de Melbourne en 1988, permette au Mouvement d'accomplir sa mission avec une vigueur renouvelée au moment où il s'approche de son 100^e anniversaire en 2007
- confirmant que le fait d'être un Mouvement mondial dans un monde qui se globalise de plus en plus donne au Scoutisme et à ses membres une responsabilité globale pour tenter d'améliorer le monde

- confirmant en outre que le Scoutisme possède les moyens pour contribuer de manière substantielle à réduire les multiples barrières qui divisent le monde aujourd'hui et pour renforcer la solidarité mondiale tant à l'intérieur du Mouvement que vis-à-vis des non-Scouts
- adopte la "Stratégie pour le Scoutisme" telle qu'elle est définie dans le document "Une Stratégie pour le Scoutisme: le cadre conceptuel" et exhorte tous les niveaux de l'OMMS à mettre en œuvre les propositions qui y sont contenues
- convient de mettre un accent particulier sur les priorités Participation des Jeunes, Volontaires dans le Scoutisme, Profil du Scoutisme au cours du triennat conduisant à la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme en Tunisie en 2005
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire rapport à la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme sur les progrès qui auront été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

2002-04 système de cotisation de l'OMMS

La Conférence

- adopte le système de cotisation décrit en Annexe 12 du Document de Conférence N° 3 comme étant le système de cotisation de l'OMMS à partir de l'année fiscale 2002-2003 qui commence le 1^{er} octobre 2002
- décide que les paramètres suivants seront applicables pour les années fiscales 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005:
 - cotisation de base par membre: CHF 1,11
 - catégorie A: RNB par habitant jusqu'à US\$ 755
 - catégorie B: RNB par habitant de US\$ 756 à US\$ 2,995
 - catégorie C: RNB par habitant de US\$ 2,996 à US\$ 9,265
 - catégorie D: RNB par habitant de US\$ 9,266 à US\$ 44,340
 - cotisation annuelle minimum à payer: CHF 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Membre appartenant à un pays avec un RNB par habitant inférieur à US\$ 350: CHF 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Scoute Nationale Accréditée: CHF 200.

2002-05 Questions Financières

La Conférence

- reconnaissant que des questions financières cruciales telles que l'adoption d'un nouveau système de cotisation pourraient apparaître à nouveau dans l'avenir
- reconnaissant que la gestion financière est une grande préoccupation pour les Organisations Membres et peut avoir un impact considérable sur leur vie interne et sur le développement de leurs effectifs
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de
 - faire circuler dans l'avenir tous les documents financiers cruciaux (tels que les adaptations du système des cotisations) bien à l'avance pour faciliter les discussions et les réactions appropriées au sein des Organisations Membres
 - inclure dans cette information des explications analytiques appropriées et suffisantes pour faciliter la réflexion des OSN.

2002-06 Participation des Jeunes à la Prise de Décision

La Conférence

- approuve la déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur la participation des jeunes à la prise de décision contenue dans le Document de Conférence N° 7, telle qu'amendée
- engage chaque Association scoutie nationale d'assurer une représentation équitable des jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de trente ans dans les instances décisionnelles nationales et dans les délégations aux Conférences Régionales et Mondiales, et invite chaque Association nationale à faire part de ses efforts et des progrès accomplis sur cette question dans son rapport annuel au Bureau Mondial du Scoutisme
- engage le Comité Mondial du Scoutisme à donner priorité aux jeunes gens et aux jeunes filles sur des personnes plus âgées dans la nomination des membres aux comités techniques et aux groupes de travail au niveau mondial, pourvu qu'ils offrent les compétences requises, et demande aux Régions d'appliquer le même principe
- appelle chaque Association scoutie nationale à mettre en acte les engagements pris depuis 1993 pour renforcer la participation des jeunes, en présentant des jeunes candidats hommes et femmes possédant le profil et les compétences requises à l'élection au Comité Mondial du Scoutisme
- presse les Conférences Régionales du Scoutisme de défendre avec force cette ligne de conduite
- décide que les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial doivent être considérés comme des événements éducatifs pour les jeunes membres des branches aînées, avec la finalité de permettre aux jeunes de: partager leurs idées et leurs expériences sur les questions actuelles qui touchent les jeunes dans les différentes parties du monde; suggérer des moyens pour renforcer les politiques de jeunesse nationales et la formation des jeunes à la citoyenneté mondiale; et contribuer à apporter au Mouvement de nouvelles idées sur la façon d'enrichir les programmes éducatifs pour les jeunes de plus de 16 ans
- décide que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial devra continuer à se tenir immédiatement avant les Conférences Mondiales du Scoutisme, afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes membres de se préparer mieux aux Conférences Mondiales du Scoutisme
- décide que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial soit autorisé à faire telles recommandations qu'il jugera appropriées au Comité Mondial du Scoutisme pour les soumettre à la considération de ce Comité
- presse les OSN d'introduire et d'adopter des politiques qui permettent la participation des jeunes dans les instances de prise de décision locales et nationales et développent des partenariats entre adultes et jeunes
- décide que le Comité Mondial du Scoutisme effectue une évaluation de la situation de la participation des jeunes dans la prise de décision, après chaque Conférence Mondiale du Scoutisme.

2002-07 Protégeons les Scouts de la Maltraitance

La Conférence

- reconnaissant que la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant demande aux Etats de s'assurer que les enfants sont protégés de toute forme physique ou mentale de violence, de blessure ou d'abus, de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris les abus sexuels
- prenant note de la prise de conscience croissante dans la société de la nécessité de protéger les jeunes contre toute forme d'abus
- considérant que le Scoutisme est un Mouvement éducatif dont la mission est d'aider les jeunes à développer tout leur potentiel en accord avec la méthode scout, qui implique le fonctionnement effectif du groupe des pairs avec l'aide appropriée d'adultes qui les conseillent
- mettant l'accent sur le fait que la réalisation de la mission du Scoutisme exige du Mouvement qu'il assure aux jeunes un "parcours sécurisé" afin de respecter leur intégrité et leur droit à se développer dans un environnement non contraignant
- insistant plus encore sur le fait que l'assurance de ce "parcours sécurisé" est seulement possible si les jeunes sont protégés de toute forme de maltraitance verbale, physique, sexuelle ou affective, de toute forme de négligence et de pression de la part des pairs
- accueillant favorablement le fait que de nombreuses OSN ont développé des procédures et des politiques efficaces visant à assurer un "parcours sécurisé" pour les jeunes au sein du Scoutisme
- appelle les OSN à adopter et mettre en œuvre des politiques et des procédures de nature à assurer un parcours sécurisé aux jeunes tout au long de leur période d'adhésion au Mouvement
- recommande que dans le développement de ces politiques, les associations s'assurent du respect des lois nationales et des exigences de la Convention des Droits de l'Enfant
- recommande en outre que les OSN s'assurent que ces politiques sont dûment prises en compte dans la totalité des activités de l'association, en particulier:
 - au niveau du programme des jeunes – afin qu'il développe chez les jeunes confiance en soi et estime de soi ainsi que la capacité de se protéger et de s'exprimer
 - au niveau des responsables adultes – afin que les politiques de recrutement assurent que seuls les adultes appropriés sont recrutés et que tous les adultes, quel que soit leur rôle, reçoivent une formation et un soutien dans ce domaine
 - au niveau du management de l'association – afin que soient mises en place les politiques et les procédures d'intervention, y compris la gestion des risques, la gestion des incidents et la communication avec le public
- recommande au Comité Mondial de développer les outils et les documents nécessaires pour soutenir les Organisations scoutistes nationales dans la mise en œuvre de cette politique
- appelle les Régions de l'Organisation Mondiale à promouvoir et soutenir avec force cette action.

2002-08 Rapports

La Conférence

- reconnaissant l'importance de la transparence du travail des instances du Scoutisme Mondial
- saluant la pratique qui a été établie au cours des dernières années de diffuser un résumé du rapport aux Organisations scouts nationales après chaque réunion du Comité Mondial du Scoutisme
- considérant que l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions prises par les instances du Scoutisme Mondial ne fait pas partie des rapports diffusés par le Comité Mondial du Scoutisme
- appréciant le document "Volontaires au service du Scoutisme Mondial"
- appréciant le temps alloué à la discussion des rapports du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier
- presse le Comité Mondial du Scoutisme d'assurer la poursuite de la pratique de diffusion des résumés des rapports de ses réunions
- demande que le document faisant rapport de la mise en œuvre des résolutions prises par la Conférence Mondiale du Scoutisme soit publié avant la Conférence Mondiale du Scoutisme suivante
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de préparer une liste similaire des nominations des volontaires servant le Scoutisme Mondial dans la demi-année suivant chaque Conférence Mondiale du Scoutisme
- demande que le Comité Mondial du Scoutisme fasse figurer dans l'ordre du jour des futures Conférences Mondiales du Scoutisme la discussion des rapports du Comité Mondial du Scoutisme.

2002-09 Présentation des Candidats au Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence

- considère que la situation dans laquelle la présentation des candidats au Comité Mondial du Scoutisme s'est déroulée a été insatisfaisante aussi bien pour les candidats que pour les délégués et n'a pas permis de donner une impression d'ensemble des candidats
- réaffirme que le Comité Mondial du Scoutisme, en tant qu'instance exécutive de l'OMMS, doit être composé de personnes hautement qualifiées capables de contribuer au développement du Scoutisme Mondial d'une manière efficiente, remarquable et convaincante
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de donner aux candidats à l'élection au Comité la possibilité de se présenter eux-mêmes durant la session plénière, en leur allouant suffisamment de temps et d'espace afin que la Conférence puisse prendre en considération la haute qualité des candidats, et presse les candidats de présenter leurs motivations, priorités et objectifs pour leur futur travail dans le Comité Mondial et les voies pour les réaliser.

2002-10 Remboursement des Frais

La Conférence

- reconnaissant que la participation aux instances de prise de décision doit être fondé sur les compétences des personnes
- notant que sous le système actuel, seules les personnes ayant des ressources financières personnelles ou ayant le support financier de leur propre association peuvent se permettre de devenir membre du Comité Mondial du Scoutisme
- rappelant que la Circulaire N° 32/2001 contient une note précisant que les membres du Comité Mondial du Scoutisme sont en droit de demander le remboursement des frais encourus pour la participation à la réunion annuelle où le budget est adopté, soulignant ainsi la question et faisant apparaître le besoin d'une politique claire et ouverte plus que jamais nécessaire
- convaincue qu'une politique de remboursement des frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme pour assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et aux sous-comités élargira l'éventail des personnes et la gamme des pays représentés au Comité Mondial du Scoutisme
- espérant qu'une politique de remboursement des frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme pour assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et à celles des sous-comités encouragera les Organisations scouts nationales à nommer tout particulièrement des jeunes pour les élections au Comité Mondial du Scoutisme, puisque ce sont eux qui ont plus besoin d'un appui financier que les adultes plus âgés
- recommande que l'OMMS rembourse les frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme afin d'assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et à celles des sous-comités.

2002-11 Coût des Conférences Mondiales

La Conférence

- se référant aux Résolutions 1985-11, 1990-22, 1990-23 et 1996-11 adoptées par les précédentes Conférences Mondiales du Scoutisme
- reconnaissant les progrès effectués en ce domaine depuis la Conférence de Munich en 1985
- convaincue que la participation de chaque Association scout nationale à la Conférence Mondiale est indispensable
- persuadée que la question financière ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation effective de chaque Association scout nationale à la Conférence Mondiale
- réaffirme son attachement au principe de solidarité
- demande au Comité Mondial de fixer un cahier des charges pour le Comité d'organisation des prochaines Conférences Mondiales précisant notamment les modalités permettant des conditions d'accueil satisfaisantes et accessibles à tous.

2002-12 Bourses

La Conférence

- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à promouvoir et obtenir auprès d'autres sources (associations, ONG, Nations Unies, Organisations régionales intergouvernementales, etc.) plusieurs bourses pour soutenir la participation de jeunes issus de pays à faibles ressources, de manière à leur permettre de participer au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial puis à la Conférence Mondiale du Scoutisme, en tant que délégués ou observateurs dans les deux cas.

2002-13 Relations OMMS/AMGE

La Conférence

- prenant note de ce que la 31^e Conférence Mondiale de l'AMGE, qui s'est tenue à Manille en juin 2002, a adopté une résolution sur la Perspective d'Avenir à Long Terme de l'AMGE qui recommande de poursuivre le dialogue avec l'OMMS au sein du Comité Consultatif afin d'explorer les possibilités d'une "alliance future" laquelle, inter alia, préservera la mission, l'identité, le caractère unique de l'AMGE et respectera l'indépendance de chacune de ses Organisations Membres
- respectant pleinement la position de l'AMGE
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme poursuive son dialogue avec l'AMGE au sein du Comité Consultatif
- recommande de plus au Comité Mondial du Scoutisme de s'assurer que ce dialogue soit clairement centré sur l'exploration des voies visant à renforcer les relations entre l'OMMS et l'AMGE et qu'il soit pleinement compatible avec les objectifs et les priorités de la Stratégie pour le Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de présenter à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2005 un rapport sur les relations OMMS/AMGE comprenant toute proposition concrète éventuelle sur laquelle un accord aurait pu être réalisé.

2002-14 Vers le 100^e Anniversaire du Scoutisme: de 2002 à 2007

La Conférence

- reconnaissant que le Comité Mondial du Scoutisme, qui s'est réuni à Gilwell Park au Royaume-Uni en avril 1997, a déclaré que le 100^{ème} anniversaire du Scoutisme devait être célébré tout au long de 2007 et a annoncé cette décision à tous les pays le 1^{er} août 1997, en notant que "en commençant dès à présent, le 100^{ème} anniversaire offrira l'occasion de contribuer au développement du Scoutisme"
- reconnaissant que le 1^{er} août 2007 représente le 100^e anniversaire de la fondation du Scoutisme, un siècle après l'inauguration par Baden-Powell d'un camp expérimental pour des garçons de milieux très différents sur l'île de Brownsea au Royaume-Uni
- notant que le Groupe de travail 2007 pour le Centenaire du Scoutisme, composé de membres de plein droit représentant le Comité Mondial du Scoutisme, la Fondation du Scoutisme Mondial, le Bureau Mondial du Scoutisme et l'Association du Scoutisme du Royaume-Uni, a été créé en 1997 et continue d'oeuvrer pour le développement d'un programme du centenaire
- ayant reçu le Document N° 11 de la Conférence Mondiale du Scoutisme intitulé "Vers le 100^e Anniversaire du Scoutisme: de 2002 to 2007"
- reconnaît qu'il est essentiel de faire des projets pour l'avenir afin d'utiliser les perspectives du centenaire et qu'une telle planification peut engendrer des avantages considérables pour toutes les Organisations scouts nationales (OSN) en ce qui concerne le développement de leurs programmes et de leurs profils publics
- note le concept et le programme présentés dans les grandes lignes dans le Document N° 11 de la Conférence, ainsi que le thème du centenaire, "2007: Un monde, une promesse" et les badges présentés dans ce document
- reconnaît l'extrême importance de notre Mouvement en ce qui concerne l'exploitation des années entre aujourd'hui et 2007 pour renforcer le Scoutisme, pour qu'il réponde de plus en plus aux besoins des jeunes des sociétés actuelles

- exhorte les Organisations scouts nationales à adopter et à appliquer des plans respectant le concept et le programme présentés dans le Document N° 11 de la Conférence, dans le contexte de la Stratégie pour le Scoutisme adoptée par la Conférence
- exhorte les Régions du Scoutisme Mondial à aider les OSN à définir des objectifs et des cibles dans ce processus de préparation et de mise en œuvre
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de développer des outils supplémentaires pour soutenir les OSN dans ce domaine de travail
- encourage vivement toutes les OSN à annoncer, à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2005, les actions que leurs membres entreprendront pour "contribuer à créer un monde meilleur" entre maintenant et le centenaire et comme stipulé dans le Document N° 11 de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

2002-15 Charte de Marrakech

La Conférence

- se référant à l'adoption de la Charte de Marrakech par la 34^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1996
- notant les conclusions et recommandations de l'évaluation sur l'utilisation de la Charte de Marrakech présentée à cette Conférence
- exprime sa volonté de poursuivre le développement de partenariats réciproques et équitables qui sont seuls capables de promouvoir une réelle solidarité internationale dans notre Mouvement
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, en priorité:
 - la production au niveau mondial d'un kit sur le partenariat, fondé sur la Charte, et proposant des outils et des lignes d'action pratiques à présenter aux prochaines Conférences régionales
 - l'invitation faite aux Bureau régionaux de diffuser ce kit et de promouvoir par l'exemple l'esprit de la Charte de Marrakech
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de présenter un rapport sur la promotion et l'utilisation du kit lors de la prochaine Conférence Mondiale.

2002-16 Commerce Equitable et Protection des Enfants

La Conférence

- considérant que le développement de la paix passe par le développement de la justice et de l'équité
- considérant que parmi les causes de l'injustice la plus criante dans le monde on relève l'inégalité des relations commerciales et le travail forcé des enfants
- considérant que l'OMMS et ses Associations scouts nationales, à travers SCORE et les magasins scouts, ont un rôle à jouer dans le commerce international
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de développer des lignes directrices à destination des Organisations scouts nationales et à faire de SCORE le porte-drapeau d'une politique d'achats résolument engagée dans la promotion du commerce équitable et dans le refus du travail forcé des enfants
- recommande aux Organisations scouts nationales de mettre tout en œuvre pour que les pratiques de leurs magasins scouts soient, elles aussi, engagées dans ce sens.

2002-17 Mass Media

La Conférence

- prenant en compte l'impact que les mass media ont sur la création des images et l'importance croissante que les mass media internationales et mondiales jouent dans la société moderne
- considérant le besoin urgent d'améliorer l'image du Mouvement dans le monde et l'importance croissante de cet objectif pour la plus grande organisation volontaire de jeunesse dans le monde, offrant une éducation non formelle à travers la méthode scout
- recommande qu'une action soit entreprise, au niveau mondial, afin de poursuivre un effort continu et durable de promotion du Scoutisme à travers le réseau international et mondial des mass media.

YASMINE HAMMAMET, TUNISIE, 5-9 SEPTEMBRE 2005

2005-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
 - en date du 28 juin 2004*
 - l'Association Russe des Scouts/Navigateurs (RAS/N)
 - en date du 12 octobre 2004*
 - Scouts de Namibie
 - en date du 5 septembre 2005*
 - Beslidhja Skaut Albania
 - l'Association Scoute Nationale de Guinée
 - l'Association Scoute du Malawi.

2005-02 Ukraine

La Conférence

- accueille avec satisfaction les résultats de la mission effectuée en juin 2005 en Ukraine et l'accord passé à cette occasion entre les représentants de SPOK et de PLAST
- prend note que SPOK ne peut pas retirer formellement sa demande d'adhésion à l'OMMS jusqu'à la réunion de son congrès national prévu pour mai 2006
- compte, conformément à l'accord passé, sur la prise d'une décision d'ici mai 2006 par SPOK et PLAST sur le modèle à adopter pour créer une seule Organisation scout nationale en Ukraine
- se réjouit de recevoir une nouvelle demande d'adhésion à l'OMMS d'une seule Organisation scout nationale, au plus tard d'ici début 2008 comme convenu, afin d'être en mesure d'accueillir la nouvelle Organisation Membre à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme d'apporter tout le soutien possible à la mise en œuvre de l'accord et d'en suivre attentivement les progrès.

2005-03 Processus de Reconnaissance pour les Nouvelles Organisations Membres

La Conférence

- appelle le Comité Mondial du Scoutisme à élaborer et mettre en œuvre un processus plus transparent pour traiter les demandes de reconnaissance des Organisations Membres potentielles, en tenant toutes les Organisations scout nationales informées tout au long du processus et en spécifiant les différentes étapes à suivre pour remplir les conditions requises par les Articles V et VI de la Constitution de l'OMMS
- invite instamment le Comité Mondial du Scoutisme, lorsqu'il examine le transfert de la qualité de membre d'une Organisation scout nationale à une autre entité, à soumettre la proposition à un vote postal des Organisations Membres et à encourager la nouvelle Organisation Membre à intégrer dans ses effectifs les groupes qui ont fait partie de l'Organisation scout nationale reconnue précédemment et à établir des relations avec d'autres Organisations Membres de l'OMMS.

2005-04 Système de Cotisation de l'OMMS

La Conférence

- adopte le système de cotisation décrit en Annexe 9 du Document de Conférence N° 10 comme étant le système de cotisation de l'OMMS à partir de l'année fiscale 2005-2006 qui commence le 1^{er} octobre 2005,
- décide que les paramètres suivants seront applicables pour les années fiscales 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008:
 - cotisation de base par membre: CHF 1,147
 - catégorie A : RNB par habitant jusqu'à US\$ 765,
 - catégorie B : RNB par habitant de US\$ 766 à US\$ 3.035,
 - catégorie C : RNB par habitant de US\$ 3.036 à US\$ 9.385,
 - catégorie D: RNB par habitant de US\$ 9.386 à US\$ 45.740,
 - cotisation annuelle minimum à payer : CHF 300,
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Membre appartenant à un pays avec un RNB par habitant inférieur à US\$ 350: CHF 300,
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation scoute nationale accréditée : CHF 200.
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'inclure, dans la liste des sujets qui doivent être étudiés par le Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance, la revue du système de cotisation de l'OMMS.

2005-05 Elections au Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence

- en cohérence avec la résolution 2002-09
- recommande que les élections au Comité Mondial du Scoutisme ne soient pas organisées avant le troisième jour de la Conférence de manière à donner aux délégations assez de temps pour avoir des discussions avec les candidats au cours de réunions informelles.

2005-06 Conférences Régionales du Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant, comme indiqué dans le Document de Conférence N° 7 sur la Gouvernance de l'OMMS, que la tenue des Conférences Régionales du Scoutisme l'année suivant immédiatement une Conférence Mondiale du Scoutisme renforcerait la direction stratégique intégrale du Mouvement en facilitant le développement de plans régionaux s'inscrivant dans le cadre de priorités mondiales
- décide que toutes les Conférences régionales dans le triennat suivant la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2008 se tiendront dans les 18 mois
- demande que le Comité Consultatif AMGE/OMMS examine comment cette résolution peut être mise en œuvre de manière coopérative.

2005-07 Réexamen de la Gouvernance

La Conférence

- consciente de l'importance de la priorité stratégique sur "Une organisation pour le 21^e siècle" et de la nécessité pour l'OMMS et les Organisations scouts nationales d'être plus flexibles, légères, innovantes et participatives
- prenant note du Document de Conférence N° 7 sur la Gouvernance de l'OMMS
- accueille avec satisfaction la proposition d'entreprendre un réexamen complet de la gouvernance de l'OMMS au cours des trois prochaines années
- recommande que le Document N° 7 ainsi que le rapport du Groupe d'Evaluation servent de documents de travail, et les questions identifiées dans ces documents de cadre général, pour mener ce réexamen
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'établir, avec un mandat adéquat, un "Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance" pour mener, en toute transparence, le réexamen et fournir des rapports intermédiaires au Comité Mondial du Scoutisme et aux Organisations scouts nationales
- recommande que le Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance soit composé de membres nommés à titre personnel, les uns ayant une connaissance et une expérience de l'OMMS et les autres ayant une perspective ou une expérience extérieure nouvelle
- recommande que le Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance consulte les Organisations scouts nationales, l'AMGE et, en fonction des besoins, soit habilité à mettre sur pied des sous-groupes et/ou faire appel à l'aide d'experts
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de soumettre à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme tous les amendements proposés à la Constitution de l'OMMS résultant du rapport du Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme et le Secrétaire Général à avancer avec la mise en œuvre en temps opportun d'actions qui sont conformes à l'esprit et à la vision du réexamen et qui entrent dans le cadre de leurs compétences respectives, mais qui ne requièrent pas d'amendements constitutionnels ou d'autres décisions de la part de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

2005-08 La Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant la valeur du travail réalisé pour offrir aux Organisations scouts nationales des informations sur la Stratégie pour le Scoutisme et mettre ces informations à disposition sur CD-ROM et dans les pages stratégie du site web de l'OMMS
- appréciant le travail entrepris par le Comité Mondial du Scoutisme et le siège du Bureau Mondial du Scoutisme ainsi que ses Bureaux régionaux pour fournir des outils en vue de soutenir les Organisations scouts nationales dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies
- félicitant les Conférences régionales d'avoir adapté et harmonisé leurs stratégies et leurs plans régionaux avec la Stratégie pour le Scoutisme
- se félicitant des progrès réalisés au sein des Organisations scouts nationales depuis l'adoption de la Stratégie pour le Scoutisme à la Conférence Mondiale du Scoutisme à Thessalonique
- reconnaissant la nécessité de développer un plan à moyen terme pour la Stratégie sur les six prochaines années

- reconnaissant que les célébrations du Centenaire offrent une opportunité unique pour aider les Organisations scouts nationales à faire avancer leurs stratégies et leur planification stratégique
- invite instamment les Organisations scouts nationales à utiliser les célébrations du Centenaire comme outil pour développer et mettre en œuvre leurs stratégies
- encourage les Organisations scouts nationales à examiner comment leurs stratégies peuvent soutenir la croissance du Mouvement et accroître leur impact sur la société
- presse les Organisations scouts nationales à renforcer leurs communications, basées sur une identité institutionnelle commune, pour améliorer l'image du Scoutisme afin que le Scoutisme soit perçu comme un Mouvement moderne et dynamique, qui a un impact réel dans la communauté, au seuil de son second siècle d'existence
- adopte le processus, énoncé dans le Document de Conférence 6B: La Stratégie pour le Scoutisme - fixer des objectifs et mesurer l'impact, pour évaluer la Stratégie pour le Scoutisme en fixant des objectifs et en mesurant l'impact sur la société
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire rapport à la 38^e Conférence Mondiale du Scoutisme sur les objectifs qui auront été atteints par les Organisations scouts nationales et l'impact du Scoutisme sur la société.

2005-09 Stratégie de Communication

La Conférence

- approuve la proposition du Comité Mondial du Scoutisme sur la Stratégie de Communication contenue dans le Document de Conférence N° 13
- reconnaît la nécessité d'harmoniser l'image du Mouvement Scout au niveau mondial au travers d'une plate-forme de marque qui correspond aux critères présentés dans le Document N° 13 et dans le rapport d'activité sur le Profil du Scoutisme
- exhorte les Organisations scouts nationales à entreprendre un effort particulier en terme d'image dans la perspective de la célébration du Centenaire du Mouvement
- tout en respectant la diversité des situations nationales, invite les Organisations scouts nationales à entreprendre un effort d'harmonisation en vue d'une perception plus homogène de la mission, des actions et de l'image du Mouvement Scout par les médias globaux et les acteurs privés et publics qui pourraient soutenir les actions du Mouvement Scout
- invite le Bureau Mondial du Scoutisme à accompagner les Organisations scouts nationales dans cette démarche d'harmonisation et d'homogénéisation par la création d'outils de formation et d'outils de communication appropriés
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de trouver les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action proposé dans le Document N° 13 et ses Annexes 1 et 2.

2005-10 Structures des Méthodes Educatives

La Conférence

- consciente qu'il n'est pas possible de développer le programme des jeunes sans prendre en considération les conséquences pour le management des ressources adultes (recrutement, soutien, formation et évaluation des responsables adultes) et que, réciproquement, il n'est pas possible de gérer les ressources adultes indépendamment du programme des jeunes
- notant qu'il existe encore dans le Mouvement une tendance chez les responsables du programme des jeunes et chez les responsables des ressources adultes à travailler de manière indépendante
- recommande au niveau mondial de compléter les work streams sur les priorités stratégiques par la création d'un sous-comité des méthodes éducatives qui apporterait au Comité Mondial du Scoutisme plus de ressources humaines; ce sous-comité devrait comprendre des jeunes conseillers et des experts dans les domaines de l'éducation non formelle, du management et de la formation des adultes; il aurait pour fonction de conseiller le Comité Mondial du Scoutisme et de guider le processus de recherche et de développement dans les domaines du programme des jeunes et des ressources adultes, et il validerait les documents éducatifs produits par le Bureau Mondial du Scoutisme ainsi que les programmes éducatifs des événements du Scoutisme Mondial
- recommande que des structures similaires soient créées au niveau régional en coordination avec le sous-comité établi au niveau mondial
- recommande avec insistance aux Organisations scoutistes nationales de réviser ou d'établir une structure qui permettrait une approche intégrée du programme des jeunes et des ressources adultes, par exemple par la création d'un comité ou d'une instance qui superviserait et coordonnerait le travail des départements du programme des jeunes et des ressources adultes.

2005-11 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- faisant référence à la Résolution 2002-06 sur la participation des jeunes dans la prise de décision, adoptée par la 36^e Conférence Mondiale du Scoutisme à Thessalonique en 2002
- notant avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la priorité stratégique 1 sur la Participation des jeunes, notamment avec la publication de nouveaux outils pédagogiques dans le domaine du programme des jeunes, le succès du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial avec l'élection de jeunes conseillers du Comité Mondial et la création de postes de jeunes chargés de projet au Bureau Mondial du Scoutisme
- soulignant que les jeunes conseillers et le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial ne sont pas la solution finale pour répondre à la priorité stratégique 1 sur la Participation des jeunes, mais sont considérés comme un outil transitoire pour accroître la participation des jeunes dans le Scoutisme Mondial
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de prendre sérieusement en considération les recommandations proposées par le 9^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et particulièrement la recommandation n° 16 relative à l'implication des jeunes conseillers dans les réunions et le travail du Comité Mondial du Scoutisme
- appelle le Comité Mondial du Scoutisme, les Comités Régionaux du Scoutisme et toutes les Organisations scoutistes nationales à amplifier les efforts, dans la ligne de la Résolution 2002-06, afin d'intensifier la participation et la responsabilisation des jeunes à tous les niveaux, depuis les groupes scouts locaux jusqu'au niveau institutionnel dans le Mouvement ainsi qu'au sein de la société

- demande que dans le cadre du développement de la stratégie sur la participation des jeunes, les Organisations scouts nationales, les Comités Régionaux du Scoutisme et le Comité Mondial du Scoutisme se donnent en particulier les objectifs suivants au cours du prochain triennat:
 - intégrer dans les programmes éducatifs pour les adolescents et les jeunes adultes (15-25 ans) l'acquisition de compétences fondamentales visant à développer les capacités de participation des jeunes à l'intérieur du Mouvement et dans la société
 - soutenir la campagne Jeunes du Monde et intégrer le Brevet Scouts du Monde dans le programme des branches aînées
 - intégrer dans la formation des responsables adultes l'acquisition des compétences nécessaires pour les rendre capables d'encourager et de favoriser l'implication des jeunes dans la prise de décision
 - assurer une cohérence plus grande entre tous les niveaux du Mouvement dans le domaine de la participation des jeunes, en particulier en adaptant au niveau national et régional la formule de participation des jeunes mise en place au niveau mondial
 - considérer les Forums de Jeunes comme une étape pour la formation des futurs leaders internationaux du Scoutisme
 - utiliser au mieux le potentiel des jeunes ayant suivi cette expérience formatrice, en particulier dans la composition des délégations nationales aux Conférences régionales et mondiales et dans le choix des candidats aux instances décisionnelles, et en confiant aux jeunes conseillers et à d'autres jeunes volontaires sélectionnés de manière transparente, des responsabilités significatives aux niveaux régional et mondial.

2005-12 Conférences Mondiales du Scoutisme – Méthodes Actives

La Conférence

- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de chercher et de privilégier des modes de travail à la Conférence Mondiale du Scoutisme réellement actifs en diminuant, d'une part, le nombre et la longueur des séances plénières et en concentrant ces séances sur les débats et les décisions; et en laissant, d'autre part, plus de place aux ateliers en petits groupes qui permettent de meilleurs échanges et un meilleur travail entre les participants
- recommande de donner bien plus de place dans l'ordre du jour aux travaux sur la mission et la stratégie du mouvement, en réduisant fortement le nombre de rapports et de communications présentés.

2005-13 Structures du Bureau Mondial du Scoutisme

La Conférence

- encourage le Secrétaire Général à rechercher les moyens de refléter de manière plus adéquate dans les structures et tout le personnel du Bureau Mondial du Scoutisme, la diversité culturelle, religieuse, linguistique, de genre et géographique du Scoutisme Mondial, tout en assurant que les personnes les plus qualifiées soient nommées.

2005-14 Supervision des Evénements Mondiaux

La Conférence

- demande au Comité Mondial du Scoutisme de reconsidérer les directives actuelles qui gouvernent les relations entre le Bureau Mondial du Scoutisme et les organisations hôtes des événements scouts mondiaux, y compris les domaines comme les frais de consultance facturés par le Bureau Mondial du Scoutisme, le partage des bénéfices et des déficits, les coûts pour les participants et le personnel d'encadrement.

2005-15 Coûts des Evénements Mondiaux

La Conférence

- presse le Comité Mondial du Scoutisme de développer plus avant les directives pour les événements mondiaux par rapport aux frais de participation en vue de réduire et de maîtriser les coûts en
 - contrôlant le coût des programmes en mettant l'accent sur les compétences et les méthodes de base du Scoutisme et en encourageant les troupes à présenter un programme et des activités pour elles-mêmes et pour d'autres groupes plutôt que de se concentrer sur des programmes orientés sur la consommation
 - limitant les coûts de promotion, de marketing et les frais généraux des événements mondiaux
 - demandant aux organisations souhaitant accueillir un événement mondial de fournir un projet avec une estimation des frais de participation au moment où elles prennent la décision.

2005-16 Frais de Participation aux Evénements Mondiaux et Régionaux

La Conférence

- considérant que l'un des objectifs du Mouvement Scout est de promouvoir la culture de la paix
- considérant que les événements scouts mondiaux ou régionaux sont des lieux privilégiés de mise œuvre de notre méthode éducative et qu'ils contribuent à la promotion de la culture de la paix et d'une compréhension interculturelle entre les jeunes
- considérant que ces événements scouts mondiaux ou régionaux doivent permettre à un maximum de jeunes de vivre ces expériences uniques
- considérant que les frais de participation de plus en plus élevés à ces événements sont un frein à la participation des jeunes
- considérant que ces événements doivent être ouverts à tous sans contraintes financières
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme, le Bureau Mondial du Scoutisme et ses Bureaux régionaux coordonnent leurs plans d'actions en matière de réalisation d'événements pour les jeunes, afin d'éviter des répétitions et une accumulation d'événements qui demandent un investissement important pour les Organisations scouts nationales (Eurojam 2005, Roverway 2006, Jamboree Scout Mondial 2007)
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme interviennent auprès des institutions internationales afin d'obtenir des financements pour ces événements permettant une réduction des frais de participation.

2005-17 Système de Frais d'Inscription aux Evénements Mondiaux

La Conférence

- ayant considéré la situation actuelle où les participants aux événements scouts mondiaux paient leurs frais de participation sur la base de la classification des catégories utilisées pour déterminer les cotisations
- ayant considéré les différences au niveau du revenu par habitant des pays classés comme appartenant à la même catégorie qui peut varier jusqu'à 4,5 fois
- ayant considéré la nécessité d'encourager les jeunes membres issus de familles de la classe moyenne ou de couches défavorisées de participer à des événements mondiaux autofinancés
- recommande qu'un nouveau système plus équitable de classification des frais d'inscription aux événements mondiaux du Scoutisme, en relation avec le système de cotisation, soit développé par le Comité Mondial du Scoutisme et présenté à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à demander au gouvernement du pays hôte de faciliter l'obtention de visas pour les pays africains.

2005-18 Scoutisme et Environnement

La Conférence

- réaffirmant le rôle de l'environnement dans la méthode scout, la loi scout et les principes éducatifs du Mouvement Scout
- notant les défis environnementaux actuels auxquels chaque région du monde est confrontée et les rôles que les jeunes peuvent jouer en les atténuant et en s'y adaptant
- prenant note par ailleurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement
- accueillant avec satisfaction le Protocole d'Accord entre l'OMMS et le PNUE
- recommande que les Organisations scouts nationales redoublent d'efforts pour améliorer leurs programmes d'éducation à l'environnement pour toutes les tranches d'âges. Ces efforts devraient prendre en compte le développement du programme Scouts du Monde, la revitalisation du programme SCENES (Centres Scouts d'Excellence pour la Nature et l'Environnement), ainsi que la révision et la mise en œuvre du Brevet mondial de la Protection de la Nature
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme établisse un groupe de travail spécial, dont la tâche sera de développer de nouvelles ressources et du matériel de formation pour aider les Organisations scouts nationales à améliorer l'éducation à l'environnement dans leur programme des jeunes. Ce groupe de travail sera soutenu par le Département Education, Recherche et Développement du Bureau Mondial du Scoutisme.

2005-19 Centres Scouts Mondiaux et Centres Scouts Internationaux Accrédités par l'OMMS

La Conférence

- ayant reçu le document "Centres Scouts Mondiaux & Centres Scouts Internationaux accrédités par l'OMMS" soumis à la Conférence
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à développer une politique et des procédures concernant les questions soulevées dans le document, et l'exhorte à former un groupe de travail composé de représentants qualifiés
- encourage les Organisations scouts nationales à envoyer des commentaires détaillés sur le document au Bureau Mondial du Scoutisme pour assister le groupe de travail et le Comité Mondial du Scoutisme dans l'élaboration de la politique et des procédures qui seront présentées, pour approbation, à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.

2005-20 Développement Durable

La Conférence

- considérant l'importance d'un environnement durable et la prise de conscience de l'environnement par le Mouvement Scout
- tenant compte du fait que la consommation responsable est un principe de durabilité inclus dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies dont le Mouvement Scout fait la promotion auprès de ses membres
- consciente de l'importance de promouvoir et d'encourager auprès des membres du Mouvement Scout une consommation durable incitant à réduire le gaspillage pour éviter davantage de dégâts à l'environnement
- considérant l'énorme quantité de déchets que nous produisons tous, comme nous l'avons constaté, par exemple, au cours de la Conférence
- demande à tous les niveaux de l'OMMS de prendre en compte les points mentionnés plus haut dans toutes leurs communications
- recommande au Comité Mondial de développer une série de critères pour aider à réduire au minimum l'impact négatif sur l'environnement d'événements scouts d'une certaine envergure (e.g. Conférences, Jamborees et Forums régionaux/mondiaux).

2005-21 Relations OMMS/AMGE

La Conférence

- apprécie le travail du Comité Consultatif et tient compte de l'objectif dans le cadre de la stratégie de poursuivre et de renforcer les contacts avec l'AMGE
- recevra un rapport d'activité sur les relations OMMS/AMGE durant le triennat 2005-2008 à la 38^e Conférence Mondiale du Scoutisme.

2005-22 Développement des Partenariats

La Conférence

- rappelant le succès du Séminaire Scout Mondial sur le Partenariat (Marrakech+10) tenu à Bangalore, en Inde, en février 2005
- prenant note des conclusions et recommandations dudit séminaire
- adopte le texte de la Charte de Marrakech dans sa version révisée de Bangalore sur le Partenariat dans le Scoutisme, contenue dans le Document de Conférence N° 11, en tant que réponse au besoin d'améliorer la base du travail dans le domaine des partenariats au sein du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en œuvre les recommandations provenant du séminaire, notamment celles visant à revitaliser la publication Projets Echanges anciennement produite par le Bureau Mondial du Scoutisme, par Scoutisme Projets Echange (SCOPE) et à créer un manuel sur la Charte de Marrakech incluant les éléments pratiques des partenariats qui devra être publié sur papier et sur CD-ROM.
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de renforcer ses partenariats avec davantage d'acteurs de la société civile, du monde du travail et du secteur des entreprises qui partagent nos valeurs communes et, en conséquence, mobilisent les ressources nécessaires, aux niveaux mondial et régional, à la concrétisation de tels partenariats
- encourage les Organisations scouts nationales à incorporer et à développer plus avant l'expérience sur les partenariats existant au niveau mondial, afin d'accroître leur potentiel au niveau national
- demande aux Organisations scouts nationales, en collaboration avec leurs régions respectives, de faire rapport sur les progrès réalisés dans le domaine du développement de partenariats à la 38^e Conférence Mondiale du Scoutisme.

2005-23 Partenariats avec les Nations Unies

La Conférence

- rappelant sa Résolution 1963-01 concernant les relations entre l'OMMS et les Nations Unies
- considérant l'importance d'une relation harmonieuse et active avec les Nations Unies et autres institutions internationales
- reconnaissant que les Nations Unies ont amélioré la qualité de vie de nombreuses populations, et qu'œuvrer pour un monde meilleur est au cœur de la mission du Scoutisme
- rappelant que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout jouit du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies ainsi qu'auprès de plusieurs agences spécialisées des Nations Unies
- considérant les divers Protocoles d'Accord signés entre l'OMMS et le système des Nations Unies depuis 2002
- prenant note avec satisfaction du fait que de nombreuses Organisations scouts nationales travaillent actuellement en partenariat avec les Nations Unies et ses agences spécialisées
- réaffirme son soutien aux buts et à l'œuvre des Nations Unies
- exprime son entier soutien aux objectifs établis dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ainsi qu'au travail accompli par la Campagne du Millénaire des Nations Unies
- invite instamment les Organisations scouts nationales à utiliser la coopération avec les Nations Unies et ses agences spécialisées pour contribuer à construire une société meilleure et à développer cette coopération en particulier à travers les programmes Dons pour la Paix et Scouts du Monde

- recommande que l'OMMS à tous les niveaux prenne les mesures nécessaires pour maintenir et renforcer ses relations avec les Nations Unies.

2005-24 Dialogue Interreligieux et Dimension Spirituelle

La Conférence

- reconnaissant que la contribution à la paix est l'un des engagements les plus urgents du Mouvement à tous les niveaux
- estimant que la présence dans notre Mouvement de nombreuses religions est une caractéristique d'extrême importance qui doit être exploitée pleinement, également pour la promotion et la construction de la paix
- soulignant l'importance du Premier Symposium Interreligieux Scout Mondial qui s'est tenu à Valence, Espagne, en 2003
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre ses actions au niveau du dialogue interreligieux et du développement spirituel, en coopération avec toutes les Organisations/Associations scouts nationales pluralistes et ouvertes, ainsi que les conférences scouts religieuses
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de promouvoir et soutenir l'extension de telles actions aux niveaux régional et local, en mettant en relief également les expériences utiles des Organisations scouts nationales
- recommande de considérer formellement la question du dialogue interreligieux et la dimension spirituelle dans les futurs événements de l'Organisation Mondiale, plus particulièrement lorsque la question de la construction de la paix est de mise.

2005-25 Centenaire du Scoutisme

La Conférence

- prenant acte du fait que lors de ses deux précédentes réunions, en Afrique du Sud en 1999 et en Grèce en juillet 2002, elle a adopté des résolutions en faveur de la mobilisation du Mouvement pour le succès du Centenaire du Scoutisme
- reconnaissant que le Centenaire du Scoutisme est pour les Organisations scouts nationales une occasion unique de développer leurs propres stratégies en harmonie avec la Stratégie pour le Scoutisme
- ayant approuvé le thème mondial "2007: Un Monde Une Promesse"
- notant la grande variété des outils maintenant disponibles pour soutenir le travail des Organisations scouts nationales
- notant que le Comité Mondial du Scoutisme a formellement lancé le programme du Centenaire en 1997, et continue de travailler à son développement à tous les niveaux
- ayant reçu le document de la Conférence Mondiale du Scoutisme N° 8, Préparer le 100^e Anniversaire du Scoutisme : 2005 à 2007
- recommande avec insistance aux Organisations scouts nationales de montrer leur solidarité dans la mise en œuvre des initiatives marquant l'entrée du Scoutisme dans son deuxième siècle d'existence: les Dons pour la Paix, le Lever de Soleil sur le Scoutisme, le 150^e anniversaire de la naissance de Baden-Powell, le Colloque International, le 21^e Jamboree Scout Mondial et les programmes nationaux développés dans le cadre du Centenaire pour tous
- encourage les Organisations scouts nationales à développer des initiatives pour le Centenaire dans la ligne de leurs priorités nationales au sein de la Stratégie pour le Scoutisme

- exhorte les Organisations scouts nationales à honorer l'engagement qu'elles ont pris de réaliser entièrement les Dons pour la Paix et recommande que les Organisations scouts nationales fassent connaître les résultats des Dons pour la Paix aussi largement que possible
- appelle chaque Scout et ancien Scout à participer aux célébrations mondiales le 1^{er} août 2007 (Lever de Soleil sur le Scoutisme) pour célébrer l'aube d'un nouveau siècle de Scoutisme avec leur communauté
- encourage fortement les Organisations scouts nationales à utiliser toutes les possibilités offertes par le Centenaire pour développer le Scoutisme, promouvoir ses relations au sein de la communauté et accroître sa visibilité en tant que Mouvement éducatif de jeunesse au service des besoins de la société au 21^e siècle.

Jeju-do, Corée du Sud, 2008

2008-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence:

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
 - en date du 16 janvier 2008*
 - l'Organisation du Mouvement Scout du Kazakhstan
 - en date du 1^{er} juillet 2008*
 - l'Association Nationale des Scouts Cambodgiens
 - l'Association des Scouts du Monténégro
 - les Scouts de Syrie
 - l'Organisation Nationale des Scouts d'Ukraine.

2008-02 Système de Cotisation

La Conférence

- reconnaissant le travail effectué par le Groupe de travail sur la Cotisation et le Bureau Mondial du Scoutisme, de même que les progrès réalisés dans le développement d'un nouveau système de cotisation utilisant la courbe de Bezier tel que décrit dans le Document de Conférence N° 10
- reconnaissant que cette nouvelle structure de cotisation correspond à l'esprit de la Résolution 2005-04 adoptée par la Conférence Mondiale du Scoutisme de Tunisie
- étant convaincue que le concept formulé dans cette nouvelle structure de la cotisation sera plus équitable pour la vaste majorité des Organisations scouts nationales
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de continuer à affiner la nouvelle structure de la cotisation afin d'assurer qu'elle profite au maximum à toutes les Organisations scouts nationales et d'assurer que ce travail soit terminé à temps pour que la nouvelle structure puisse être soumise au vote à la Conférence Mondiale du Scoutisme au Brésil en 2011
- décide d'adopter, comme mesure intérimaire pour la période triennale 2008-2011, la proposition alternative énoncée dans l'annexe 4 du Document de Conférence N° 10, qui reconduit les cotisations annuelles du triennat 2005-2008, ajustées à l'inflation de 4,3%.

2008-03 Réexamen de la Gouvernance

La Conférence

- se référant au travail effectué par le Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance au cours des trois dernières années
- notant la lettre envoyée par le Comité Mondial du Scoutisme à toutes les Organisations scouts nationales le 11 mars 2008 en réponse au rapport
- accueille le Rapport du Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance en tant que contribution précieuse au débat se poursuivant sur la future gouvernance de l'OMMS et exprime sa gratitude au Président et aux membres du groupe de travail pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour mener à bien ce réexamen et produire ce rapport
- soutient le Comité Mondial du Scoutisme dans l'engagement qu'il a pris de mettre en oeuvre l'essence des recommandations 1 à 5 du rapport du groupe de travail, qui n'impliquent pas de changement constitutionnel et encourage le Comité Mondial du Scoutisme à garder ses parties prenantes informées de ses progrès
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de constituer un nouveau Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance pour travailler durant la prochaine période triennale en toute transparence, prenant en considération le rapport du précédent groupe de travail au Comité Mondial du Scoutisme de décembre 2007

- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de distribuer le nouveau rapport du Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance avant les prochaines Conférences Régionales du Scoutisme pour permettre aux Organisations scouts nationales de l'examiner et de discuter les nouvelles propositions potentielles avant la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de soumettre, 12 mois avant la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme, toute proposition d'amendement à la Constitution de l'OMMS qui se dégagerait du rapport de ce nouveau groupe de travail.

2008-04 Enjeux de Gouvernance

La Conférence

- réaffirmant les contenus et valeurs exprimés dans la Constitution et le Règlement additionnel de l'OMMS, en faisant référence particulièrement au Chapitre IV, Article IX, paragraphes 1, 2, 6, 8; Article X, paragraphe 4; Article XI, paragraphe 2; Chapitre V, Article XII, paragraphe 1; Article XIII, paragraphes 1, 3, 7; Chapitre VIII, Article XXII, paragraphes 1, 2, 3, 4; et les sections 1 et 2 du Titre I du Règlement additionnel
- reconnaissant et prenant acte de la crise institutionnelle de l'OMMS durant les derniers mois
- recommande fermement au Comité Mondial du Scoutisme,
 - qu'un management plus efficace, direct et immédiat soit adopté à propos de son rôle institutionnel et de ses tâches telles qu'elles sont stipulées dans les articles précédents
 - qu'une information immédiate, efficace et transparente soit donnée aux Organisations scouts nationales afin de leur permettre de prendre les décisions et positions appropriées, et si nécessaire en appelant à une Conférence Mondiale du Scoutisme Extraordinaire
 - que tout soit entrepris pour préserver le Mouvement d'influences externes non- démocratiques qui ne font pas partie de la Constitution
- recommande fermement aux Organisations scouts nationales,
 - de respecter les articles mentionnés ci-dessus
 - d'éviter toute forme d'influence, spécialement de nature économique, sur l'OMMS et sur ses organes
 - de considérer la Conférence Mondiale du Scoutisme comme l'unique place, privilégiée, pour débattre et prendre des résolutions à propos des problèmes et de la gouvernance de l'OMMS.

2008-05 Sélection du Secrétaire General

La Conférence

- tenant compte de la profonde crise vécue par l'OMMS au moment de la célébration de son Centenaire et convaincue qu'un vrai leadership est nécessaire pour le management des actions de l'OMMS, en vue de l'établissement d'un système de gouvernance solide, pratique et accepté par tous afin d'assurer la mission du Mouvement Scout à l'aube de son second siècle d'existence
- prie instamment le Comité Mondial du Scoutisme d'entamer un processus adéquat de sélection du Secrétaire Général de l'OMMS pour garantir la transmission entre les lignes politiques décidées par la Conférence (et développées par le Comité Mondial) et les actions nécessaires pour répondre aux besoins des Organisations scouts nationales. Ce processus de sélection devra être présenté au plus tard 12 mois après la fin de la présente Conférence
- demande au Comité Mondial du Scoutisme que ce processus et sa planification soient un réel exercice de transparence, en mettant l'accent sur l'élaboration d'une description de fonction permettant d'engager la personne la plus adéquate pour mener à bien les missions que lui confie la Constitution en tenant compte de ses capacités, ses aptitudes et ses connaissances
- propose au Comité Mondial du Scoutisme que ce processus soit envoyé pour consultation aux Organisations scouts nationales en ce qui concerne la définition du profil, la description de la fonction et sa relation avec le Comité Mondial du Scoutisme.

2008-06 Systèmes d'Élection à la Conférence Mondiale du Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant que l'actuelle méthode d'élection au Comité Mondial du Scoutisme ne garantit pas un équilibre régional au sein du Comité
- réaffirmant que, du point de vue de la gouvernance, l'Organisation Mondiale a besoin de personnes au Comité Mondial du Scoutisme avec un mandat direct de la Conférence Mondiale du Scoutisme composée des représentants de toutes les Organisations scouts nationales
- notant l'inquiétude légitime de nombreuses Organisations Membres d'assurer l'équilibre au sein du Comité Mondial du Scoutisme sans le régler explicitement dans la Constitution
- reconnaissant la grande variété de possibilités des différents systèmes d'élection, et comment ceux-ci peuvent permettre aux Organisations Membres d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la façon dont le soutien de l'un ou de nombreux candidats particuliers affectera l'équilibre global du Comité élu
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de chercher différentes voies possibles pour mener les élections au Comité Mondial du Scoutisme durant la Conférence, pour donner à celle-ci la possibilité de prendre en considération le besoin d'un Comité équilibré du point de vue de la représentation géographique, du genre, de l'âge et d'autres facteurs pertinents
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'être attentif à la façon dont les élections sont menées dans différentes autres organisations non-gouvernementales, et de penser de manière créative et innovante
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, sur la base des résultats de son travail, de proposer à la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme les amendements à la Constitution et/ou aux Règles de Procédure interne qu'il estime nécessaires
- demande que ce travail soit planifié de sorte que les conclusions, y compris les recommandations, suggestions de changement de la Constitution, etc., soient disponibles pour les Organisations scouts nationales au plus tard un an avant la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-07 Règles de Bonnes Pratiques Pour les Campagnes Electorales

La Conférence

- constatant que le système actuel de financement individuel des campagnes pour les élections au Comité Mondial du Scoutisme pourrait entraîner des inégalités entre les candidats
- inquiète des questions éthiques qui apparaissent lors des campagnes, mais consciente que les différentes sensibilités culturelles impliquent des réponses nuancées
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de proposer à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme des règles de bonnes pratiques pour les campagnes électorales, en définissant les limites acceptables pour les actions promotionnelles, en se basant sur les valeurs du Scoutisme.

2008-08 La Stratégie Pour le Scoutisme

La Conférence

- appréciant le travail entrepris pour fournir aux Organisations scouts nationales des outils et des informations visant à soutenir les progrès de la planification stratégique et chacune des priorités stratégiques
- reconnaissant la valeur de la Stratégie comme étant un cadre de travail pour soutenir la croissance et le développement du Scoutisme
- reconnaissant la valeur du processus de planification stratégique quant à sa capacité à identifier des objectifs à moyen et à long terme pour le Scoutisme
- appréciant l'engagement des Organisations scouts nationales à aligner les activités du Centenaire avec la Stratégie pour le Scoutisme
- applaudissant les résultats des Organisations scouts nationales en ce qui concerne le Centenaire du Scoutisme et la Stratégie pour le Scoutisme

- adopte 'le développement des effectifs' comme axe stratégique pour la période triennale 2008- 2011
- accepte que la phrase d'accompagnement de la Stratégie soit 'action pour la croissance' afin de donner à la Stratégie le titre 'La Stratégie pour le Scoutisme – action pour la croissance'
- recommande instamment au Comité Mondial du Scoutisme d'évaluer les progrès de la Stratégie et d'établir un processus pour le développement d'objectifs à moyen et à long terme pour le Mouvement
- encourage les Organisations scouts nationales à rester centrées sur la planification stratégique et à établir un processus pour l'identification d'indicateurs et la mesure des progrès dans leurs stratégies.

2008-09 Conférences Régionales du Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant que la tenue des Conférences Régionales du Scoutisme après une Conférence Mondiale du Scoutisme devrait renforcer la direction stratégique intégrale du Mouvement en facilitant le développement de plans régionaux s'inscrivant dans le cadre des priorités mondiales
- reconnaissant les défis auxquels les Régions sont confrontées en mettant pleinement en application la Résolution 2005-06 en raison du délai restrictif de 18 mois dans lequel les Conférences Régionales du Scoutisme devraient avoir lieu
- décide que toutes les Conférences régionales dans la période triennale suivant les futures Conférences Mondiales du Scoutisme se tiendront selon un calendrier convenu par les Comités Régionaux du Scoutisme
- demande aux Comités Régionaux du Scoutisme d'assurer que cette résolution soit mise en oeuvre de manière à maintenir le principe qu'il est bénéfique de développer les plans régionaux dans le contexte des priorités mondiales identifiées par la Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-10 Plan Triennal et Rapport Triennal

La Conférence

- considérant que le Comité Mondial du Scoutisme est l'instance bénévole qui conçoit le cadre du développement de la stratégie définie par la Conférence Mondiale du Scoutisme
- considérant que le Comité Mondial du Scoutisme et le Secrétaire Général guident et orientent le Bureau Mondial du Scoutisme dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale
- consciente que les bonnes pratiques de gouvernance – telles que la définition des priorités et des objectifs – et la préparation d'un plan d'action réaliste tenant compte des ressources humaines et financières disponibles sont essentielles dans toute équipe de management et que la transparence envers les parties concernées est le signe d'un bon leadership
- consciente qu'une communication efficace est essentielle dans toute organisation
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'adopter un plan d'action (pour 3 ans), en tenant compte des ressources humaines et financières de l'organisation, dans lequel les priorités, responsabilités et ressources sont clairement définis. Ce plan devrait être transmis à toutes les Organisations scouts nationales au plus tard 6 mois après la Conférence Mondiale du Scoutisme
- prie le Comité Mondial du Scoutisme de dresser un bref rapport à mi-parcours faisant état des progrès accomplis, mentionnant les obstacles rencontrés (s'il y a lieu) et mettant en évidence les actions qui n'ont pas été réalisées (si tel est le cas). Ce rapport devrait être transmis à toutes les Organisations scouts nationales au plus tard 20 mois après la Conférence Mondiale du Scoutisme
- décide de considérer à l'avenir le Rapport Triennal du Comité Mondial du Scoutisme comme un document de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-11 Développement des Effectifs

La Conférence

- notant que la Constitution de l'OMMS stipule que l'Organisation Mondiale doit faciliter l'essor et le développement du Scoutisme
- convaincue que la croissance des effectifs constitue un défi pour le Scoutisme à travers le monde
- reconnaissant que la Stratégie pour le Scoutisme et les sept priorités stratégiques offrent un cadre pour soutenir la croissance et le développement du Mouvement
- convaincue que chaque Organisation scout nationale a des expériences précieuses à partager avec d'autres Organisations scout nationales dans des situations similaires
- reconnaissant que les données démographiques qui varient à travers le monde auront un impact sur les effectifs et que, par conséquent, la croissance des effectifs devrait être mesurée par rapport au taux de pénétration au niveau de la population effective des jeunes
- reconnaissant le travail important effectué par la Région Européenne du Scoutisme dans le domaine de la croissance des effectifs
- encourage toutes les Organisations scout nationales, notamment celles dans les parties du monde où les effectifs ne croissent pas, à prendre des mesures par rapport à la croissance des effectifs
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de faire du soutien aux actions prises par les Organisations scout nationales en faveur de la croissance, une priorité
- encourage les Comités Régionaux du Scoutisme à revoir les plans d'action régionaux pour y intégrer des activités centrées sur la croissance des effectifs et identifier des initiatives pour les soutenir.

2008-12 Bénévoles Dans le Scoutisme

La Conférence

- considérant qu'une approche forte et bien gérée des Bénévoles dans le Scoutisme est essentielle pour accomplir la Mission du Scoutisme et permettre le développement et la croissance des effectifs
- reconnaissant que de nombreuses Organisations scout nationales ont besoin d'outils pratiques et d'un soutien actif dans ce domaine, et accueillant la production récente de la boîte à outils : Bénévoles dans le Scoutisme
- consciente que les principes de la stratégie Adultes dans le Scoutisme ont été définis à la Conférence Mondiale du Scoutisme à Paris en 1990 et que la Politique des Ressources Adultes a été adoptée au cours de la Conférence Mondiale du Scoutisme à Bangkok en 1993
- notant que les Nations Unies prévoient de célébrer la décennie du Volontariat en 2011, dix ans après l'Année Internationale du Volontariat en 2001
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en place en tant que priorité, dans le cadre de la Priorité stratégique N° 5, les éléments suivants:
 - maintenir des ressources permanentes pour cette priorité stratégique
 - offrir un soutien pour échanger les bonnes pratiques et des outils afin de soutenir les Organisations scout nationales dans ce domaine
 - proposer, quand cela est demandé, un soutien ciblé approprié, pour aider les Organisations scout nationales à attirer et retenir suffisamment d'adultes bénévoles pour remplir la Mission du Scoutisme
 - évaluer l'impact, l'efficacité et la pertinence de la Politique des Ressources Adultes, et développer un plan global pour le travail futur concernant les bénévoles adultes
 - déployer un important effort pour maximiser l'impact positif de la Décennie du Volontariat en 2011 dans le Mouvement Scout, aux niveaux mondial, régional et national.

2008-13 Ressources Adultes

La Conférence

- notant les résultats atteints en matière de ressources adultes depuis l'adoption de la Politique Mondiale des Ressources Adultes en 1993
- soulignant l'importance de la formation dans la gestion des Ressources Adultes et dans l'accomplissement de notre mission
- soulignant les enjeux de la reconnaissance de nos systèmes de formation par les instances et acteurs extérieurs au Scoutisme
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme:
 - de lancer un processus d'évaluation des systèmes de formation en place dans le Mouvement
 - utilisant le Badge de Bois comme symbole, d'élaborer un cadre de reconnaissance officiel des systèmes nationaux de formation, cadre qui restera optionnel pour les Organisations scouts nationales, conformément à la Politique Mondiale des Ressources Adultes
 - de soumettre les résultats de ce travail à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-14 Participation des Jeunes a la Prise de Décision.

La Conférence

- rappelant la Priorité Stratégique N° 1 : Participation des Jeunes
- réaffirmant la Recommandation 16 du 9^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
- notant que les contributions à la fois des jeunes et des adultes sont importantes pour une prise de décision scoute réussie
- considérant que l'équité des opportunités constitue une part essentielle de la bonne gouvernance
- gardant à l'esprit que l'expertise s'acquiert uniquement à travers l'expérience
- notant avec regret que la participation des jeunes à la prise de décision au sein de l'OMMS reste limitée
- notant également que le Scoutisme Mondial est mené aujourd'hui par des adultes au service des jeunes et non des adultes et des jeunes au service des jeunes
- reconnaissant que les Jeunes Conseillers constituent un moyen temporaire et transitoire dans le processus de prise de décision
- accueillant la Recommandation B du 10^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial relative à ce sujet
- encourage les Organisations scouts nationales à nommer des jeunes candidats pour l'élection à des fonctions de responsabilité à tous les niveaux
- recommande aux Comités Régionaux du Scoutisme et au Comité Mondial du Scoutisme de s'efforcer à atteindre l'objectif qu'au moins un tiers des membres des sous-comités et des groupes de travail aient moins de 30 ans
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faciliter le tutorat des jeunes nommés à des fonctions de responsabilité au niveau mondial
- encourage les Comités Régionaux du Scoutisme et les Organisations scouts nationales à faciliter le tutorat des jeunes nommés respectivement à des fonctions de responsabilité aux niveaux régional et national
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, en coopération avec les Jeunes Conseillers, de développer une Vision et une Stratégie de la participation des jeunes; cette stratégie devrait être examinée par la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-15 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- considérant la place centrale de l'implication des jeunes dans le Mouvement Scout (Priorité Stratégique N° 1)
- considérant le rôle important du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial au sein du Scoutisme Mondial comme mesure transitoire pour l'implication des jeunes et considérant le travail constructif accompli pendant ces forums
- considérant la résolution 2005-11 de la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme: "utiliser au mieux le potentiel des jeunes..."
- considérant la nécessité pour les participants à la Conférence Mondiale du Scoutisme d'être correctement informés des discussions et des recommandations du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
- demande que, durant ces mesures transitoires, suffisamment de temps soit alloué à la présentation du rapport du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et aux réactions à ce rapport à compter de la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme au Brésil
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, durant ces mesures transitoires, d'accorder respect et considération aux visions, opinions et recommandations du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial à l'intérieur comme à l'extérieur de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

2008-16 Plus Grande Décentralisation

La Conférence

- reconnaissant le souhait croissant des Organisations scouts nationales à participer plus activement et contribuer au processus de prise de décision au sein de l'OMMS
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme à développer leurs consultations avec les Comités Régionaux du Scoutisme et/ou les Bureaux régionaux dans les domaines qui, de par leur nature, pourraient en bénéficier
- reconnaît que la force de l'OMMS est sa diversité et que toutes les initiatives pour renforcer l'image et la marque mondiales du Scoutisme devraient être édifiées sur cette force sans avoir à affaiblir le caractère unique des Organisations scouts nationales
- décide que le Bureau Mondial du Scoutisme applique un processus transparent, rigoureux et équitable pour l'établissement du budget de tous ses Bureaux
- recommande une distribution plus équitable des ressources financières, avec des garanties et une responsabilisation adéquates, pour assurer que tous les Bureaux disposent d'un budget pro- croissance.

2008-17 Emplacement du Bureau Mondial du Scoutisme

La Conférence

- considérant qu'il relève de la bonne pratique d'évaluer de temps en temps l'emplacement du siège d'une organisation internationale
- considérant les questions clés de la gouvernance de l'OMMS suivantes: légitimité, unité du mouvement, responsabilité et transparence, intégrité et démocratie
- consciente de la situation financière actuelle de l'OMMS
- convaincue que le Comité Mondial du Scoutisme devrait prendre en considération et mener une étude approfondie sur le meilleur emplacement pour le Bureau Mondial du Scoutisme, incluant des options pour délocaliser le Bureau Mondial du Scoutisme de Genève dans un endroit plus approprié
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mener en toute transparence une étude de faisabilité complète sur le meilleur emplacement du Bureau Mondial du Scoutisme dans les 18 mois; une telle étude de faisabilité devra examiner tous les facteurs pertinents pour prendre une décision quant à l'emplacement du Bureau Mondial du Scoutisme, y compris les facteurs financiers, légaux et de réputation, et devra donner aux Organisations scouts nationales intéressées la possibilité de soumettre des suggestions et des commentaires.

2008-18 Diversification des Sources de Recettes

La Conférence

- consciente que le Bureau Mondial du Scoutisme, et ses Bureaux Régionaux, constituent une structure de soutien vitale pour le Mouvement
- considérant que le Bureau Mondial du Scoutisme, ses Bureaux Régionaux et ses projets requièrent des ressources financières considérables pour fonctionner pleinement
- considérant que le budget du Bureau Mondial du Scoutisme est fortement dépendant des recettes générées par les cotisations
- consciente que cette situation pourrait constituer une vulnérabilité du Mouvement
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme d'investir plus d'efforts dans le développement et la diversification des sources de recettes; ces sources doivent être alignées sur les valeurs éthiques du Scoutisme.

2008-19 Dépenses des Membres du Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence

- considérant qu'il est de la responsabilité de chaque Organisation scout nationale de promouvoir des candidats pour l'élection au Comité Mondial du Scoutisme
- consciente que l'OMMS apporte un soutien économique aux membres du Comité Mondial pour leur participation aux réunions ordinaires du Comité Mondial du Scoutisme et de la Conférence Mondiale du Scoutisme, mais qu'elle ne couvre pas les autres dépenses encourues durant leur mandat
- tenant compte du fait que pas toutes les Organisations scout nationales peuvent prendre en charge ce soutien supplémentaire nécessaire
- souhaitant renforcer le droit de chaque Organisation scout nationale d'avoir des chances égales de promouvoir des candidats pour l'élection au Comité Mondial du Scoutisme
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à entreprendre, durant les trois prochaines années, une étude de faisabilité sur la possibilité de financer les dépenses des membres du Comité Mondial du Scoutisme qui ne sont pas couvertes actuellement par le budget général de l'OMMS et qui leur permettraient d'accomplir de manière efficace leur tâche en tant que membres du Comité Mondial; le remboursement de ces dépenses devra toujours être conforme aux règles qui s'appliquent en matière d'audit et de contrôle.

2008-20 Education a la Paix

La Conférence

- reconnaissant l'extraordinaire bénéfice de la participation à des projets de développement sociaux et sa contribution sur toute la ligne à l'éducation des enfants et des jeunes dans le Scoutisme
- notant que les deux dernières Conférences Mondiales du Scoutisme, réunies en juillet 2002 en Grèce et en septembre 2005 en Tunisie, ont de manière unanime adopté les résolutions soutenant les Dons pour la Paix
- reconnaissant les excellents projets développés et mis en œuvre par plus de 110 Organisations scout nationales dans le cadre des Dons pour la Paix
- prenant note avec satisfaction du large éventail de soutien éducatif disponible pour soutenir le travail des Organisations scout nationales
- reconnaissant l'appui reçu de donateurs externes en soutien à ce travail et les remerciant pour leur générosité
- notant les grands bénéfices de ce travail pour le développement de programmes de qualité, un meilleur profil, davantage d'opportunités de collecter des fonds et de possibilités de partenariats

- encourage fortement les Organisations scouts nationales à continuer à promouvoir et à intégrer l'éducation à la paix dans le programme scout national
- appelle les Organisations scouts nationales à continuer à développer et à mettre en œuvre leurs projets de Dons pour la Paix, en les adaptant aux besoins des communautés et de la société locales
- recommande que les Organisations scouts nationales travaillent en partenariat avec d'autres, conformément à la Charte de Marrakech (édition révisée de Bangalore), afin d'enrichir nos programmes, renforcer notre impact et démontrer notre solidarité envers les autres
- invite instamment les Organisations scouts nationales à adopter et à introduire le Brevet Scouts du Monde comme moyen de soutenir l'éducation à la paix et le développement communautaire au sein des branches scouts aînées
- encourage toutes les Organisations scouts nationales à capitaliser sur les réalisations du Centenaire du Scoutisme 2007, afin de renforcer le développement du Scoutisme, promouvoir ses relations avec la communauté et augmenter sa visibilité en tant que Mouvement éducatif moderne pour les jeunes au service des besoins de la société au 21^e siècle
- encourage les Organisations scouts nationales à continuer à contribuer chaque année au Fonds Scout Universel afin d'inciter leurs groupes locaux à soutenir, pour les pays qui en ont besoin, la croissance du Scoutisme au niveau local.

2008-21 Brevet Scouts du Monde

La Conférence

- considérant la problématique actuelle relative aux faibles effectifs dans la branche Routiers à l'échelle mondiale
- notant les bénéfices considérables du Brevet Scouts du Monde sur le Scoutisme et l'ensemble de la communauté se reconnaissant dans la mission du Scoutisme de "créer un monde meilleur"
- reconnaissant le nombre relativement peu élevé d'Organisations scouts nationales qui ont actuellement mis en œuvre le Brevet Scouts du Monde
- considérant que le Brevet Scouts du Monde a été développé dans le cadre des priorités stratégiques "Participation des Jeunes" et "Adolescents" approuvées par la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2002
- prie instamment les Organisations scouts nationales de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Brevet Scouts du Monde afin de proposer aux adolescents et jeunes adultes des projets en ligne avec les sujets d'actualité
- encourage les Organisations scouts nationales qui ne participent pas encore à ce programme de mettre en œuvre le Brevet Scouts du Monde
- suggère aux Organisations scouts nationales, si elles ne l'ont pas encore fait, de nommer leurs propres ambassadeurs du Brevet Scouts du Monde pour le mettre en œuvre et/ou faire avancer le travail de leur Organisation nationale au niveau du Brevet Scouts du Monde
- encourage les Organisations scouts nationales et le Comité Mondial du Scoutisme à promouvoir les projets Scouts du Monde auprès d'équipes internationales qui en assumeront la mise en œuvre
- prie instamment les Organisations scouts nationales qui ne sont pas en mesure actuellement de mettre en œuvre le Brevet Scouts du Monde d'encourager leurs Routiers à participer aux projets du Brevet Scouts du Monde entrepris par d'autres Organisations scouts nationales
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à faire de la promotion du Brevet Scouts du Monde, et de son financement, une priorité.

2008-22 Education a l'environnement des Scouts)

La Conférence

- réaffirmant le rôle central qu'occupe l'environnement dans la méthode scout, la loi scout et les principes éducatifs du Mouvement scout
- notant les défis environnementaux actuels que rencontrent toutes les régions du monde et reconnaissant le rôle que les jeunes peuvent jouer pour relever et s'adapter à ces défis
- reconnaissant les actions entreprises par le Comité Mondial du Scoutisme par le biais du Comité des Méthodes Educatives et de l'équipe chargée de l'éducation à l'environnement, en réponse aux résolutions 2005-18 et 2005-20 de la Conférence
- saluant le renouvellement du Protocole d'Accord entre l'OMMS et le PNUE
- saluant également les partenariats de soutien qui se sont développés entre l'OMMS et d'autres organisations pour l'éducation à l'environnement
- adopte les principes et buts pour l'éducation à l'environnement scout
- recommande aux Organisations scoutistes nationales l'adoption du cadre de travail pour l'éducation à l'environnement scout et l'intégration des idées par le biais de mises à jour régulières de leur programme des jeunes ainsi qu'en offrant le Brevet du Scoutisme Mondial pour l'Environnement
- recommande l'élimination progressive du Brevet Mondial de Protection de la Nature au cours du prochain triennat pour les Organisations scoutistes nationales qui l'utilisent
- recommande aux Organisations scoutistes nationales de rechercher les Centres scouts remplissant les critères pour devenir des Centres SCENE (Centres Scouts d'Excellence pour la Nature et l'Environnement)
- recommande que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout continue à fournir de nouvelles ressources et de nouveaux supports de formation pour aider les Organisations scoutistes nationales à améliorer leur programme d'éducation à l'environnement, conformément au Programme Environnement du Scoutisme Mondial.

2008-23 Centres Scouts Mondiaux

La Conférence

- se référant à la Résolution de Conférence 2005-19 adoptée par la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme
- considérant le rapport sur "Les Centres Scouts Mondiaux et la Reconnaissance de Centres Scouts Internationaux par l'OMMS" diffusé à toutes les Organisations scoutistes nationales en décembre 2007
- tenant compte du peu de réponses à ce rapport et aux propositions qu'il contient
- consciente des risques liés à la responsabilité potentielle inhérente à tout programme d'accréditation de Centres Scouts Internationaux
- approuve la décision du Comité Mondial du Scoutisme de ne donner suite à aucun plan visant à introduire un programme d'accréditation de Centres Scouts Internationaux
- approuve la proposition permettant au Comité Mondial du Scoutisme de reconnaître comme "Centre Scout Mondial" un centre scout qui répond aux besoins éducatifs au niveau mondial ou qui offre d'autres services liés à la promotion et au développement du Scoutisme Mondial et si un des cas de figure suivants s'applique:
 1. Le Centre appartient à l'OMMS, son management est responsable envers le Bureau Mondial du Scoutisme, ses activités sont intégrées dans le Plan Opérationnel Annuel et Global et le budget est approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté. En outre, tout plan de développement à long terme, moyen terme et court terme, relatif à l'amélioration de l'infrastructure et au développement de son programme, est présenté au Comité Mondial du Scoutisme pour consultation et information.
 2. Le Centre appartient à une tierce partie, supervisée par l'OMMS, qui a le pouvoir de la majorité dans son instance dirigeante, vote exercé sous la supervision et le contrôle du Bureau Mondial du Scoutisme. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté.

3. Le Centre a une pertinence historique et mondiale pour le Mouvement Scout parce qu'il a été établi par le Fondateur, le Comité Mondial du Scoutisme est représenté au conseil de l'organe exécutif et le Bureau Mondial du Scoutisme a son mot à dire dans la nomination du dirigeant du Centre. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport annuel écrit est présenté.

- accepte que la pertinence des Centres Scouts Mondiaux aillent au-delà d'un environnement scout limité. Lesdits centres devraient gagner la reconnaissance de la société (et donc son soutien) pour le service qu'ils offrent, notamment la reconnaissance de la communauté où ils œuvrent.

2008-24 Congrès Scientifique

La Conférence

- considérant le succès du 1^{er} Congrès Scientifique Mondial "L'Education et le Mouvement Scout Mondial: expériences et défis"
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme continue à développer le dialogue et la coopération avec les milieux universitaires et académiques en vue de planifier des recherches futures sur le Scoutisme, ses applications et ses bonnes pratiques
- recommande de partager les résultats de cette coopération entre le Mouvement Scout, les universités et les centres de recherche et de distribuer les conclusions de ce congrès scientifique.

2008-25 Candidature pour un Evènement Scout Mondial

La Conférence

- inquiète de la compétition lorsque des pays posant leur candidature en vue d'organiser un événement scout mondial ou régional peuvent dépenser beaucoup plus de ressources que d'autres dans leurs campagnes
- prenant acte que les soutiens financiers privés et gouvernementaux devraient prioritairement être dirigés vers la participation des jeunes à ces événements
- accueillant la recommandation G du 10^e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial concernant l'impact environnemental d'événements scouts mondiaux majeurs
- étant convaincue que les pays candidats pour l'organisation d'un événement scout mondial ou régional devraient prendre en considération la résolution 2005-20 de la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme concernant l'impact environnemental de leurs campagnes
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de développer des lignes directrices pour une compétition équilibrée entre les Organisations scoutistes nationales candidates à l'organisation des événements scouts mondiaux pour la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2011
- encourage les Organisations scoutistes nationales candidates à l'organisation des événements scouts mondiaux ou régionaux à utiliser prioritairement les fonds externes pour le soutien des scouts qui ne pourraient pas y participer autrement
- encourage en outre les concurrents à se concentrer sur le contenu éducatif de l'événement
- recommande que, à l'avenir, les Organisations scoutistes nationales candidates à l'organisation d'événements scouts mondiaux et régionaux présentent un plan d'impact sur l'environnement à la Conférence Mondiale du Scoutisme à l'occasion de l'élection.

2008-26 13^e Moot Scout Mondial, Kenya, 2010

La Conférence

- notant les explications et les informations que contient le Document de Conférence N° 13
- reconnaissant avec regret la nécessité pour l'Organisation scout nationale du Mozambique de se retirer de l'organisation de cet événement
- avalise et soutient la décision du Comité Mondial du Scoutisme que le 13^e Moot Scout Mondial devrait être organisé par l'Association des Scouts du Kenya en 2010.

2008-27 Certificat du Centenaire

La Conférence

- considérant que le Mouvement Scout a célébré son premier Centenaire de travail continu
- étant convaincue que son succès est le résultat du travail accompli par les Organisations scout nationales dûment reconnues et que ces Organisations doivent continuer à promouvoir le Mouvement Scout
- recommande qu'une reconnaissance appropriée soit donnée aux Organisations scout nationales qui célèbrent leurs cent ans de Scoutisme
- décide que cette reconnaissance sera remise à partir de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme au Brésil en 2011 et qu'elle le soit aux Conférences Mondiales du Scoutisme qui suivent
- propose que cette reconnaissance prenne la forme d'un certificat que le Comité Mondial du Scoutisme remettra à chaque Organisation scout nationale qui aura atteint cent ans de Scoutisme.

2008-28 Relations Extérieures au sein du Scoutisme

La Conférence

- inspirée par la Mission du Scoutisme 'Créer un Monde Meilleur'
- rappelant les Résolutions 1969-01, 1958-05, 1988-08, 2005-22 et 2005-23
- consciente que le Scoutisme n'existe pas de façon isolée dans une société élargie
- consciente que les enfants et les jeunes de moins de 25 ans constituent plus de la moitié de la population mondiale et qu'ils font face à des défis immenses aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés
- reconnaissant la responsabilité du Scoutisme à répondre aux besoins et défis des jeunes et du monde d'aujourd'hui
- reconnaissant l'importance des relations entre le Scoutisme et les Nations Unies pour les Organisations scout nationales, spécialement dans les pays en développement
- saluant la récente adoption par le Comité Mondial du Scoutisme de la déclaration de politique "Guider les Relations Extérieures et les Partenariats au sein de l'OMMS"
- réaffirme que le but des relations extérieures est de servir les membres de l'OMMS et d'influencer la qualité du Scoutisme et des activités scout ainsi que l'implication dans la société
- réaffirme le besoin de renforcer les relations du Scoutisme avec les décideurs, les Nations Unies, la société civile, le monde du travail et le secteur privé et ce à tous les niveaux
- réaffirme le rôle du Scoutisme dans la promotion de la participation et les conditions de vie des jeunes, du développement durable et des droits de l'Homme
- encourage les Organisations scout nationales et les Régions à jouer un rôle actif et constructif dans la société
- encourage toutes les Organisations scout nationales à utiliser la déclaration de politique comme outil au niveau national
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de soutenir les Organisations scout nationales dans cet effort

- invite les Organisations scoutées nationales à faire un effort particulier dans le développement des partenariats et des relations avec d'autres organisations.

2008-29 Comité Consultatif AMGE/OMMS

La Conférence

- accordant une grande valeur au travail effectué par le Comité Consultatif AMGE/OMMS et souhaitant qu'une telle plateforme soit utilisée lors du prochain triennat,
- constatant qu'aucune mention spécifique n'a été faite pour l'avenir dans la stratégie mais supposant que le Comité consultatif continuera à discuter des questions qui affectent les deux organisations mondiales ou les organisations nationales appartenant à l'une ou l'autre des organisations ou aux deux,
- souhaitant simplement démontrer son engagement vis-à-vis de cette coopération
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de s'assurer que l'OMMS poursuive, dans le cadre du Comité consultatif et lorsque cela est approprié, sa collaboration avec l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE), afin de faciliter le dialogue sur les thématiques qui affectent ou sont présentes dans les deux organisations mondiales.

2008-30 Forum Interreligieux Scout Mondial

La Conférence

- considérant le succès du Symposium Interreligieux Scout Mondial tenu à Taïwan en mai 2006
- considérant le Mouvement Scout Mondial comme un cadre privilégié pour se rencontrer et réfléchir sur les aspects éducatifs liés aux croyances et au développement de la dimension spirituelle
- considérant l'engagement de l'équipe de travail du Comité Mondial du Scoutisme au niveau de la dimension spirituelle
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme aille de l'avant, assure un suivi et fasse rapport aux prochaines Conférences Mondiales du Scoutisme sur d'autres réunions et activités connexes.

Curitiba, Brésil, 2011

2011-01 Reconnaissance d'une Organisation Membre

La Conférence

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance de l'Association Républicaine des Scouts du Bélarus en tant que membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout en date du 5 septembre 2010.

2011-02 Système de Cotisation de l'OMMS

La Conférence

- adopte le système de cotisation, décrit dans l'Annexe 1 du Document de Conférence N° 10, comme système de cotisation de l'OMMS à partir de l'année fiscale 2011-2012 commençant le 1er octobre 2011.
- décide que ce qui suit s'appliquera pour les années fiscales 2011-2012 à 2019-2020 :
 - cotisation de base par membre: CHF 1,22
 - sur une base volontaire, cotisation de base par membre, telle que définie ci-dessus, augmentée de 5% pour les 25 Organisations scouts nationales ayant un RNH supérieur à USD 20.000
 - cotisation de base par membre, telle que définie ci-dessus, ajustée à l'inflation pour les triennats 2014-2017 et 2017-2020
 - catégorie A : RNH jusqu'à USD 765
 - catégorie B : RNH de USD 766 à USD 3.035
 - catégorie C : RNH de USD 3.036 à USD 9.385
 - catégorie D : RNH de USD 9.386 à USD 45.740
 - cotisation annuelle minimum : CHF 300
 - cotisation forfaitaire annuelle pour les organisations membres de pays avec un RNH inférieur à USD 350 : CHF 300
 - cotisation forfaitaire annuelle pour une Organisation scout nationale accréditée : CHF 200.

2011-03 Cause du Scoutisme

La Conférence

- réaffirmant le désir du Mouvement de créer un monde meilleur
- s'efforçant de différencier l'OMMS d'autres organisations qui ont des aspirations similaires
- adopte 'L'Education pour la Vie' en tant que 'cause' du Mouvement.

2011-04 Soyez Prêts: Leadership Pour la Vie

La Conférence

- accueillant avec satisfaction le travail effectué par le Groupe de Coordination de la Stratégie qui propose de centrer la Stratégie pour le Scoutisme davantage sur le leadership
- reconnaissant l'importance
 - ~ de travailler avec la tranche d'âge des adolescents
 - ~ d'offrir un développement personnel aux jeunes adultes, dont des possibilités de leadership
 - ~ de positionner le Scoutisme en tant que leader mondial en matière d'éducation non formelle
 - ~ d'assurer un soutien pour le Scoutisme de la part de partenaires influents, par exemple des gouvernements, du secteur privé, d'autres organisations non gouvernementales
 - ~ de communications efficaces pour soutenir tous les aspects de la Stratégie
- adopte "Soyez prêts: Leadership pour la vie" comme orientation pour le Mouvement

- demande au Comité Mondial du Scoutisme et aux Organisations scouts nationales intéressées de développer une approche ascendante pour "Soyez prêts: Leadership pour la vie", ancrée dans les bonnes pratiques à travers le monde
- demande aux Organisations scouts nationales de revoir leur programme pour les adolescents et les jeunes adultes afin de s'assurer qu'il offre des opportunités stimulantes de leadership et de développement personnel au sein et à l'extérieur du Scoutisme.

2011-05 La Stratégie Pour le Scoutisme

La Conférence

- convaincue que la Stratégie pour le Scoutisme apporte une orientation au Mouvement et soutient sa cohésion
- acceptant que la réalisation du potentiel du Scoutisme – par rapport à la qualité du programme des jeunes, le recrutement et le soutien aux adultes, sa position en tant que principale organisation d'éducation non formelle pour les jeunes dans la société, et son ouverture à tous les segments de la société – reste un défi pour de nombreuses Organisations scouts nationales
- appréciant les progrès réalisés dans de nombreuses Organisations scouts nationales au niveau du développement et de la croissance du Scoutisme dans leur société
- notant que les Organisations scouts nationales ont utilisé les éléments de la Stratégie pour le Scoutisme de différentes manières pour soutenir leur développement et leur croissance
- reconnaissant que chaque Organisation scout nationale a des expériences précieuses et des responsables avec des compétences et de l'expertise à partager avec d'autres Organisations scouts nationales
- confirme que la Stratégie pour le Scoutisme et ses sept priorités stratégiques constituent le cadre pour le développement du Scoutisme au niveau national pour la prochaine période triennale
- encourage vivement les Organisations scouts nationales à continuer d'utiliser les sept priorités stratégiques comme base pour le développement de leurs propres stratégies nationales visant à fournir un meilleur Scoutisme pour davantage de jeunes
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de développer et de mettre en œuvre une approche de conseil pour apporter un soutien ciblé aux Organisations scouts nationales afin de faciliter leur développement et leur croissance, en s'appuyant sur les ressources disponibles au sein des Organisations scouts nationales et au niveau régional
- demande aux Organisations scouts nationales de collaborer dans l'approche de conseil avec les instances mondiales et régionales, de même qu'avec d'autres Organisations scouts nationales dans le soutien qu'elles fournissent et reçoivent afin de donner une impulsion à la croissance et au développement du Mouvement.

2011-06 La Stratégie Pour le Scoutisme: Une Orientation Claire"

La Conférence

- réaffirmant la direction du Mouvement et la focalisation sur la croissance
- reconnaissant les importantes résolutions précédentes concernant la Stratégie pour le Scoutisme, notamment la Résolution 2008-08 de Corée
- réaffirmant le besoin d'une stratégie claire et communicative avec des éléments utilisables aussi bien en interne qu'en externe
- reconnaissant qu'une "mission et une "cause" répondent essentiellement à la même question, et que d'autres éléments se chevauchent dans la Stratégie pour le Scoutisme
- reconnaissant les grandes différences en besoins et des conditions préalables stratégiques dans les différentes régions et au sein des différentes Organisations scouts nationales
- réalisant que l'évaluation actuelle de la stratégie donne des directives limitées pour le développement de la Stratégie pour le Scoutisme
- reconnaissant le besoin déjà énoncé pour des stratégies séparées mais avec un cadre commun pour le Mouvement, les instances mondiales et les Organisations scouts nationales
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire une évaluation approfondie de la Stratégie pour le Scoutisme au cours du prochain triennat, évaluation qui devra

- inclure une analyse approfondie des besoins et des tendances parmi les jeunes aussi bien dans le Scoutisme que dans la société future
- inclure une analyse actuelle de la situation au sein du Mouvement scout
- être basé aussi bien sur une analyse qualitative que quantitative
- reconnaître les différences régionales
- mesurer les indicateurs clés de la performance, qui ont une connexion claire avec les priorités stratégiques et les objectifs globaux
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de clarifier comment les différents éléments du cadre de la stratégie (la vision, la mission, la cause, les priorités stratégiques, les moteurs de changements, etc.) sont connectés et doivent être utilisés par les instances mondiales ainsi que par les Organisations scoutistes nationales
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de développer une stratégie claire et focalisée pour les instances mondiales, basée sur le cadre de la stratégie et sur l'évaluation approfondie de la stratégie, permettant ainsi une meilleure mesure et une opportunité pour le suivi.

2011-07 Méthodes Educatives

La Conférence

- inspirée par la Mission du Scoutisme qui est "de contribuer - en partant de valeurs énoncées dans la Promesse et la Loi Scoutes - à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société"
- rappelant la Résolution 2005-10 (Structures des Méthodes Educatives)
- réaffirmant qu'en tant que mouvement éducatif pour les jeunes, le but du Scoutisme est de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles, en tant que personnes, que citoyens responsables et que membres des communautés locales, nationales et internationales
- réaffirmant que supporter le développement des jeunes et soutenir les responsables scouts engagés sont les clés permettant de réaliser notre Mission
- reconnaissant que l'approche scoutiste à l'éducation non formelle permet le développement général et continu des capacités d'une personne, en tant qu'individu et membre de la société
- réaffirme que les Méthodes Educatives devraient être concentrées sur le travail du Scoutisme aux niveaux local, national et mondial
- invite les Organisations scoutistes nationales, les Comités Régionaux du Scoutisme, le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme à investir autant que possible leurs ressources dans le développement de leurs programmes des jeunes et stratégies afin de développer les ressources adultes
- encourage les Organisations scoutistes nationales à se mettre en réseau et échanger activement leurs bonnes pratiques afin de renforcer leurs travaux dans les domaines du développement des programmes et des ressources adultes
- encourage une meilleure coopération avec les académies et les partenaires des institutions éducatives et autres organisations de la société civile
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'établir une plate-forme mondiale sur les Méthodes Educatives afin de faciliter l'échange en face à face entre ceux qui travaillent dans ces domaines pour permettre de nouveaux développements, tout en explorant les possibilités d'utiliser les événements existants.

2011-08 Participation des Jeunes a la Prise de Décision au sein des Organisations Scoutes Nationales et de l'OMMS

La Conférence

- reconnaissant l'importance d'impliquer les jeunes dans la prise de décision comme un élément clé de la Méthode scoutiste
- prenant note de plusieurs Résolutions adoptées sur la participation des jeunes (1993-02, 1999-10, 1999-11, 1999-12, 1999-13, 2002-06, 2005-11, 2008-14) et la nécessité d'actions concrètes pour progresser

- reconnaissant que les jeunes sont des citoyens aujourd'hui et qu'ils ont un droit de prendre des décisions qui affectent leurs vies
- accueillant les progrès réalisés dans la participation des jeunes grâce à l'adoption de la Stratégie pour le Scoutisme et particulièrement grâce à la Priorité stratégique 1: la Participation des Jeunes
- reconnaissant que de nombreuses Organisations scoutistes nationales ont fait de bons progrès dans la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux de l'unité, des institutions et au sein des communautés locales
- souhaite un objectif final où les Scouts ne soient pas évalués selon leur âge mais sur leur capacité et expérience, ce qui permettrait aux scouts de tous âges de travailler ensemble afin d'offrir un meilleur Scoutisme à plus de jeunes
- encourage les Organisations scoutistes nationales à adopter la vision pour la participation des jeunes figurant dans le Document de Conférence N° 14
- encourage les Organisations scoutistes nationales à créer et identifier des opportunités pour les jeunes d'être impliqués dans la prise de décision aux niveaux de l'unité, des institutions et au sein de la communauté
- recommande que chaque Organisation scoutiste nationale fixe des objectifs pour la participation des jeunes et que les progrès et les réalisations puissent être mesurés
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de:
 - fixer des objectifs concernant la participation des jeunes au sein de la structure de l'OMMS afin de pouvoir mesurer les progrès et accomplissements
 - créer un plan de mise en œuvre afin que les objectifs à réaliser dans le prochain triennat soient atteints
 - rapporter à la prochaine Conférence les progrès accomplis quant aux visions de la participation des jeunes à la prise de décision au sein de la structure de l'OMMS et comment poursuivre ce processus
 - développer des outils, partager des ressources et échanger des bonnes pratiques pour soutenir la participation des jeunes au sein des Organisations scoutistes nationales
 - suivre les progrès dans la participation des jeunes au sein des Organisations scoutistes nationales
 - mettre l'accent sur la participation des jeunes dans la communication.

2011-09 Recommandations du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- notant la Recommandation 2.1.5 du Groupe de Travail sur le Réexamen de la Gouvernance (GTRG), acceptée par le Comité Mondial du Scoutisme, que les Recommandations du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial soient présentées dans leur intégralité à la Conférence Mondiale du Scoutisme pour débat
- décide qu'une session y soit consacrée à la 40e Conférence Mondiale du Scoutisme et aux conférences ultérieures pour débattre des questions soulevées par les Recommandations du Forum des Jeunes à un moment assez tôt dans la procédure pour qu'un tel débat puisse éclairer l'élaboration de résolutions appropriées.

2011-10 Plaidoyer Pour le Scoutisme Mondial

La Conférence

- saluant l'initiative de voir le Scoutisme à travers le monde en tant que Mouvement, attirant et retenant de plus en plus de jeunes (particulièrement des adolescents) des deux sexes et issus de plus larges segments de la société
- félicitant le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme pour leur soutien et leur intérêt portés pour la représentation des jeunes lors d'événements internationaux
- reconnaissant la nécessité de développer le plein potentiel des jeunes, avec le soutien d'adultes disposés et aptes à mener à bien leur rôle éducatif
- appréciant les possibilités qui existent pour le Scoutisme d'être représenté dans les conférences mondiales et aux événements liés à la société civile
- réaffirmant la Recommandation M du 11e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial

- demande que le Scoutisme soit représenté par les jeunes aux principales conférences mondiales, afin d'accroître son profil et de contribuer à la prise de décision dans la société au sens large
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de recruter des délégués parmi les jeunes ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour contribuer à ces événements et encourage le Bureau Mondial du Scoutisme à s'engager avec l'Organisation scout nationale où l'événement aura lieu dans le soutien à la planification et la réalisation de ces événements
- recommande vivement au Comité Mondial du Scoutisme de fournir, en partenariat avec l'Organisation scout nationale où l'événement aura lieu, un soutien financier et humain pour les jeunes représentants de l'OMMS durant l'événement
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de bien former et soutenir les jeunes délégués dans leur fonction de représentants de l'OMMS.

2011-11 Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme

La Conférence

- réaffirmant les résolutions des Conférences Mondiales du Scoutisme précédentes : 1993-04, 2005-10, 2008-12 et 2008-13 au sujet des Adultes dans le Scoutisme
- considérant la nécessité d'intégrer les politiques majeures récentes et d'autres approches clés adoptées par l'OMMS telles que la "Politique de genre", la "Protection des enfants", l' "Ouverture", etc.
- soulignant le rôle clé joué par les adultes pour soutenir la croissance du Mouvement scout
- accueillant en 2011 la célébration des Nations Unies du 10e anniversaire de l'Année Internationale des Volontaires
- accueille avec satisfaction le travail réalisé par le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme pour mettre à jour la Politique Mondiale des Ressources Adultes
- reconnaît que le cadre d' "Adultes dans le Scoutisme" adopté en 1990 peut être utilisé pour gérer à la fois les bénévoles et les professionnels dans le Scoutisme
- adopte la Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme comme représentant la Politique de l'OMMS pour le recrutement, la rétention, la formation, le développement personnel et la gestion des Adultes au sein du Mouvement Scout
- décide que les politiques et les procédures de recrutement, nomination, soutien, formation et rétention des Adultes, telles que les stipulent les résolutions antérieures, sont modifiées par l'adoption des dispositions de la Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme
- invite les Organisations scout nationales à mettre en œuvre les dispositions de la Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de développer et distribuer des lignes directrices qui soutiennent la mise en œuvre de la Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme, y compris le schéma du Badge de Bois et l'application de la Politique en relation avec le personnel salarié aussitôt la Conférence Mondiale du Scoutisme terminée.

2011-12 Profil du Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant l'importance du travail effectué sur la communication, les partenariats, la marque et la mobilisation des ressources
- s'appuyant sur le succès des Forums régionaux de la Communication
- reconnaissant l'avance technologique et son impact sur les canaux de communication
- reconnaissant les efforts pour le maintien et la gestion des partenariats extérieurs qui créent des canaux supplémentaires pour le Scoutisme mondial
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre le travail effectué par le Comité Profil du Scoutisme.

2011-13 Renforcer l'Image de Marque du Scoutisme Mondial

La Conférence

- considérant la Résolution de Conférence 1969-05
 - reconnaissant le changement constitutionnel adopté lors de sa réunion de juillet 2008, incluant l'Emblème du Scoutisme Mondial dans la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
 - reconnaissant l'importance du travail accompli en matière d'image de marque depuis l'adoption de la Résolution 9/05, en septembre 2005
 - reconnaissant que les marques du Scoutisme mondial font partie intégrante du capital immatériel du Mouvement et reconnaissant l'impérieuse nécessité de les protéger
 - reconnaissant l'impact de la dimension marketing de cette stratégie sur la politique de croissance du Mouvement et la mobilisation de ressources nouvelles
 - reconnaissant que l'association "Bureau Mondial du Scoutisme" est le représentant légal de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, et de ce fait propriétaire de ses marques
 - reconnaissant les effets bénéfiques que la protection et la promotion des marques du Scoutisme mondial joue sur le sentiment d'appartenance des membres aux niveaux national et international
 - reconnaissant la capacité de différenciation que ces marques jouent vis-à-vis d'organisations dissidentes, ou d'organisations abusant des emblèmes et insignes d'appartenance à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
 - reconnaît que les Organisations Nationales Scoutes et Guides (ONSEG) ainsi que les Associations scoutes nationales peuvent avoir d'autres parties prenantes importantes conduisant vers une situation plus complexe à propos de l'identité de la marque et les multiples marques
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie adoptée par la Résolution de Conférence 2005-09, et la poursuite du plan sur 12 ans adopté par lui-même en 2006
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de renforcer l'investissement dans la protection légale des marques
 - encourage les Organisations scoutes nationales : à utiliser l'Emblème du Scoutisme Mondial sur leur uniforme et sur tout support de promotion ; à utiliser le dispositif permettant l'adoption du logo de marque du Scoutisme mondial au niveau national (Pack 2, circulaire 5/07 du Bureau Mondial du Scoutisme)
 - exhorte les Organisations scoutes nationales et leurs membres à respecter les normes légales et graphiques régissant la protection des marques aux niveaux national et international, et à soutenir l'action du Comité et du Bureau dans la poursuite légale des contrefacteurs
 - exhorte les Organisations scoutes nationales à respecter les décisions du Comité Mondial du Scoutisme régissant les conditions d'utilisation et de commercialisation des marques du Scoutisme mondial
 - adopte la vision d'avenir en termes d'image contenu dans le Document de Conférence N° 8 présenté par le Comité Mondial du Scoutisme.

2011-14 Partage des Bonnes Pratiques en Matière de Matériel Promotionnel Entre Organisations Scoutes Nationales

La Conférence

- se référant à la priorité n° 1, Renforcer l'Image de Marque du Scoutisme Mondial, telle que proposée par le Comité Mondial du Scoutisme dans le Document de Conférence N° 8 de la
- 39e Conférence Mondiale du Scoutisme: "Pour améliorer l'image du Mouvement scout et renforcer le sentiment d'appartenance de ses membres"
- appréciant les efforts de nombreuses Organisations scoutes nationales pour promouvoir le Scoutisme comme un Mouvement dynamique et moderne par la production de matériels tels que spots TV, campagnes d'affichages, cartes postales, vêtements et autres
- regrettant le fait que l'échange des bonnes pratiques dans le domaine susmentionné est actuellement limité

- notant le coût élevé des campagnes de promotion en termes de ressources humaines et financières
- étant convaincue que beaucoup de matériel de promotion locale peut facilement être adapté à d'autres régions et Organisations scoutistes nationales
- étant consciente du fait que différentes lois nationales sur le droit d'auteur peuvent rendre difficile le partage de matériel promotionnel entre les Organisations scoutistes nationales et les régions
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme facilitent l'échange de matériel de promotion des Organisations scoutistes nationales en introduisant une plateforme de partage appropriée qui soit facilement accessible aux scouts à tous les niveaux au sein du Mouvement Scout Mondial
- encourage les Organisations scoutistes nationales à contribuer à cette plate-forme en y apportant leur matériel promotionnel
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme aident les Organisations scoutistes nationales qui le désirent à transférer, sans aucun coût additionnel, les droits de propriété sur leur matériel promotionnel au Bureau Mondial du Scoutisme et sans aucun coût additionnel pour les Organisations scoutistes nationales qui utilisent ce matériel.

2011-15 Partenariat Entre l'OMMS et les Groupes Communautaires, les Nations Unies et les ONG

La Conférence

- notant la demande exprimée par les Organisations scoutistes nationales d'un soutien de la part de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout dans la construction de partenariats avec des groupes communautaires, des Organisations non gouvernementales (ONG) et les Nations Unies
- croyant en l'utilité pour les Organisations scoutistes nationales de bénéficier de l'expérience, des compétences, des capacités, de la formation et du professionnalisme d'autres groupes communautaires et ONG afin d'atteindre et accomplir les objectifs d'ouverture et de diversité contenus dans la Stratégie pour le Scoutisme
- reconnaissant la nécessité de renforcer les partenariats entre l'OMMS et les groupes communautaires et ONG extérieurs à notre Mouvement
- prenant note de la Résolution 2008-28 concernant les relations extérieures au sein du Scoutisme
- croyant à l'idée d'un Mouvement Scout Mondial ouvert aux compétences et aptitudes d'autres organisations et groupes communautaires, qui assure avec ceux-ci une plus grande et plus forte ouverture, diversité et un plus grand impact (minorités ethniques, différents niveaux de richesses, différentes cultures, différentes religions, ouverture aux personnes en situation d'handicap)
- recommande aux Organisations scoutistes nationales et au Comité Mondial du Scoutisme de considérer la constitution de relations avec d'autres ONG qui ont des objectifs en phase avec les valeurs du Scoutisme, afin de répandre activement de nouvelles opportunités éducatives telles que l'Heure de la Terre au sein du Mouvement scout, particulièrement à travers la mise en réseau de jeunes scouts qui sont déjà actifs dans d'autres ONG et aux Nations Unies
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de renforcer ses relations avec les ONG afin de faciliter activement l'élaboration de meilleurs projets scouts et la mise en place de partenariats à long terme entre les ONG et les Organisations scoutistes nationales.

2011-16 Jeunes, Paix et Sécurité Dans les Relations Extérieures

La Conférence

- rappelant les Résolutions 1969-01, 1988-05, 1988-08, 2005-22, 2005-23 et 2008-08 de la Conférence Mondiale du Scoutisme
- rappelant les Recommandations O/11 et Q/11 du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
- considérant les Résolutions 1325 (femmes, paix et sécurité) et 1612 (enfants affectés par la guerre) du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- inspirée par la Mission du Scoutisme "Créer un Monde Meilleur"
- célébrant l'Année internationale de la Jeunesse des Nations Unies en 2011
- tenant compte du fait que le Scoutisme n'existe pas en marge de la société au sens large
- reconnaissant que le Scoutisme a la responsabilité de répondre aux besoins et défis du monde d'aujourd'hui et des jeunes
- tenant compte du fait que les enfants et jeunes ayant moins de 25 ans constituent plus de la moitié de la population mondiale
- tenant compte en outre du fait que 1,3 milliard de jeunes vont entrer dans le marché du travail dans les dix ans à venir et que probablement seulement 0,3 milliard de ces jeunes pourront trouver un emploi
- considérant que chaque jeune n'ayant pas de rôle à jouer dans la société rend la construction et le maintien de la paix et de la sécurité plus difficiles
- considérant en outre que ces jeunes sont les bâtisseurs de ponts d'aujourd'hui, ainsi que les leaders et les bâtisseurs des communautés de demain, et qu'en ce sens ils jouent un rôle crucial dans la construction d'une paix mondiale et durable
- reconnaissant l'importance du rôle des jeunes dans la construction de la paix et dans le développement, et que ce rôle n'a pas été officiellement reconnu par les Nations Unies
- réaffirme que l'objectif des relations extérieures est de servir les membres de l'OMMS et d'avoir ainsi un impact sur la qualité du Scoutisme, l'engagement dans la société et l'amélioration du niveau de vie des jeunes
- réaffirme le besoin de renforcer les relations entre le Scoutisme et les décideurs, les Nations Unies, la société civile, le monde du travail et des entreprises à tous les niveaux
- réaffirme le rôle du Scoutisme qui est de promouvoir la participation des jeunes, l'amélioration de leurs conditions de vie, le développement durable et les droits de l'Homme
- requiert que le Comité Mondial du Scoutisme, dans son travail sur les relations extérieures avec les Nations Unies durant le prochain triennat, mette un accent particulier sur les questions de paix et de sécurité, et qu'il travaille en particulier sur une Résolution pour le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les jeunes, la paix et la sécurité.

2011-17 Intervention d'Urgence

La Conférence

- demande instamment à toutes les Organisations scouts nationales de répondre instantanément à toute urgence nationale/internationale telle que catastrophes humaines ou naturelles, et d'être en mesure de coordonner avec les organisations partenaires, restant ainsi toujours prêtes à intervenir d'une manière efficace
- encourage le Bureau Mondial du Scoutisme à travailler en partenariat avec des agences d'aides afin d'assurer la coordination et le soutien technique et professionnel aux Organisations scouts nationales à cet égard.

Ljubljana, Slovénie, 2014

2014-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence

- prend acte de la reconnaissance des membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout suivants
En date du 1er mai 2013
 - L'Association Scoute du Soudan du Sud*En date du 16 février 2014*
 - L'Association des Guides et Scouts de Monaco.

2014-02 Suspension et Cessation de la Qualité de Membre de l'OMMS

La Conférence

- accepte d'accorder à l'Association Scoute d'Albanie (Beselidhja Skaut Albania) trois mois, à savoir jusqu'au 15 novembre 2014, pour confirmer de manière démocratique la composition de sa direction nationale, pour régler d'autres problèmes et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS, sous la supervision du Comité Européen du Scoutisme
- décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Beselidhja Skaut Albania sera expulsée de l'Organisation mondiale.

2014-03 Membres Potentiels de l'OMMS

La Conférence

- félicite et approuve la décision du Comité Mondial du Scoutisme relative à l'acceptation des demandes d'adhésion à part entière à l'OMMS, prise lors de sa réunion en Slovénie, le 10 août 2014
- félicite le « Groupe de travail sur la qualité de membre » pour leur étude approfondie et leurs communications transparentes avec les Comités Régionaux et les Organisations scouts nationales durant le dernier triennat
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme élu à continuer à travailler à un système d'adhésion cohérent et équitable.

2014-04 Dévouement Exclusif des Membres du Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence

- prenant en considération l'Article XIII, alinéa 1 de la Constitution de l'OMMS : "Le Comité Mondial du Scoutisme est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit."
- cherchant à surveiller de manière proactive les éventuels conflits d'intérêt et à le faire de manière continue
- reconnaissant l'esprit de service du Comité Mondial du Scoutisme envers toutes les Organisations scouts nationales de l'OMMS sur un pied d'égalité
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, afin de continuer à soutenir l'Article XIII, 1 de la Constitution de l'OMMS, de développer un « Règlement » (procédure documentée) ayant trait aux conflits d'intérêts; et d'adopter et de mettre en place ce « Règlement » dès que possible.
- propose que cette Résolution prendra effet une fois que le Comité Mondial du Scoutisme 2017-2020 est élu, ainsi que pour les triennats suivants.

2014-05 La Spiritualité dans le Scoutisme

La Conférence

- tenant compte du processus de mondialisation qui rapproche toujours plus les peuples de différentes cultures et religions
- reconnaissant le travail effectué lors des dix dernières années pour promouvoir le dialogue interreligieux et spirituel au sein du Scoutisme
- convaincue par les principes fondamentaux du Mouvement scout tels qu'établis par le fondateur et exprimés dans la Constitution de l'OMMS
- considère que les jeunes d'un monde globalisé devraient être outillés des connaissances, compétences et attitudes leur permettant de reconnaître l'importance de la spiritualité dans leurs vies et de respecter la spiritualité des autres
- trouve que le Scoutisme, en tant que mouvement mondial s'appuyant sur une vision où tout être humain a besoin de développer la dimension spirituelle dans sa vie, est dans une bonne position pour répondre à ce besoin
- affirme que la spiritualité, pratiquée au travers de l'apprentissage par l'action, est et demeure très pertinente comme élément de la méthode éducative du Scoutisme.

2014-06 Stratégie pour le Scoutisme

La Conférence

- considérant les résultats de l'évaluation de la Stratégie pour le Scoutisme entreprise par le Groupe de travail du domaine prioritaire Notre Chemin Stratégique en réponse à la Résolution 2011-06 au Brésil, et en particulier
- félicitant le Groupe de travail pour la recherche et les propositions développées
- réitérant le fait que trop d'éléments différents ont été ajoutés à la Stratégie pour le Scoutisme depuis son adoption en 2002, compliquant ainsi un objectif clair pour le Mouvement et l'Organisation
- notant le suivi et l'évaluation inadéquats de l'actuelle Stratégie pour le Scoutisme
- reconnaissant que l'actuel Enoncé de vision et les 7 priorités stratégiques approuvées en 2002 avaient 2007 pour horizon ("Nous voyons le Scoutisme entrer dans son second siècle...")
- approuve le cadre stratégique proposé pour l'OMMS, exposé dans le Document de Conférence 6, comme nouvelle Stratégie pour le Scoutisme, comprenant un Enoncé de vision pour 2023 actualisé et ses 6 priorités stratégiques
- demande au Comité Mondial du Scoutisme
 - de s'assurer que les plans triennaux mondial et régionaux, jusqu'à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2023, seront en adéquation avec la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme, mais procédant ainsi par le biais d'une approche participative qui soit flexible pour répondre aux divers besoins et réalités dans le monde
 - d'utiliser les objectifs pour chaque priorité stratégique énoncés dans le Document de Conférence 6, ainsi que les résultats de cette Conférence, comme ligne directrice et inspiration pour une plus ample mise en place opérationnelle du cadre stratégique
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme
 - de développer des indicateurs de performance clés pour le nouveau cadre stratégique de l'OMMS, s'assurant que les progrès seront notifiés de manière adéquate et cohérente au Comité Mondial du Scoutisme et à la Conférence Mondiale du Scoutisme
 - de mettre à jour les ressources existantes de l'OMMS, ou d'en créer de nouvelles le cas échéant, pour permettre aux Organisations scouts nationales de les incorporer dans la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme
- encourage vivement les Organisations scouts nationales à incorporer la Stratégie pour le Scoutisme au sein de leur stratégie nationale, tenant compte des différentes réalités et cultures locales.

2014-07 Plan Triennal Mondial 2014-2017

La Conférence

- accueillant favorablement l'initiative du Comité Mondial du Scoutisme de développer un projet de Plan Triennal Mondial pour examen par la Conférence, basé sur une analyse de la situation du Scoutisme Mondial et aligné sur la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme
- considérant les résultats des discussions entre les Organisations scoutistes nationales sur le Plan Triennal Mondial 2014-2017 durant la séance sur ce sujet à cette Conférence
- approuve le Plan Triennal Mondial 2014-2017 proposé comme lignes directrices générales pour le travail à accomplir durant le prochain triennat
- *NOTE : DIVERSES MODIFICATIONS AU PLAN TRIENNAL ONT ETE ADOPTEES PAR LA CONFERENCE COMME AMENDEMENTS, CHACUN D'ENTRE EUX ETANT UN AMENDEMENT SPECIFIQUE A LA PRESENTE RESOLUTION. CES AMENDEMENTS SONT ENREGISTRES SEPAREMENT.*
- demande au Comité Mondial du Scoutisme
 - d'intégrer les résultats de cette Conférence Mondiale du Scoutisme dans la version finale du Plan Triennal et sa déclinaison ultérieure en plans opérationnels annuels
 - de partager cette version finale avec toutes les Organisations scoutistes nationales d'ici au 1er janvier 2015 au plus tard
 - de partager régulièrement les mises à jour avec les Organisations scoutistes nationales
 - de développer le Plan Triennal Mondial 2017-2020 en adoptant une approche similaire, tout en tenant compte des leçons tirées au cours de ce processus.

2014-08 Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant que le Programme des jeunes est le moyen essentiel par lequel se réalise le but du Scoutisme, propre à attirer et retenir les membres
- affirmant la nécessité de revoir la Politique Mondiale du Programme des Jeunes, telle qu'énoncée dans le Document de Conférence 8
- adopte le texte de la Politique, tel qu'énoncé dans le Document de Conférence 8, en tant que Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme
- invite instamment les Organisations scoutistes nationale à prendre les mesures nécessaires pour que leurs propres orientations et procédures soient l'expression de cette politique, et à consacrer des ressources adéquates au développement et à la mise en œuvre de leur Programme des jeunes
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de prendre les mesures nécessaires pour continuer à soutenir les Organisations scoutistes nationales dans ce domaine, et de prendre toute action nécessaire pour modifier les autres politiques inhérentes à ce domaine et d'y adapter les pratiques au niveaux mondial et régional, de sorte à refléter la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un processus, sur la base des résultats du processus d'examen de la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme, pour reconsidérer la manière par laquelle la méthode scoutiste est exprimée en lien avec les questions éducatives, et prendre toute action en matière d'éducation et constitutionnelle nécessaire
- demande instamment aux Régions d'organiser des forums d'éducation, afin de créer une compréhension commune au sein de l'OMMS en ce qui concerne le Programme des jeunes et les questions éducatives connexes.

2014-09 Politique de Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence

- reconnaissant la valeur de la participation et l'inclusion des jeunes dans la prise de décision pour servir le but du Scoutisme
- considérant que le Scoutisme est un Mouvement de jeunes, soutenu par des adultes, avec qui des partenariats sains sont établis
- notant les résultats et les conclusions du Rapport d'Evaluation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et du système des Jeunes Conseillers, qui conclut que plus de travail doit être fait
- étant consciente des avantages individuels et organisationnels d'avoir des jeunes qui participent activement à tous les niveaux, tant au sein du Mouvement que de la société
- croyant au rôle actif que les jeunes peuvent jouer en créant un changement positif, tant au sein du Mouvement qu'à l'extérieur
- reconnaissant l'importance d'offrir des opportunités pour les jeunes membres de découvrir des rôles de leadership et développer des compétences pour le 21e siècle
- adopte la politique telle qu'inscrite dans le texte du Document de Conférence 9, comme Politique de la Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial
- invite instamment les Organisations scoutistes nationales à mettre en œuvre la politique à tous les niveaux de leur propre organisation grâce à un système de soutien
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de considérer tous les moyens par lesquels la politique peut être mise en œuvre au sein de l'Organisation mondiale aux niveaux régional et mondial, y compris en mettant en place un processus permanent de révision.

2014-10 Développement du Leadership dans le Programme des Jeunes

La Conférence

- gardant à l'esprit la Résolution 2011-04 de la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme, intitulée "Soyez prêts : Leadership pour la vie"
- consciente des résultats obtenus dans le domaine du Leadership du 21e siècle dans le cadre du Plan Triennal 2011-2014 de l'OMMS, tels que détaillés dans le Document de Conférence 10
- consciente de la priorité stratégique accordée à l'Impact social dans la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme et tenant compte des propositions d'actions à cet égard dans le cadre du Plan Triennal 2014-2017 de l'OMMS
- saluant la mise en place d'une nouvelle Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme, qui met en exergue la manière dont le Scoutisme contribue à développer les compétences en leadership et encourage à une citoyenneté active chez les jeunes
- réaffirmant l'importance pour le Scoutisme d'offrir des occasions poussant les jeunes à développer leurs compétences en leadership
- approuve le Document de réflexion du Comité Mondial du Scoutisme sur le Leadership dans le Scoutisme, tel qu'il apparaît dans le Document de Conférence 10
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en œuvre les mesures relatives au leadership telles que proposées dans le Plan Triennal 2014-2017 de l'OMMS sous la section "Impact social"
- demande aux Organisations scoutistes nationales de constamment mettre à jour leur Programme des Jeunes pour s'assurer qu'il offre à ces derniers des occasions les poussant à exercer leurs compétences en leadership et leur permettre de se développer personnellement, tant dans le Scoutisme qu'en dehors.

2014-11 Soutien Global

La Conférence

- reconnaissant le travail réalisé par le Groupe de travail de la priorité "Soutien Global" sur la base des recommandations de la Résolution 2011-05, et en particulier
 - le développement d'une approche de consultation intégrée – le "Système de Soutien Global" – aux niveaux régional et mondial, assurant une facilité d'accès des ressources disponibles à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de notre Mouvement
 - le développement d'un outil global pour évaluer et soutenir la bonne gouvernance et un Scoutisme de qualité au sein des Organisations scouts nationales (GSAT – "l'Outil d'Évaluation du Soutien Global")
- félicitant toutes les Organisations scouts nationales qui ont pris part à la phase de test de l'outil
- notant avec satisfaction que plus de 200 experts Scouts du monde entier ont rejoint le Réseau de Consultants du Soutien Global ce triennat, ainsi que 29 Organisations scouts nationales prenant part au développement et à l'expérimentation de l'Outil d'Évaluation du Soutien Global
- reconnaissant que bien des progrès importants ont été accomplis au cours de cette période triennale, une attention soutenue sera toutefois nécessaire pour parvenir à un système de soutien global véritablement intégré au sein de l'OMMS
- recommande vivement au Comité Mondial du Scoutisme
 - de développer davantage le Système de Soutien Global intégré pour les Organisations scouts nationales (OSN)/Associations scouts nationales (ASN) en
 - construisant une approche de consultation aux niveaux régional et mondial grâce à des méthodes innovantes
 - soutenant la promotion de l'échange d'information sur les projets au sein des OSN/ASN par le biais d'une plateforme en ligne dédiée au Système de Soutien Global sur scout.org
 - développant des outils pour former le Groupe de travail de la priorité "Soutien Global" et le vivier de consultants
 - de promouvoir l'utilisation de l'Outil d'Évaluation du Soutien Global en tant qu'outil principal aux niveaux régional et mondial pour soutenir le développement des OSN/ASN
 - de s'assurer que les Bureaux Régionaux soient équipés afin d'apporter une assistance adéquate basée sur les résultats de l'évaluation conduite avec l'Outil d'Évaluation du Soutien Global.

2014-12 Scoutisme et Droits de L'Homme

La Conférence

- rappelant les difficultés ayant surgi lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme par rapport à l'approche par le Scoutisme des Droits de l'Homme et de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui ont conduit le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un Groupe de travail sur les Droits de l'Homme au cours de cette période triennale
- reconnaissant l'acceptation par le Scoutisme des Droits de l'Homme tels qu'exprimés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention relative aux Droits de l'Enfant et réaffirmés dans des conventions, traités, accords, déclarations et résolutions ultérieurs des Nations Unies, ainsi que dans le droit international, ce qui montre clairement que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, et que les États ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et culturels
- se référant aux Résolutions 1977-19 et 1988-08 de la Conférence Mondiale du Scoutisme et à la Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme (2011) intitulée "L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur", qui, avec la présente résolution, représentent les énoncés de politique de l'OMMS sur les Droits de l'Homme
- affirmant que l'éducation aux Droits de l'Homme est une clé permettant de modifier des attitudes et comportements, ainsi que de promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés

- réaffirme que le Scoutisme, en tant que Mouvement fondé sur ses principes du Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même exprimés dans la Promesse et la Loi scout, ne fait pas de discrimination au niveau des Droits de l'Homme pour quelque motif que ce soit
- réaffirme que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a la responsabilité de promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de sa mission
- approuve l'objectif déclaré du Comité Mondial du Scoutisme de faire de son mieux pour veiller à ce que tous les membres au sein du Scoutisme jouissent de tous les droits et toutes les libertés énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, sans distinction d'aucune sorte
- approuve le rapport du Comité Mondial du Scoutisme sur les progrès de la réalisation de son engagement pris à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme à:
 - inclure le travail sur l'éducation aux Droits de l'Homme dans le cadre de ses lignes directrices sur le Programme scout pour tous les groupes d'âge
 - recueillir et diffuser les meilleures pratiques des Organisations scoutistes nationales, source d'inspiration et d'aide dans la création de stratégies pour les Organisations scoutistes nationales visant à concentrer les travaux sur la diversité, les droits civils et humains, et à atteindre les différents segments de la société dans une perspective nationale ou locale
 - fournir aux Organisations scoutistes nationales un soutien continu dans leur travail au niveau de la diversité, des droits civils et humains, ainsi que de l'ouverture aux différents segments de la société
- adopte le principe que l'OMMS et les Organisations scoutistes nationales respectent la protection des Droits de l'Homme tels que proclamés au niveau international; s'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des Droits de l'Homme; et développent leurs propres stratégies et identifient les défis auxquels elles doivent répondre en matière de Droits de l'Homme sur la base de la mission du Scoutisme tout en tenant compte des contextes juridiques, culturels et religieux actuels.

2014-13 Education a la Paix dans le Scoutisme

La Conférence

- réaffirmant l'importance des Résolutions 1924-14, 1937-15, 1988-07 et 1996-13 adoptées par plusieurs Conférences Mondiales du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'appuyer le développement de l'importance de l'éducation à la paix dans proposition éducative du Scoutisme, à tous les niveaux de l'Organisation mondiale et, si nécessaire, de l'inclure dans les programmes des futurs événements
- encourage les Organisations scoutistes nationales à jouer un rôle actif dans l'éducation à la paix, en promouvant l'éducation à la paix dans les activités pratiques des groupes locaux.

2014-14 Plaidoyer pour un Monde Meilleur

La Conférence

- rappelant que notre Mission inclut le devoir envers autrui et que le message de Baden-Powell était "Essayez de quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé"
- reconnaissant que l'OMMS, de par son statut d'observateur accrédité auprès de l'ONU, a le droit d'envoyer une délégation aux différentes conférences internationales et que l'Organisation mondiale, depuis plusieurs années, participe aux négociations des Nations Unies sur les changements climatiques et se fait le porte-voix des générations actuelles et futures
- réaffirmant les Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 2011-10 and 2011-16
- compte tenu du fait, étant le plus grand mouvement de jeunesse, nous faisons entendre la voix de plus de 40 millions de jeunes, communiquant le message du Scoutisme sur les défis mondiaux et la justice entre les générations
- rappelant que l'OMMS est déjà un membre actif de la Réunion de coordination internationale des organisations de jeunesse (ICMYO) et Youth NGO (YOUNGO), le groupement officiel de la jeunesse à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

- rappelant que le Mouvement scout est un mouvement apolitique et que nous reconnaissons que le Scoutisme a un rôle de représentant des jeunes du monde et est encouragé à exprimer les points de vue du Scoutisme sur de telles questions mondiales
- comprenant que les jeunes représentent le Scoutisme à tous les niveaux de l'organisation et, ce faisant, sont dotés des moyens pour devenir des citoyens actifs, dont les actions peuvent conduire à des changements positifs
- reconnaissant que le développement de l'autonomie dans le Scoutisme et que les possibilités offertes aux jeunes d'être des représentants du Scoutisme sur la scène internationale peuvent créer et favoriser un environnement permettant de former et de sensibiliser les responsables de demain
- réaffirme l'engagement du Scoutisme pour plaider en faveur d'un monde meilleur pour les jeunes et les générations futures
- reconnaît le besoin pour les institutions internationales et les parties prenantes extérieures de comprendre le travail et le rôle du Scoutisme en tant qu'organisation éducative
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à
 - renforcer la coopération entre le Comité Mondial du Scoutisme/Bureau du Mondial du Scoutisme, la Fondation du Scoutisme Mondial et l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme (UPMS) pour réaliser les objectifs liés au plaidoyer du Plan Triennal Mondial
 - développer davantage de programmes favorisant la participation des jeunes et des bénévoles dans les rôles de plaidoyer
 - allouer les ressources humaines et financières requises pour réussir une coordination efficace des actions de plaidoyer
- confie au Comité Mondial du Scoutisme le soin d'examiner les différents besoins des Organisations scouts nationales et des jeunes à entreprendre des actions de plaidoyer et de participer à des conférences et des événements des organisations externes en tant que membres de délégations officielles du Scoutisme, y compris :
 - élaborer de stratégies claires et efficaces, qui incluent les processus de recrutement équitable, ouvert et transparent de délégations
 - développer et coordonner des programmes de formation afin d'assurer un niveau de connaissances de base sur les sujets de négociations internationales, le caractère d'une délégation et la compréhension nécessaire pour représenter un mouvement de jeunesse mondial et diversifié
 - considérer un modèle de financement alternatif de manière à inclure les Scouts et les Organisations scouts nationales de différents milieux socio-économiques afin qu'ils puissent faire partie de ces délégations
 - faciliter le transfert de connaissances entre délégations.

2014-15 Expansion du Scoutisme

La Conférence

- reconnaissant que le Mouvement Mondial du Scoutisme a un grand potentiel pour soutenir les efforts déployés par les Organisations scouts nationales pour accroître leurs effectifs, ainsi que par les Régions scouts pour développer le Scoutisme dans les pays non encore représentés au sein de l'OMMS
- affirmant que l'OMMS est un partenaire fiable de l'ONU (y compris le PNUD, l'UNICEF et d'autres programmes de l'ONU) et entretient des partenariats avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge au niveau international, le WWF et d'autres organisations mondiales qui partagent des valeurs similaires
- soutenant les initiatives inspiratrices des Régions scouts et des Organisations scouts nationales visant à développer un partenariat avec les structures régionales et locales de l'ONU et d'autres organisations internationales partenaires
- réaffirmant l'importance des Résolutions 1963-07, 1999-03, 2008-11 et 2011-05 adoptées par plusieurs Conférences Mondiales du Scoutisme
- prie instamment le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme d'étendre leur soutien à la gestion des initiatives d'expansion des Régions scouts, en utilisant et en multipliant les activités de Soutien Global
- invite le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme à mettre en œuvre les partenariats avec l'ONU et d'autres organisations internationales et à assurer une plus large représentation du Mouvement Scout Mondial dans les grands et/ou importants événements nationaux, régionaux et internationaux (en particulier ceux organisés dans les pays où le Scoutisme n'est pas encore bien établi), en contribuant ainsi à la promotion et au renforcement de l'image du Scoutisme

- encourage les Comités Régionaux du Scoutisme à intégrer les politiques et les initiatives d'expansion dans leurs plans d'action
- encourage les Organisations scoutes nationales à tirer parti des accords de partenariat de l'OMMS avec l'ONU et d'autres organisations internationales au profit de l'expansion.

2014-16 Partenariat Mondial Avec l'UNICEF sur la Technologie Mobile U-Report et l'Engagement des Jeunes

La Conférence

- reconnaissant que le Mouvement scout mondial a un gros potentiel pour soutenir les efforts des Organisations scoutistes nationales en matière de développement d'outils innovants contribuant à la réalisation de priorités stratégiques du Scoutisme mondial (incluant : Engagement des jeunes, Méthodes éducatives, Diversité & Inclusion, Impact social, Communication & Relations)
- affirmant que l'OMMS est un partenaire fiable des Nations Unies
- rappelant que l'objectif du Mouvement scout est de contribuer au développement des jeunes afin qu'ils exploitent leurs pleins potentiels physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel, en tant qu'individus, que citoyens responsables, et en tant que membres de leurs communautés locales, nationales et internationales
- soutient et inspire les initiatives des Organisations scoutistes nationales pour qu'elles développent des partenariats et innove, afin de réaliser la Vision du Scoutisme d'être le principal mouvement éducatif pour les jeunes, leur permettant de devenir des citoyens actifs capables d'apporter un changement positif au sein de leurs communautés
- approuve l'usage de U-report comme outil utilisé par l'OMMS dans la réalisation de ses priorités stratégiques et de ses initiatives
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'établir un partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) portant sur le U-report et l'Engagement des jeunes ; et demande au Bureau Mondial du Scoutisme de promouvoir activement ce partenariat via les structures mondiales, régionales et nationales du Scoutisme
- encourage les Organisations scoutistes nationales à bénéficier du partenariat de l'OMMS avec l'UNICEF sur le U-report et l'Engagement des jeunes pour le bien du Scoutisme.

2014-17 Procédure de Visa et Evénements Scouts Mondiaux

La Conférence :

- prenant acte de la non participation d'un nombre important d'Organisations scoutistes nationales, membres de l'OMMS, aux divers événements mondiaux (Conférence et Forum Mondial du Scoutisme, Jamborée Scout Mondial et Moot Scout Mondial...) qui se tiennent régulièrement
- comprenant qu'un nombre importants d'Organisations scoutistes nationales doivent se conformer à des procédures de visa d'entrée dans des espaces juridiques, et font très souvent face à des difficultés d'obtention de visa pour la durée de nécessaire de l'évènement
- soulignant le point fondamental de la nécessité et de l'importance, afin de permettre une meilleure représentation dans la prise des décisions sur l'avenir de notre organisation telle qu'élaborée dans la vision 2023, de la présence de toutes les Organisations scoutistes nationales, membres de l'OMMS
- rappelant que la priorité stratégique sur la diversité et l'inclusion recommande une prise en compte de la pluri culturalité existant au sein de notre organisation, comme dynamique indispensable
- remarquant que la Résolution 1990-23 sur la participation aux Evénements scouts mondiaux est beaucoup trop limitée et imprécise sur le rôle de l'OMMS et de l'Organisation hôte d'événements pour faciliter la participation de toutes les Organisations scoutistes nationales
- demande au Comité Mondial du Scoutisme :
 - d'évaluer dans quelle mesure les Organisations scoutistes nationales désireuses d'accueillir des Evénements scouts mondiaux ont pris les dispositions nécessaires pour faciliter l'entrée sur leur territoire des délégations officielles des Organisations scoutistes nationales
 - de veiller attentivement à ce que les Organisations scoutistes nationales qui souhaitent accueillir des Evénements scouts mondiaux veillent à la simplification et à la facilitation des procédures de demande de visa dans leur pays, en accord avec la législation nationale en vigueur
 - d'assister et d'appuyer les Organisations scoutistes nationales, membres de l'OMMS, qui manifestent le désir de participer aux divers Evénements scouts mondiaux, dans les différentes étapes de demande de visa d'entrée.

2014-18 Identité Nationale de la Marque Scoute (INMS) – Dispense de la Licence Commerciale

La Conférence

- rappelant que, dans la Résolution 1969-05, l'emblème de l'OMMS a été accepté et confié en tant que marque collective pour le Scoutisme dans le monde
- considérant que cette proposition de Résolution de Conférence ne conteste pas la Résolution de 1969 ni les licences, commerciales ou non-commerciales, ni les redevances liées à son utilisation
- se référant à la Circulaire N° 28/2014, intitulée « Renforcer l'image de Marque du Scoutisme Mondial »
- appréciant le fait que le Comité Mondial du Scoutisme a simplifié l'utilisation de l'INMS
- gardant à l'esprit que, étant le plus grand mouvement de jeunesse du monde, l'OMMS a une marque mondiale très puissante et qu'il est du devoir du Bureau Mondial du Scoutisme de défendre l'intégrité de cette marque
- se rappelant également que notre devoir à tous, en tant que membres, est de protéger et de promouvoir les valeurs essentielles défendues par cette marque en tenant compte de nos conditions socio-économiques locales
- par ailleurs, encourageant les membres du Mouvement scout à adopter une identité de marque internationale et à favoriser la croissance et la pérennité des Organisations scouts nationales afin d'atteindre les objectifs de l'OMMS pour 2023
- rappelant qu'en 2008, « SCOUTS South Africa » et plusieurs autres Organisations scouts nationales ont adopté l'INMS dans le but de promouvoir le Scoutisme dans leurs pays respectifs et d'adopter la marque et la vision mondiales
- notant que, en développant du matériel destiné à être utilisé et porté, et lorsque ce matériel comporte une INMS, non seulement il favorise l'unité et donne un sentiment de fierté parmi les membres du Scoutisme de ce pays, mais la marque se fait connaître auprès du grand public, ce qui augmente le nombre d'adhérents, de donateurs et renforce la pérennité de l'Organisation scout nationale
- soulignant la nécessité de prendre en compte les diverses réalités économiques de nos jeunes membres dans toutes les Organisations scouts nationales, particulièrement ceux qui vivent dans une extrême pauvreté et/ou dans des zones rurales où il n'existe pas d'activités éducatives abordables, hormis le Scoutisme
- reconnaissant que de nombreuses Organisations scouts nationales dépendent surtout financièrement de donateurs
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de revoir les conditions de licence liées à l'exemption de la licence commerciale actuelle pour toute Organisation scout nationale qui utilise une INMS ; ceci devra être fait d'ici le 31 mars 2015.

Bakou, Azerbaïdjan, 2017

2017-01 Reconnaissance d'Organisations Membres

La Conférence,

- Prend acte avec plaisir de la reconnaissance des Membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout suivants :
 - En date du 27 février 2016*
 - Les Scouts d'Aruba
 - Les Scouts d'Antiano (Curaçao)
 - L'Association Scoute Palestinienne
 - En date du 11 août 2016*
 - Myanmar Scout
 - En date du 14 août 2016*
 - L'Association des Scouts du Seychelles
 - En date du 8 mai 2017*
 - Associação dos Escuteiros de São Tomé e Príncipe
 - En date du 22 juin 2017*
 - União Nacional dos Escuteiros de Timor-Leste
 - En date du 14 juillet 2017*
 - Associazione Guide Esploratori Cattolici Sammarinesi
 - En date du 26 juillet 2017*
 - Escuteiros da Guiné-Bissau
 - En date du 17 août 2017*
 - Association des Scouts d'Irak.

2017-02 Demande d'Adhésion – l'Association Scoute de Macao

La Conférence,

- prenant en considération la demande d'adhésion à l'OMMS de l'Association Scoute de Macao du 13 décembre 2014,
- consciente de son affiliation à la Région Asie-Pacifique de l'OMMS depuis 1983,
- notant la recommandation du Comité Mondial du Scoutisme en faveur de son adhésion,
- notant l'opposition de neuf Organisations Membres (plus de 5% des membres de l'OMMS) pendant le vote par correspondance entrepris par le Comité Mondial du Scoutisme et conformément à l'article VI.1 de la Constitution de l'OMMS, entraînant le renvoi de la demande à cette réunion de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- rappelant que le but de l'OMMS est de favoriser l'unité et de faciliter l'expansion du Mouvement scout,
- approuve la candidature pour l'adhésion à l'OMMS de l'Association Scoute de Macao;
- déclare à compter du 16 août 2017, l'Association des Scouts de Macao Organisation Membre de l'OMMS, tout comme l'Organisation Scoute nationale représentant Macao.

2017-03 Stratégie pour le Scoutisme – Plan Triennal 2017-2020

La Conférence,

- notant la résolution de Conférence 2014-06, qui a approuvé la Vision 2023 comme nouvelle Stratégie pour le Scoutisme,
- notant la résolution de Conférence 2014-07, qui a approuvé les orientations stratégiques pour le Plan triennal mondial 2014-2017 comme la première des trois étapes visant à atteindre les objectifs fixés,
- saluant le travail du groupe de suivi de la Stratégie pour le Scoutisme du Comité Mondial du Scoutisme, pour la formation dispensée et les ressources développées à l'intention des Régions et des Organisations Membres pour les aider à s'aligner sur la Stratégie pour le Scoutisme,
- remerciant le Comité Mondial du Scoutisme pour la pertinence de ses rapports, comprenant l'utilisation d'indicateurs clés de performance,
- tenant compte des résultats du débat entre les Organisations Membres sur le Plan triennal mondial 2017-2020 au cours de la session connexe à cette Conférence,
- approuve les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2017-2020 (tel que modifié), inclus dans le chapitre 3 du Document de Conférence 6A, comme orientations stratégiques pour les tâches à effectuer au cours de la prochaine période triennale;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme,
 - de procéder à une évaluation finale des objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2017-2020 en termes de ressources disponibles;
 - d'aligner les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2017-2020 (tel que modifié) sur les résolutions de Conférence;
 - d'approuver la version finale du Plan triennal mondial 2017-2020, un cadre opérationnel de mise en œuvre et sa traduction ultérieure en plans opérationnels annuels;
 - de faire part de la version définitive du Plan triennal mondial 2017-2020 à toutes les Organisations Membres, au plus tard le 31 décembre 2017;
 - d'envoyer régulièrement des rapports d'étape aux Organisations Membres;
 - de développer le Plan triennal mondial 2020-2023 en utilisant une approche similaire et en intégrant les enseignements tirés durant ce processus;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme,
 - d'approfondir la notion de « méta-indicateurs », afin d'évaluer, au sein du Mouvement scout, la réalisation de progrès par rapport aux objectifs de la Vision 2023;
 - de rendre ces mesures disponibles régulièrement, pour permettre au Comité Mondial du Scoutisme de guider la mise en œuvre de la Stratégie pour le Scoutisme au sein des Régions et des Organisations Membres.

2017-04 Révision de la Méthode Scoute

La Conférence,

- rappelant la résolution de la Conférence 2014-08 : « Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme »,
- reconnaissant le travail effectué par l'unité de la Méthode Scoute du domaine de travail « Innovation du Scoutisme », répondant à l'objectif du plan triennal 2014-2017, dans le cadre de la priorité stratégique des méthodes éducatives, section du Programme des Jeunes :
 - réviser la Méthode Scoute pour tenir compte de manière précise des évolutions du XXI^e siècle et de la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme,

- soulignant l'aspect fondamental de la Méthode Scoute comme base pour développer et proposer le Programme des Jeunes du Scoutisme et son importance pour le mouvement à tous les niveaux,
- notant les différentes interprétations de la Méthode Scoute dans diverses publications officielles de l'OMMS et la nécessité d'assurer la cohérence de la présentation de la Méthode Scoute au sein de l'Organisation,
- reconnaissant la nécessité d'une nouvelle interprétation de la Méthode Scoute qui soit en harmonie avec les nouvelles tendances et les compétences du XXI^e siècle,
- adopte le texte de la méthode scout présentée dans le document de la Conférence 8 comme l'interprétation de la Méthode Scoute par l'OMMS, telle que formulée dans les amendements constitutionnels liés à la Méthode Scoute dans l'article III du chapitre I;
- exhorte les Organisations Membres à mettre en place les mesures nécessaires pour prendre en compte cette nouvelle interprétation de la Méthode Scoute dans leurs programmes, procédures et matériels éducatifs;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme de prendre toutes les mesures nécessaires pour apporter son soutien aux Organisations Membres dans ce domaine, et de prendre toute mesure nécessaire à la promotion à large échelle de la nouvelle interprétation;
- exhorte le Bureau Mondial du Scoutisme à mettre en place un processus de mise à jour de tous les documents institutionnels et éducatifs en accord avec la nouvelle interprétation;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en place un processus de révision de l'interprétation de la Méthode Scoute chaque trois triennats;
- demande instamment aux Régions de mettre à jour l'interprétation de la Méthode Scoute dans leurs matériels et événements concernés.

2017-05 Politique Mondiale «À l'Abri de la Maltraitance »

La Conférence,

- réaffirmant la résolution de Conférence 1990-16 : Convention sur les Droits de l'Enfant et 2002-07 : Protégeons les Scouts de la Maltraitance,
- considérant la nécessité de veiller à ce que le Mouvement Scout reste un lieu d'apprentissage sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que le rôle essentiel des adultes dans la réalisation de cet objectif,
- considérant l'évaluation faite par les Organisations Membres de la Politique « À l'abri de la maltraitance », élaborée par le Comité Mondial du Scoutisme avec le soutien du Bureau Mondial du Scoutisme,
- adopte la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance », Document de Conférence 9, pour garantir le bien-être, le développement sain et la sécurité des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours au sein du Mouvement scout;
- décide que tout système ou toute procédure existants visant à maintenir les jeunes « À l'abri de la maltraitance » soient modifiés en fonction de la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » à la suite de son adoption;
- invite les Organisations Membres à mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'allouer les ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » par l'établissement de réseaux régionaux;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme de développer et de diffuser des lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance ».

2017-06 Spiritualité dans le Scoutisme

La Conférence,

- reconnaissant la qualité du travail fourni par nombre d'Organisations membres dans le domaine « Développement Spirituel / Devoir envers Dieu », ainsi que le bon accueil et le large recours aux ressources Scoutisme et développement spirituel et Lignes directrices pour le développement spirituel et religieux,
- reconnaissant le bon travail réalisé et présenté par l'équipe spécifique, Devoir envers Dieu,
- reconnaissant la nécessité d'une recherche plus approfondie dans le domaine clé du Développement Spirituel / Devoir envers Dieu, souhait fermement exprimé par nombre d'Organisations Membres d'un plus grand soutien dans le domaine « Développement Spirituel / Devoir envers Dieu »,
- réaffirmant la résolution de Conférence 2014-05 et l'assentiment général au sein du Mouvement concernant l'importance du Développement Spirituel et du Devoir envers Dieu,
- recommande un plus grand soutien de la part du Comité Mondial du Scoutisme envers les Organisations Membres dans l'amélioration de leurs Programmes des Jeunes et de leurs formations de responsables dans le domaine « Développement Spirituel / Devoir envers Dieu »;
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme, au moment d'approuver ou non un changement dans une formulation locale de la Promesse et de la Loi scoutes, d'accorder à chaque Organisation Membre l'importance qui lui est due pour définir la formulation la plus adaptée à sa civilisation et à sa culture; en abordant la question du « Développement Spirituel/Devoir envers Dieu »;
- invite les Organisations Membres à tenir compte, dans un esprit de fraternité, des intérêts du Mouvement dans son ensemble lorsqu'elles soumettent pour approbation de nouvelles formulations de la Promesse et de la Loi Scoutes.

2017-07 Prise de Décision Ouverte à Tous – Développement de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du Forum Des Jeunes du Scoutisme Mondial

La Conférence,

- réaffirmant son engagement en faveur d'un processus de prise de décision favorisant la participation de tous, à tous les niveaux de l'OMMS,
- réaffirmant son engagement en faveur de la Politique de la Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial, adoptée à la suite du vote sur la résolution de Conférence 2014-09,
- notant les résolutions de Conférence 1999-11, 2005-11 et 2008-15, lesquelles ont confirmé le caractère transitoire du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial dans les processus de prise de décision de l'OMMS,
- notant les résolutions de Conférence 1990-24, 1993-24 et 2005-12, demandant l'emploi de méthodes favorisant plus encore la participation de tous lors des Conférences Mondiales du Scoutisme,
- accueille favorablement la révision des concepts de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, Document de Conférence 10, entreprise au cours du dernier triennat,
- se félicite du progrès que constitue l'instauration d'un processus de prise de décision favorisant, plus encore, la participation de tous à cette Conférence,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre son travail d'innovation et de développement de méthodes de travail pour des prises de décisions plus efficaces et ouvertes à tous, et ce lors des Conférences Mondiales du Scoutisme comme au sein d'autres organes de l'OMMS;
- presse le Comité Mondial du Scoutisme d'examiner et d'apporter des changements à la structure du programme de la Conférence Mondiale du Scoutisme, qui prône des valeurs telles que la transparence, l'inclusion et l'échange de bonnes pratiques;
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à opérer de nouveaux changements pour la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2020, de manière à ce que les jeunes participent aux prises de décisions à part entière, dans le but de fusionner la Conférence Mondiale du Scoutisme avec le Forum des Jeunes du Scoutisme en un nouvel événement en 2023;
- recommande aux organisateurs de l'événement qu'un groupe de jeunes volontaires, en plus des Jeunes Conseillers, représentant les Régions de l'OMMS et leurs réalités, soient pleinement impliqués dans le processus de révision des événements actuels et le

- développement du nouvel événement;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer un ensemble d'actions visant à assurer la participation effective et la contribution efficace des jeunes à tout nouvel événement;
- demande aux organisateurs des futures Conférences Mondiales du Scoutisme de focaliser tout programme de solidarité à venir sur la participation des jeunes de moins de 30 ans;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'assurer que tout éventuel événement en 2023 conserve des éléments d'apprentissage et d'éducation, favorisant des possibilités de développement qui permettent aux participants de prendre part plus efficacement au processus de prise de décision;
- demande aux organisateurs des futures Conférences Mondiales du Scoutisme de focaliser tout programme de solidarité pour assurer la représentation des jeunes de chacune des OSN;
- Demande au Comité Mondial du Scoutisme d'explorer comment la participation des jeunes (moins de 30 ans) peut être améliorée dans les délégations participantes à ce nouvel événement.

2017-08 Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030

La Conférence,

- réaffirmant la Vision 2023 de l'OMMS, son implication à long terme en faveur du développement durable et son engagement à offrir aux jeunes une éducation non formelle et qui transforme,
- réaffirmant la Stratégie de Communication et d'Engagements Stratégiques de l'OMMS, ainsi que l'engagement du Scoutisme mondial à défendre et œuvrer pour un monde meilleur pour les jeunes et les futures générations, d'une part, et à donner les moyens aux jeunes de devenir d'actifs citoyens, d'autre part,
- rappelant la résolution de Conférence 2005-18 : Scoutisme et environnement, la résolution de Conférence 2005-20 : Développement durable et la résolution de Conférence 2014-14 : Plaidoyer pour un monde meilleur,
- accueillant favorablement l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comptant 17 objectifs déclinés en 169 cibles, appelant à agir pour la planète, pour les êtres humains et pour un monde prospère,
- reconnaissant le partenariat de longue date entre le Scoutisme mondial et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le statut conféré à l'OMMS d'observateur accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies,
- reconnaissant l'Accord de Paris, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'actions d'Addis-Abeba sur le financement du développement et la Résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU comme cadres complémentaires à l'Agenda 2030,
- reconnaissant la pertinence de l'ensemble de l'Agenda 2030 pour l'OMMS et reconnaissant que la nature interconnectée et indivisible des Objectifs de développement durable exige une approche holistique qui intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable,
- notant les objectifs proposés concernant la contribution de l'OMMS à la réalisation des objectifs de développement durable, proposés pour le Plan triennal 2017-2020,
- demande instamment aux Organisations Membres de participer de manière active à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, ainsi qu'à la mise en avant de la contribution du Scoutisme à travers les structures nationales existantes pour le suivi et l'examen de l'Agenda 2030;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme de poursuivre le développement et le suivi des contributions du Scoutisme mondial au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de faire un rapport sur l'avancement de ce travail à la Conférence Mondiale du Scoutisme;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire en sorte que les futurs Plans triennaux de l'OMMS continuent à inclure les Objectifs de développement durable;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de revoir le Cadre Monde Meilleur afin d'intégrer les Objectifs de développement durable;
- exhorte le Comité Mondial du Scoutisme à intégrer l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable comme cadre transversal et intersectoriel dans toutes les priorités stratégiques et décisions;
- encourage les Organisations Membres à établir des partenariats avec d'autres parties prenantes et secteurs, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

2017-09 Evaluation des Langues Officielles et de Travail de l'OMMS

La Conférence,

- reconnaissant les efforts antérieurs des résolutions de Conférence 1990-21 et 1999-09 pour accroître l'utilisation des langues de travail essentielles dans les discussions et publications de l'OMMS pour les Conférences Mondiales du Scoutisme,
 - notant que les langues officielles de l'OMMS ont été adoptées en 1922 et que les autres langues de travail ajoutées en 1990 pour les Conférences Mondiales du Scoutisme n'ont pas été évaluées quant à leur utilité et leurs avantages pour les Organisations Membres,
 - consciente que les langues principalement utilisées et demandées par les membres de l'OMMS ont peut-être changé et qu'elles sont en train de changer depuis l'adoption de la Constitution de l'OMMS en 1922,
 - considérant qu'une communication efficace est hautement nécessaire pour atteindre les objectifs de la Vision 2023,
 - soulignant l'importance d'utiliser des langues officielles et de travail efficaces et pertinentes dans tous les événements et communications du Scoutisme mondial,
 - considérant les principes essentiels d'inclusion et de diversité au niveau régional et mondial,
 - considérant les coûts et les efforts associés à la traduction dans les langues de travail et officielles,
 - consciente de la nécessité d'évaluer objectivement les besoins actuels des Organisations Membres en ce qui concerne les langues officielles et de travail utilisées lors des événements mondiaux et dans les communications de l'OMMS,
 - reconnaissant la plus-value du multilinguisme dans une organisation mondiale,
 - consciente du lien entre les concepts de langue et d'identité,
 - attentive à l'accès inéquitable à un enseignement de qualité des différentes langues au niveau mondial,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'organiser un groupe de travail pour exécuter les tâches suivantes :
 - entreprendre une étude et une évaluation exhaustives des langues officielles et de travail utilisées lors de tous les événements mondiaux et régionaux et pour toutes les communications de l'OMMS et ses Régions respectives;
 - évaluer les besoins des Organisations Membres en ce qui concerne les langues officielles et de travail de l'OMMS et recommander quelles langues seraient les plus bénéficiaires pour les Organisations Membres pour les futures événements mondiaux et les communications de l'OMMS;
 - évaluer l'usage des langues officielles et de travail en fonction de leurs coûts, de leurs avantages et de leur utilité tant pour les Organisations Membres que pour l'OMMS, en particulier :
 - ❖ la capacité des OSN à s'approprier et utiliser les travaux de l'OMMS
 - ❖ des dynamiques de partenariats entre les Régions et les OSN
 - ❖ du potentiel de développement du Scoutisme dans le monde
 - ❖ des besoins des OSN sous-représentées
 - ❖ l'adéquation avec les principes de diversité et inclusion
 - examiner si les langues actuelles sont optimales en nombre et en variété pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'OMMS;
 - suggère que le Comité Mondial du Scoutisme utilise les conclusions du groupe de travail pour présenter une proposition avec options à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020, en recommandant une action appropriée.

2017-10 Impact sur la Durabilité Environnementale

La Conférence,

- reconnaissant que le fondateur Robert Baden-Powell nous a encouragé dans son dernier message à « quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé »,
- rappelant les principes et les objectifs de l'éducation à l'environnement dans le Scoutisme tels que réaffirmés dans les résolutions de Conférence 1971-12, 1988-06, 1990-13, 1993-11, 2005-18, 2008-22,
- prenant note des 17 Objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et surtout l'objectif 11 - villes et communautés durables, l'objectif 12 - consommation et production responsables, l'objectif 13 - lutte contre les changements climatiques, l'objectif 14 - la vie aquatique, et l'objectif 15 - la vie terrestre,
- soulignant la nécessité d'actions respectueuses et durables de l'environnement par l'OMMS et tous les scouts, conformément aux résolutions de Conférence 1971-12, 1988-06, 1990-13, 1990-14 et 1993-12,
- invite les Organisations Membres à revoir et à adopter des politiques qui favorisent des activités et des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de leurs organisations, conformément aux résolutions de Conférence 1988-06, 1990-12 et 1993-13;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de :
 - rédiger une vision pour permettre aux jeunes à travers l'éducation d'avoir un impact positif sur l'environnement;
 - présenter un rapport aux Organisations Membres avant la période de rédaction de la Résolution pour la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020, identifiant les principaux domaines de développement durable afin de réduire l'impact environnemental négatif de l'OMMS et rechercher les possibilités pour atteindre la neutralité carbone dans un contexte Scout;
 - encourager tous les Centres scouts d'excellence pour la nature et l'environnement (SCENES) à déterminer les meilleures pratiques en matière de durabilité environnementale et de mise en œuvre des normes pour motiver d'autres installations scoutées;
 - s'appuyer sur les progrès réalisés par le Comité Mondial du Scoutisme au cours du triennat 2014-2017 en encourageant toutes les Organisations Membres et les Régions à mener des réunions écologiquement durables;
 - enquêter sur l'impact environnemental de l'OMMS;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme :
 - d'adapter les directives pour accueillir les Evénements Scouts Mondiaux afin de mettre davantage l'accent sur la durabilité environnementale des événements respectant les engagements des résolutions de la Conférence 2005-20 et 2008-25.

2017-11 Examen de la Taille du Comité Mondial du Scoutisme pour Améliorer l'Efficiace, la Responsabilité et l'Efficacité

La Conférence,

- reconnaissant les responsabilités financières et logistiques imposées au Bureau Mondial du Scoutisme pour soutenir la participation des nombreux membres votants, d'Ex-Officio et des Jeunes Conseillers dans la conduite des affaires du Comité Mondial du Scoutisme,
- guidée par le désir de promouvoir et de renforcer les principes de transparence, de responsabilité et de gestion financière efficace au sein des institutions dirigeantes de l'OMMS,
- notant les améliorations potentielles à l'efficacité organisationnelle, à la prise de décision et à la surveillance inhérentes à un Comité Mondial du Scoutisme plus petit et plus efficace,
- soulignant la nécessité de l'efficacité au sein du Comité Mondial du Scoutisme pour atteindre l'objectif de bonne gouvernance de l'OMMS,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'examiner la taille et la structure du Comité Mondial du Scoutisme pour une composition plus efficace afin de mener à bien ses responsabilités de manière efficace;
- suggère qu'une telle étude se concentre en particulier sur la réduction des frais généraux administratifs, le renforcement de la cohésion et de la transparence, et l'amélioration de la

capacité du Comité Mondial du Scoutisme à définir l'orientation du Scoutisme vers la Vision 2023.

2017-12 Fonctions et Responsabilités des Jeunes Conseillers

La Conférence,

- reconnaissant que les jeunes membres sont de la plus haute priorité dans la mission et les valeurs du mouvement scout,
- notant que les contributions tant des jeunes que des adultes sont importantes pour une prise de décision scoute éclairée,
- affirmant les efforts antérieurs des résolutions de Conférence 2008-14 et 2014-09,
- considérant le rôle des Jeunes Conseillers tels qu'ils ont été examinés et approuvés par le Comité Mondial du Scoutisme dans la circulaire n° 5/2017,
- découvrant le manque général de clarté des objectifs des Jeunes Conseillers et les résultats escomptés d'ici la fin de leurs mandats,
- reconnaissant que les Jeunes Conseillers sont une ressource pour impliquer des jeunes dans le processus décisionnel,
- soulignant la nécessité de comprendre les rôles et responsabilités de chacun afin de guider les progrès et de déterminer les succès,
- notant en outre le Chapitre V, Article XIV de la Constitution de l'OMMS : Fonctions du Comité Mondial du Scoutisme,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, en association avec les nouveaux élus et les anciens Jeunes Conseillers,
 - d'élaborer une liste de fonctions pour les Jeunes Conseillers; qui améliore et précise le rôle défini des Jeunes Conseillers comme énoncé dans la circulaire n° 5/2017;
 - de revoir les responsabilités du Comité Mondial du Scoutisme et de l'OMMS comme définies dans les rôles du Jeune Conseiller;
- suggère que les fonctions des Jeunes Conseillers aillent de pair avec des responsabilités claires;
- demande que considération soit donnée pour que les Jeunes Conseillers puissent présenter plus fréquemment un rapport grâce auquel les scouts peuvent rester informés des progrès des Jeunes Conseillers.

2017-13 Promotion du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet

La Conférence,

- notant avec satisfaction que le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet encouragent et favorisent l'éducation à la conscience culturelle, à la collaboration accrue et aux amitiés avec les scouts de tous les âges dans l'OMMS,
- soulignant le peu de ressources préalables à l'événement, le budget annuel minimal et la préparation décentralisée nécessaire pour organiser le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet,
- reconnaissant le succès du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet comme contribuant à la priorité stratégique de la Diversité & Inclusion de la Vision 2023 en permettant aux scouts de tous âges, milieux, et capacités de participer à des événements internationaux du Scoutisme facilement accessible à tous,
- reconnaissant l'évolution des technologies de la communication depuis l'introduction de cet événement et l'adoption ainsi que l'utilisation par les jeunes de nouvelles technologies à celles actuellement utilisées dans l'événement,
- reconnaissant le travail de l'équipe engagement digital et son utilisation des nouvelles plate-formes technologiques pour s'engager et créer des canaux de communication entre les membres de l'OMMS dans toutes les Organisations Membres,
- croyant pleinement que le Jamboree sur les ondes et Jamboree sur Internet pourraient avoir un plus grand impact grâce à un soutien de l'OMMS et des Organisations Membres et une plus grande sensibilisation,
- applaudit les progrès du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet pour promouvoir les valeurs du Scoutisme et permettre aux scouts de tous âges, nationalités et milieux socio-économiques de participer à des activités de Scoutisme international;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de promouvoir davantage le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet et d'aider les Organisations scoutistes nationales à promouvoir et à faciliter la participation;

- demande à l'équipe de travail JOTA-JOTI d'examiner les canaux actuels pour intégrer les plates-formes de communication alternatives dans les activités du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet, afin de permettre une utilisation de plates-formes plus accessibles et plus couramment utilisées par les jeunes membres;
- demande aux Organisations Membres de promouvoir la sensibilisation et le soutien au Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet au sein de leur Organisation Scoute Nationale.

2017-14 Code de Conduite pour les Candidats à l'Accueil des Evènements Scouts Mondiaux

La Conférence,

- reconnaissant les principes de base des valeurs du Scoutisme,
- soulignant l'importance de la résolution de la Conférence 2008-25 : Candidature pour un événement scout mondial, et la nécessité de la mise en œuvre de celle-ci,
- rappelant la résolution de Conférence 2005-15 : Coût des événements mondiaux,
- soulignant l'importance d'un processus d'appel à candidatures équitable pour les événements scouts mondiaux et d'un processus équitable et égal pour les candidats au Comité Mondial du Scoutisme,
- prenant en considération le code de conduite pour les candidats 2017 à l'accueil des événements scouts mondiaux,
- notant que les ressources consacrées aux campagnes des Organisations scoutistes nationales en vue de l'obtention de la permission d'accueillir des événements ont rapidement augmenté au cours des dernières années,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de lancer les travaux visant à présenter des lignes directrices claires pour la soumission de candidatures pour les événements mondiaux, qui visent à :
 - assurer une politique juste et transparente pour les futurs processus d'appel à candidatures;
 - assurer un processus d'appel à candidatures ouvert et abordable pour un plus grand nombre d'Organisations Membres;
 - assurer la durabilité d'un processus d'appel à candidatures afin qu'une soumission infructueuse n'entraîne pas l'Organisation Membre candidate dans d'énormes risques politiques et financiers;
 - assurer un processus d'appel à candidatures avec des normes éthiques les plus élevées, qui atténuent et minimisent tout risque de réputation et légal pour l'OMMS et ses membres;
 - Veiller à ce qu'aucune pression diplomatique ou gouvernementale excessive ne soit exercée sur les Organisations Membres;
 - demande que de nouvelles lignes directrices claires et pertinentes soient en place avant que le processus d'appel à candidatures ne débute pour les événements mondiaux futurs;
 - encourage les Organisations Membres qui se préparent à soumettre une candidature pour les événements mondiaux futurs à adhérer strictement aux directives proposées;
 - encourage les Organisations Membres à signaler tout non-respect de ces lignes directrices;
 - demande que, dans le cas où une allégation de non-respect du Code est signalée avant que la candidature ne soit soumise au vote, le Comité Mondial du Scoutisme mette en place un processus d'enquête et produise un rapport;
 - demande que si, après le vote sur l'octroi de l'Evènements Mondial, le rapport conclut que la candidature ne respectait pas ces lignes directrices, alors les résultats de l'enquête devront être distribués à toutes les Organisations Membres de l'OMMS, et des mesures appropriées devront être prises.

Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 1920 - 2017 Index

A

Accréditées, Organisations scoutes nationales	1990-01, 1983-09
<i>voir également Reconnaissance d'associations nationales</i>	
Adultes dans le Scoutisme	2008-12, 2005-10, 1990-05, 1957-17
Egalité des chances	1996-05, 1993-08
Politique Mondiale des Ressources Adultes.....	2011-11, 2008-13, 2008-12, 1993-04
<i>voir également Formation des Responsables Adultes</i>	
Adultes, Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG).....	1957-10, 1953-15, 1951-13, 1949-21, 1947-22, 1939-11
Afrique.....	1971-03, 1969-02, 1967-03
Agence Canadienne de Développement International (ACDI)	<i>voir Fonds Universel</i>
Aide à rétablir le Scoutisme	1949-14
Aide internationale	
procédures.....	1969-10, 1965-06, 1963-10, 1963-05
requête de matériel scout.....	1951-16
Amateur, service radio	1975-14
Anciens scouts	<i>voir Adultes, Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG)</i>
Année Géophysique	1955-16
Année internationale de l'Enfant	1979-06, 1977-14
Année Internationale de la Culture de la Paix	1999-18
<i>voir aussi Paix, éducation à la</i>	
Année internationale de la Jeunesse.....	1983-11, 1981-14
Année internationale du Logement des Sans-abri.....	1985-03
Année Mondiale du Scoutisme pour l'Environnement	<i>voir Environnement</i>
Anniversaire du Scoutisme	
100e	2005-25, 2002-14
75e.....	1981-04, 1979-10, 1979-09
90e.....	1996-14
Certificat du Centenaire de l'OSN/ASN	2008-27
Journée du Fondateur, Services Religieux Scouts.....	1947-20, 1939-13
Jubilé	1953-23
Arabe, Comité Scout.....	1959-03
Armée du Salut.....	1949-11
Articles de la Fraternité mondiale.....	1977-17, 1969-05
Asie-Pacifique	1959-13, 1959-08, 1957-03
Association internationale des transports aériens	1975-11
Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE)	<i>voir Guides et Eclaireuses</i>
Auto-stop	1951-14

B

Badge de Bois.....	<i>voir Formation des Responsables Adultes</i>
Badges, protection légale	1988-10, 1969-05, 1959-07, 1931-12, 1924-12
<i>voir également Emblème Scout Mondial, insigne et drapeau</i>	
Bénévoles dans le Scoutisme	<i>voir Adultes dans le Scoutisme</i>
Brevet de Fraternité mondiale	1951-18
Brevet Scouts du Monde.....	<i>voir Programme</i>
Bureau mondial	
analyse de gestion	1977-16
commissaire mobile.....	1957-02, 1949-20E
conseils en cas de difficultés	1933-10, 1931-11
directeur & formation	1965-09, 1953-02, 1953-01, 1949-20D, 1922-04
emplacement.....	2008-17, 1977-18, 1975-13, 1967-12, 1920-02
rapport annuel au	1993-23, 1955-14, 1931-10
rapports.....	2017-03, 2014-06, 1957-01, 1955-01, 1953-03, 1939-06
Secrétaire Général	2008-05
structures	2005-13
But, Principes et Méthode	2017-06, 2017-04, 2014-05, 1990-10, 1975-04, 1969-03, 1965-08, 1963-24, 1961-08, 1957-19, 1955-18, 1949-27, 1949-16, 1947-01, 1937-15, 1937-12, 1924-16, 1924-14
<i>voir également Promesse</i>	

C

Camps mondiaux de développement communautaire	<i>voir Engagement dans la communauté</i>
Camps nationaux	
dates.....	1951-21, 1929-16
invitations adressées à d'autres pays	1953-08
Camps régionaux	<i>voir Régions</i>
Cause du Scoutisme.....	2011-06, 2011-03
Centenaire du Scoutisme.....	<i>voir Anniversaire, 100^e</i>
Centres de formation nationaux.....	<i>voir Formation des Responsables Adultes</i>
Centres Scout	
Centres SCENES	2017-10
Centres Scouts	
Centres SCENES	2008-22
<i>voir également Kandersteg, Centre scout international de / Centres Scouts Mondiaux</i>	
Centres scouts mondiaux.....	2008-23, 2005-19
Cercles scouts universitaires	<i>voir Universitaires</i>
Charte de Kigali	<i>voir Partenariats-Marrakech, Charte de</i>
Chef Scout du monde/Fondateur	1957-18, 1947-01, 1922-03
Centenaire	1953-23
écrits, traduction.....	1973-15, 1951-11
Chili.....	1973-03, 1971-10
Citoyenneté	<i>voir But, Principes et Méthode</i>
Club alpin scout	<i>voir Kandersteg, Centre scout international de</i>
Coéducation	1993-06, 1983-03, 1981-10, 1973-05
Collecte de fonds.....	1999-06, 1988-14, 1973-10
Comité Consultatif AMGE/OMMS	2008-29, 2002-13, 1988-16, 1985-13, 1977-13
Relations AMGE/OMMS.....	2008-29, 2005-21, 2005-12, 2002-13, 1999-14, 1999-07, 1996-07, 1996-06, 1990-20, 1990-19, 1953-19
timing des Conférences régionales.....	2005-06
<i>voir également Guides et Eclaireuses</i>	
Comité mondial	
campagnes électorales.....	2008-07
diversité des membres.....	2008-06
élections	2008-06, 2005-05, 1929-13
fonctions.....	2017-12, 2017-11, 1922-02
jeunes conseillers.....	2017-12, 2008-14, 2005-11
nomination d'un Président.....	1953-14
nominations des candidats	1993-25
Plan Triennal et Rapport Triennal.....	2017-08, 2017-03, 2014-14, 2014-07, 2014-06, 2008-10, 1975-16, 1973-16, 1971-17, 1965-04, 1963-17, 1961-01, 1959-01
plus grande décentralisation	2008-16
présentation des candidats	2002-09
rapports.....	2017-10, 2002-08, 1983-06
règlement	2014-04
remboursement des dépenses	2008-19, 2002-10, 1993-19, 1961-09
réunions	1993-19, 1961-09
Commerce équitable	2002-16
Commissaires internationaux	1957-07
dans les fédérations	1922-12
manuel	1983-12, 1981-09
réunions	1955-09, 1949-25, 1949-07, 1947-24
Communauté, engagement dans la.....	<i>voir Engagement dans la communauté</i>
Communications.....	1975-10
Marque du Scoutisme Mondial.....	2011-13
Profil du Scoutisme	2011-12
stratégie de.....	2005-19
<i>voir aussi Relations publiques</i>	
Conférences mondiales	
conditions pratiques	1990-22, 1985-11, 1983-07
coûts.....	2005-15, 2002-11, 1996-11, 1985-11
délégués.....	1988-15, 1969-13, 1961-11
documentation préalable.....	2002-05, 1983-06, 1979-04, 1931-15, 1926-13
durée	1935-18

examen du concept	2017-07
fréquence des réunions	1983-10, 1949-23, 1920-01
garantie d'entrée	1985-10
invitations, conditions requises	1996-11, 1985-10
langues	2017-09, 1999-09, 1990-21
méthodes de travail.....	2017-07, 2005-12, 1999-09, 1993-24, 1990-24, 1953-13
ordre du jour	2002-08, 1975-02, 1937-14
participation	1990-23, 1990-08
participation des jeunes à adultes.....	2017-07
participation des jeunes adultes	1999-12, 1996-04, 1993-07, 1988-15, 1969-13
rapports.....	2002-08, 1961-05A
résolutions de courtoisie	1965-03, 1963-03, 1963-03, 1961-10, 1961-07, 1957-17, 1957-15, 1957-14, 1953-01, 1922-05
réunions bilatérales	1999-08
soutien financier	2017-07, 2002-12
vote	1922-01
<i>voir également Evénements mondiaux</i>	
Congrès Scientifique	2008-24
Constitution et Règlement additionnel ...	1983-10, 1977-20, 1975-02, 1975-01, 1973-01, 1967-11, 1963-22, 1961-17, 1955-02, 1947-13, 1939-09
Constitutionnels, changements, Associations Membres	1953-07, 1931-16, 1926-14
Contributions volontaires	<i>voir Finances</i>
Correspondance	
"boule de neige"	1951-17
correspondants	1947-18, 1933-13, 1931-17
demandes d'insignes, etc.	1951-16
Croix-Rouge	1963-02
D	
Décennie internationale de l'Eau et de l'Assainissement	1981-13
Déclaration des Droits de l'Homme	<i>voir Nations Unies - Déclaration des Droits de l'Homme</i>
Développement	
durable.....	2017-10, 2017-08, 2005-20
rôle de la jeunesse	1971-14
<i>voir également Engagement dans la communauté</i>	
Développement communautaire	<i>voir Engagement dans la communauté</i>
Développement, fonds de	<i>voir Finances</i>
Développement, plan de.....	<i>voir Plan de Développement</i>
Discours en pays étrangers	1924-13
Dons pour la Paix	<i>voir Paix, éducation à la</i>
Drapeau du Scoutisme mondial	1969-05
Drogue	<i>voir Substances toxiques, usage et abus</i>
E	
Eclaireuses	<i>voir Guides et Eclaireuses</i>
Ecologie	<i>voir Environnement</i>
Education à la Paix	<i>voir Paix, éducation à la</i>
Education au développement	<i>voir Engagement dans la communauté</i>
Education aux droits de l'homme	2014-12
<i>voir aussi Nations Unies-Déclaration des Droits de l'Homme</i>	
Education interculturelle	1993-13
Education pour la vie	2011-03
<i>voir aussi Cause du Scoutisme</i>	
Effectifs	
adhésion librement consentie.....	1949-16, 1922-11
admission des Scouts étrangers	1929-19
croissance	2014-15, 2008-11, 1990-02
distinction de race, religion ou classe	1924-17
membres potentiels.....	2014-03, 1922-15
minorités nationales	1926-15
pertes dans les effectifs	1955-11, 1953-16
Reconnaissance d'organisations membres	<i>voir Reconnaissances d'associations nationales</i>
suspension et cessation	2014-02, 2002-02, 1999-02, 1981-01, 1979-02, 1971-02, 1965-02

troupes de Scouts étrangers	1929-20
<i>voir aussi Expansion</i>	
Emblème Scout Mondial, insigne et drapeau.....	2014-18, 2011-13, 1990-29, 1988-10, 1969-05, 1967-08, 1963-11, 1961-13, 1961-12, 1922-09
Emigrants.....	1953-11
Enfants	
À l'Abri de la Maltraitance.....	2017-05
Bien-être	1949-15, 1947-21, 1926-19, 1926-18
Convention sur les Droits de l'Enfant.....	1990-16
du Monde.....	1979-07
Enfants et adolescents en situation particulièrement difficile	1951-20
prévenir la délinquance	1922-08
protection contre la maltraitance.....	2002-07
Révolution de la Survie et du Développement des.....	<i>voir UNICEF</i>
travail des.....	2002-16, 1993-17
Engagement dans la communauté (comprenant développement communautaire, service communautaire, éducation au développement)	1990-06, 1988-13, 1988-05, 1981-07, 1973-07, 1971-14, 1969-08, 1969-07, 1965-08, 1955-15
camps mondiaux de développement communautaire.....	1993-21, 1990-17
publicité.....	1969-08
Environnement.....	2017-10, 2008-22, 2005-18, 1993-12, 1990-13, 1988-06, 1985-07, 1973-08, 1973-05, 1971-12
Année Mondiale du Scoutisme pour l'Environnement	1990-14
Brevet du Scoutisme Mondial pour l'Environnement	2008-22
Centres SCENES	<i>voir Centres Scouts</i>
coopération avec le WWF	1990-14, 1985-06, 1973-08
insigne mondial	2008-22, 1977-10
Scoutisme, Nature et Environnement.....	1993-11
<i>voir aussi Programme / Développement-durable</i>	
Europe.....	2008-11, 1971-04, 1967-02, 1961-05
Centrale et de l'Est, renaissance du Scoutisme.....	1996-08, 1990-07
Evénements mondiaux	
candidature	2017-14, 2008-25
code de conduite.....	2017-14
coûts.....	2005-16, 2005-15
dates reportées.....	1979-03
droits d'inscription.....	2005-17
gestion des risques & santé	1949-17
impact sur l'environnement	2017-10, 2008-25, 2005-20
objectifs éducatifs	2008-25, 1993-20
offres et l'acceptation d'accueillir... 1973-18, 1973-17, 1971-16, 1971-15, 1967-14B, 1967-14A, 1963-15, 1961-04, 1959-13, 1959-05, 1957-16, 1953-21, 1951-24A, 1949-24, 1947-25, 1939-17, 1937-19, 1935-09, 1933-11, 1931-14, 1929-18, 1929-17, 1926-20	
participation aux	1990-23
procédure de visa.....	2014-17
propagande politique	1963-16
soutien financier	2008-25, 2005-16
supervision	2005-14
<i>voir aussi Jamborees / Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet (JOTA-JOTI)</i>	
Exil, Scouts en	1996-08, 1957-12
<i>voir également Personnes déplacées</i>	
Expansion	2014-15, 2008-11, 1963-07
<i>voir aussi Effectifs-croissance</i>	
Extension, Scoutisme d'	<i>voir Handicapés, Scoutisme pour les</i>
Extrême-Orient	<i>voir Asie-Pacifique</i>
F	
Fédérations	1924-17, 1922-12
Films	
exonération des droits de douane.....	1931-13
Finances	
budget.....	2008-18, 2008-16, 1973-12D
comptes	1973-12A, 1963-06, 1949-20G

contributions volontaires	1993-18, 1988-13, 1985-08, 1949-20C
cotisations	2011-02, 2008-02, 2005-04, 2002-04, 1999-05, 1996-02, 1993-03, 1990-03, 1988-14, 1988-09, 1985-02, 1983-08, 1981-02, 1979-12, 1979-05, 1977-16, 1975-15, 1973-12C, 1971-08, 1971-05, 1967-10, 1967-09, 1963-20, 1963-19, 1961-03, 1959-04, 1955-04B, 1955-04A, 1949-20B
cotisations, arriérés	1990-26, 1988-14, 1988-13, 1981-03, 1963-22, 1963-21, 1949-20A
dépenses	1961-09
diversification des recettes	2008-18
documents envoyés aux ONS.....	2002-05
dons.....	1967-09
exercice.....	1961-14
fonds de développement ...	1969-06, 1967-04, 1963-06, 1963-06, 1959-11, 1957-05, 1955-04C
formation.....	1967-06
<i>voir également Collecte de fonds</i>	
Fondateur.....	<i>voir Chef Scout du monde/fondateur</i>
Fondation du Scoutisme Mondial.....	1990-27, 1988-11, 1988-10, 1985-09, 1983-05, 1981-12, 1979-11
Fraternité Baden-Powell	1988-12
Fraternité Mondiale Baden-Powell.....	1990-28
stratégie de collecte de fonds	1999-06
Fonds Universel.....	2008-20, 1983-13, 1973-12B, 1969-06
<i>voir également Finances - fonds de développement</i>	
Formation des Responsables Adultes.....	2017-06
Formation des Responsables Adultes	1981-08, 1977-15, 1971-13, 1969-11
administration et procédures	2011-11, 2008-13, 2008-12, 1969-09, 1961-06
Badge de Bois.....	2011-11, 2008-13, 1951-22, 1949-22
centres nationaux de formation	1973-13, 1959-12
commissaires nationaux à la formation	1961-06
Indaba.....	1961-04, 1955-17, 1953-22, 1951-23
insignes	1955-07
rapports annuels de formation	1973-14
relations publiques	1967-07
systèmes nationaux de formation	2008-13, 2008-12, 1967-05
<i>voir également Adultes dans le Scoutisme / Gilwell / Fraternité internationale</i>	
Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial.....	2011-09, 2008-15, 2005-11, 2002-06, 1999-13, 1999-12, 1999-10, 1996-04, 1993-10, 1975-07, 1973-05, 1969-12
examen du concept	2017-07
rôle de.....	1999-11
soutien financier	2002-12
Fraternité Baden-Powell	<i>voir Fondation du Scoutisme Mondial</i>
Fraternité internationale	1988-17, 1955-18, 1955-10, 1937-15, 1924-14
Fraternité mondiale, brevet	1951-18
Journée Mondiale de l'Amitié.....	1963-06
G	
Garçons et filles, hommes et femmes	1996-05
politique	1999-04
Gilwell	
Badge de Bois, formation	1951-22
Badge de Bois, insignes	1955-07
Gilwell Park	1967-06, 1961-06, 1959-12, 1959-12, 1957-06, 1955-06, 1947-16
<i>voir également Formation des Responsables Adultes</i>	
Gouvernance de l'OMMS	2008-04
réexamen	2008-03, 2005-07
Guides et Eclaireuses	1988-18, 1988-16, 1985-13, 1985-04, 1983-03, 1983-02, 1981-11, 1981-10, 1981-04, 1979-08, 1977-13, 1973-11, 1971-09, 1967-13, 1935-12, 1922-07
<i>voir également Comité Consultatif AMGE/OMMS</i>	
H	
Handicapés, Scoutisme pour les	1939-15, 1937-10
Agoonoree	1953-20, 1949-09
collecte de timbres	1955-04D
Comité & Fonds	1959-10

Comité & Fonds	1955-12
promotion	1988-04
<i>I</i>	
Identite nationale de la marque scout (INMS) .. voir <i>Protection légale des insignes, uniformes, etc.</i>	
Image du Scoutisme	2008-16, 2005-09, 2002-17
Indaba	voir <i>Formation des Responsables Adultes-Indaba</i>
Insigne mondial de Protection de la Nature	voir <i>Environnement</i>
Insignes, protection légale	1959-07, 1931-12, 1924-12
Instances du Scoutisme Mondial, participation aux	1993-19
Interaméricain, Conseil scout	1947-09
Intervention d'urgence	2011-17, 1990-06
<i>voir également Aide internationale</i>	
<i>J</i>	
Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet (JOTA-JOTI)	2017-13, 1963-12
<i>voir aussi Radio</i>	
Jamboree-pour-tous	voir <i>Jamborees</i>
Jamborees	
bénéfices	1937-11
camp auxiliaire pour les chefs	1939-14A, 1937-17
concours	1926-11
coopération bilatérale	1988-17
expositions et démonstrations	1939-14B
fréquence	1949-23, 1935-13
garantie d'entrée	1985-10
invitations, conditions requises	138, 1993-20, 1985-10
nombre de participants	1935-14
objectifs éducatifs	1993-20
organisation	1935-16
participation	1990-23, 1990-08, 1949-18, 1947-15, 1935-15
personnel	1963-13
personnel international	1963-13
pour-tous	1977-12, 1975-08
principes, programme des jeunes	1990-12
propagande politique	1937-16, 1933-15
régionaux	1949-10
salut	1935-17
<i>voir également Evénements mondiaux</i>	
Jeunes conseillers	voir <i>Comité mondial</i>
Jeunes leaders	1993-07, 1988-15, 1969-13
Jeunes, programme des	voir <i>Programme</i>
Jeunesse, conference de la	voir <i>Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial</i>
Journée internationale de la Paix	1990-15
<i>voir également Paix, éducation à la</i>	
Jumelage	voir <i>Partenariats</i>
<i>K</i>	
Kandersteg, Centre scout international de (KISC)	1957-11, 1955-05, 1953-04, 1951-09, 1949-06, 1947-08, 1939-07, 1937-08
<i>L</i>	
Langues	2017-09, 1999-09, 1990-21
Langues	
<i>voir aussi Traductions</i>	
Leadership dans le Scoutisme (document de réflexion du CMS)	2014-10
Leadership pour la vie	voir <i>Programme-développement du leadership</i>
Lèpre	1996-12
Lettre de recommandation	1947-17
Liste officielle	1981-05
Loi scout	
notification de changements	1953-07, 1933-12, 1931-16, 1926-14
numérotage	1933-14

Loup de Bronze	1937-09
Louveteaux, branche des.....	1935-10
Conférence Internationale des Chefs des Louveteaux	1949-26, 1939-16, 1937-13

M

Marrakech, Charte de.....	<i>voir Partenariats – Marrakech, Charter de</i>
Matériel promotionnel	2011-14
droits de propriété	2011-14
Méthode.....	<i>voir But, Principes et Méthode</i>
Méthode Scoute	<i>voir But, Principes et Méthode</i>
Méthodes éducatives, structures.....	2011-07, 2005-10
Mines.....	1999-17
Minorités	1926-15
Mission, déclaration de	2011-06, 1999-03, 1996-03
<i>voir aussi Stratégie pour le Scoutisme</i>	
Moots	2008-26, 1985-12, 1975-12, 1963-14, 1951-24B, 1949-23
bénéfices	1937-11
camp auxiliaire pour les chefs	1939-14A, 1937-17
objectifs éducatifs	1993-20
participation	1990-23, 1990-08
principes, programme des jeunes	1990-12
<i>voir aussi Evénements mondiaux</i>	

N

Nations Unies.....	2011-16, 2011-15, 2008-28, 1993-22, 1963-01, 1961-10, 1947-21, 1924-15
Déclaration des Droits de l'Homme	2014-12, 1988-08, 1977-19
Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030	<i>voir Développement-durable</i>
reconnaissance de groupes scouts des Nations Unies	1949-12
Nature, protection de la.....	<i>voir Environnement</i>
Non militaire, caractère	1963-16, 1937-15, 1924-16
<i>voir également But, Principes et Méthode</i>	
Non politique, caractère	1963-16, 1937-15
<i>voir également But, Principes et Méthode</i>	

O

ONSEG.....	1999-07, 1996-06
<i>voir également Comité Consultatif AMGE/OMMS</i>	

P

Paix, éducation à la	2014-13, 2008-20, 1999-18, 1996-13, 1990-15, 1988-07, 1985-05, 1983-04
Dons pour la Paix	2008-20
Partenariats.....	2017-08, 2011-17, 2011-15, 2008-28, 2008-20, 2005-15, 1999-15, 1993-14, 1990-18
avec l'UNICEF	2014-16
avec les Nations Unies	2014-15, 2005-23, 1999-16
développement	2005-22
Marrakech, Charte de	2008-20, 2005-22, 2002-15, 1999-15, 1996-09, 1990-18
médical.....	1937-18
politique, Guider les Relations Extérieures et les Partenariats au sein de l'OMMS.....	2008-28
<i>voir également Relations extérieures</i>	2008-28
Participation des jeunes.....	<i>voir Programme-participation des jeunes à la prises de décision</i>
Patriotisme	1937-15
Patrons du Scoutisme	1924-11
Pays étrangers	
admission de Scouts.....	1929-19
articles et discours	1924-13
scouts résidant temporairement à l'étranger	1981-06, 1953-12
troupes de scouts.....	1929-20
Permanents scouts	1971-07
Personnes déplacées.....	1996-08, 1953-06, 1947-14, 1939-12
Plan de développement	1971-05
Plan quinquennal.....	<i>voir Planification</i>

Planification	2017-03, 2014-07, 2008-10, 2008-08, 1977-11, 1975-09, 1973-09, 1965-05, 1957-13
<i>voir également Stratégie pour le Scoutisme</i>	
PNUD	<i>voir Décennie internationale de l'Eau et de l'Assainissement</i>
PNUE	2008-22, 1990-14, 1988-06
Politique Mondiale À l'Abri de la Maltraitance	<i>voir Enfants-À l'Abri de la Maltraitance</i>
Politique Mondiale de Programme	<i>voir Programme</i>
Politique Mondiale des Ressources Adultes	<i>voir Adultes dans le Scoutisme</i>
Ports, accueil dans les	1955-08
Pré-louveteau	<i>voir Programme</i>
Principes fondamentaux	<i>voir But, Principes et Méthode</i>
Programme	2017-06, 2017-04, 2005-10, 1973-06, 1973-05, 1963-24
Brevet Scouts du Monde	2008-21, 2008-20
Cadre Monde Meilleur	2017-08
des jeunes	1993-09, 1990-12, 1990-04, 1988-03
développement du leadership	2014-10, 2014-09, 2011-04, 2008-14, 1926-19
Louveteaux, branche des	<i>voir Louveteaux, branche des</i>
participation des jeunes à la prise de décisions, Politique	2017-07, 2014-09, 2011-08, 2008-14, 2005-11, 2002-06, 1996-04, 1993-10, 1993-07, 1993-02
Politique Mondiale de Programme	2014-08, 1990-04
pré-louveteau	1975-06
Programme Environnement du Scoutisme Mondial (PESM)	2008-22
Route, branche	1951-12, 1949-22
<i>voir aussi Moots</i>	
<i>voir également Handicapés, Scoutisme pour les / Qualité, pour un Scoutisme de meilleure</i>	
Projets scouts internationaux	1959-09, 1957-09, 1957-08
Année Géophysique	1955-16
Promesse	
caractère bénévole	1949-16
devoirs envers la patrie	1931-09
<i>voir également But, Principes et Méthode</i>	
Promesse et Loi	
notification de changements	2017-06, 1953-07, 1933-12, 1931-16, 1926-14
signification	1961-15
<i>voir également But, Principes et Méthode</i>	
Propagande politique	1937-16, 1933-15
Protection de la nature	<i>voir Environnement</i>
Protection légale des insignes, uniformes, etc.	2011-13, 1959-07, 1931-12, 1924-12
Identite nationale de la marque scout (INMS)	2014-18
<i>voir aussi Emblème Scout Mondial, insigne et drapeau</i>	2011-13
Publications	
articles dans la presse	1926-16, 1924-13
bulletins OMMS	1955-13, 1953-17, 1949-20F, 1922-10
comité consultatif	1955-13
coûts	1990-25
droits de reproduction	1963-23, 1951-11, 1935-11, 1924-10
traductions	1963-18
Q	
Qualité, pour un Scoutisme de meilleure	1990-11
R	
Radio	1975-14, 1963-12
<i>voir aussi Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet (JOTA-JOTI)</i>	
Rapports annuels au Bureau mondial	1993-23, 1955-14
Rassemblements nationaux	
dates des camps nationaux	1951-21
Reboisement	<i>voir Environnement</i>
Recensement	1971-08
Reconnaissance d'associations nationales	2017-01, 2014-01, 2011-01, 2008-01, 2005-03, 2005-01, 2002-01, 1999-01, 1993-01, 1990-01, 1988-01, 1985-01, 1983-09, 1983-01, 1981-05, 1981-01, 1979-01, 1977-05, 1975-03, 1973-02, 1971-01, 1969-03, 1969-01, 1967-01, 1965-01, 1963-09, 1961-02, 1959-02, 1957-04, 1955-03, 1953-05, 1951-10,

1949-13, 1947-11, 1926-12, 1924-17, 1922-14	
Association Scoute de Chine	1939-08
Association Scoute Palestinienne	1996-01
Belgique	1947-12
Espagne.....	1973-04
Macao	2017-02
Ukraine.....	2005-02
<i>voir également Anniversaire du Scoutisme-Certificat du Centenaire de l'OSN/ASN.....</i>	
Reconnaisances d'organisations membres	<i>voir Reconnaisances d'associations nationales</i>
Réfugiés et exilés	<i>voir Personnes déplacées</i>
Régions.....	1975-01, 1963-08
camps	1949-10, 1947-23
conférences.....	2008-09, 2005-06, 1961-05B, 1959-08
événements	2005-16, 1951-25, 1949-08, 1947-10
forum	2014-08
l'Outil d'Évaluation du Soutien Global (GSAT).....	2014-11
plan triennal régional.....	2017-03, 2014-06
planification	2017-10, 2014-15, 2008-11
rapports.....	1961-05A, 1959-08, 1955-01
relations avec l'Organisation mondiale	1977-18, 1975-05, 1975-01
trésoriers	1971-06
<i>voir aussi Afrique, Arabe, Asie Pacifique, Europe, Interaméricain</i>	
Règlement additionnel.....	<i>voir Constitution et Règlement additionnel</i>
Relations extérieures	2017-08, 2014-15, 2014-14, 2011-15, 2011-10, 2008-28, 1924-15, 1922-06
écoles.....	1931-18
jeunes, paix et sécurité.....	2011-16
politique, Guider les Relations Extérieures et les Partenariats au sein de l'OMMS.....	2008-28
universités	2011-07, 2008-24
<i>voir aussi Partenariats</i>	
Relations publiques.....	1965-07, 1961-16, 1939-10
formation.....	1967-07
service communautaire	1969-08
Religion	
dialogue interreligieux	2008-30, 2005-24, 1996-10
dimension spirituelle.....	2005-24
forum interreligieux.....	<i>voir Religion-dialogue interreligieux</i>
politique envers la.....	1961-08, 1924-14
<i>voir aussi Spiritualité dans le Scoutisme / But, Principes et Méthode</i>	
Résolutions Principales, clés... 1967-15, 1965-10, 1963-24, 1959-13, 1957-19, 1955-18, 1949-27, 1937-12	
<i>voir aussi But, Principes et Méthode.....</i>	
Responsables Adultes.....	<i>voir Formation des Responsables Adultes</i>
Révolution pour la Survie et le Développement des	<i>voir UNICEF</i>
Rural, Scoutisme	1971-11, 1951-19
S	
Sauvegarde de la nature	<i>voir Environnement</i>
Service communautaire.....	<i>voir Engagement dans la communauté</i>
Service, durée	1933-16
SIDA, prévention.....	1999-16, 1993-15
Solidarité	1993-14, 1990-06
Soutien Global	2014-15, 2011-05
l'Outil d'Évaluation du Soutien Global (GSAT).....	2014-11
Spiritualité dans le Scoutisme	2017-06, 2014-05, 2008-30
<i>voir aussi But, Principes et Méthode / Religion</i>	
Stratégie pour le Scoutisme ... 2017-08, 2017-03, 2014-06, 2011-05, 2011-04, 2008-08, 2005-08, 2002-03, 1996-03, 1993-05, 1990-09, 1990-02, 1988-02	
évaluation.....	2011-06
<i>voir également Adultes dans le Scoutisme - Politique Mondiale des Ressources Adultes.....</i>	
Structure de l'Organisation mondiale.....	1977-18
Substances toxiques, usage et abus.....	1993-16

T

Timbres	1979-10, 1955-04D
Titres, protection légale.....	1959-07, 1931-12, 1924-12
Traductions de matériel écrit.....	1963-18
Transports aériens.....	<i>voir Association internationale des transports aériens</i>

U

UNESCO

Année Internationale de la Culture de la Paix	1999-18
patrimoine culture.....	1999-19
UNICEF	1988-18, 1985-04, 1983-02, 1979-06, 1953-18
Technologie Mobile U-Report et l'Engagement des jeunes	<i>voir Partenariats-avec l'UNICEF</i>
Uniformes, protection légale	1959-07, 1931-12, 1924-12
requêtes de l'étranger.....	1951-16
Union parlementaire mondiale du Scoutisme	1990-30
Unité du Scoutisme.....	1969-04, 1922-12
Universitaires, cercles scouts	1922-13

V

Valeurs, transmission.....	1990-10
<i>voir également But, Principes et Méthode</i>	
Visites à l'étranger	
aide requise	1953-09
auto-stop	1951-14
conduite	1953-10
couleurs nationales	1951-15
facilités de transport.....	1929-15, 1926-17
Lettre de recommandation	1947-17
manière de procéder	1947-19, 1929-14
renseignements	1959-06
visites d'échanges	1953-09, 1933-13
Voyages internationaux.....	<i>voir Visites à l'étranger</i>

W

WWF	<i>voir Protection de la nature</i>
-----------	-------------------------------------





SCOUTS[®]
Cr er un Monde Meilleur

  Bureau Mondial du Scoutisme
Gouvernance
Novembre 2017

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de Soutien Global,
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAYSIA

Tel.: + 60 3 2276 9000
Fax: + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

Reproduction autoris e aux
Organisations scoutes nationales
et Associations membres
de l'Organisation Mondiale
du Mouvement Scout.
La source devra  tre cit e.







SCOUTS®

Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial du Scoutisme
Gouvernance
Novembre 2017

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de Soutien Global,
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAYSIA

Tel.: + 60 3 2276 9000
Fax: + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

